

Rapport de gestion

Le rapport de gestion est présenté afin de permettre aux lecteurs d'évaluer la situation financière et les résultats d'exploitation de la CIBC au 31 octobre 2022 et pour l'exercice clos à cette date, comparativement aux exercices précédents. Le rapport de gestion doit être lu avec les états financiers consolidés audités. À moins d'indication contraire, toute l'information financière présentée dans le rapport de gestion a été préparée selon les Normes internationales d'information financière (IFRS ou PCGR) et tous les montants sont libellés en dollars canadiens. Certaines informations présentées dans le rapport de gestion ont été ombragées étant donné qu'elles font partie intégrante des états financiers consolidés. Le rapport de gestion est en date du 30 novembre 2022. D'autres renseignements concernant la CIBC, y compris la notice annuelle, peuvent être obtenus sur le site de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com et sur le site de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis à l'adresse www.sec.gov. Aucune information du site Web de la CIBC (www.cibc.com/francais) ne doit être considérée comme intégrée par renvoi aux présentes. Un glossaire des termes utilisés dans le rapport de gestion et dans les états financiers consolidés audités figure aux pages 101 à 107 du présent Rapport annuel.

2 Vue d'ensemble	7 Vue d'ensemble du rendement financier	14 Mesures non conformes aux PCGR	47 Gestion du risque
2 Notre stratégie	7 Revue des résultats financiers de 2022	21 Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques	87 Questions relatives à la comptabilité et au contrôle
2 Performance par rapport aux objectifs	7 Produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette	22 Services bancaires personnels et PME, région du Canada	87 Méthodes comptables critiques et estimations
4 Points saillants financiers	8 Produits autres que d'intérêts	24 Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	91 Faits nouveaux en matière de comptabilité
5 Conjoncture de l'économie et du marché	8 Produits de négociation (BIE)	27 Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	92 Autres faits nouveaux en matière de réglementation
5 Revue de l'exercice 2022	9 Dotation à la provision pour pertes sur créances	30 Marchés des capitaux	93 Transactions entre parties liées
5 Perspectives pour l'année 2023	9 Charges autres que d'intérêts	33 Siège social et autres	94 Politique sur la portée des services de l'auditeur nommé par les actionnaires
6 Événements importants	10 Impôts et taxes	34 Situation financière	95 Information financière annuelle supplémentaire
	10 Change	34 Revue du bilan consolidé résumé	
	11 Revue des résultats du quatrième trimestre	35 Gestion des fonds propres	
	11 Analyse des tendances trimestrielles	45 Arrangements hors bilan	
	12 Rétrospective du rendement financier de 2021		101 Glossaire

UN MOT SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS : De temps à autre, nous faisons des énoncés prospectifs écrits ou oraux au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris dans le présent Rapport annuel, dans d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation canadiens ou de la SEC, et dans d'autres communications. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et se veulent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable du Canada et des États-Unis, notamment la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Ces énoncés comprennent, sans toutefois s'y limiter, des déclarations faites aux sections « Message du président et chef de la direction », « Vue d'ensemble – Performance par rapport aux objectifs », « Conjoncture de l'économie et du marché – Perspectives pour l'année 2023 », « Événements importants », « Vue d'ensemble du rendement financier – Impôts et taxes », « Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques – Services bancaires personnels et PME, région du Canada », « Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques – Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada », « Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques – Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis », « Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques – Marchés des capitaux », « Situation financière – Gestion des fonds propres », « Situation financière – Arrangements hors bilan », « Gestion du risque – Vue d'ensemble », « Gestion du risque – Principaux risques et nouveaux risques », « Gestion du risque – Risque de crédit », « Gestion du risque – Risque de marché », « Gestion du risque – Risque de liquidité », « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Méthodes comptables critiques et estimations », « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Faits nouveaux en matière de comptabilité », « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Autres faits nouveaux en matière de réglementation » et « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Contrôles et procédures » du présent rapport de gestion, et d'autres énoncés sur nos activités, nos secteurs d'activité, notre situation financière, notre gestion du risque, nos priorités, nos cibles et nos engagements (dont ceux visant l'atteinte de zéro émission nette), nos objectifs permanents ainsi que nos stratégies, le contexte réglementaire dans lequel nous exerçons nos activités et nos perspectives pour l'année 2023 et les périodes subséquentes. Ces énoncés se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « croire », « prévoir », « compter », « estimer », « prévision », « cible », « objectif » et d'autres expressions de même nature et de verbes au futur et au conditionnel. De par leur nature, ces énoncés prospectifs nous obligent à faire des hypothèses, notamment des hypothèses économiques qui sont présentées dans la section « Conjoncture de l'économie et du marché – Perspectives pour l'année 2023 » du présent rapport, et sont assujettis aux risques inhérents et aux incertitudes qui peuvent être de nature générale ou spécifique. Étant donné l'incidence persistante du taux d'inflation élevé, de la hausse des taux d'intérêt et de la guerre en Ukraine sur l'économie mondiale et les marchés financiers ainsi que sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre réputation et notre situation financière, une plus grande part d'incertitude est forcément associée à nos hypothèses par comparaison avec les périodes précédentes. Divers facteurs, dont nombre sont indépendants de notre volonté, influent sur nos activités, notre rendement et nos résultats et pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des résultats attendus dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent : les pressions inflationnistes; les perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale; les risques géopolitiques, y compris ceux découlant de la guerre en Ukraine; l'avènement, la persistance ou l'intensification d'urgences de santé publique, comme la pandémie de COVID-19, ainsi que les politiques et mesures gouvernementales s'y rattachant; le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité, le risque stratégique, le risque d'assurance, le risque opérationnel, le risque de réputation, le risque lié au comportement et les risques juridiques, le risque de réglementation et le risque environnemental; les fluctuations de change et de taux d'intérêt, y compris celles découlant de la volatilité du marché et du prix du pétrole; l'efficacité et la pertinence de nos processus et modèles de gestion et d'évaluation des risques; des changements d'ordre législatif ou réglementaire dans les territoires où nous exerçons nos activités, y compris la norme commune de déclaration de l'Organisation de coopération et de développement économiques et les réformes réglementaires au Royaume-Uni et en Europe, les normes mondiales concernant la réforme relative aux fonds propres et à la liquidité élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, et la réglementation concernant la recapitalisation des banques et le système de paiements au Canada; les changements apportés aux lignes directrices relatives aux fonds propres pondérés en fonction du risque et aux directives d'information, et les lignes directrices réglementaires en matière de taux d'intérêt et de liquidité, et leur interprétation; l'issue de poursuites et d'enquêtes réglementaires, et des questions connexes; l'incidence de modifications des normes comptables et des règles et leur interprétation; les changements apportés au montant estimé des réserves et provisions; l'évolution des lois fiscales; les changements à nos notes de crédit; la situation et les changements politiques, y compris les modifications aux questions d'ordre économique ou commercial; l'incidence possible de conflits internationaux, comme la guerre en Ukraine, et d'actes terroristes, des catastrophes naturelles, des perturbations occasionnées aux infrastructures des services publics et de toute autre catastrophe sur nos activités; la dépendance envers des tiers pour fournir les infrastructures nécessaires à nos activités; les perturbations potentielles à l'égard de nos systèmes de technologies de l'information et de nos services; l'augmentation des risques liés à la cybersécurité pouvant comprendre le vol ou la divulgation d'actifs, l'accès non autorisé à de l'information sensible ou une perturbation des activités; le risque lié aux médias sociaux; les pertes découlant de fraudes internes ou externes; la lutte contre le blanchiment d'argent; l'exactitude et l'exhaustivité de l'information qui nous est fournie en ce qui a trait à nos clients et à nos contreparties; le défaut de tiers de remplir leurs obligations envers nous et nos sociétés affiliées ou nos entreprises associées; l'intensification de la concurrence livrée par des concurrents existants ou de nouveaux venus dans le secteur des services financiers, notamment les services bancaires en direct et mobiles; l'évolution des technologies; la tenue des marchés des capitaux mondiaux; les modifications à la politique monétaire et économique; la conjoncture économique générale mondiale et celle du Canada, des États-Unis et d'autres pays où nous menons nos activités, y compris la croissance du niveau d'endettement des ménages au Canada et les risques de crédit à l'échelle mondiale; les changements climatiques et autres risques environnementaux et sociaux; notre capacité à élaborer et à lancer des produits et services, à élargir nos canaux de distribution existants et à en créer de nouveaux, et à accroître les produits que nous en tirons; les changements des habitudes des clients en matière de consommation et d'épargne; notre capacité d'attirer et de retenir des employés et des cadres clés, notre capacité à réaliser nos stratégies et à mener à terme nos acquisitions et à intégrer les sociétés acquises et les coentreprises; le risque que les avantages attendus d'une acquisition, d'une fusion ou d'un dessaisissement ne se concrétisent pas dans les délais prévus ou qu'ils ne se concrétisent pas du tout; et notre capacité à anticiper et à gérer les risques associés à ces facteurs. Cette énumération ne couvre pas tous les facteurs susceptibles d'influer sur nos énoncés prospectifs. Aussi ces facteurs et d'autres doivent-ils éclairer la lecture des énoncés prospectifs sans toutefois que les lecteurs se fient indûment à ces énoncés prospectifs. Tout énoncé prospectif contenu dans le présent rapport représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider nos actionnaires et les analystes financiers à comprendre notre situation financière, nos objectifs, nos priorités et nos attentes en matière de rendement financier aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et peut ne pas convenir à d'autres fins. Nous ne nous engageons à mettre à jour aucun énoncé prospectif du présent rapport ou d'autres communications, sauf si la loi l'exige.

Vue d'ensemble

La CIBC est une institution financière bien diversifiée et de premier plan en Amérique du Nord, résolue à créer une valeur durable pour l'ensemble de ses parties intéressées : ses clients, les membres de son équipe, les collectivités et ses actionnaires. Nous sommes animés par notre raison d'être, qui consiste à vous aider à faire de vos idées une réalité, et nous mobilisons nos ressources afin d'engendrer des changements positifs et de contribuer à la création d'un avenir plus sécuritaire, équitable et durable.

À l'échelle de la banque et de nos secteurs – Services bancaires personnels et PME, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs et Marchés des capitaux – nos 50 000 employés concrétisent notre raison d'être au quotidien pour nos 13 millions de clients, tant des particuliers que des entreprises, y compris des clients institutionnels et du secteur public, au Canada, aux États-Unis et dans le monde entier.

Notre stratégie

En 2022, notre banque moderne axée sur les relations a continué de se consacrer à offrir à nos clients une expérience exceptionnelle et aux actionnaires, un rendement supérieur, tout en maintenant notre solidité financière et le contrôle du risque et en faisant progresser notre culture animée par notre raison d'être. À plus long terme, l'exécution de notre stratégie focalisée sur le client nous permettra de continuer de générer une croissance à long terme et de renforcer notre dynamisme, tout en demeurant concentrés sur trois priorités stratégiques :

- continuer de faire croître notre part de marché dans des segments de clientèle qui nécessitent des interactions étroites et qui sont en forte croissance;
- améliorer l'expérience bancaire CIBC de tous nos clients en investissant dans la numérisation et la technologie, et optimiser davantage l'intercommunication dans l'ensemble de nos activités;
- investir dans nos futures activités dont le facteur de différenciation devrait assurer notre réussite dans des marchés à croissance rapide.

Performance par rapport aux objectifs

La CIBC produit une grille de pointage des mesures financières qu'elle utilise pour évaluer ses progrès et en faire état aux parties intéressées externes. Ces mesures sont classées en quatre catégories clés – croissance du résultat, levier d'exploitation, rentabilité et solidité du bilan. Pour chacune de ces mesures, nous avons fixé des objectifs pour toute la durée du cycle, que nous définissons actuellement comme les trois à cinq prochains exercices, en supposant un contexte commercial et un cycle de crédit normaux. Notre capacité à atteindre ces objectifs pourrait être compromise par des événements et des perturbations extraordinaires.

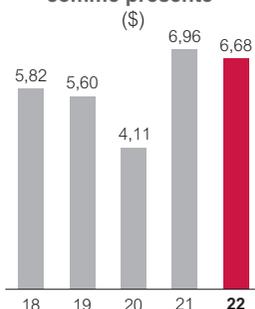
Tout au long de 2022, les défis économiques engendrés par les enjeux géopolitiques et les problèmes persistants touchant la chaîne d'approvisionnement ont eu une incidence sur notre capacité à atteindre certains objectifs de rendement.

Croissance du résultat

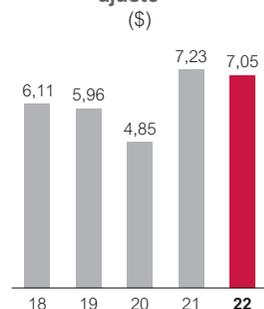
Nous utilisons le résultat par action¹ pour apprécier la croissance de notre résultat. Notre objectif de générer un taux de croissance de 5 % à 10 % tient compte d'une moyenne simple du résultat dilué par action¹ ajusté² sur une base annuelle. En 2022, dans un contexte économique difficile, notre résultat dilué par action¹ comme présenté et notre résultat dilué par action¹ ajusté² ont diminué respectivement de 4 % et 2 % d'un exercice à l'autre. Le taux de croissance annuel composé (TCAC) sur trois ans³ de notre résultat dilué par action¹ comme présenté et de notre résultat dilué par action¹ ajusté² s'est établi respectivement à 6,1 % et 5,8 %, et le TCAC sur cinq ans³ de notre résultat dilué par action¹ comme présenté et de notre résultat dilué par action¹ ajusté² s'est établi respectivement à 3,5 % et 4,9 %.

À plus long terme, nous avons revu à la hausse notre objectif en vue de générer un TCAC du résultat dilué par action¹ ajusté² de 7 % à 10 % pour toute la durée du cycle.

Résultat dilué par action
comme présenté¹



Résultat dilué par action
ajusté^{1,2}

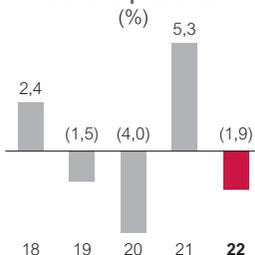


Levier d'exploitation

Le levier d'exploitation, défini comme l'écart entre les variations en pourcentage des produits et celles des charges autres que d'intérêts d'un exercice à l'autre, permet de mesurer les taux de croissance relative des produits et des charges. En 2022, le levier d'exploitation comme présenté et le levier d'exploitation ajusté² de la CIBC se sont tous deux établis à (1,9) %, contre respectivement 5,3 % et 0,7 % en 2021. La moyenne simple sur trois ans du levier d'exploitation comme présenté et du levier d'exploitation ajusté² de la CIBC s'est établie respectivement à (0,2) % et (0,6) %, et la moyenne simple sur cinq ans du levier d'exploitation comme présenté et du levier d'exploitation ajusté², respectivement à 0,1 % et 0,5 %.

À plus long terme, notre objectif demeurera de générer un levier d'exploitation ajusté² positif pour toute la durée du cycle.

Levier d'exploitation
comme présenté



Levier d'exploitation
ajusté²



- 1) Le 7 avril 2022, les actionnaires de la CIBC ont approuvé le fractionnement des actions ordinaires émises et en circulation de la CIBC (fractionnement d'actions), à raison de deux actions pour une. Chaque actionnaire inscrit à la fermeture des bureaux le 6 mai 2022 (date de clôture des registres) a reçu une action additionnelle le 13 mai 2022 (date de paiement) pour chaque action détenue à la date de clôture des registres. Le nombre d'actions ordinaires et les montants par action ordinaire ont été rajustés pour refléter le fractionnement d'actions, comme s'il avait été appliqué de manière rétroactive au cours de toutes les périodes présentées.
- 2) Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions.
- 3) Le taux de croissance annuel composé (TCAC) sur trois ans est calculé pour la période de 2019 à 2022, et le TCAC sur cinq ans, pour la période de 2017 à 2022.

Rentabilité

Nous avons recouru à trois mesures de rentabilité, y compris deux objectifs de valeur pour les actionnaires :

1. Rendement des capitaux propres (RCP) applicables aux porteurs d'actions ordinaires

Le RCP, qui s'entend du ratio du résultat net par rapport aux capitaux propres moyens² applicables aux porteurs d'actions ordinaires, constitue une mesure clé de la rentabilité. En 2022, le RCP comme présenté et le RCP ajusté¹ de la CIBC se sont établis respectivement à 14,0 % et 14,7 %, contre respectivement 16,1 % et 16,7 % en 2021, et ont été inférieurs à l'objectif d'un RCP d'au moins 15 % pour 2022. Calculés en fonction d'une moyenne sur trois ans, le RCP comme présenté et le RCP ajusté¹ de la CIBC ont été respectivement de 13,4 % et 14,4 %. Calculés en fonction d'une moyenne sur cinq ans, le RCP comme présenté et le RCP ajusté¹ de la CIBC ont été respectivement de 14,2 % et 15,2 %.

À plus long terme, nous avons revu à la hausse notre objectif de générer un RCP ajusté¹ d'au moins 15 % afin de viser un RCP ajusté¹ d'au moins 16 % pour toute la durée du cycle d'ici 2025.

2. Ratio de versement de dividendes

Le ratio de versement de dividendes s'entend du ratio, exprimé en pourcentage, des dividendes sur actions ordinaires versés par rapport au résultat net après déduction des dividendes sur actions privilégiées, des primes aux rachats d'actions privilégiées et des distributions associées aux autres instruments de capitaux propres. Les principaux critères utilisés pour évaluer l'augmentation des dividendes sont le ratio actuel de versement par rapport à notre objectif et l'opinion de la CIBC sur la durabilité de son niveau actuel de résultat. En 2022, le ratio de versement de dividendes comme présenté et le ratio de versement de dividendes ajusté¹ se sont établis respectivement à 48,8 % et 46,3 %, comparativement à respectivement 41,8 % et 40,3 % en 2021. Calculés en fonction d'une moyenne sur trois ans, le ratio de versement de dividendes comme présenté et le ratio de versement de dividendes ajusté¹ ont été respectivement de 53,8 % et 48,9 %. Calculés en fonction d'une moyenne sur cinq ans, le ratio de versement de dividendes comme présenté et le ratio de versement de dividendes ajusté¹ ont été respectivement de 51,3 % et 47,4 %.

À plus long terme, nous continuerons de viser un ratio de versement de dividendes ajusté¹ de 40 % à 50 % pour toute la durée du cycle.

3. Rendement total pour les actionnaires

Le rendement total pour les actionnaires est la mesure par excellence de la valeur pour les actionnaires, et la donnée qui nous indique si nous respectons les cibles financières qui sont sous notre contrôle. Nous avons pour objectif d'offrir un rendement total pour les actionnaires supérieur à la moyenne du secteur, moyenne que nous avons définie comme étant l'indice composé des banques de Standard & Poor's (S&P)/la Bourse de Toronto (TSX), sur une période mobile de cinq exercices. Pour la période de trois exercices clos le 31 octobre 2022, le rendement total pour les actionnaires de la CIBC a été de 28,5 %, soit un rendement conforme à celui de 29,0 % de l'indice composé S&P/TSX des banques. Pour la période de cinq exercices clos le 31 octobre 2022, le rendement total pour les actionnaires de la CIBC a été de 40,2 % (41,9 % en 2021), soit un rendement conforme à celui de 40,6 % de l'indice composé S&P/TSX des banques au cours de la même période.

Solidité du bilan

Le maintien d'un bilan solide est essentiel à notre succès à long terme. Nous visons à maintenir de solides situations de fonds propres et de liquidité. Nous cherchons constamment à réaliser l'équilibre entre nos objectifs qui consistent à détenir un montant prudent de fonds propres excédentaires en prévision d'événements imprévus et d'incertitudes environnementales, à investir dans nos activités essentielles, à croître au moyen d'acquisitions et à redistribuer du capital à nos actionnaires.

1. Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires

Nous gérons activement nos fonds propres pour maintenir des sources de capitaux solides et efficaces, tout en soutenant la croissance de nos activités et en redistribuant du capital à nos actionnaires. À la fin de l'exercice clos le 31 octobre 2022, notre ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires³ était de 11,7 % contre 12,4 % en 2021, soit bien au-delà du ratio réglementaire actuellement fixé par le BSIF.

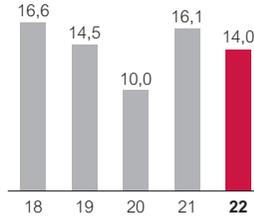
À plus long terme, nous continuerons de maintenir une solide réserve par rapport aux exigences réglementaires.

2. Ratio de liquidité à court terme (LCR)

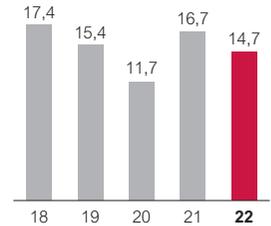
Notre capacité à répondre à nos obligations financières est mesurée par le LCR. Il s'agit d'une mesure des actifs liquides de haute qualité (HQLA) non grevés qui peuvent être convertis en liquidités pour répondre aux besoins à ce chapitre dans un scénario de crise de liquidité qui durerait 30 jours. Selon la norme applicable à cet égard, le LCR ne peut être inférieur à 100 %, sauf en cas de crise financière.

Pour le trimestre clos le 31 octobre 2022, notre LCR⁴ moyen quotidien sur trois mois s'est établi à 129 %, contre 127 % pour la période correspondante de l'exercice précédent.

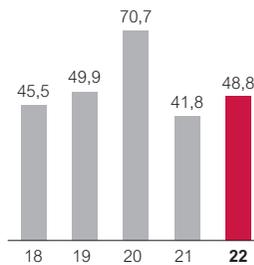
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté (%)



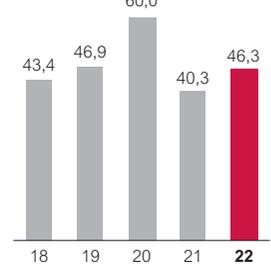
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté¹ (%)



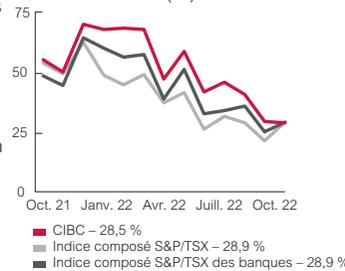
Ratio de versement de dividendes comme présenté³ (%)



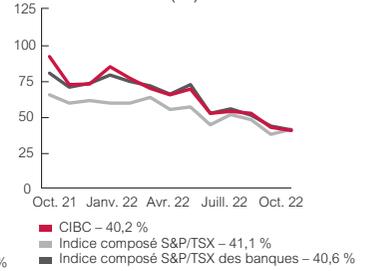
Ratio de versement de dividendes ajusté^{1,3} (%)



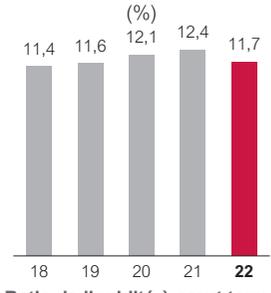
Rendement total pour les actionnaires sur une période mobile de trois exercices (%)



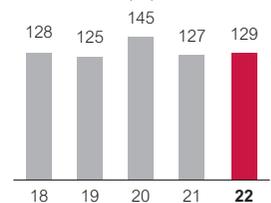
Rendement total pour les actionnaires sur une période mobile de cinq exercices (%)



Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires³ (%)



Ratio de liquidité à court terme (%)



1) Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions.
 2) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.
 3) Pour répondre à la pandémie de COVID-19, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a demandé aux institutions financières fédérales (IFF) de suspendre, avec prise d'effet en mars 2020 et jusqu'à nouvel ordre, les bonifications de dividendes et les rachats d'actions. La mesure temporaire a été levée le 4 novembre 2021.
 4) Les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires sont calculés conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres (NFP) du BSIF, et le LCR conformément à la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, toutes deux fondées sur le cadre normatif du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB).

Points saillants financiers

Aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates	2022	2021	2020	2019	2018
Résultats financiers (en millions de dollars)					
Produits nets d'intérêts	12 641 \$	11 459 \$	11 044 \$	10 551 \$	10 065 \$
Produits autres que d'intérêts	9 192	8 556	7 697	8 060	7 769
Total des produits	21 833	20 015	18 741	18 611	17 834
Dotations à la provision pour pertes sur créances	1 057	158	2 489	1 286	870
Charges autres que d'intérêts	12 803	11 535	11 362	10 856	10 258
Résultat avant impôt sur le résultat	7 973	8 322	4 890	6 469	6 706
Impôt sur le résultat	1 730	1 876	1 098	1 348	1 422
Résultat net	6 243 \$	6 446 \$	3 792 \$	5 121 \$	5 284 \$
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	23	17	2	25	17
Porteurs d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres	171	158	122	111	89
Porteurs d'actions ordinaires	6 049	6 271	3 668	4 985	5 178
Résultat net applicable aux actionnaires	6 220 \$	6 429 \$	3 790 \$	5 096 \$	5 267 \$
Mesures financières					
Coefficient d'efficacité comme présenté ¹	58,6 %	57,6 %	60,6 %	58,3 %	57,5 %
Leverier d'exploitation comme présenté ¹	(1,9) %	5,3 %	(4,0) %	(1,5) %	2,4 %
Coefficient de pertes sur créances ²	0,14 %	0,16 %	0,26 %	0,29 %	0,26 %
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté ¹	14,0 %	16,1 %	10,0 %	14,5 %	16,6 %
Marge d'intérêts nette ¹	1,40 %	1,42 %	1,50 %	1,65 %	1,68 %
Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen ^{1,3}	1,58 %	1,59 %	1,69 %	1,84 %	1,88 %
Rendement de l'actif moyen ^{1,3}	0,69 %	0,80 %	0,52 %	0,80 %	0,88 %
Rendement de l'actif productif d'intérêts moyen ^{1,3}	0,78 %	0,89 %	0,58 %	0,89 %	0,99 %
Taux d'impôt effectif comme présenté	21,7 %	22,5 %	22,5 %	20,8 %	21,2 %
Renseignements sur les actions ordinaires					
Par action (\$)⁴					
– résultat de base	6,70 \$	6,98 \$	4,12 \$	5,61 \$	5,84 \$
– résultat dilué comme présenté	6,68	6,96	4,11	5,60	5,82
– dividendes	3,270	2,920	2,910	2,800	2,660
– valeur comptable ⁵	49,95	45,83	42,03	39,94	36,92
Cours de clôture de l'action (\$)⁴	61,87	75,09	49,69	56,16	56,84
Nombre d'actions en circulation (en milliers)⁴	903 312	897 906	890 870	888 648	886 163
	905 684	900 365	892 042	890 915	889 254
	906 040	901 656	894 171	890 683	885 653
Capitalisation boursière (en millions de dollars)	56 057 \$	67 701 \$	44 431 \$	50 016 \$	50 341 \$
Mesures de valeur					
Rendement total pour les actionnaires	(13,56) %	58,03 %	(5,90) %	4,19 %	4,70 %
Rendement des actions (selon le cours de clôture de l'action)	5,3 %	3,9 %	5,9 %	5,0 %	4,7 %
Ratio de versement de dividendes comme présenté ¹	48,8 %	41,8 %	70,7 %	49,9 %	45,5 %
Ratio cours/valeur comptable	1,24	1,64	1,18	1,41	1,54
Principales mesures financières – ajustées⁶					
Coefficient d'efficacité ajusté ⁷	56,4 %	55,4 %	55,8 %	55,5 %	55,6 %
Leverier d'exploitation ajusté ⁷	(1,9) %	0,7 %	(0,6) %	0,2 %	3,2 %
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté	14,7 %	16,7 %	11,7 %	15,4 %	17,4 %
Taux d'impôt effectif ajusté	21,9 %	22,7 %	21,8 %	20,6 %	20,0 %
Résultat dilué par action ajusté (\$)⁴	7,05 \$	7,23 \$	4,85 \$	5,96 \$	6,11 \$
Ratio de versement de dividendes ajusté	46,3 %	40,3 %	60,0 %	46,9 %	43,4 %
Données du bilan et hors bilan (en millions de dollars)					
Trésorerie, dépôts auprès d'autres banques et valeurs mobilières	239 740 \$	218 398 \$	211 564 \$	138 669 \$	119 355 \$
Prêts et acceptations, nets de la provision pour pertes sur créances	528 657	462 879	416 388	398 108	381 661
Total de l'actif	943 597	837 683	769 551	651 604	597 099
Dépôts	697 572	621 158	570 740	485 712	461 015
Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ³	45 258	41 323	37 579	35 569	32 693
Actif moyen ³	900 213	809 621	735 492	639 716	598 441
Actif productif d'intérêts moyen ^{1,3}	799 224	721 686	654 142	572 677	536 059
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires ^{1,3}	43 354	38 881	36 792	34 467	31 184
Biens administrés ^{1,8,9}	2 854 828	2 963 221	2 364 005 ⁸	2 423 240 ⁸	2 303 962
Biens sous gestion ^{1,9}	291 513	316 834	261 037 ⁸	249 596 ⁸	225 379
Mesures de qualité du bilan (méthode tout compris) et mesures en matière de liquidité¹⁰					
Actif pondéré en fonction du risque (APR) (en millions de dollars)					
Total de l'APR	315 634 \$	272 814 \$	254 871 \$	239 863 \$	s. o.
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	216 144 \$
APR aux fins des fonds propres de première catégorie	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	216 303
APR aux fins du total des fonds propres	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	216 462
Ratios de fonds propres					
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires ¹¹	11,7 %	12,4 %	12,1 %	11,6 %	11,4 %
Ratio des fonds propres de première catégorie ¹¹	13,3 %	14,1 %	13,6 %	12,9 %	12,9 %
Ratio du total des fonds propres ¹¹	15,3 %	16,2 %	16,1 %	15,0 %	14,9 %
Ratio de levier	4,4 %	4,7 %	4,7 %	4,3 %	4,3 %
LCR ¹²	129 %	127 %	145 %	125 %	128 %
Ratio de liquidité à long terme (NSFR)	118 %	118 %	s. o.	s. o.	s. o.
Autres renseignements					
Équivalents temps plein	50 427	45 282	43 853	45 157	44 220

1) Se reporter à la section Glossaire pour plus de précisions sur la composition.

2) Ratio obtenu en divisant la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux par les prêts et acceptations bancaires moyens, nets de la provision pour pertes sur créances.

3) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

4) Le 7 avril 2022, les actionnaires de la CIBC ont approuvé le fractionnement des actions ordinaires émises et en circulation de la CIBC (fractionnement d'actions), à raison de deux actions pour une. Chaque actionnaire inscrit à la fermeture des bureaux le 6 mai 2022 (date de clôture des registres) a reçu une action supplémentaire le 13 mai 2022 (date de paiement) pour chaque action détenue à la date de clôture des registres. Le nombre d'actions ordinaires et les montants par action ordinaire ont été rajustés pour refléter le fractionnement d'actions, comme s'il avait été appliqué de manière rétroactive au cours de toutes les périodes présentées.

5) Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires divisés par le nombre d'actions ordinaires émises et en circulation à la fin de la période.

6) Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Les mesures ajustées sont calculées de la même façon que les mesures comme présentées, mis à part le fait que l'information financière utilisée dans le calcul des mesures ajustées a été ajustée pour éliminer l'incidence des éléments d'importance. Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions et un rapprochement des résultats comme présentés et des résultats ajustés.

7) Calculé sur une base d'imposition équivalente (BIE).

8) Comprennent le plein montant contractuel des biens administrés ou gardés par une coentreprise à parts égales entre la CIBC et The Bank of New York Mellon de 2 258,1 G\$ au 31 octobre 2022 (2 341,1 G\$ en 2021).

9) Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

10) L'APR et les ratios de fonds propres sont calculés conformément à la ligne directrice NFP du BSIF, le ratio de levier conformément à la ligne directrice Exigences de levier du BSIF et le LCR et le NSFR, conformément à la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, toutes fondées sur le cadre normatif du CBCB. Se reporter aux sections Gestion des fonds propres et Risque de liquidité pour plus de précisions.

11) Les ratios reflètent les mesures transitoires relatives aux pertes de crédit attendues annoncées par le BSIF le 27 mars 2020 en réponse à la pandémie de COVID-19.

12) Moyenne pour les trimestres clos le 31 octobre de chaque exercice indiqué.

s. o. Sans objet.

Conjoncture de l'économie et du marché

Revue de l'exercice 2022

Au Canada, la croissance économique a été vigoureuse au cours du premier semestre de 2022, mais par la suite, comme aux États-Unis, les hausses de taux d'intérêt visant à réduire l'inflation ont fait apparaître des signes de ralentissement au cours du second semestre de 2022. Les dépenses de consommation, dont le niveau élevé s'explique par l'allègement supplémentaire des contraintes liées aux mesures de santé publique, ainsi que par la croissance des revenus attribuable à la bonne tenue du marché de l'emploi et les épargnes accumulées au cours des périodes précédentes, ont favorisé la croissance de l'économie canadienne, alors que les exportations nominales ont augmenté en raison des sommets atteints par les prix des marchandises pendant le premier semestre de l'exercice. Après avoir crû à un rythme très élevé au début de l'exercice, la demande de prêts hypothécaires s'est essouffée à mesure que la hausse des taux d'intérêt pendant la seconde moitié de l'exercice faisait baisser le nombre de transactions et le prix des maisons, tandis que l'élargissement des écarts de taux des obligations de sociétés pesait sur les marges. La demande de crédit aux ménages autre que celle de prêts hypothécaires a augmenté en raison de l'accroissement des dépenses discrétionnaires. La demande de prêts aux entreprises est demeurée vigoureuse au Canada et aux États-Unis, reflet de l'incidence exercée par l'inflation sur les mesures nominales de l'activité économique et de l'élargissement des écarts de taux sur le marché des obligations de sociétés. Sur les marchés financiers, les activités de fusions et acquisitions ont été solides, mais le contexte a été moins favorable pour les activités de gestion de patrimoine de la CIBC et les émissions de titres de participation, particulièrement pendant la seconde moitié de l'exercice, car les perturbations économiques engendrées par la guerre en Ukraine, les mesures de resserrement monétaire et les perspectives d'un ralentissement de la croissance ont assombri les conditions du marché. La croissance des dépôts au Canada a ralenti pour revenir près des niveaux historiques après avoir été élevée au début de la pandémie, les dépôts à terme ayant de plus en plus la cote à mesure que les taux d'intérêt augmentaient.

Perspectives pour l'année 2023

La croissance économique mondiale devrait être faible en 2023 en raison des mesures de resserrement monétaires adoptées par les banques centrales dans le but de freiner la demande et, ce faisant, de ramener l'inflation près des taux cibles. Les pays de la zone euro et le Royaume-Uni devraient entrer en récession lorsque la hausse des taux d'intérêt fera sentir ses effets dans cette région déjà vulnérable aux retombées négatives de la guerre en Ukraine. L'économie de la Chine pourrait connaître une certaine embellie après une année marquée par de nombreux confinements, mais la faiblesse du secteur immobilier et des marchés d'exportation laisse entrevoir une autre année de croissance inférieure à la moyenne. En 2023, les prix moyens de la plupart des marchandises devraient être inférieurs à ceux de 2022 en raison du ralentissement à l'échelle mondiale, mais les risques géopolitiques qui influent sur l'approvisionnement pourraient engendrer de nouvelles pressions à la hausse. Les chaînes d'approvisionnement pourraient profiter d'un allègement des pressions exercées par la demande et d'une baisse supplémentaire de l'importance de la COVID-19 alors que la vaccination et l'immunité acquise lors des vagues d'infection précédentes réduiront la gravité des nouveaux cas.

Au Canada, la Banque du Canada devrait porter les taux de financement à un jour à 4,25 % et les maintenir à un niveau élevé tout au long de l'année civile 2023, entraînant ainsi un ralentissement de la demande pour que l'inflation se situe près du taux cible de 2 % à la fin de l'année prochaine. Le ralentissement de la croissance économique, les améliorations dans les chaînes d'approvisionnement et la baisse des prix moyens des aliments et de l'énergie constitueront des facteurs déterminants pour ramener l'inflation à ce taux cible. La croissance du produit intérieur brut (PIB) réel devrait ralentir pour se situer à 0,6 %, comparativement au taux de croissance d'environ 3,5 % prévu en 2022, alors que le marché de l'habitation et les dépenses de consommation devraient ralentir en raison de la hausse des taux d'intérêt et de l'augmentation graduelle du taux de chômage, qui pourrait avoisiner 6 % vers la fin de l'année civile 2023, après s'être établi en moyenne à 5,3 % en 2022. Les taux d'intérêt à long terme pourraient être en baisse aux États-Unis et au Canada à la fin de 2023, alors que les marchés commenceront à tenir compte dans les évaluations d'une légère baisse des taux directeurs des banques centrales en 2024 et gagneront en assurance quant à la maîtrise de l'inflation.

Aux États-Unis, afin de contenir l'inflation, la Réserve fédérale devrait faire passer son taux de financement à un jour à un peu moins de 5 % d'ici le début de 2023 et le laisser à ce niveau pour le reste de l'année, ce qui pèsera sur le marché de l'habitation et les dépenses de consommation sensibles aux taux d'intérêt et devrait limiter la croissance du PIB réel à 0,7 % en 2023, en baisse par rapport à environ 2 % en 2022. Dans la foulée, le taux de chômage pourrait augmenter, passant d'une moyenne de 3,7 % en 2022 à 4,2 % vers la fin de 2023, permettant ainsi de freiner l'inflation salariale.

Un ralentissement de la croissance économique aura probablement de vastes répercussions dans bon nombre de nos unités d'exploitation stratégiques. La hausse du taux de chômage et des taux d'intérêt devrait entraîner un léger recul de la qualité du crédit aux ménages et aux entreprises par rapport aux niveaux très élevés atteints en 2022. La croissance des dépôts sera limitée, car les mesures de resserrement quantitatif feront en sorte que les obligations actuellement détenues par la banque centrale devront être financées sur les marchés publics, alors que les taux d'intérêt plus élevés engendreront une croissance des dépôts à terme plus élevée que celle des dépôts à court terme. Bien que le contexte de hausse des taux d'intérêt commence à se stabiliser, nous entrevoyons qu'il aura une incidence légèrement positive sur la marge d'intérêts nette de toutes nos unités d'exploitation stratégiques, alors que la hausse des taux d'intérêt pourrait avoir des répercussions sur la qualité du crédit en 2023, en raison du ralentissement de la croissance économique engendrée par le resserrement de la politique monétaire.

En ce qui a trait à Services bancaires personnels et PME, région du Canada, la croissance des prêts hypothécaires devrait s'essouffler encore davantage en lien avec la baisse du volume de vente et du prix moyen des maisons découlant de l'augmentation des taux d'intérêt. Même si la hausse de la demande de crédit à la consommation autre que celui des prêts hypothécaires d'une année à l'autre sera soutenue par l'accroissement du volume des dépenses dans les services, le montant de ces dernières devrait croître moins rapidement à mesure que l'inflation s'essouffle. La croissance des prêts aux entreprises devrait être vigoureuse, mais sera aussi probablement moins élevée que le solide niveau observé en 2022.

La volatilité des marchés des actifs a poussé les investisseurs à diversifier davantage leurs portefeuilles, ce qui pourrait assombrir les perspectives de croissance de nos activités de gestion des avoirs au Canada et aux États-Unis à court terme.

Les activités de Marchés des capitaux devraient tirer parti de la vigueur soutenue des activités de fusions et acquisitions liée à la poursuite des regroupements d'entreprises, alors que la baisse des taux d'intérêt à plus long terme au cours de 2023 pourrait faire augmenter les émissions d'obligations de sociétés. La croissance de la demande de prêts dans les activités de Groupe Entreprises au Canada et aux États-Unis devrait s'essouffler en raison de l'affaiblissement de la croissance économique et d'un ralentissement de la construction d'immeubles résidentiels à logements multiples.

Les perspectives économiques précitées reposent sur bon nombre d'hypothèses quant aux répercussions économiques des hausses récentes et prévues des taux d'intérêt, de l'assouplissement des pressions inflationnistes et sur la chaîne d'approvisionnement, de la pandémie de COVID-19, ainsi qu'aux risques économiques mondiaux liés à la guerre en Ukraine. Les mesures prises par les banques centrales pour lutter contre l'inflation pourraient avoir des répercussions plus importantes que prévu sur la croissance économique. Nos attentes à l'égard de la pandémie sont fondées sur les informations actuellement à notre disposition et pourraient changer lorsque seront disponibles de nouveaux renseignements sur l'épidémiologie et les mesures sanitaires gouvernementales. La guerre en Ukraine pourrait devenir un conflit à plus grande échelle ou réduire de façon plus marquée la production dans les secteurs de l'alimentation et de l'énergie, ce qui pourrait intensifier la pression sur l'inflation et la croissance mondiale. Par conséquent, les résultats réels pourraient être très différents des résultats attendus.

Notre situation financière et notre situation de fonds propres réglementaires et de liquidité demeurent saines, toutefois, le risque d'une révision à la baisse des perspectives économiques précitées pourrait nous mener à adopter une approche plus prudente à l'égard de la gestion des fonds propres. Se reporter aux sections Gestion des fonds propres et Risque de liquidité pour plus de précisions. L'incidence de la hausse des taux d'intérêt, de la pandémie et de la guerre en Ukraine sur notre environnement de risque est décrite dans la section Principaux risques et nouveaux risques. Les variations du niveau d'incertitude économique continuent d'influer sur nos estimations et hypothèses comptables importantes, surtout en ce qui concerne l'estimation des pertes de crédit attendues. Se reporter à la section Questions relatives à la comptabilité et au contrôle et à la note 5 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

Événements importants

Acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco

Le 4 mars 2022, nous avons clôturé l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco, dont le solde dû totalisait 2,9 G\$, pour une contrepartie en espèces de 3,1 G\$. Nous avons aussi conclu une entente à long terme aux termes de laquelle nous sommes devenus l'émetteur exclusif des cartes de crédit Costco Mastercard au Canada. La transaction combinée a été comptabilisée à titre d'acquisition d'actifs dans l'unité d'exploitation stratégique Services bancaires personnels et PME, région du Canada. Se reporter à la note 3 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

Vente de certains actifs bancaires dans les Caraïbes

Le 12 octobre 2021, FirstCaribbean International Bank Limited (CIBC FirstCaribbean) a annoncé avoir conclu des ententes visant la vente de ses actifs bancaires situés à Saint-Vincent-et-les-Grenadines, à la Grenade, à la Dominique, à Saint-Kitts-et-Nevis et à Aruba. La vente des actifs bancaires à Aruba a été clôturée le 25 février 2022, après que les conditions de clôture ont été satisfaites. Les projets de vente des actifs bancaires situés à Saint-Vincent-et-les-Grenadines et à Saint-Kitts-et-Nevis ont reçu l'approbation des autorités de réglementation au troisième trimestre de 2022 et devraient se clôturer au troisième trimestre de 2023, sous réserve du respect des conditions de clôture. Les parties poursuivent les démarches en vue d'obtenir des organismes de réglementation l'approbation requise pour réaliser la transaction à la Grenade, ce qui pourrait signifier que des modifications devront être apportées au projet de transaction. Le projet de transaction à la Dominique n'aura pas de suite, et les activités à la Dominique prendront fin le 31 janvier 2023. La clôture de ces transactions et l'arrêt de ces activités ne devraient pas avoir d'incidence importante.

Vue d'ensemble du rendement financier

Cette section présente une rétrospective de nos résultats financiers consolidés de 2022. La revue des résultats de nos unités d'exploitation stratégiques est présentée aux pages 21 à 32. Se reporter à la page 12 pour une rétrospective de notre rendement financier de 2021.

Revue des résultats financiers de 2022

Le résultat net comme présenté pour l'exercice considéré s'est établi à 6 243 M\$, en regard de 6 446 M\$ en 2021.

Le résultat net ajusté¹ pour l'exercice considéré a été de 6 578 M\$, contre 6 687 M\$ en 2021.

Le résultat dilué par action comme présenté² pour l'exercice considéré a été de 6,68 \$, contre 6,96 \$ en 2021.

Le résultat dilué par action ajusté^{1,2} pour l'exercice considéré s'est établi à 7,05 \$, contre 7,23 \$ en 2021.

2022

Le résultat net a été touché par les éléments d'importance suivants :

- un montant de 181 M\$ (133 M\$ après impôt) au titre des coûts d'acquisition et d'intégration, des ajustements selon la méthode de l'acquisition et de la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs³ liés à l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco (Services bancaires personnels et PME, région du Canada);
- une augmentation de 136 M\$ (100 M\$ après impôt) des provisions pour procédures judiciaires (Siège social et autres);
- un montant de 98 M\$ (75 M\$ après impôt) au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (14 M\$ après impôt dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada, 50 M\$ après impôt dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et 11 M\$ après impôt dans Siège social et autres);
- une charge de 37 M\$ (27 M\$ après impôt) liée à la consolidation de notre portefeuille immobilier (Siège social et autres).

Les éléments d'importance susmentionnés ont entraîné une progression des produits de 16 M\$, une hausse de la dotation à la provision pour pertes sur créances de 94 M\$, une augmentation des charges autres que d'intérêts de 374 M\$, et une diminution de l'impôt sur le résultat de 117 M\$. Au total, ces éléments d'importance ont fait diminuer le résultat net de 335 M\$.

2021

Le résultat net a été touché par les éléments d'importance suivants :

- une augmentation de 125 M\$ (92 M\$ après impôt) des provisions pour procédures judiciaires (Siège social et autres);
- une charge de 109 M\$ (80 M\$ après impôt) liée à la consolidation de notre portefeuille immobilier (Siège social et autres);
- un montant de 79 M\$ (60 M\$ après impôt) au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (50 M\$ après impôt dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et 10 M\$ après impôt dans Siège social et autres);
- un montant de 12 M\$ (9 M\$ après impôt) au titre des coûts d'acquisition et d'intégration³ liés à l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco (Services bancaires personnels et PME, région du Canada).

Les éléments d'importance susmentionnés ont entraîné une augmentation des charges autres que d'intérêts de 325 M\$, et une diminution de l'impôt sur le résultat de 84 M\$. Au total, ces éléments d'importance ont fait diminuer le résultat net de 241 M\$.

- 1) Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions.
- 2) Le 7 avril 2022, les actionnaires de la CIBC ont approuvé le fractionnement des actions ordinaires émises et en circulation de la CIBC (fractionnement d'actions), à raison de deux actions pour une. Chaque actionnaire inscrit à la fermeture des bureaux le 6 mai 2022 (date de clôture des registres) a reçu une action additionnelle le 13 mai 2022 (date de paiement) pour chaque action détenue à la date de clôture des registres. Le nombre d'actions ordinaires et les montants par action ordinaire ont été rajustés pour refléter le fractionnement d'actions, comme s'il avait été appliqué de manière rétroactive au cours de toutes les périodes présentées.
- 3) Les coûts d'acquisition et d'intégration sont des coûts marginaux engagés dans le cadre de la planification et de l'exécution de l'intégration du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco, notamment la recherche d'occasions de franchisage, l'actualisation et la conversion des systèmes et processus, la réalisation de projets, les frais de communication et les primes de bienvenue aux clients. Les ajustements selon la méthode de l'acquisition comprennent la désactualisation de l'écart associé à la juste valeur des créances sur cartes de crédit du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco acquises à la date d'acquisition. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs liée à l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco comprend la provision pour pertes de crédit attendues de premier stade établie immédiatement après la date d'acquisition et l'incidence de la migration des comptes du premier vers le deuxième stade au cours du deuxième trimestre de 2022.

Produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre

	2022	2021
Actif productif d'intérêts moyen	799 224 \$	721 686 \$
Produits nets d'intérêts ¹	12 641	11 459
Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen	1,58 %	1,59 %

- 1) Les activités de négociation sont fondées sur la définition du risque qui régit la négociation aux fins de gestion des fonds propres réglementaires et du risque de marché de négociation. Les positions qui font partie du portefeuille de négociation sont considérées comme faisant l'objet d'une stratégie de négociation, à condition que le portefeuille et les positions continuent de satisfaire aux critères du portefeuille de négociation définis et énoncés par le BSIF dans sa ligne directrice NFP. Les activités de négociation et les stratégies de gestion des risques correspondantes peuvent périodiquement faire changer la nature des produits de négociation, tantôt des produits nets d'intérêts, tantôt des produits autres que d'intérêts. Par conséquent, nous considérons que le total des produits de négociation est la meilleure mesure du rendement des activités de négociation.

Les produits nets d'intérêts ont augmenté de 1 182 M\$, ou 10 %, par rapport à ceux de 2021, en raison surtout de la croissance des volumes dans l'ensemble de nos activités, contrebalancée en partie par la diminution des produits de négociation.

La marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen a été comparable à celle de l'exercice 2021, compte tenu surtout d'une baisse des marges sur les actifs, compensée par une progression des marges sur les dépôts.

D'autres renseignements sur les produits nets d'intérêts et la marge d'intérêts nette sont présentés dans les sections Information financière annuelle supplémentaire et Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques.

Produits autres que d'intérêts¹

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2022	2021
Rémunération de prise ferme et honoraires de consultation	557 \$	713 \$
Frais sur les dépôts et les paiements	880	797
Commissions sur crédit	1 286	1 152
Honoraires d'administration de cartes	437	460
Honoraires de gestion de placements et de garde ^{2, 3}	1 760	1 621
Produits tirés des fonds communs de placement ³	1 776	1 772
Produits tirés des assurances, nets des réclamations	351	358
Commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières	378	426
Profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN), montant net ⁴	1 172	607
Profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) et au coût amorti, montant net	35	90
Produits tirés des opérations de change autres que de négociation	242	276
Produits tirés des résultats des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ²	47	55
Divers	271	229
	9 192 \$	8 556 \$

- 1) Les activités de négociation sont fondées sur la définition du risque qui régit la négociation aux fins de gestion des fonds propres réglementaires et du risque de marché de négociation. Les positions qui font partie du portefeuille de négociation sont considérées comme faisant l'objet d'une stratégie de négociation, à condition que le portefeuille et les positions continuent de satisfaire aux critères du portefeuille de négociation définis et énoncés par le BSIF dans sa ligne directrice NFP. Les activités de négociation et les stratégies de gestion des risques correspondantes peuvent périodiquement faire changer la nature des produits de négociation, tantôt des produits nets d'intérêts, tantôt des produits autres que d'intérêts. Par conséquent, nous considérons que le total des produits de négociation est la meilleure mesure du rendement des activités de négociation.
- 2) Les honoraires de garde comptabilisés directement par la CIBC sont compris dans les honoraires de gestion de placements et de garde. La quote-part de nos honoraires de garde liés aux coentreprises entre la CIBC et The Bank of New York Mellon est comprise dans les produits tirés des résultats des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.
- 3) Les honoraires de gestion de placements et les produits tirés des fonds communs de placement dépendent de plusieurs facteurs, notamment des biens sous gestion. Les honoraires de gestion de placements découlant de nos services de gestion d'actifs et de gestion privée de patrimoine dépendent généralement des biens sous gestion, tandis que les honoraires de gestion de placements découlant de nos services de courtage de détail dépendent des biens administrés et, dans une moindre mesure, d'autres facteurs sans lien direct avec les biens administrés (p. ex., des frais fixes facturés par compte).
- 4) Comprendent des profits de 44 M\$ (pertes de 87 M\$ en 2021) liés aux instruments financiers détenus à des fins autres que de négociation évalués/désignés à la JVRN.

Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 636 M\$, ou 7 %, par rapport à ceux de 2021.

La rémunération de prise ferme et les honoraires de consultation ont diminué de 156 M\$, ou 22 %, en raison surtout de la baisse des produits tirés de l'activité d'émission de titres de participation et de créance.

Les frais sur les dépôts et les paiements ont augmenté de 83 M\$, ou 10 %, en lien principalement avec la hausse des frais dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada.

Les commissions sur crédit ont augmenté de 134 M\$, ou 12 %, en raison surtout de la croissance des emprunts commerciaux.

Les honoraires de gestion de placements et de garde ont augmenté de 139 M\$, ou 9 %, en raison principalement d'une moyenne plus élevée des biens sous gestion et des biens administrés liés à nos activités de gestion des avoirs.

Les profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la JVRN, montant net, ont augmenté de 565 M\$, ou 93 %, en raison principalement de la hausse des produits de négociation.

Les profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti, montant net, ont diminué de 55 M\$, ou 61 %, en raison surtout de la baisse des profits réalisés, montant net, sur la cession de titres de créance évalués à la JVAERG.

Produits de négociation (BIE)^{1, 2}

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2022	2021
Produits de négociation composés de ce qui suit :		
Produits nets d'intérêts ¹	875 \$	1 020 \$
Produits autres que d'intérêts ³	1 128	694
	2 003 \$	1 714 \$
Produits de négociation par gamme de produits :		
Taux d'intérêt	335 \$	328 \$
Change	899	651
Titres de participation ¹	611	548
Marchandises	144	158
Divers	14	29
	2 003 \$	1 714 \$

- 1) Comprendent un ajustement selon la BIE de 211 M\$ (204 M\$ en 2021) comptabilisé dans Marchés des capitaux. Se reporter à la section Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques et à la note 30 des états financiers consolidés pour plus de précisions.
- 2) Les activités de négociation sont fondées sur la définition du risque qui régit la négociation aux fins de gestion des fonds propres réglementaires et du risque de marché de négociation. Les positions qui font partie du portefeuille de négociation sont considérées comme faisant l'objet d'une stratégie de négociation, à condition que le portefeuille et les positions continuent de satisfaire aux critères du portefeuille de négociation définis et énoncés par le BSIF dans sa ligne directrice NFP.
- 3) Présentés en tant qu'éléments du poste Profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la JVRN dans le compte de résultat consolidé, ce qui comprend un profit de 1 128 M\$ (694 M\$ en 2021) lié à des instruments financiers détenus à des fins de négociation évalués/désignés à la JVRN et un profit de 44 M\$ (perte de 87 M\$ en 2021) lié à des instruments financiers détenus à des fins autres que de négociation évalués/désignés à la JVRN.

Les produits de négociation ont augmenté de 289 M\$, ou 17 %, par rapport à ceux de 2021, du fait essentiellement de la hausse des produits de négociation tirés des opérations de change et sur titres de participation.

Les produits de négociation comprennent les produits nets d'intérêts et les produits autres que d'intérêts. Les produits nets d'intérêts découlent des intérêts et des dividendes liés aux actifs et aux passifs financiers relativement aux activités de négociation, autres que sur les dérivés, nets des charges d'intérêts et des produits d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs. Les produits autres que d'intérêts incluent des pertes et des profits réalisés et latents liés à des valeurs obligatoirement évaluées à la JVRN ainsi que des produits découlant des variations de la juste valeur d'instruments financiers dérivés. Les produits de négociation excluent la rémunération de prise ferme et les commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières, qui sont présentées séparément dans le compte de résultat consolidé. Les activités de négociation et les stratégies de gestion du risque correspondantes peuvent périodiquement faire changer la nature des produits de négociation, tantôt des produits nets d'intérêts, tantôt des produits autres que d'intérêts. Par conséquent, nous considérons que le total des produits de négociation est la meilleure mesure du rendement des activités de négociation.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2022	2021
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances – prêts douteux		
Services bancaires personnels et PME, région du Canada	534 \$	484 \$
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	22	6
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	113	104
Marchés des capitaux	(31)	32
Siège social et autres	59	76
	697	702
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances – prêts productifs		
Services bancaires personnels et PME, région du Canada	342	(134)
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	1	(45)
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	105	(179)
Marchés des capitaux	(31)	(132)
Siège social et autres	(57)	(54)
	360	(544)
	1 057 \$	158 \$

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 899 M\$, ou 569 %, par rapport à celle de 2021, étant donné que la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs au cours de l'exercice considéré reflétait une évolution défavorable de nos perspectives économiques, alors que la dotation de l'exercice précédent avait été favorisée par l'évolution favorable de nos perspectives économiques en raison de la reprise à la suite de la pandémie de COVID-19.

Se reporter à la section Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques pour plus de précisions sur la dotation à la provision pour pertes sur créances dans nos unités d'exploitation stratégiques.

Charges autres que d'intérêts

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2022	2021
Salaires et avantages du personnel		
Salaires ¹	3 770 \$	3 213 \$
Rémunération liée au rendement	2 460	2 329
Avantages du personnel	927	908
	7 157	6 450
Frais d'occupation ²	853	916
Matériel informatique, logiciels et matériel de bureau	2 297	2 030
Communications	352	318
Publicité et expansion des affaires	334	237
Honoraires	313	277
Taxes d'affaires et taxes sur le capital	123	111
Divers	1 374	1 196
	12 803 \$	11 535 \$

1) Comprennent les prestations de cessation d'emploi.

2) Comprennent des charges de 37 M\$ (109 M\$ en 2021) liées à la consolidation de notre portefeuille immobilier, présentées à titre d'éléments d'importance.

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 1 268 M\$, ou 11 %, par rapport à celles de 2021.

Les salaires et avantages du personnel ont augmenté de 707 M\$, ou 11 %, ce qui s'explique essentiellement par la progression des salaires du personnel et de la rémunération liée au rendement.

Le matériel informatique, les logiciels et le matériel de bureau ont augmenté de 267 M\$, ou 13 %, en raison principalement de l'augmentation des dépenses liées aux initiatives stratégiques.

Les coûts liés à la publicité et à l'expansion des affaires ont augmenté de 97 M\$, ou 41 %, du fait surtout de l'augmentation des dépenses liées aux initiatives stratégiques et de la hausse des dépenses liées aux déplacements et à l'expansion des affaires découlant de l'allègement des restrictions de voyage liées à la COVID-19.

Les charges Divers ont augmenté de 178 M\$, ou 15 %, étant donné que les charges de l'exercice considéré tenaient compte des coûts associés à l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco et d'une augmentation des provisions pour procédures judiciaires, tous deux présentés à titre d'éléments d'importance.

Impôts et taxes

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2022	2021
Impôt sur le résultat	1 730 \$	1 876 \$
Taxes indirectes ¹		
Taxe sur les produits et services (TPS), taxe de vente harmonisée (TVH) et taxes de vente	471	403
Charges sociales	368	306
Taxes sur le capital	84	77
Impôt foncier et taxes d'affaires	73	70
Total des taxes indirectes	996	856
Total des impôts et taxes	2 726 \$	2 732 \$
Taux d'impôt effectif comme présenté	21,7 %	22,5 %
Total des impôts et taxes en pourcentage du résultat net avant déduction du total des impôts et taxes	30,4 %	29,8 %

1) Certains montants sont fondés sur les sommes payées ou payables et ne tiennent pas compte de la capitalisation et de l'amortissement ultérieur.

Le total des impôts et taxes a baissé de 6 M\$ en regard de celui de 2021.

La charge d'impôt sur le résultat s'est chiffrée à 1 730 M\$, en baisse de 146 M\$ par rapport à celle de 2021. Cette baisse découle de la diminution du résultat ainsi que d'une augmentation de la proportion relative du résultat assujettie à des taux d'impôt plus bas.

Les taxes indirectes ont augmenté de 140 M\$ comparativement à celles de 2021, en lien avec une hausse des taxes de vente et des charges sociales. Les taxes de vente ont augmenté de 68 M\$ par rapport à celles de 2021, en lien principalement avec la hausse des charges autres que d'intérêts non liées aux employés. Les charges salariales ont augmenté de 62 M\$ comparativement à celles de 2021, en lien essentiellement avec la hausse des cotisations prescrites par la loi au titre des régimes de retraite, de l'assurance-maladie et de l'assurance-emploi, laquelle découle de la progression des salaires du personnel. Les taxes indirectes sont incluses dans les charges autres que d'intérêts.

Au cours d'exercices précédents, l'Agence du revenu du Canada (ARC) a établi de nouvelles cotisations dans lesquelles elle refusait la déduction de paiements au titre du règlement dans l'affaire Enron et la déduction des frais juridiques connexes (les frais liés à Enron). En janvier 2019, la CIBC a conclu avec l'ARC une entente de règlement relative à la partie des frais liés à Enron qui sont déductibles au Canada. La partie des frais liés à Enron qui sont déductibles aux États-Unis n'a pas encore été acceptée par l'Internal Revenue Service. Le montant des avantages d'impôt comptabilisés aux États-Unis pourrait nécessiter des ajustements.

L'ARC a réclamé à la CIBC, dans le cadre de nouvelles cotisations, un montant d'impôt supplémentaire d'environ 1 602 M\$ en lien avec le refus de déductibilité de certains dividendes de sociétés canadiennes pour la période de 2011 à 2017 au motif que ceux-ci étaient non déductibles parce que reçus dans le cadre d'un « mécanisme de transfert de dividendes », et en lien avec des questions similaires. Une tranche d'environ 182 M\$ correspond à un montant d'impôt supplémentaire pour l'année d'imposition 2017 dans le cadre d'une nouvelle cotisation établie par l'ARC en mai 2022. Les dividendes visés par les nouvelles cotisations s'apparentent à ceux visés prospectivement par les règles proposées dans les budgets fédéraux canadiens de 2015 et de 2018. Il est possible que la CIBC fasse l'objet de nouvelles cotisations visant des années ultérieures en lien avec des questions similaires. En août 2021, la CIBC a déposé un avis d'appel auprès de la Cour canadienne de l'impôt et l'affaire fait maintenant l'objet d'un litige. La CIBC est persuadée que ses positions fiscales sont justifiées et entend se défendre vigoureusement. Par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés.

En novembre 2021, la Cour canadienne de l'impôt a rendu une décision (la décision) contre la CIBC dans le cadre de la nouvelle cotisation au titre de sa perte en capital de change de 2007. La CIBC s'oppose à la décision et a interjeté appel en novembre 2021. L'appel devrait être entendu en décembre 2022. La CIBC demeure persuadée que sa position fiscale est justifiée. Par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés. Le risque d'assujettissement à l'impôt et à des intérêts supplémentaires lié à cette question et à des questions similaires est d'environ 300 M\$, ce qui s'ajoute à l'incapacité potentielle d'utiliser des reports en avant de pertes fiscales en capital non comptabilisées d'un montant d'approximativement 600 M\$.

Après les propositions budgétaires annoncées en avril 2022, le gouvernement fédéral du Canada a publié des propositions législatives en août 2022 et présenté d'autres propositions législatives par la suite, lesquelles ont franchi les étapes de la première et de la deuxième lecture au Parlement du Canada au cours du mois de novembre 2022. Ces propositions législatives comprenaient l'instauration d'un dividende pour la relance au Canada (DRC) sous la forme d'un impôt ponctuel de 15 % sur les groupes de banques et d'assureurs-vie, applicable sur le revenu imposable moyen pour les années 2020 et 2021 supérieur à 1,0 G\$. Une fois les mesures quasi adoptées, le DRC deviendra payable par versements égaux sur une période de cinq ans. Les propositions législatives font aussi état d'une augmentation éventuelle de 1,5 % du taux d'imposition qui s'applique au revenu imposable supérieur à 100 M\$ des banques et des assureurs-vie. Nous prendrons en compte ces mesures au cours des périodes ultérieures lorsqu'elles seront quasi adoptées, ce qui s'entend généralement du moment auquel les propositions franchissent l'étape de la troisième lecture au Parlement du Canada dans le cas d'un gouvernement minoritaire. Selon ces propositions législatives, une charge d'impôt sur le résultat d'environ 550 M\$ serait comptabilisée pour le montant total de l'obligation au titre du DRC au moment de sa quasi-adoption.

Change

L'incidence de la conversion du dollar américain sur les principaux postes de notre compte de résultat consolidé découle de fluctuations de taux de change moyens et s'estime comme suit :

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2022 vs 2021	2021 vs 2020
Augmentation (diminution) estimative des éléments suivants :		
Total des produits	143 \$	(307)\$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	6	13
Charges autres que d'intérêts	65	(141)
Impôt sur le résultat	10	(26)
Résultat net	62	(153)
Incidence sur le résultat par action ¹ :		
De base	0,07 \$	(0,17)\$
Dilué	0,07	(0,17)
Appréciation (dépréciation) moyenne du \$ US par rapport au \$ CA	2,9 %	(6,6)%

1) Le 7 avril 2022, les actionnaires de la CIBC ont approuvé le fractionnement des actions ordinaires émises et en circulation de la CIBC (fractionnement d'actions), à raison de deux actions pour une. Chaque actionnaire inscrit à la fermeture des bureaux le 6 mai 2022 (date de clôture des registres) a reçu une action additionnelle le 13 mai 2022 (date de paiement) pour chaque action détenue à la date de clôture des registres. Le nombre d'actions ordinaires et les montants par action ordinaire ont été rajustés pour refléter le fractionnement d'actions, comme s'il avait été appliqué de manière rétroactive au cours de toutes les périodes présentées.

Revue des résultats du quatrième trimestre

En millions de dollars, sauf les données sur les actions, pour les trimestres clos les

	2022				2021			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Produits								
Services bancaires personnels et PME, région du Canada	2 262 \$	2 321 \$	2 143 \$	2 183 \$	2 128 \$	2 056 \$	1 941 \$	2 025 \$
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	1 316	1 338	1 303	1 297	1 240	1 207	1 135	1 088
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	653	604	591	609	562	539	532	561
Marchés des capitaux ¹	1 182	1 199	1 316	1 304	1 012	1 140	1 194	1 174
Siège social et autres ¹	(25)	109	23	105	122	114	130	115
Total des produits	5 388 \$	5 571 \$	5 376 \$	5 498 \$	5 064 \$	5 056 \$	4 932 \$	4 963 \$
Produits nets d'intérêts	3 185 \$	3 236 \$	3 088 \$	3 132 \$	2 980 \$	2 893 \$	2 747 \$	2 839 \$
Produits autres que d'intérêts	2 203	2 335	2 288	2 366	2 084	2 163	2 185	2 124
Total des produits	5 388	5 571	5 376	5 498	5 064	5 056	4 932	4 963
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	436	243	303	75	78	(99)	32	147
Charges autres que d'intérêts	3 483	3 183	3 114	3 023	3 135	2 918	2 756	2 726
Résultat avant impôt sur le résultat	1 469	2 145	1 959	2 400	1 851	2 237	2 144	2 090
Impôt sur le résultat	284	479	436	531	411	507	493	465
Résultat net	1 185 \$	1 666 \$	1 523 \$	1 869 \$	1 440 \$	1 730 \$	1 651 \$	1 625 \$
Résultat net applicable aux :								
Participations ne donnant pas le contrôle	7 \$	6 \$	5 \$	5 \$	4 \$	5 \$	4 \$	4 \$
Actionnaires	1 178	1 660	1 518	1 864	1 436	1 725	1 647	1 621
Résultat par action – de base²	1,26 \$	1,79 \$	1,63 \$	2,02 \$	1,54 \$	1,88 \$	1,78 \$	1,78 \$
– dilué ²	1,26	1,78	1,62	2,01	1,54	1,88	1,78	1,78

1) Les produits et l'impôt sur le résultat de Marchés des capitaux sont présentés sur une BIE, et les montants compensatoires équivalents inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés dans Siège social et autres.

2) Le 7 avril 2022, les actionnaires de la CIBC ont approuvé le fractionnement des actions ordinaires émises et en circulation de la CIBC (fractionnement d'actions), à raison de deux actions pour une. Chaque actionnaire inscrit à la fermeture des bureaux le 6 mai 2022 (date de clôture des registres) a reçu une action supplémentaire le 13 mai 2022 (date de paiement) pour chaque action détenue à la date de clôture des registres. Le nombre d'actions ordinaires et les montants par action ordinaire ont été rajustés pour refléter le fractionnement d'actions, comme s'il avait été appliqué de manière rétroactive au cours de toutes les périodes présentées.

Comparaison avec le quatrième trimestre de 2021

Le résultat net pour le trimestre s'est établi à 1 185 M\$, en baisse de 255 M\$, ou 18 %, en regard de celui du quatrième trimestre de 2021.

Les produits nets d'intérêts ont augmenté de 205 M\$, en raison surtout de la croissance des volumes dans l'ensemble de nos activités, neutralisée en partie par la diminution des produits de négociation.

Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 119 M\$, ou 6 %, ce qui s'explique principalement par l'augmentation des produits de négociation, contrebalancée en partie par la baisse des produits de trésorerie et des produits tirés des honoraires liés au marché.

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 358 M\$, ou 459 %, par rapport à celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent. Au trimestre considéré, une dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs de 217 M\$ a été comptabilisée, comparativement à une reprise de la provision de 34 M\$ au trimestre correspondant de l'exercice précédent. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a augmenté de 107 M\$, ce qui est essentiellement attribuable à Services bancaires personnels et PME, région du Canada, et à Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis.

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 348 M\$, ou 11 %, essentiellement en raison de la hausse des salaires du personnel, de l'accroissement des dépenses liées aux initiatives stratégiques, dont l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco, et d'une augmentation des provisions pour procédures judiciaires, présentée à titre d'élément d'importance.

La charge d'impôt sur le résultat a diminué de 127 M\$, ou 31 %, du fait surtout de la baisse du résultat.

Comparaison avec le troisième trimestre de 2022

Le résultat net du trimestre a reculé de 481 M\$, ou 29 %, par rapport à celui du trimestre précédent.

Les produits nets d'intérêts ont baissé de 51 M\$, ou 2 %, ce qui est attribuable surtout au recul des marges sur produits et à la baisse des produits de négociation, en partie compensés par la croissance des volumes dans l'ensemble de nos activités.

Les produits autres que d'intérêts ont diminué de 132 M\$, ou 6 %, ce qui reflète principalement la baisse des produits de trésorerie et des produits tirés des honoraires liés au marché.

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 193 M\$, ou 79 %, par rapport à celle du trimestre précédent. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a augmenté de 130 M\$, en raison surtout de l'évolution défavorable de nos perspectives économiques. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a augmenté de 63 M\$, ce qui est attribuable à des hausses dans l'ensemble des unités d'exploitation stratégiques.

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 300 M\$, ou 9 %, en raison des salaires du personnel et de la rémunération liée au rendement, de la hausse des provisions pour procédures judiciaires et de la charge liée à la consolidation de notre portefeuille immobilier, ces deux facteurs étant présentés à titre d'éléments d'importance.

La charge d'impôt sur le résultat a diminué de 195 M\$, ou 41 %, en raison surtout de la baisse du résultat.

Analyse des tendances trimestrielles

Les facteurs saisonniers ont une incidence modérée sur nos résultats trimestriels. Le deuxième trimestre compte moins de jours que les autres trimestres, ce qui engendre généralement une diminution des résultats. Pendant les mois d'été (juillet – troisième trimestre et août – quatrième trimestre), les niveaux d'activité sur les marchés sont généralement à la baisse, ce qui a une incidence sur nos activités de courtage, de gestion de placements et de Marchés des capitaux.

Produits

Les produits tirés des activités de prêt et de dépôt dépendent habituellement de la croissance des volumes, des honoraires tirés des activités transactionnelles des clients et de l'environnement des taux d'intérêt. Nos activités de gestion des avoirs sont arrimées aux activités de ventes nettes, qui ont une incidence sur les biens sous gestion et les biens administrés, au niveau d'activité de placement de nos clients et à la conjoncture du marché. Les produits de Marchés des capitaux sont également tributaires, dans une mesure importante, de la conjoncture des marchés qui a une incidence sur l'activité de négociation des clients et sur les activités de prise ferme.

Services bancaires personnels et PME, région du Canada, a profité de la croissance des prêts et des dépôts tout au long de la période considérée, ainsi que de l'accroissement des activités transactionnelles des clients par suite de la reprise de l'économie après le début de la pandémie. Les produits des périodes précédentes ont subi l'incidence d'un contexte de faiblesse des taux d'intérêt, contexte qui a commencé à s'améliorer avec la hausse des taux d'intérêt au cours des derniers trimestres.

Les produits de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, ont profité de la croissance des volumes de Groupe Entreprises ainsi que du dynamisme des marchés. Pour Groupe Entreprises, la croissance des produits tirés des prêts et des dépôts a été soutenue par la forte demande des clients et, plus récemment, par la hausse des taux d'intérêt. Pour Gestion des avoirs, la croissance des biens administrés et des biens sous gestion a été minée au cours des derniers trimestres par la volatilité des marchés attribuable aux inquiétudes suscitées à l'échelle mondiale par l'inflation, les problèmes touchant la chaîne d'approvisionnement et l'incertitude géopolitique.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, a profité de l'acquisition interne de clients qui a généré une augmentation des prêts, des dépôts, des biens sous gestion et des honoraires. La croissance des prêts s'est aussi intensifiée grâce à la reprise économique en 2021 et au premier semestre de 2022, mais elle s'est cependant essouffée récemment en raison du ralentissement de la croissance économique, de la hausse des taux d'intérêt et de l'inflation. L'accroissement des biens administrés et des biens sous gestion de Gestion des avoirs a été freiné au cours des derniers trimestres par la dépréciation des marchés, compensée en partie par le fort dynamisme des ventes.

Marchés des capitaux a présenté une hausse des produits tirés des activités de prise ferme et de consultation aux deuxième et troisième trimestres de 2021 et une baisse des produits de négociation au quatrième trimestre de 2021. Une hausse des produits de négociation a été observée aux premier et deuxième trimestres de 2022.

Les produits de Siège social et autres reflètent l'incidence d'une hausse des coûts de financement aux premier et deuxième trimestres de 2021, en raison des liquidités excédentaires qui se sont accumulées au début de la pandémie ainsi que d'une hausse des coûts de financement à compter du deuxième trimestre de 2022, attribuable à une augmentation des écarts de taux. En 2021, l'environnement des taux d'intérêt et le resserrement des marges ont fait reculer les produits, alors que la hausse graduelle des taux d'intérêt en 2022 a fait augmenter les marges de Services bancaires internationaux.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances est fonction du cycle de crédit en général et de la performance au chapitre du crédit dans les portefeuilles de prêts ainsi que de l'évolution de nos perspectives économiques. Bien que l'incertitude engendrée par la pandémie de COVID-19 ait considérablement diminué, nous menons encore nos activités dans un contexte macroéconomique incertain en raison des préoccupations liées à la hausse des taux d'intérêt, aux niveaux élevés d'inflation et aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement découlant des événements géopolitiques, du ralentissement de la croissance économique et du maintien des mesures visant à freiner la propagation de la COVID-19 dans certains pays. L'estimation des pertes sur créances dans le contexte actuel nécessite une part de jugement considérable.

Les quatre trimestres de 2021 et le premier trimestre de 2022 tenaient compte d'une légère amélioration de la conjoncture économique et de nos perspectives économiques. Sous l'effet du relèvement des taux d'intérêt à un rythme plus rapide que prévu, ainsi que de la hausse de l'inflation, des perturbations soutenues de la chaîne d'approvisionnement et des préoccupations géopolitiques croissantes à l'échelle mondiale, notre dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs s'est accrue aux deuxième, troisième et quatrième trimestres de 2022.

Pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada, les résultats des premier, troisième et quatrième trimestres de 2021 et des premier et deuxième trimestres de 2022 ont été influencés par la diminution des cas d'insolvabilité et de radiations au titre des cartes de crédit par rapport aux niveaux d'avant la pandémie. La baisse du nombre de cas d'insolvabilité est conforme à la tendance nationale canadienne. Le nombre peu élevé de radiations au premier trimestre de 2021 était en lien avec l'aide fournie aux clients dans le cadre des programmes de report de paiement de la banque et le soutien offert par le gouvernement, et la baisse des dépenses des clients. À l'inverse, le deuxième trimestre de 2021 tenait compte d'une augmentation des radiations au titre des cartes de crédit principalement attribuable à un segment relativement petit de clients qui s'étaient auparavant prévalus des programmes de report de paiement et dont la sous-performance continue a mené à la radiation des montants connexes après leur sortie des programmes. L'augmentation des épargnes des ménages pendant la pandémie a eu une incidence positive en donnant lieu à une diminution des radiations aux troisième et quatrième trimestres de 2021 ainsi qu'aux premier et deuxième trimestres de 2022. À compter du deuxième trimestre de 2022, nos pertes sur prêts comprennent les radiations découlant d'une meilleure connaissance de l'évolution du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco qui a été acquis.

Pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, les pertes sur prêts douteux demeurent à un niveau relativement faible.

Pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, les résultats du premier trimestre de 2021 et des premier, deuxième et quatrième trimestres de 2022 comprenaient une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux plus importante.

Pour Marchés des capitaux, les résultats du premier trimestre de 2021 faisaient état d'une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux plus élevée dans le secteur des services publics.

Pour Siège social et autres, les résultats du troisième trimestre de 2021 faisaient état d'une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux plus élevée liée à CIBC FirstCaribbean.

Charges autres que d'intérêts

Les fluctuations des charges autres que d'intérêts au cours de la période ont découlé en grande partie des variations des salaires du personnel, des investissements dans les initiatives stratégiques et des variations des taux de change. Les résultats des troisième et quatrième trimestres de 2021 et des deuxième et quatrième trimestres de 2022 tenaient compte d'une augmentation des provisions pour procédures judiciaires dans Siège social et autres, présentée à titre d'élément d'importance. Les résultats du quatrième trimestre de 2021 et du quatrième trimestre de 2022 faisaient état de charges liées à la consolidation de notre portefeuille immobilier du fait de notre emménagement dans le nouveau siège social mondial.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat fluctue en fonction des variations du résultat assujéti à l'impôt et des territoires desquels le résultat provient. Il peut également subir l'incidence d'éléments importants et du montant du résultat exonéré d'impôt.

Rétrospective du rendement financier de 2021

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre		Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux ¹	Siège social et autres ¹	Total CIBC
2021	Produits nets d'intérêts	5 954 \$	1 291 \$	1 449 \$	2 701 \$	64 \$	11 459 \$
	Produits autres que d'intérêts	2 196	3 379	745	1 819	417	8 556
	Total des produits	8 150	4 670	2 194	4 520	481	20 015
	Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	350	(39)	(75)	(100)	22	158
	Charges autres que d'intérêts	4 414	2 443	1 121	2 117	1 440	11 535
	Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	3 386	2 266	1 148	2 503	(981)	8 322
	Impôt sur le résultat	892	601	222	646	(485)	1 876
	Résultat net (perte nette)	2 494 \$	1 665 \$	926 \$	1 857 \$	(496)\$	6 446 \$
	Résultat net (perte nette) applicable aux :						
	Participations ne donnant pas le contrôle	– \$	– \$	– \$	– \$	17 \$	17 \$
	Actionnaires	2 494	1 665	926	1 857	(513)	6 429
2020	Produits nets d'intérêts	5 849 \$	1 248 \$	1 422 \$	2 354 \$	171 \$	11 044 \$
	Produits autres que d'intérêts	2 073	2 873	621	1 699	431	7 697
	Total des produits	7 922	4 121	2 043	4 053	602	18 741
	Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 189	303	487	311	199	2 489
	Charges autres que d'intérêts	4 308	2 179	1 126	1 929	1 820	11 362
	Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	2 425	1 639	430	1 813	(1 417)	4 890
	Impôt sur le résultat	640	437	55	505	(539)	1 098
	Résultat net (perte nette)	1 785 \$	1 202 \$	375 \$	1 308 \$	(878)\$	3 792 \$
	Résultat net (perte nette) applicable aux :						
	Participations ne donnant pas le contrôle	– \$	– \$	– \$	– \$	2 \$	2 \$
	Actionnaires	1 785	1 202	375	1 308	(880)	3 790

1) Les produits et l'impôt sur le résultat de Marchés des capitaux sont présentés sur une BIE, et les montants compensatoires équivalents inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés dans Siège social et autres.

L'analyse qui suit présente une comparaison entre nos résultats d'exploitation des exercices clos les 31 octobre 2021 et 2020.

Vue d'ensemble

Le résultat net pour l'exercice 2021 s'est établi à 6 446 M\$, en regard de 3 792 M\$ en 2020. La hausse de 2 654 M\$ du résultat net découle de la baisse de la dotation à la provision pour pertes sur créances et de l'augmentation des produits, en partie contrebalancées par la hausse des charges autres que d'intérêts.

CIBC consolidée

Produits nets d'intérêts

Les produits nets d'intérêts se sont accrues de 415 M\$, ou 4 %, par rapport à ceux de 2020, en raison surtout de la croissance des volumes dans l'ensemble de nos activités et de la hausse des produits de négociation, contrebalancées en partie par le resserrement des marges sur produits en raison de l'évolution de l'environnement des taux d'intérêt et de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Produits autres que d'intérêts

Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 859 M\$, ou 11 %, par rapport à ceux de 2020, sous l'effet surtout de l'accroissement des produits tirés des activités d'émission de titres de participation et de créance et des activités de services consultatifs, de la hausse des produits tirés des honoraires découlant d'une moyenne plus élevée des biens sous gestion et des biens administrés sous l'effet de l'appréciation des marchés et de la croissance des ventes nettes en lien avec nos activités de gestion des avoirs, ainsi que de la croissance des honoraires liés aux emprunts commerciaux.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a diminué de 2 331 M\$, ou 94 %, par rapport à celle de 2020, compte tenu de l'évolution favorable de la conjoncture économique et de nos perspectives économiques au cours de l'exercice 2021, alors que la dotation de l'exercice 2020 avait subi l'effet néfaste du début de la pandémie de COVID-19.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 173 M\$, ou 2 %, par rapport à celles de 2020, en raison principalement de la hausse de la rémunération liée au rendement.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat a augmenté de 778 M\$, ou 71 %, par rapport à celle de 2020, du fait surtout de la hausse du résultat.

Produits par secteur

Services bancaires personnels et PME, région du Canada

Les produits ont augmenté de 228 M\$, ou 3 %, par rapport à ceux de 2020, en raison surtout de la croissance des volumes et de la progression des honoraires, le tout contrebalancé en partie par la diminution des marges sur produits du fait surtout de l'évolution de l'environnement des taux d'intérêt.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada

Les produits ont augmenté de 549 M\$, ou 13 %, par rapport à ceux de 2020. Les produits de Groupe Entreprises ont augmenté de 164 M\$, ou 10 %, en raison essentiellement de la hausse des honoraires et de la croissance des volumes, en partie contrebalancées par la diminution des marges sur produits. Les produits de Gestion des avoirs ont augmenté de 385 M\$, ou 16 %, en raison principalement de la hausse des produits tirés des honoraires sous l'effet d'une moyenne plus élevée des biens sous gestion et des biens administrés, reflet de l'appréciation des marchés et des ventes nettes, et de l'augmentation des produits tirés des commissions liée à l'accroissement des activités des clients.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis

Les produits ont augmenté de 151 M\$, ou 7 %, par rapport à ceux de 2020. Les produits de Groupe Entreprises ont augmenté de 23 M\$, ou 2 %, en raison surtout de la croissance des volumes et de la progression des honoraires, neutralisées en partie par la diminution des marges sur produits. Les produits de Gestion des avoirs ont augmenté de 128 M\$, ou 28 %, du fait surtout de la hausse des produits tirés des honoraires portée par la moyenne plus élevée des biens sous gestion et des biens administrés, reflet de l'appréciation des marchés et des ventes nettes, de l'augmentation des marges sur produits, en partie attribuable aux prêts accordés dans le cadre du Programme de protection des salaires (Paycheck Protection Program ou PPP) des États-Unis, et de l'accroissement des volumes.

Marchés des capitaux

Les produits ont augmenté de 467 M\$, ou 12 %, par rapport à ceux de 2020. Les produits de Marchés CIBC, réseau mondial, ont augmenté de 77 M\$, ou 4 %, en raison surtout de la hausse des produits tirés de nos activités de négociation de dérivés sur actions, en partie contrebalancée par la diminution des produits tirés de la négociation de titres à revenu fixe et des opérations de change. Les produits de Services financiers aux entreprises et services de Banque d'investissement ont augmenté de 272 M\$, ou 20 %, en raison essentiellement de l'accroissement des activités de prise ferme de titres de participation et de titres de créance, de la progression des produits tirés des activités de services consultatifs et de la hausse des produits tirés des services financiers aux entreprises. Les produits de Services financiers directs ont augmenté de 118 M\$, ou 17 %, en raison principalement de l'accroissement du volume ainsi que de la croissance de nos activités de courtage en direct et de nos activités novatrices d'opérations de change et de paiements.

Siège social et autres

Les produits ont reculé de 121 M\$, ou 20 %, par rapport à ceux de 2020. Les produits de Services bancaires internationaux ont diminué de 47 M\$, en raison surtout de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères et de la baisse des produits libellés en dollars américains tirés de CIBC FirstCaribbean en lien avec la diminution des marges sur produits, le tout partiellement contrebalancé par les provisions plus élevées pour pertes de crédit attendues sur les titres de créance en 2020 et par l'accroissement des volumes et des honoraires. Les produits Divers ont reculé de 74 M\$, en raison principalement d'une baisse des produits liés aux investissements stratégiques, des produits d'intérêts en 2020 liés au règlement de certaines questions fiscales ayant trait à l'impôt sur le résultat, d'un ajustement selon la BIE plus important et d'une diminution des produits de trésorerie.

Mesures non conformes aux PCGR

Nous avons recours à différentes mesures financières pour évaluer le rendement de nos secteurs d'activité, tel qu'il est décrit ci-après. Certaines mesures sont calculées conformément aux PCGR (IFRS), tandis que d'autres n'ont pas de signification normalisée en vertu des PCGR et ne peuvent donc pas être comparées à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés. Ces mesures non conformes aux PCGR, qui comprennent des mesures financières non conformes aux PCGR et des ratios non conformes aux PCGR décrits dans le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières*, peuvent permettre aux investisseurs de mieux comprendre la façon dont la direction évalue le rendement des activités sous-jacentes.

Mesures ajustées

La direction évalue les résultats comme présentés et ajustés et juge que ces mesures de performances sont toutes deux utiles. Les mesures ajustées, qui comprennent le total des produits ajusté, la dotation à la provision pour pertes sur créances ajustée, les charges autres que d'intérêts ajustées, le résultat avant impôt sur le résultat ajusté, l'impôt sur le résultat ajusté et le résultat net ajusté, qui s'ajoutent aux mesures ajustées décrites ci-après, excluent les éléments d'importance des résultats comme présentés aux fins du calcul de nos résultats ajustés. Les éléments d'importance comprennent l'amortissement des immobilisations incorporelles et certains éléments d'importance qui surviennent de temps à autre et qui ne reflètent pas, selon la direction, le rendement des activités sous-jacentes. Nous sommes d'avis que les mesures ajustées permettent au lecteur de mieux comprendre la façon dont la direction évalue le rendement des activités sous-jacentes tout en facilitant une analyse plus éclairée des tendances. Bien que nous croyions que ces mesures ajustées permettent de faciliter les comparaisons entre nos résultats et ceux des autres banques canadiennes qui font des ajustements similaires dans leurs informations publiques, il faut préciser qu'il n'y a pas de signification normalisée des mesures ajustées selon les PCGR.

Nous ajustons également nos résultats pour majorer les produits exonérés d'impôt gagnés sur certaines valeurs mobilières pour les ramener au montant de la BIE, soit le montant des produits pleinement imposables, en supposant qu'ils soient imposables au taux d'impôt prévu par la loi qui permettrait de dégager les mêmes produits après impôt. Se reporter à la section Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques et à la note 30 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

Résultat dilué par action ajusté

Nous ajustons le résultat dilué par action comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance, nette de l'impôt sur le résultat, aux fins du calcul du résultat dilué par action ajusté.

Coefficient d'efficacité ajusté

Nous ajustons les produits et les charges autres que d'intérêts comme présentés pour éliminer l'incidence des éléments d'importance et nous majorons les produits exonérés d'impôt afin de les ramener au montant de la BIE, aux fins du calcul du coefficient d'efficacité ajusté.

Levier d'exploitation ajusté

Nous ajustons les produits et les charges autres que d'intérêts comme présentés pour éliminer l'incidence des éléments d'importance et nous majorons les produits exonérés d'impôt afin de les ramener au montant de la BIE aux fins du calcul du levier d'exploitation ajusté.

Ratio de versement de dividendes ajusté

Nous ajustons le résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance, nette de l'impôt sur le résultat, aux fins du calcul du ratio de versement des dividendes ajusté.

Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté

Nous ajustons le résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance, nette de l'impôt sur le résultat, aux fins du calcul du rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté.

Taux d'impôt effectif ajusté

Nous ajustons le résultat avant impôt sur le résultat comme présenté et l'impôt sur le résultat comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance aux fins du calcul du taux d'impôt effectif ajusté.

Résultat avant impôt et provisions

Le résultat avant impôt et provisions correspond aux produits, nets des charges autres que d'intérêts, et fournit aux lecteurs une évaluation de notre capacité à dégager un résultat pour couvrir les pertes de crédit au cours du cycle de crédit, ainsi qu'une base supplémentaire aux fins de la comparaison du rendement des activités sous-jacentes entre les périodes, en excluant l'incidence de la dotation à la provision pour pertes sur créances, ce qui nécessite que des jugements soient posés et que des estimations soient faites à l'égard de questions qui sont incertaines et qui peuvent varier de façon importante d'une période à l'autre. Nous ajustons le résultat avant impôt et provisions pour éliminer l'incidence des éléments d'importance aux fins du calcul du résultat avant impôt et provisions ajusté. Comme il a été énoncé précédemment, nous sommes d'avis que les mesures ajustées permettent au lecteur de mieux comprendre la façon dont la direction évalue le rendement des activités sous-jacentes tout en facilitant une analyse plus éclairée des tendances.

Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis

Les capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires sont répartis entre les unités d'exploitation stratégiques en fonction du montant estimé des fonds propres réglementaires nécessaires pour soutenir leurs activités, comme il a été déterminé pour la banque au niveau consolidé selon les exigences en matière de fonds propres réglementaires et les cibles internes du BSIF. Les capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires non répartis sont présentés dans Siège social et autres. La répartition du capital sur cette base fournit un cadre cohérent pour évaluer le rendement de chaque unité d'exploitation stratégique, proportionnellement au risque pris. En 2022, nous avons augmenté les capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis entre les unités d'exploitation stratégiques pour les faire passer à 11 % des exigences de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires pour chacune des unités d'exploitation stratégiques, ce qui représente une hausse par rapport à 10 % en 2021. Se reporter à la section Risques découlant des activités commerciales pour plus de précisions.

Rendement des capitaux propres sectoriel

Nous utilisons le rendement des capitaux propres sectoriel comme l'une des mesures permettant d'évaluer le rendement et de prendre des décisions sur la répartition des ressources. Le rendement des capitaux propres pour l'ensemble de la CIBC fournit une mesure du rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires, alors que le rendement des capitaux propres sectoriel offre une mesure semblable fondée sur les capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis entre les unités d'exploitation stratégiques. Par conséquent, le rendement des capitaux propres sectoriel est un ratio non conforme aux PCGR. Le rendement des capitaux propres sectoriel correspond au résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires pour chaque unité d'exploitation stratégique, exprimé en pourcentage de la moyenne des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis, soit la moyenne des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis mensuels au cours de la période. En 2022, nous avons augmenté les capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis entre les unités d'exploitation stratégiques, comme il a été mentionné précédemment.

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre les résultats (comme présentés) conformes aux PCGR et les résultats (ajustés) non conformes aux PCGR par secteur.

	Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux	Siège social et autres	Total CIBC	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (en millions de \$ US)
En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre 2022							
Résultats d'exploitation – comme présentés							
Total des produits	8 909 \$	5 254 \$	2 457 \$	5 001 \$	212 \$	21 833 \$	1 902 \$
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	876	23	218	(62)	2	1 057	169
Charges autres que d'intérêts	4 975	2 656	1 328	2 437	1 407	12 803	1 028
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	3 058	2 575	911	2 626	(1 197)	7 973	705
Impôt sur le résultat	809	680	151	718	(628)	1 730	117
Résultat net (perte nette)	2 249	1 895	760	1 908	(569)	6 243	588
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	23	23	–
Résultat net (perte nette) applicable aux actionnaires	2 249	1 895	760	1 908	(592)	6 220	588
Résultat dilué par action (\$)¹						6,68 \$	
Incidence des éléments d'importance²							
Produits							
Coûts d'acquisition et d'intégration et ajustements selon la méthode de l'acquisition, et dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs³	(16)\$	– \$	– \$	– \$	– \$	(16)\$	– \$
Incidence des éléments d'importance sur les produits	(16)	–	–	–	–	(16)	–
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances							
Coûts d'acquisition et d'intégration et ajustements selon la méthode de l'acquisition, et dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs³	(94)	–	–	–	–	(94)	–
Incidence des éléments d'importance sur la dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	(94)	–	–	–	–	(94)	–
Charges autres que d'intérêts							
Amortissement d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	(18)	–	(68)	–	(12)	(98)	(53)
Coûts d'acquisition et d'intégration et ajustements selon la méthode de l'acquisition, et dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs³	(103)	–	–	–	–	(103)	–
Charge au titre de la consolidation de notre portefeuille immobilier	–	–	–	–	(37)	(37)	–
Augmentation des provisions pour procédures judiciaires	–	–	–	–	(136)	(136)	–
Incidence des éléments d'importance sur les charges autres que d'intérêts	(121)	–	(68)	–	(185)	(374)	(53)
Total de l'incidence avant impôt des éléments d'importance sur le résultat net	199	–	68	–	185	452	53
Impôt sur le résultat							
Amortissement d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	4	–	18	–	1	23	14
Coûts d'acquisition et d'intégration et ajustements selon la méthode de l'acquisition, et dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs³	48	–	–	–	–	48	–
Charge au titre de la consolidation de notre portefeuille immobilier	–	–	–	–	10	10	–
Augmentation des provisions pour procédures judiciaires	–	–	–	–	36	36	–
Incidence des éléments d'importance sur l'impôt sur le résultat	52	–	18	–	47	117	14
Total de l'incidence après impôt des éléments d'importance sur le résultat net	147 \$	– \$	50 \$	– \$	138 \$	335 \$	39 \$
Incidence des éléments d'importance sur le résultat dilué par action (\$)¹						0,37 \$	
Résultats d'exploitation – ajustés⁴							
Total des produits – ajustés⁵	8 893 \$	5 254 \$	2 457 \$	5 001 \$	212 \$	21 817 \$	1 902 \$
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances – ajustée	782	23	218	(62)	2	963	169
Charges autres que d'intérêts – ajustées	4 854	2 656	1 260	2 437	1 222	12 429	975
Résultat avant impôt sur le résultat – ajusté	3 257	2 575	979	2 626	(1 012)	8 425	758
Impôt sur le résultat – ajusté	861	680	169	718	(581)	1 847	131
Résultat net (perte nette) – ajusté(e)	2 396	1 895	810	1 908	(431)	6 578	627
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle – ajusté	–	–	–	–	23	23	–
Résultat net (perte nette) applicable aux actionnaires – ajusté(e)	2 396	1 895	810	1 908	(454)	6 555	627
Résultat dilué par action ajusté (\$)¹						7,05 \$	

1) Le 7 avril 2022, les actionnaires de la CIBC ont approuvé le fractionnement des actions ordinaires émises et en circulation de la CIBC (fractionnement d'actions), à raison de deux actions pour une. Chaque actionnaire inscrit à la fermeture des bureaux le 6 mai 2022 (date de clôture des registres) a reçu une action supplémentaire le 13 mai 2022 (date de paiement) pour chaque action détenue à la date de clôture des registres. Le nombre d'actions ordinaires et les montants par action ordinaire ont été rajustés pour refléter le fractionnement d'actions, comme s'il avait été appliqué de manière rétroactive au cours de toutes les périodes présentées.

2) Les éléments d'importance sont exclus des résultats comme présentés aux fins du calcul des résultats ajustés.

3) Les coûts d'acquisition et d'intégration, présentés à titre d'élément d'importance à partir du quatrième trimestre de 2021, sont des coûts marginaux engagés dans le cadre de la planification et de l'exécution de l'intégration du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco, notamment la recherche d'occasions de franchisage, l'actualisation et la conversion des systèmes et processus, la réalisation de projets, les frais de communication et les primes de bienvenue aux clients. Les ajustements selon la méthode de l'acquisition, présentés à titre d'élément d'importance à partir du deuxième trimestre de 2022, comprennent la désactualisation de l'écart associé à la juste valeur des créances sur cartes de crédit du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco acquises à la date d'acquisition. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs liée à l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco comprend la provision pour pertes de crédit attendues de premier stade établie immédiatement après la date d'acquisition et l'incidence de la migration des comptes du premier vers le deuxième stade au cours du deuxième trimestre de 2022. Les coûts d'intégration, présentés à titre d'élément d'importance du deuxième trimestre de 2017 au quatrième trimestre de 2019, sont des coûts directs et marginaux engagés dans le cadre de la planification et de l'exécution de l'intégration des activités de The PrivateBank (renommée par la suite CIBC Bank USA) et de Geneva Advisors à celles de la CIBC, notamment la recherche d'occasions de ventes croisées et l'accroissement des services dans le marché américain, l'actualisation et la conversion des systèmes et processus, la gestion de projets, les déplacements liés à l'intégration, les indemnités de départ, les honoraires de consultation et les frais de commercialisation liés à la nouvelle marque. Les coûts de transaction, présentés à titre d'élément d'importance du deuxième trimestre de 2017 au quatrième trimestre de 2019, comprennent les frais juridiques et les autres honoraires de consultation ainsi que les ajustements d'intérêts liés à l'obligation à payer aux actionnaires opposants. Les ajustements selon la méthode de l'acquisition, présentés à titre d'élément d'importance du deuxième trimestre de 2017 au quatrième trimestre de 2019, comprennent la désactualisation de l'écart associé à la juste valeur des prêts acquis de The PrivateBank à la date d'acquisition et les variations de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle versée à l'acquisition de Geneva Advisors et Wellington Financial.

4) Ajustés pour ne pas tenir compte de l'incidence des éléments d'importance. Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR.

5) Les résultats pour l'ensemble de la CIBC ne tiennent pas compte d'un ajustement selon la base d'imposition équivalente (BIE) de 211 M\$ (204 M\$ en 2021). Le coefficient d'efficacité ajusté et le levier d'exploitation ajusté sont calculés sur une BIE.

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre les résultats (comme présentés) conformes aux PCGR et les résultats (ajustés) non conformes aux PCGR par secteur.

	Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux	Siège social et autres	Total CIBC	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (en millions de \$ US)
En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre 2021							
Résultats d'exploitation – comme présentés							
Total des produits	8 150 \$	4 670 \$	2 194 \$	4 520 \$	481 \$	20 015 \$	1 748 \$
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	350	(39)	(75)	(100)	22	158	(61)
Charges autres que d'intérêts	4 414	2 443	1 121	2 117	1 440	11 535	893
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	3 386	2 266	1 148	2 503	(981)	8 322	916
Impôt sur le résultat	892	601	222	646	(485)	1 876	177
Résultat net (perte nette)	2 494	1 665	926	1 857	(496)	6 446	739
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	17	17	–
Résultat net (perte nette) applicable aux actionnaires	2 494	1 665	926	1 857	(513)	6 429	739
Résultat dilué par action (\$)¹						6,96 \$	
Incidence des éléments d'importance²							
Charges autres que d'intérêts							
Amortissement d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	– \$	– \$	(68)\$	– \$	(11)\$	(79)\$	(54)\$
Coûts d'acquisition et d'intégration³	(12)	–	–	–	–	(12)	–
Charge liée à la consolidation de notre portefeuille immobilier	–	–	–	–	(109)	(109)	–
Augmentation des provisions pour procédures judiciaires	–	–	–	–	(125)	(125)	–
Incidence des éléments d'importance sur les charges autres que d'intérêts	(12)	–	(68)	–	(245)	(325)	(54)
Total de l'incidence avant impôt des éléments d'importance sur le résultat net	12	–	68	–	245	325	54
Impôt sur le résultat							
Amortissement d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	–	–	18	–	1	19	14
Coûts d'acquisition et d'intégration³	3	–	–	–	–	3	–
Charge liée à la consolidation de notre portefeuille immobilier	–	–	–	–	29	29	–
Augmentation des provisions pour procédures judiciaires	–	–	–	–	33	33	–
Incidence des éléments d'importance sur l'impôt sur le résultat	3	–	18	–	63	84	14
Total de l'incidence après impôt des éléments d'importance sur le résultat net	9 \$	– \$	50 \$	– \$	182 \$	241 \$	40 \$
Incidence des éléments d'importance sur le résultat dilué par action (\$)¹						0,27 \$	
Résultats d'exploitation – ajustés⁴							
Total des produits – ajusté⁵	8 150 \$	4 670 \$	2 194 \$	4 520 \$	481 \$	20 015 \$	1 748 \$
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances – ajustée	350	(39)	(75)	(100)	22	158	(61)
Charges autres que d'intérêts – ajustées	4 402	2 443	1 053	2 117	1 195	11 210	839
Résultat avant impôt sur le résultat – ajusté	3 398	2 266	1 216	2 503	(736)	8 647	970
Impôt sur le résultat – ajusté	895	601	240	646	(422)	1 960	191
Résultat net (perte nette) – ajusté(e)	2 503	1 665	976	1 857	(314)	6 687	779
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle – ajusté	–	–	–	–	17	17	–
Résultat net (perte nette) applicable aux actionnaires – ajusté(e)	2 503	1 665	976	1 857	(331)	6 670	779
Résultat dilué par action ajusté (\$)¹						7,23 \$	

Se reporter aux notes de bas de page de la page précédente.

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre les résultats (comme présentés) conformes aux PCGR et les résultats (ajustés) non conformes aux PCGR par secteur.

	Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux	Siège social et autres	Total CIBC	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (en millions de \$ US)
En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre 2020							
Résultats d'exploitation – comme présentés							
Total des produits	7 922 \$	4 121 \$	2 043 \$	4 053 \$	602 \$	18 741 \$	1 520 \$
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	1 189	303	487	311	199	2 489	358
Charges autres que d'intérêts	4 308	2 179	1 126	1 929	1 820	11 362	838
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	2 425	1 639	430	1 813	(1 417)	4 890	324
Impôt sur le résultat	640	437	55	505	(539)	1 098	42
Résultat net (perte nette)	1 785	1 202	375	1 308	(878)	3 792	282
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	2	2	–
Résultat net (perte nette) applicable aux actionnaires	1 785	1 202	375	1 308	(880)	3 790	282
Résultat dilué par action (\$)¹						4,11 \$	
Incidence des éléments d'importance²							
Charges autres que d'intérêts							
Amortissement d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	(8)\$	(1)\$	(83)\$	– \$	(13)\$	(105)\$	(62)\$
Charge liée à la consolidation de notre portefeuille immobilier	–	–	–	–	(114)	(114)	–
Augmentation des provisions pour procédures judiciaires	–	–	–	–	(70)	(70)	–
Profit attribuable aux modifications apportées aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	–	–	–	–	79	79	–
Charges de restructuration, en lien principalement avec des indemnités de départ et des frais connexes	–	–	–	–	(339)	(339)	–
Dépréciation du goodwill liée à notre participation donnant le contrôle dans CIBC FirstCaribbean	–	–	–	–	(248)	(248)	–
Incidence des éléments d'importance sur les charges autres que d'intérêts	(8)	(1)	(83)	–	(705)	(797)	(62)
Total de l'incidence avant impôt des éléments d'importance sur le résultat net	8	1	83	–	705	797	62
Impôt sur le résultat							
Amortissement d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	2	–	22	–	1	25	17
Charge liée à la consolidation de notre portefeuille immobilier	–	–	–	–	30	30	–
Augmentation des provisions pour procédures judiciaires	–	–	–	–	19	19	–
Profit attribuable aux modifications apportées aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	–	–	–	–	(21)	(21)	–
Charges de restructuration, en lien principalement avec des indemnités de départ et des frais connexes	–	–	–	–	89	89	–
Incidence des éléments d'importance sur l'impôt sur le résultat	2	–	22	–	118	142	17
Total de l'incidence après impôt des éléments d'importance sur le résultat net	6 \$	1 \$	61 \$	– \$	587 \$	655 \$	45 \$
Incidence des éléments d'importance sur le résultat dilué par action (\$)¹						0,74 \$	
Résultats d'exploitation – ajustés⁴							
Total des produits – ajustés⁵	7 922 \$	4 121 \$	2 043 \$	4 053 \$	602 \$	18 741 \$	1 520 \$
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances – ajustée	1 189	303	487	311	199	2 489	358
Charges autres que d'intérêts – ajustées	4 300	2 178	1 043	1 929	1 115	10 565	776
Résultat avant impôt sur le résultat – ajusté	2 433	1 640	513	1 813	(712)	5 687	386
Impôt sur le résultat – ajusté	642	437	77	505	(421)	1 240	59
Résultat net (perte nette) – ajusté(e)	1 791	1 203	436	1 308	(291)	4 447	327
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle – ajusté	–	–	–	–	2	2	–
Résultat net (perte nette) applicable aux actionnaires – ajusté(e)	1 791	1 203	436	1 308	(293)	4 445	327
Résultat dilué par action ajusté (\$)¹						4,85 \$	

Se reporter aux notes de bas de page des pages précédentes.

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre les résultats (comme présentés) conformes aux PCGR et les résultats (ajustés) non conformes aux PCGR par secteur.

	Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux	Siège social et autres	Total CIBC	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (en millions de \$ US)
En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre 2019							
Résultats d'exploitation – comme présentés							
Total des produits	8 240 \$	4 027 \$	1 911 \$	3 475 \$	958 \$	18 611 \$	1 438 \$
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	889	163	73	160	1	1 286	55
Charges autres que d'intérêts	4 459	2 106	1 114	1 802	1 375	10 856	838
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	2 892	1 758	724	1 513	(418)	6 469	545
Impôt sur le résultat	766	471	76	396	(361)	1 348	58
Résultat net (perte nette)	2 126	1 287	648	1 117	(57)	5 121	487
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	25	25	–
Résultat net (perte nette) applicable aux actionnaires	2 126	1 287	648	1 117	(82)	5 096	487
Résultat dilué par action (\$)¹						5,60 \$	
Incidence des éléments d'importance²							
Produits							
Règlement de certaines questions fiscales	– \$	– \$	– \$	– \$	(67)\$	(67)\$	– \$
Ajustements selon la méthode de l'acquisition³	–	–	(34)	–	–	(34)	(26)
Incidence des éléments d'importance sur les produits	–	–	(34)	–	(67)	(101)	(26)
Charges autres que d'intérêts							
Amortissement d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	(9)	(1)	(88)	–	(11)	(109)	(66)
Coûts de transaction et coûts connexes à l'intégration et ajustements selon la méthode de l'acquisition³	–	–	–	–	11	11	–
Augmentation des provisions pour procédures judiciaires	–	–	–	–	(28)	(28)	–
Dépréciation du goodwill liée à notre participation donnant le contrôle dans CIBC FirstCaribbean	–	–	–	–	(135)	(135)	–
Charge au titre d'un paiement effectué à Air Canada, y compris les taxes de vente et les coûts de transaction connexes	(227)	–	–	–	–	(227)	–
Incidence des éléments d'importance sur les charges autres que d'intérêts	(236)	(1)	(88)	–	(163)	(488)	(66)
Total de l'incidence avant impôt des éléments d'importance sur le résultat net	236	1	54	–	96	387	40
Impôt sur le résultat							
Amortissement d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	2	–	23	–	2	27	17
Coûts de transaction et coûts connexes à l'intégration et ajustements selon la méthode de l'acquisition³	–	–	(9)	–	(3)	(12)	(7)
Augmentation des provisions pour procédures judiciaires	–	–	–	–	7	7	–
Règlement de certaines questions fiscales	–	–	–	–	(18)	(18)	–
Charge au titre d'un paiement effectué à Air Canada, y compris les taxes de vente et les coûts de transaction connexes	60	–	–	–	–	60	–
Incidence des éléments d'importance sur l'impôt sur le résultat	62	–	14	–	(12)	64	10
Total de l'incidence après impôt des éléments d'importance sur le résultat net	174 \$	1 \$	40 \$	– \$	108 \$	323 \$	30 \$
Incidence des éléments d'importance sur le résultat dilué par action (\$)¹						0,36 \$	
Résultats d'exploitation – ajustés⁴							
Total des produits – ajustés⁵	8 240 \$	4 027 \$	1 877 \$	3 475 \$	891 \$	18 510 \$	1 412 \$
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances – ajustée	889	163	73	160	1	1 286	55
Charges autres que d'intérêts – ajustées	4 223	2 105	1 026	1 802	1 212	10 368	772
Résultat avant impôt sur le résultat – ajusté	3 128	1 759	778	1 513	(322)	6 856	585
Impôt sur le résultat – ajusté	828	471	90	396	(373)	1 412	68
Résultat net – ajusté	2 300	1 288	688	1 117	51	5 444	517
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle – ajusté	–	–	–	–	25	25	–
Résultat net applicable aux actionnaires – ajusté	2 300	1 288	688	1 117	26	5 419	517
Résultat dilué par action ajusté (\$)¹						5,96 \$	

Se reporter aux notes de bas de page des pages précédentes.

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre les résultats (comme présentés) conformes aux PCGR et les résultats (ajustés) non conformes aux PCGR par secteur.

	Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux	Siège social et autres	Total CIBC	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (en millions de \$ US)
En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre 2018							
Résultats d'exploitation – comme présentés							
Total des produits	8 595 \$	3 836 \$	1 760 \$	2 935 \$	708 \$	17 834 \$	1 366 \$
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	741	5	79	(30)	75	870	61
Charges autres que d'intérêts	4 395	2 067	1 023	1 492	1 281	10 258	794
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	3 459	1 764	658	1 473	(648)	6 706	511
Impôt sur le résultat	919	478	97	387	(459)	1 422	75
Résultat net (perte nette)	2 540	1 286	561	1 086	(189)	5 284	436
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	17	17	–
Résultat net (perte nette) applicable aux actionnaires	2 540	1 286	561	1 086	(206)	5 267	436
Résultat dilué par action (\$)¹						5,82 \$	
Incidence des éléments d'importance²							
Produits							
Ajustements selon la méthode de l'acquisition³	– \$	– \$	(55)\$	– \$	(8)\$	(63)\$	(43)\$
Pertes supplémentaires sur les titres de créance et les prêts de CIBC FirstCaribbean à la suite de la restructuration de la dette par le gouvernement de la Barbade	–	–	–	–	61	61	–
Incidence des éléments d'importance sur les produits	–	–	(55)	–	53	(2)	(43)
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances							
Pertes supplémentaires sur les titres de créance et les prêts de CIBC FirstCaribbean à la suite de la restructuration de la dette par le gouvernement de la Barbade	–	–	–	–	(28)	(28)	–
Incidence des éléments d'importance sur la dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	–	–	–	–	(28)	(28)	–
Charges autres que d'intérêts							
Amortissement d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	(12)	(1)	(91)	–	(11)	(115)	(71)
Coûts de transaction et coûts connexes à l'intégration et ajustements selon la méthode de l'acquisition³	–	–	–	–	(79)	(79)	–
Incidence des éléments d'importance sur les charges autres que d'intérêts	(12)	(1)	(91)	–	(90)	(194)	(71)
Total de l'incidence avant impôt des éléments d'importance sur le résultat net	12	1	36	–	171	220	28
Impôt sur le résultat							
Amortissement d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	3	–	26	–	1	30	21
Coûts de transaction et coûts connexes à l'intégration et ajustements selon la méthode de l'acquisition³	–	–	(17)	–	2	(15)	(13)
Augmentation des provisions pour procédures judiciaires	–	–	–	–	–	–	–
Pertes supplémentaires sur les titres de créance et les prêts de CIBC FirstCaribbean à la suite de la restructuration de la dette par le gouvernement de la Barbade	–	–	–	–	19	19	–
Charge relative à un ajustement fiscal net découlant de la réforme fiscale américaine	–	–	–	–	(88)	(88)	–
Incidence des éléments d'importance sur l'impôt sur le résultat	3	–	9	–	(66)	(54)	8
Total de l'incidence après impôt des éléments d'importance sur le résultat net	9	1	27	–	237	274	20
Incidence après impôt des éléments d'importance sur les participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	5	5	–
Incidence après impôt des éléments d'importance sur le résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires	9 \$	1 \$	27 \$	– \$	232 \$	269 \$	20 \$
Incidence des éléments d'importance sur le résultat dilué par action (\$)¹						0,29 \$	
Résultats d'exploitation – ajustés⁴							
Total des produits – ajusté⁵	8 595 \$	3 836 \$	1 705 \$	2 935 \$	761 \$	17 832 \$	1 323 \$
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances – ajustée	741	5	79	(30)	47	842	61
Charges autres que d'intérêts – ajustées	4 383	2 066	932	1 492	1 191	10 064	723
Résultat avant impôt sur le résultat – ajusté	3 471	1 765	694	1 473	(477)	6 926	539
Impôt sur le résultat – ajusté	922	478	106	387	(525)	1 368	83
Résultat net – ajusté	2 549	1 287	588	1 086	48	5 558	456
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle – ajusté	–	–	–	–	22	22	–
Résultat net applicable aux actionnaires – ajusté	2 549	1 287	588	1 086	26	5 536	456
Résultat dilué par action ajusté (\$)¹						6,11 \$	

Se reporter aux notes de bas de page des pages précédentes.

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre le résultat net (comme présenté) conforme aux PCGR et le résultat avant impôt et provisions (ajusté) non conforme aux PCGR par secteur.

		Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux	Siège social et autres	Total CIBC	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (en millions de \$ US)
En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre								
2022	Résultat net (perte nette)	2 249 \$	1 895 \$	760 \$	1 908 \$	(569)\$	6 243 \$	588 \$
	Ajouter : dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	876	23	218	(62)	2	1 057	169
	Ajouter : impôt sur le résultat	809	680	151	718	(628)	1 730	117
	Résultat (perte) avant impôt et provisions (reprises de provisions)¹	3 934	2 598	1 129	2 564	(1 195)	9 030	874
	Incidence avant impôt des éléments d'importance ^{2, 3}	105	–	68	–	185	358	53
	Résultat (perte) avant impôt et provisions (reprises de provisions) ajusté(e)⁴	4 039 \$	2 598 \$	1 197 \$	2 564 \$	(1 010)\$	9 388 \$	927 \$
2021	Résultat net (perte nette)	2 494 \$	1 665 \$	926 \$	1 857 \$	(496)\$	6 446 \$	739 \$
	Ajouter : dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	350	(39)	(75)	(100)	22	158	(61)
	Ajouter : impôt sur le résultat	892	601	222	646	(485)	1 876	177
	Résultat (perte) avant impôt et provisions (reprises de provisions) ¹	3 736	2 227	1 073	2 403	(959)	8 480	855
	Incidence avant impôt des éléments d'importance ²	12	–	68	–	245	325	54
	Résultat (perte) avant impôt et provisions (reprises de provisions) ajusté(e) ⁴	3 748 \$	2 227 \$	1 141 \$	2 403 \$	(714)\$	8 805 \$	909 \$
2020	Résultat net (perte nette)	1 785 \$	1 202 \$	375 \$	1 308 \$	(878)\$	3 792 \$	282 \$
	Ajouter : dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	1 189	303	487	311	199	2 489	358
	Ajouter : impôt sur le résultat	640	437	55	505	(539)	1 098	42
	Résultat (perte) avant impôt et provisions (reprises de provisions) ¹	3 614	1 942	917	2 124	(1 218)	7 379	682
	Incidence avant impôt des éléments d'importance ²	8	1	83	–	705	797	62
	Résultat (perte) avant impôt et provisions (reprises de provisions) ajusté(e) ⁴	3 622 \$	1 943 \$	1 000 \$	2 124 \$	(513)\$	8 176 \$	744 \$
2019	Résultat net (perte nette)	2 126 \$	1 287 \$	648 \$	1 117 \$	(57)\$	5 121 \$	487 \$
	Ajouter : dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	889	163	73	160	1	1 286	55
	Ajouter : impôt sur le résultat	766	471	76	396	(361)	1 348	58
	Résultat (perte) avant impôt et provisions (reprises de provisions) ¹	3 781	1 921	797	1 673	(417)	7 755	600
	Incidence avant impôt des éléments d'importance ²	236	1	54	–	96	387	40
	Résultat (perte) avant impôt et provisions (reprises de provisions) ajusté(e) ⁴	4 017 \$	1 922 \$	851 \$	1 673 \$	(321)\$	8 142 \$	640 \$
2018	Résultat net (perte nette)	2 540 \$	1 286 \$	561 \$	1 086 \$	(189)\$	5 284 \$	436 \$
	Ajouter : dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	741	5	79	(30)	75	870	61
	Ajouter : impôt sur le résultat	919	478	97	387	(459)	1 422	75
	Résultat (perte) avant impôt et provisions (reprises de provisions) ¹	4 200	1 769	737	1 443	(573)	7 576	572
	Incidence avant impôt des éléments d'importance ²	12	1	36	–	171	220	28
	Résultat (perte) avant impôt et provisions (reprises de provisions) ajusté(e) ⁴	4 212 \$	1 770 \$	773 \$	1 443 \$	(402)\$	7 796 \$	600 \$

1) Mesure non conforme aux PCGR.

2) Les éléments d'importance sont exclus des résultats comme présentés aux fins du calcul des résultats ajustés.

3) Compte non tenu de l'incidence de la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs liée à l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco, ce montant étant inclus au poste Ajouter : dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances.

4) Ajustés pour ne pas tenir compte de l'incidence des éléments d'importance. Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR.

Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques

La CIBC compte quatre unités d'exploitation stratégiques : Services bancaires personnels et PME, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et Marchés des capitaux. Ces unités d'exploitation stratégiques bénéficient du soutien des groupes fonctionnels suivants qui font tous partie de Siège social et autres : Technologie, infrastructure et innovation, Gestion du risque, Personnel, culture et marque, Finance et Stratégie de l'entreprise, ainsi que d'autres groupes de soutien. Les charges de ces groupes fonctionnels et de soutien sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégiques. La majorité des coûts fonctionnels et des coûts de soutien de CIBC Bank USA sont comptabilisés directement dans l'unité d'exploitation stratégique Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. Siège social et autres comprend également les résultats de CIBC FirstCaribbean et d'autres investissements stratégiques, ainsi que d'autres postes du compte de résultat et du bilan non directement attribuables aux secteurs d'activité.

Répartition aux unités d'exploitation

Les produits, les charges et les autres ressources au bilan liés à certaines activités sont habituellement imputés aux secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégiques.

Les activités de trésorerie ont une incidence sur les résultats financiers des unités d'exploitation stratégiques. Chaque secteur d'activité au sein de nos unités d'exploitation stratégiques se voit imputer ou créditer un coût de financement établi en fonction du marché respectivement pour les actifs et les passifs, ce qui a une incidence sur la performance des unités d'exploitation stratégiques en termes de produits. Le coût de financement établi en fonction du marché prend en compte les coûts inhérents au maintien de fonds propres réglementaires suffisants à l'appui des exigences propres à nos activités, y compris le coût des actions privilégiées. Lorsque les risques de taux d'intérêt et de liquidité inhérents à nos actifs et passifs liés aux clients font l'objet d'un transfert à la Trésorerie, ils sont gérés conformément au cadre et aux limites du risque de la CIBC. Le capital est attribué aux unités d'exploitation stratégiques sur la base du montant estimé des fonds propres réglementaires requis pour soutenir leurs activités, de façon à évaluer constamment les coûts et à les jumeler aux avantages sous-jacents et aux risques associés aux activités des unités d'exploitation stratégiques. Les profits sur le capital non attribué continuent d'être comptabilisés dans Siège social et autres. Nous examinons continuellement nos méthodes de fixation des prix de transfert afin de nous assurer qu'elles tiennent compte des conditions changeantes du marché et des pratiques du secteur.

Nous employons le modèle de gestion de la répartition selon le responsable du produit-segment de clientèle-canal de distribution pour mesurer et présenter les résultats d'exploitation des différents secteurs d'activité de nos unités d'exploitation stratégiques. Ce modèle se sert de certaines estimations et de méthodes dans le traitement des transferts internes entre les secteurs d'activité touchés relativement aux commissions de vente, de renouvellement et de suivi ainsi qu'à certains coûts attribuables. Périodiquement, les taux des commissions de vente, de renouvellement et de suivi versés aux segments de clients pour certains produits et services sont révisés et appliqués prospectivement.

Les charges autres que d'intérêts des groupes fonctionnels et de soutien sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégiques selon des critères et des méthodes appropriés. La base de répartition est passée en revue périodiquement pour faire état des changements dans le niveau de soutien offert aux secteurs d'activité. Les autres frais non directement attribuables aux secteurs d'activité demeurent inclus dans Siège social et autres.

Nous comptabilisons une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux (troisième stade) et sur prêts productifs (premier et deuxième stades) dans les unités d'exploitation stratégiques respectives.

Produits sur une base d'imposition équivalente (BIE)

Certaines unités d'exploitation stratégiques évaluent les produits sur une BIE. Pour arriver au montant de la BIE, les unités d'exploitation stratégiques majorent les produits exonérés d'impôt gagnés sur certaines valeurs jusqu'au montant de la BIE, soit le montant des produits pleinement imposables, en supposant qu'ils soient imposables au taux d'impôt prévu par la loi qui permettrait de dégager les mêmes produits après impôt. Parallèlement, un montant équivalent est comptabilisé dans la charge d'impôt, de façon à éliminer toute incidence sur le résultat net des unités d'exploitation stratégiques. Cette mesure permet de mieux comparer les produits découlant de sources imposables et ceux provenant de sources exonérées d'impôt. Le total des ajustements selon la BIE des unités d'exploitation stratégiques est compensé dans les produits et la charge d'impôt de Siège social et autres.

Services bancaires personnels et PME, région du Canada

Services bancaires personnels et PME, région du Canada, offre aux particuliers et entreprises au Canada des conseils, des solutions et des services financiers par l'entremise de centres bancaires, de même qu'au moyen de canaux numériques et mobiles pour les aider à faire de leurs idées une réalité.

Notre stratégie d'entreprise

Nous visons à aider nos clients à faire de leurs idées une réalité et à générer un rendement durable et parmi les meilleurs du marché. Pour ce faire, notre stratégie continue de comporter les trois priorités suivantes :

- créer davantage d'occasions pour nos clients de faire affaire avec nous numériquement en investissant dans les capacités numériques et d'accès à distance et en temps réel;
- fournir à notre équipe les outils permettant d'offrir une excellente expérience à nos clients conformément à l'approche d'une même équipe;
- offrir des conseils personnalisés à nos clients d'une façon qui est significative et pertinente pour chacun d'eux.

Progrès en 2022

En 2022, nous avons connu un élan positif, notre banque ayant affiché ce qui constitue la croissance nette de la clientèle la plus élevée depuis 2017 grâce à l'ajout de nouveaux clients. En matière d'expérience client, nous nous sommes hissés au deuxième rang pour la satisfaction de la clientèle selon l'étude menée par J.D. Power, une progression par rapport à notre cinquième position de l'an dernier. De plus, nous avons continué de réduire l'écart qui nous sépare de la position de tête pour ce qui est du score net de recommandation mesuré par le sondage du Customer Satisfaction Index d'IPSOS. La diversification de nos produits des activités ordinaires est excellente, et nous continuons de nous consacrer à générer une croissance à valeur élevée, malgré les difficultés. Nous avons généré une progression sans précédent pour ce qui est des ouvertures de comptes bancaires courants et une croissance de premier plan en termes de parts de marché pour nos activités de prêt. Nous avons également continué de soutenir les projets d'accès à la propriété de nos clients en améliorant le processus de montage et de renouvellement de prêts hypothécaires et en les aidant à composer avec la hausse des taux d'intérêt. Nous continuerons de nous concentrer sur nos trois priorités stratégiques et nous tirerons parti de l'élan et des réussites que nous avons connus en 2022.

Créer davantage d'occasions pour nos clients de faire affaire avec nous numériquement

- Nous nous sommes classés au premier rang pour la satisfaction à l'égard des services bancaires en ligne selon une étude de J.D. Power, et nous avons été reconnus par The Digital Banker pour notre expérience client numérique exceptionnelle en matière de services bancaires mobiles ainsi que pour notre utilisation de recherches internes et de commentaires des clients en vue d'améliorer le parcours numérique.
- Nous avons lancé Départ Intelli CIBC, notre programme amélioré de services bancaires pour les jeunes et les étudiants, assorti d'avantages de premier plan au sein du marché. Grâce à ce programme, les clients peuvent ouvrir un nouveau compte numériquement et profiter d'opérations bancaires sans frais, ce qui comprend les solutions de placement direct sans commission de Pro-Investisseurs CIBC, et ce, jusqu'à l'âge de 25 ans.
- Nous avons annoncé un investissement stratégique pour offrir une nouvelle plateforme de services aux marchands appelée « Tyl de la Banque CIBC » au Canada.
- Nous avons lancé une nouvelle fonction du service Virement *Interac*^{MD} qui permet aux clients de configurer des paiements périodiques ou postdatés par virement électronique.
- Nous avons annoncé une nouvelle collaboration avec Willful, une solution numérique de planification successorale, afin de simplifier et de rendre plus abordable la planification financière pour nos clients.
- Nous avons mis en œuvre de nouvelles fonctionnalités numériques pour permettre aux clients de renouveler leur prêt hypothécaire en ligne, notamment un outil d'évaluation de préadmissibilité en ligne amélioré.
- Nous avons rehaussé l'expérience d'accueil numérique des clients en leur permettant de commencer à faire des opérations bancaires en direct en quelques minutes grâce à l'ajout d'une carte de débit numérique dans leur portefeuille mobile et à l'enregistrement automatique des nouvelles cartes dans leur profil.

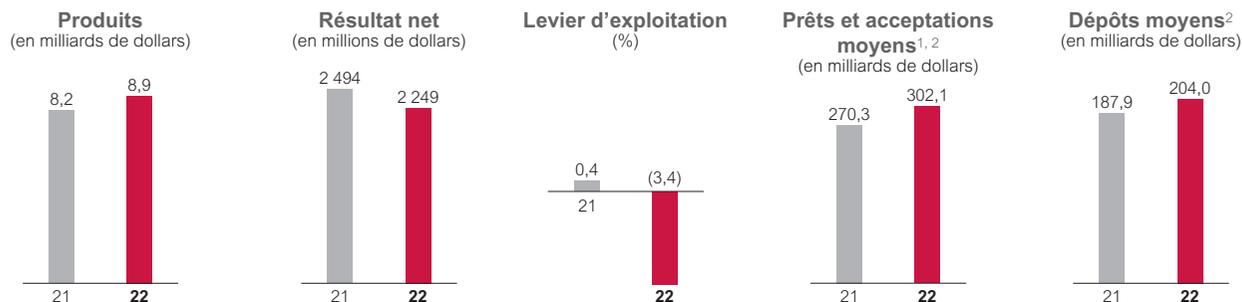
Fournir à notre équipe les outils permettant d'offrir une excellente expérience à nos clients

- Nous nous sommes classés au premier rang du bulletin de rendement sur les banques 2022 du magazine *Investment Executive* pour la septième année consécutive.
- Nous avons annoncé une entente avec nCino afin de numériser de bout en bout l'expérience en matière de prêts et d'ouverture de compte, tant pour les clients d'affaires que les membres de l'équipe.
- Nous avons lancé, afin d'offrir une meilleure accessibilité aux clients aveugles, malvoyants ou ayant une condition particulière, tel le glaucome, des porte-cartes pour les cartes de crédit, de débit et cartes prépayées Intelli CIBC qui indiquent en braille ou en gros caractères divers renseignements, comme le nom de la carte, son numéro et sa date d'expiration.
- Nous avons commencé à faire bénéficier de l'intérêt intelligent les clients titulaires d'un compte d'épargne cyberAvantage qui épargnent 200 \$ ou plus au cours d'un mois.
- Nous avons accueilli plus de deux millions de titulaires de cartes de crédit Costco Mastercard et veillé à offrir à ces clients une transition harmonieuse vers la nouvelle carte.
- Nous avons démontré notre engagement en matière d'inclusion en organisant notre premier événement virtuel dans le cadre de la Journée mondiale de sensibilisation à l'accessibilité, en commanditant le Défi de conception inclusive de MaRS et en éliminant les obstacles en matière d'accès à nos produits et services pour les clients moins bien servis, comme les personnes âgées et les personnes handicapées.

Offrir des conseils personnalisés à nos clients d'une façon qui est significative et pertinente pour chacun d'eux

- Nous avons été reconnus par le *Globe and Mail* dans l'édition 2022 de son rapport *Best B2B Brands* pour notre engagement envers la clientèle tout au long de la pandémie.
- Nous avons mis sur pied le Programme pour l'entrepreneuriat des communautés noires CIBC, qui comprend un engagement de 15 M\$ pour offrir aux entrepreneurs noirs des prêts d'un montant maximum de 250 000 \$ afin d'accélérer le démarrage et la croissance de leurs entreprises.
- Nous avons amélioré l'expérience des clients en matière de prêts hypothécaires en les informant à l'avance des hausses du taux préférentiel pour les aider à faire face à l'augmentation des taux d'intérêt.
- Nous avons soutenu les réfugiés ukrainiens avec des services bancaires aux nouveaux arrivants, en plus de les aider à trouver des conseillers qui parlent ukrainien et de leur offrir des trousseaux de bienvenue.
- Nous avons aidé nos clients à intégrer la lutte contre les changements climatiques dans leur vie quotidienne en lançant l'Espace climat de la Banque CIBC, un site accessible à l'adresse cibc.com/francais qui leur propose divers moyens pour réduire leur consommation d'énergie et avoir une incidence positive sur l'environnement.

Revue financière de 2022



1) Le montant des prêts est présenté avant toute provision connexe.

2) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

Nos priorités en 2023

Pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada, nous visons à générer un rendement durable et de premier plan axé sur l'aide apportée à nos clients pour faire de leurs idées une réalité. Notre stratégie demeure axée sur les trois priorités suivantes :

- offrir des conseils personnalisés à nos clients d'une façon qui soit significative pour eux;
- créer davantage d'occasions pour nos clients de faire affaire avec nous numériquement;
- fournir à notre équipe les outils permettant d'offrir une excellente expérience à nos clients.

Résultats¹

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre

	2022	2021
Produits	8 909 \$	8 150 \$
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances		
Prêts douteux	534	484
Prêts productifs	342	(134)
Dotation à la provision pour pertes sur créances	876	350
Charges autres que d'intérêts	4 975	4 414
Résultat avant impôt sur le résultat	3 058	3 386
Impôt sur le résultat	809	892
Résultat net	2 249 \$	2 494 \$
Résultat net applicable aux :		
Actionnaires	2 249 \$	2 494 \$
Total des produits		
Produits nets d'intérêts	6 657 \$	5 954 \$
Produits autres que d'intérêts ²	2 252	2 196
	8 909 \$	8 150 \$
Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen ^{3,4}	2,21 %	2,21 %
Coefficient d'efficacité	55,8 %	54,2 %
Levier d'exploitation	(3,4)%	0,4 %
Rendement des capitaux propres ⁵	28,2 %	38,1 %
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis ⁵	7 987 \$	6 554 \$
Actif moyen (en milliards de dollars) ³	305,1 \$	272,6 \$
Prêts et acceptations moyens (en milliards de dollars) ³	302,1 \$	270,3 \$
Dépôts moyens (en milliards de dollars) ³	204,0 \$	187,9 \$
Équivalents temps plein	13 840	12 629

1) Se reporter à la note 30 des états financiers consolidés pour de l'information sectorielle supplémentaire.

2) Incluent les produits intersectoriels, qui représentent les commissions de vente internes et la répartition des produits selon le modèle de gestion de la répartition selon le responsable du produit-segment de clientèle-canal de distribution.

3) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

4) Se reporter à la section Glossaire pour plus de précisions sur la composition.

5) Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions.

Aperçu financier

Le résultat net a diminué de 245 M\$, ou 10 %, en regard de celui de 2021, ce qui est principalement attribuable à la hausse des charges autres que d'intérêts et à l'augmentation de la dotation à la provision pour pertes sur créances, en partie contrebalancées par la hausse des produits.

Produits

Les produits ont augmenté de 759 M\$, ou 9 %, par rapport à ceux de 2021, en raison surtout de la croissance des volumes et de la progression des honoraires.

Les produits nets d'intérêts ont progressé de 703 M\$, ou 12 %, par rapport à ceux de 2021, en raison surtout de la croissance des dépôts et des prêts, en lien notamment avec l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco. Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 56 M\$, ou 3 %, comparativement à ceux de 2021, ce qui est essentiellement attribuable à la progression des honoraires.

La marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen a été comparable à celle de 2021, en lien principalement avec l'accroissement des marges sur les dépôts et l'incidence de l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco, le tout contrebalancé en partie par la diminution des marges sur les prêts.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 526 M\$, ou 150 %, par rapport à celle de 2021. Pour l'exercice considéré, une dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a été comptabilisée, en raison surtout d'une évolution défavorable de nos perspectives économiques et de l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco, comparativement à une reprise de la provision à l'exercice précédent découlant de l'évolution favorable de nos perspectives économiques en raison de la reprise à la suite de la pandémie de COVID-19. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a augmenté, sous l'effet d'une hausse de la dotation à la provision reflétant une augmentation des prêts considérés comme douteux, alors que les radiations ont été comparables à celles de l'exercice précédent.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 561 M\$, ou 13 %, par rapport à celles de 2021, en lien surtout avec l'augmentation des dépenses liées aux initiatives stratégiques, dont l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco, et la progression des salaires du personnel.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a diminué de 83 M\$, ou 9 %, par rapport à celui de 2021, par suite principalement de la baisse du résultat.

Actif moyen

L'actif moyen a augmenté de 32,5 G\$, ou 12 %, en regard de celui de 2021, en raison surtout de la croissance des prêts hypothécaires à l'habitation, ainsi que de l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, est un secteur supérieur axé sur les relations qui offre des services bancaires et des services de gestion des avoirs aux sociétés du marché intermédiaire, aux entrepreneurs, aux particuliers et aux familles à valeur nette élevée de partout au Canada, ainsi que des services de gestion d'actifs aux investisseurs institutionnels.

Notre stratégie d'entreprise

Nous visons à établir des relations avec les clients et à les approfondir, à être le chef de file des conseils financiers au Canada et à générer une croissance stable à long terme. Pour y arriver, nos trois priorités stratégiques clés demeurent les suivantes :

- générer une croissance à risque contrôlé dans Groupe Entreprises;
- accélérer la croissance de Gestion privée de patrimoine;
- faire évoluer nos activités de gestion d'actifs.

Progrès en 2022

En 2022, nous avons connu un élan positif dans notre parcours focalisé sur le client et enregistré une croissance solide dans l'ensemble de nos unités d'exploitation stratégiques. Dans un contexte économique en constante évolution, notre culture axée sur la raison d'être, conjuguée à la solide situation de fonds propres de la banque et à son approche rigoureuse pour la gestion du risque et des dépenses, nous a aidés à générer un rendement financier constant. Dans Groupe Entreprises, la demande pour les prêts et les dépôts a été forte, et nous continuons de rationaliser et de simplifier l'expérience numérique pour notre clientèle. Dans Gestion privée de patrimoine, nous avons réalisé des progrès dans notre trajectoire de croissance en mettant particulièrement l'accent sur les programmes de soutien aux conseillers et les nouvelles technologies. Dans Gestion d'actifs, nous avons poursuivi l'intégration d'un cadre ESG exhaustif dans l'ensemble de nos stratégies de gestion active des placements. Enfin, les activités de recommandation au sein de nos équipes internes ont été solides, ce qui a permis d'approfondir les relations avec les clients et de renforcer notre engagement visant à aider nos clients à faire de leurs idées une réalité.

Générer une croissance à risque contrôlé dans Groupe Entreprises

- Nous avons rehaussé l'expérience des clients et des employés en modernisant nos systèmes et en rationalisant nos processus.
- Nous avons continué d'améliorer les programmes adaptés aux secteurs en forte croissance par l'entremise de notre équipe Programmes sectoriels nationaux, ce qui comprend notamment le marketing centralisé et des outils pour favoriser de meilleures conversations avec les clients.
- Nous avons poursuivi l'expansion de Services financiers Innovation CIBC en Amérique du Nord pour fournir des conseils stratégiques, des solutions de gestion de trésorerie et du financement aux entreprises des secteurs des technologies et des sciences de la vie à tous les stades de leur cycle économique.
- Nous avons mis sur pied au sein de Groupe Entreprises des comités affectés à l'inclusion et à la diversité ainsi qu'aux questions ESG, et nous avons notamment élaboré des modules de formation sur les préjugés liés au genre et sur l'importance de cultiver un milieu de travail inclusif et des interactions inclusives avec les clients.

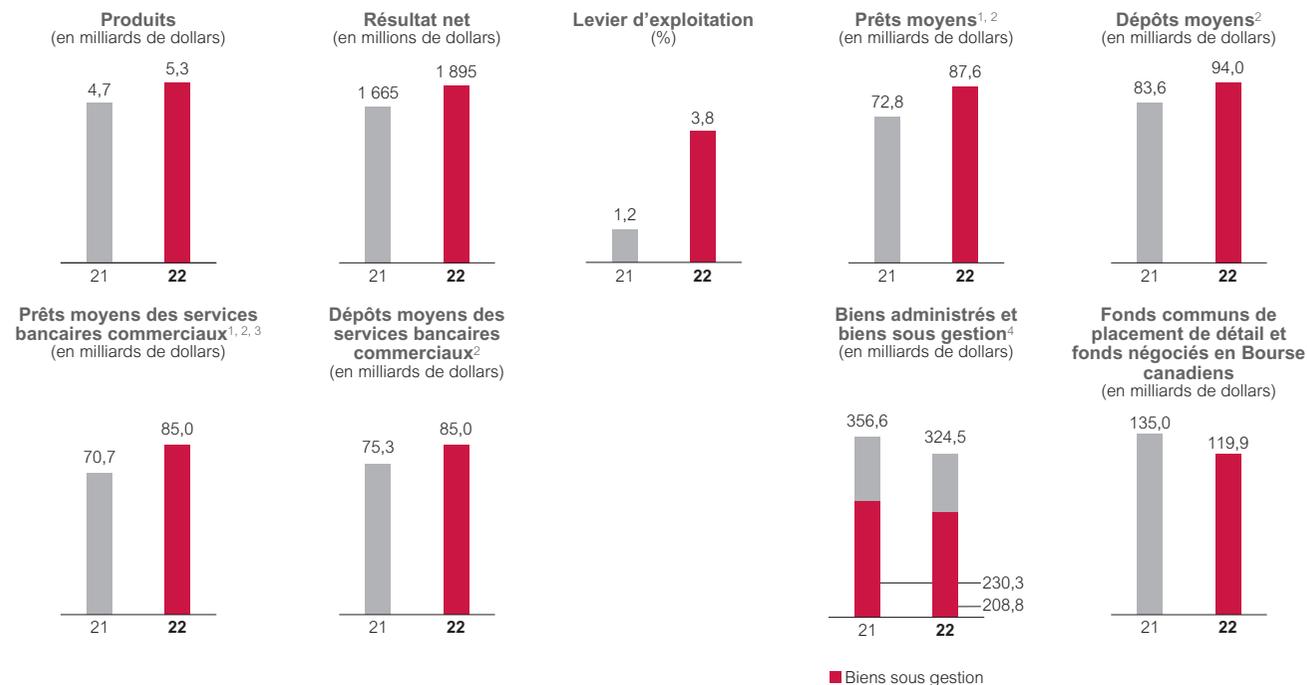
Accélérer la croissance de Gestion privée de patrimoine

- Le magazine *Investment Executive* a classé la CIBC au deuxième rang de son bulletin de rendement sur les services de courtage pour l'ensemble des six grandes banques en 2022.
- Nous avons lancé des offres de services bancaires privés exclusives pour les entrepreneurs, les cadres supérieurs et leurs enfants, pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux clients et approfondir les relations existantes.
- Nous avons approfondi les relations avec les clients en proposant plus de services de planification financière et en accueillant de nouveaux professionnels de la planification de patrimoine afin de mieux soutenir notre offre intégrée de services de gestion des avoirs et d'aider nos clients à faire de leurs idées une réalité, ce qui a mené à l'élaboration de 4 500 plans financiers, soit 40 % de plus que l'an dernier, et contribué à une hausse de 4 G\$ des biens administrés.
- Nous avons créé un nouveau programme visant à intensifier les activités de recommandation entre partenaires à l'échelle de notre banque pour mieux répondre à l'ensemble des besoins des clients en matière de gestion de patrimoine.
- Nous avons enregistré une progression de 57 % des rentrées nettes dans CIBC Wood Gundy par rapport à celles de l'exercice précédent grâce à notre approche focalisée sur le client et à nos engagements en matière de planification financière.
- Nous avons actualisé les programmes concurrentiels de recrutement pour développer nos capacités et accroître notre part de marché, notamment en lançant un Programme de perfectionnement des associés pour renforcer les processus de planification de carrière et de la relève.
- Nous avons créé une capacité de première ligne en rationalisant les processus de crédit et en centralisant les fonctions administratives.
- Nous avons mis en place la signature numérique pour les activités d'ouverture et de gestion de comptes auprès de CIBC Wood Gundy et de Gestion privée de portefeuille CIBC.
- Le *Global and Mail* a nommé 30 conseillers de CIBC Wood Gundy dans son classement des meilleurs conseillers en gestion de patrimoine au Canada, trois de ces conseillers figurant dans les dix positions de tête.

Faire évoluer nos activités de gestion d'actifs

- Nous nous sommes classés au troisième rang parmi les six grandes banques pour les ventes de fonds communs de placement à long terme exprimées en pourcentage des biens sous gestion.
- Gestion d'actifs CIBC a lancé une bourse d'études pour l'obtention du titre d'analyste financier agréé (CFA) à l'intention des membres de nos collectivités qui s'identifient comme des Autochtones et qui sont en processus d'obtention du titre de CFA.
- Nous avons annoncé un partenariat de trois ans avec le nouveau programme Women in Asset Management de la Ivey School of Business destiné aux personnes qui s'identifient comme des femmes œuvrant dans le domaine de la gestion d'actifs, dans le cadre duquel nous offrirons notamment des occasions de carrière et des stages au sein de Gestion d'actifs CIBC.
- Nous avons intégré une politique sur les changements climatiques à la politique d'investissement responsable de Gestion d'actifs CIBC.
- Nous avons publié le premier rapport annuel sur la gérance et les facteurs ESG de Gestion d'actifs CIBC, lequel vise notamment à faire le suivi de nos engagements en matière de lutte contre les changements climatiques.
- Nous avons continué de réaliser de nouveaux gains d'efficacité et de rehausser l'expérience client, notamment en lançant la première phase d'un projet de simplification de notre plateforme de placement visant à rationaliser davantage la structure des comptes, à améliorer les processus d'accueil et de présentation de rapports aux clients et à renforcer les capacités de gestion de portefeuille des conseillers.
- Nous avons lancé plusieurs produits de placement alternatifs à l'intention des clients de Gestion privée de patrimoine, ainsi que deux fonds d'obligations PIMCO destinés aux clients de Gestion privée de patrimoine et de Services bancaires personnels et PME.

Revue financière de 2022



- 1) Le montant des prêts est présenté avant toute provision connexe.
- 2) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.
- 3) Comprennent les prêts et acceptations et le montant notionnel des lettres de crédit.
- 4) Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

Nos priorités en 2023

Dans Groupes Entreprises et Gestion des avoirs, nous avons comme objectif de devenir le chef de file des conseils financiers pour les particuliers et les entreprises. Nous continuons de nous concentrer sur nos trois priorités stratégiques :

- générer une croissance à risque contrôlé dans Groupe Entreprises, tout en favorisant de solides activités de recommandation à l'échelle de la CIBC;
- accélérer la croissance de Gestion privée de patrimoine afin d'approfondir les relations avec nos clients;
- faire évoluer nos activités de gestion d'actifs pour accroître l'intercommunication au sein de nos propres canaux bancaires et pour lancer de nouvelles technologies en appui à nos clients et à nos conseillers.

Résultats¹

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre

	2022	2021
Produits		
Groupe Entreprises	2 278 \$	1 827 \$
Gestion des avoirs	2 976	2 843
Total des produits	5 254	4 670
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances		
Prêts douteux	22	6
Prêts productifs	1	(45)
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	23	(39)
Charges autres que d'intérêts	2 656	2 443
Résultat avant impôt sur le résultat	2 575	2 266
Impôt sur le résultat	680	601
Résultat net	1 895 \$	1 665 \$
Résultat net applicable aux :		
Actionnaires	1 895 \$	1 665 \$
Total des produits		
Produits nets d'intérêts	1 672 \$	1 291 \$
Produits autres que d'intérêts ²	3 582	3 379
	5 254 \$	4 670 \$
Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen ^{3,4}	3,37 %	3,25 %
Coefficient d'efficacité	50,5 %	52,3 %
Levier d'exploitation	3,8 %	1,2 %
Rendement des capitaux propres ⁵	22,9 %	24,5 %
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis ⁵	8 275 \$	6 794 \$
Actif moyen (en milliards de dollars) ³	84,7 \$	70,1 \$
Prêts moyens (en milliards de dollars) ³	87,6 \$	72,8 \$
Dépôts moyens (en milliards de dollars) ³	94,0 \$	83,6 \$
Biens administrés (en milliards de dollars)	324,5 \$	356,6 \$
Biens sous gestion (en milliards de dollars)	208,8 \$	230,3 \$
Équivalents temps plein	5 711	5 241

1) Se reporter à la note 30 des états financiers consolidés pour de l'information sectorielle supplémentaire.

2) Incluent les produits intersectoriels, qui représentent les commissions de vente internes et la répartition des produits selon le modèle de gestion de la répartition selon le responsable du produit-segment de clientèle-canal de distribution.

3) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

4) Se reporter à la section Glossaire pour plus de précisions sur la composition.

5) Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions.

Aperçu financier

Le résultat net a augmenté de 230 M\$, ou 14 %, par rapport à celui de 2021, ce qui découle surtout de l'augmentation des produits, en partie contrebalancée par la hausse des charges autres que d'intérêts et la prise en compte d'une dotation à la provision pour pertes sur créances à l'exercice considéré, comparativement à une reprise de la provision pour l'exercice précédent.

Produits

Les produits ont augmenté de 584 M\$, ou 13 %, par rapport à ceux de 2021.

Les produits de *Groupe Entreprises* ont augmenté de 451 M\$, ou 25 %, en lien essentiellement avec la hausse des produits nets d'intérêts liée à la croissance des prêts et des dépôts, l'accroissement des marges sur les dépôts grâce à l'environnement des taux d'intérêt à la hausse et la progression des honoraires.

Les produits de *Gestion des avoirs* ont augmenté de 133 M\$, ou 5 %, en raison principalement de la hausse des produits tirés des honoraires sous l'effet d'une moyenne plus élevée des biens sous gestion et des biens administrés, reflet de l'appréciation des marchés et de l'incidence des ventes nettes, et de l'augmentation des produits nets d'intérêts, en lien surtout avec les dépôts, le tout en partie contrebalancé par la diminution des produits tirés des commissions liée au recul des activités des clients.

La marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen a augmenté de 12 points de base, ce qui est surtout attribuable à la hausse des marges sur les dépôts, en partie contrebalancée par la baisse des marges sur les prêts.

Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 62 M\$, ou 159 %, par rapport à celle de 2021. L'exercice considéré tient compte d'une petite dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs, comparativement à une reprise de la provision à l'exercice précédent découlant d'une évolution favorable de nos perspectives économiques en raison de la reprise à la suite de la pandémie de COVID-19. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a augmenté, ce qui est essentiellement attribuable aux secteurs de l'éducation, des soins de santé et des services sociaux.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 213 M\$, ou 9 %, par rapport à celles de 2021, en raison principalement de l'augmentation des dépenses liées aux initiatives stratégiques et de la progression de la rémunération liée au rendement et des salaires du personnel.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a augmenté de 79 M\$, ou 13 %, par rapport à celui de 2021, par suite principalement de l'augmentation du résultat.

Actif moyen

L'actif moyen a augmenté de 14,6 G\$, ou 21 %, en regard de celui de 2021, en raison surtout de la croissance des prêts commerciaux.

Biens administrés

Les biens administrés, sur la base des cours au comptant, ont reculé de 32,1 G\$, ou 9 %, comparativement à ceux de 2021, en raison surtout de la dépréciation des marchés. Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, est un secteur supérieur axé sur les relations qui offre des services bancaires commerciaux et des services de gestion des avoirs partout aux États-Unis, principalement aux sociétés du marché intermédiaire et aux sociétés de taille moyenne, aux entrepreneurs, aux particuliers et aux familles à valeur nette élevée, ainsi que des services bancaires aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises dans quatre marchés du Midwest américain.

Notre stratégie d'entreprise

Nous avons pour objectif de faire croître les activités de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs aux États-Unis qui sont axées sur l'économie privée et les segments de clientèle à forte croissance en mettant l'accent sur la croissance interne et l'intercommunication continue avec nos unités d'exploitation stratégiques Marchés des capitaux et Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada. Nos priorités stratégiques clés demeurent les suivantes :

- étendre et approfondir nos relations avec les clients;
- renforcer et diversifier la base de nos dépôts;
- accroître l'efficacité grâce aux données et à la technologie;
- favoriser la croissance et la transformation de nos activités.

Progrès en 2022

En 2022, l'importance que nous avons continué d'accorder à l'établissement de relations bancaires approfondies nous a encore permis d'attirer de nouveaux clients, tout en nous donnant l'occasion d'en faire plus avec les clients existants. Nous avons ainsi généré de solides rentrées nettes liées aux prêts, aux dépôts et aux biens sous gestion et biens administrés. Les investissements en appui à la croissance de nos activités nous ont permis de continuer d'élargir la gamme de produits et services que nous offrons, d'améliorer nos processus et nos technologies et de répondre aux besoins des clients.

Étendre et approfondir nos relations avec les clients

- Nous avons généré une solide croissance du volume de prêts et de dépôts, notamment par l'expansion soutenue de nos activités de services bancaires privés auprès de nos clients de Groupe Entreprises et de Gestion des avoirs existants.
- Nous avons généré une forte croissance des rentrées nettes dans les biens sous gestion et les biens administrés, ce qui a contribué à atténuer l'incidence de la volatilité sur les marchés des placements au cours de l'exercice.
- Nous avons tiré parti de notre solide partenariat avec Marchés des capitaux pour élargir notre éventail de produits et services à l'intention de nos clients de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis.
- Nous avons été classés parmi les dix meilleures sociétés de conseils en placement inscrites selon le magazine *Barron's* pour une troisième année consécutive.

Renforcer et diversifier la base de nos dépôts

- Nous avons maintenu notre stratégie de financement diversifiée grâce à nos clients commerciaux, des services bancaires privés et des services bancaires de détail.
- Nous avons continué de faire croître les services bancaires privés.
- Nous avons élargi le service de collecte des dépôts, notamment en tirant parti de l'environnement des taux d'intérêt à la hausse pour attirer de nouveaux clients sur notre plateforme d'épargne en ligne CIBC Agility.

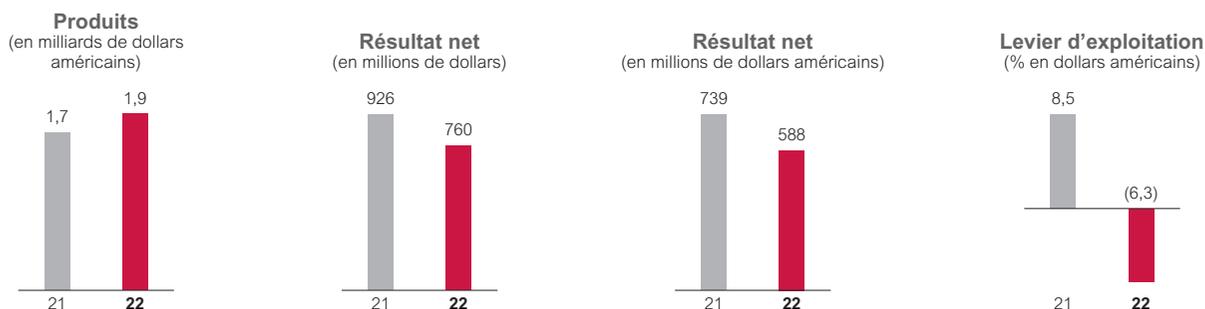
Accroître l'efficacité grâce aux données et à la technologie

- Nous avons poursuivi la mise en œuvre des initiatives de gestion des relations avec la clientèle et des stratégies de données pour renforcer davantage l'intercommunication entre les équipes, fournir une vue d'ensemble de nos activités et soutenir la solidité de l'infrastructure de gestion du risque.
- Nous avons continué de perfectionner nos processus d'interaction directe pour qu'il soit plus facile pour nos clients de faire affaire avec nous, en procédant notamment au lancement de la plateforme de paiement entre particuliers Zelle®.
- Nous avons commencé à mettre en œuvre un système consolidé de gestion de patrimoine afin d'améliorer le service à la clientèle.

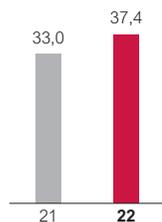
Favoriser la croissance et la transformation de nos activités

- Nous avons élargi la spécialisation sectorielle de Groupe Entreprises grâce au lancement de services en financement d'équipement (Equipment Finance) et nous avons ajouté des services de prêts et de conseils en matière de dettes de second rang (Junior Debt).
- Nous avons renforcé notre infrastructure de gestion du risque et du changement en appui à notre croissance.

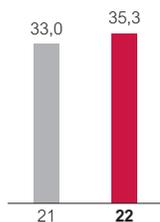
Revue financière de 2022



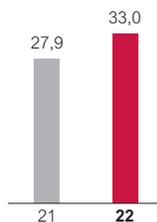
Prêts moyens^{1, 2}
(en milliards de dollars américains)



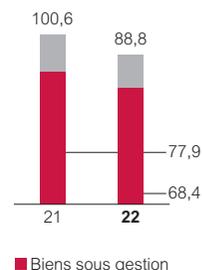
Dépôts moyens²
(en milliards de dollars américains)



Prêts moyens des services bancaires commerciaux^{1, 2}
(en milliards de dollars américains)



Biens administrés et biens sous gestion³
(en milliards de dollars américains)



- 1) Le montant des prêts est présenté avant toute provision connexe.
- 2) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.
- 3) Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

Nos priorités en 2023

Pour profiter de l'élan de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, nous continuerons à aider nos clients à réaliser leurs idées. Pour ce faire, nous allons :

- assurer la croissance de Groupe Entreprises en nous appuyant sur l'expertise et les solutions uniques qui font la force de cette unité d'exploitation stratégique pour fournir des services de prêts et de dépôts;
- étendre les activités de Gestion privée de patrimoine et de Privabanque auprès des segments de clientèle à valeur nette élevée et très élevée et dans les marchés à croissance rapide;
- investir dans le personnel, la technologie et l'infrastructure pour accroître la portée de notre plateforme, renforcer nos capacités en matière de gestion des risques, améliorer les processus décisionnels fondés sur les données et accroître les gains d'efficacité.

Résultats en dollars canadiens¹

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre

	2022	2021
Produits		
Groupe Entreprises	1 613 \$	1 444 \$
Gestion des avoirs ²	844	750
Total des produits³	2 457	2 194
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances		
Prêts douteux	113	104
Prêts productifs	105	(179)
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	218	(75)
Charges autres que d'intérêts	1 328	1 121
Résultat avant impôt sur le résultat	911	1 148
Impôt sur le résultat	151	222
Résultat net	760 \$	926 \$
Résultat net applicable aux :		
Actionnaires	760 \$	926 \$
Total des produits³		
Produits nets d'intérêts	1 655 \$	1 449 \$
Produits autres que d'intérêts	802	745
	2 457 \$	2 194 \$
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis⁵	10 422 \$	8 975 \$
Actif moyen (en milliards de dollars) ⁴	54,0 \$	46,7 \$
Prêts moyens (en milliards de dollars) ⁴	48,3 \$	41,4 \$
Dépôts moyens (en milliards de dollars) ⁴	45,6 \$	41,4 \$
Biens administrés (en milliards de dollars) ⁶	121,0 \$	124,5 \$
Biens sous gestion (en milliards de dollars) ⁶	93,2 \$	96,4 \$
Équivalents temps plein	2 472	2 170

- 1) Se reporter à la note 30 des états financiers consolidés pour de l'information sectorielle supplémentaire.
- 2) Comprend les produits attribuables au programme de protection des salaires (Paycheck Protection Program ou PPP) aux États-Unis.
- 3) Comprend des produits de 8 M\$ liés à la désactualisation de l'écart associé à la juste valeur des prêts acquis à la date d'acquisition de The PrivateBank (15 M\$ en 2021).
- 4) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.
- 5) Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions.
- 6) Comprend certains actifs de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, pour lesquels Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, fournit des services de sous-conseiller.

Résultats en dollars américains¹

En millions de dollars américains, pour les exercices clos les 31 octobre	2022	2021
Produits		
Groupe Entreprises	1 249 \$	1 151 \$
Gestion des avoirs ²	653	597
Total des produits ³	1 902	1 748
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances		
Prêts douteux	87	82
Prêts productifs	82	(143)
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	169	(61)
Charges autres que d'intérêts	1 028	893
Résultat avant impôt sur le résultat	705	916
Impôt sur le résultat	117	177
Résultat net	588 \$	739 \$
Résultat net applicable aux :		
Actionnaires	588 \$	739 \$
Total des produits ³		
Produits nets d'intérêts	1 281 \$	1 154 \$
Produits autres que d'intérêts	621	594
	1 902 \$	1 748 \$
Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen ^{4,5}	3,42 %	3,50 %
Coefficient d'efficacité	54,0 %	51,1 %
Levier d'exploitation	(6,3) %	8,5 %
Rendement des capitaux propres ⁴	7,3 %	10,3 %
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis ⁶	8 066 \$	7 149 \$
Actif moyen (en milliards de dollars) ⁴	41,7 \$	37,2 \$
Prêts moyens (en milliards de dollars) ⁴	37,4 \$	33,0 \$
Dépôts moyens (en milliards de dollars) ⁴	35,3 \$	33,0 \$
Biens administrés (en milliards de dollars) ⁷	88,8 \$	100,6 \$
Biens sous gestion (en milliards de dollars) ⁷	68,4 \$	77,9 \$

1) Se reporter à la note 30 des états financiers consolidés pour de l'information sectorielle supplémentaire.

2) Comprend les produits attribuables au programme de protection des salaires (Paycheck Protection Program ou PPP) aux États-Unis.

3) Comprendait des produits de 6 M\$ US liés à la désactualisation de l'écart associé à la juste valeur des prêts acquis à la date d'acquisition de The PrivateBank (12 M\$ US en 2021).

4) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

5) Se reporter à la section Glossaire pour plus de précisions sur la composition.

6) Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions.

7) Comprend certains actifs de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, pour lesquels Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, fournit des services de sous-conseiller.

Aperçu financier

Le résultat net a reculé de 166 M\$, ou 18 % (151 M\$ US, ou 20 %), par rapport à celui de 2021, ce qui découle surtout de la prise en compte d'une dotation à la provision pour pertes sur créances pour l'exercice considéré, comparativement à une reprise de la provision pour l'exercice précédent, et de l'augmentation des charges autres que d'intérêts, le tout en partie compensé par la hausse des produits.

Produits

Les produits ont augmenté de 154 M\$ US, ou 9 %, par rapport à ceux de 2021.

Les produits de *Groupe Entreprises* ont augmenté de 98 M\$ US, ou 9 %, en raison essentiellement de la progression des produits nets d'intérêts, attribuable à la croissance des prêts, et d'une augmentation des commissions de syndication de prêts, le tout en partie contrebalancé par une diminution des marges sur les prêts.

Les produits de *Gestion des avoirs* ont augmenté de 56 M\$ US, ou 9 %, du fait surtout de la hausse des produits nets d'intérêts, attribuable à la croissance des dépôts, de la progression des marges sur les dépôts et de l'augmentation des produits tirés des honoraires sous l'effet d'une moyenne plus élevée des soldes des biens sous gestion et des biens administrés ainsi que des ventes nettes.

La marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen a reculé de 8 points de base, ce qui s'explique essentiellement par la diminution des marges sur les prêts et la baisse des frais de remboursement des prêts en vertu du PPP, le tout en partie compensé par l'accroissement des marges sur les dépôts.

Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances

Pour l'exercice considéré, une dotation à la provision pour pertes sur créances de 169 M\$ US a été comptabilisée, comparativement à une reprise de la provision de 61 M\$ US pour l'exercice précédent. L'exercice considéré tient compte d'une dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs liée à une migration du crédit désavantageuse et à la mise à jour des modèles, tandis qu'à l'exercice précédent, une reprise de la provision a été comptabilisée par suite de l'évolution favorable de nos perspectives économiques en raison de la reprise à la suite de la pandémie de COVID-19. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a augmenté en lien avec la hausse de la dotation à la provision dans le secteur de la fabrication de biens d'équipement, ce qui a été en partie compensé par une baisse de la dotation à la provision dans les secteurs de l'immobilier et de la construction.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 135 M\$ US, ou 15 %, par rapport à celles de 2021, en raison principalement de la hausse des salaires du personnel et de la rémunération liée au rendement et de l'augmentation de 94 M\$ US des dépenses liées aux initiatives stratégiques en appui à la croissance au sein de la plateforme de Groupe Entreprises et au développement d'infrastructures pour nos activités aux États-Unis.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a reculé de 60 M\$ US, ou 34 %, par rapport à celui de 2021, par suite principalement de la baisse du résultat.

Actif moyen

L'actif moyen a augmenté de 4,5 G\$ US, ou 12 %, en regard de celui de 2021, en raison surtout de la croissance des prêts.

Biens administrés

Les biens administrés ont baissé de 11,8 G\$ US, ou 12 %, comparativement à ceux de 2021, en raison surtout de la dépréciation des marchés, en partie contrebalancée par les ventes nettes. Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

Marchés des capitaux

Marchés des capitaux offre des produits et des services intégrés de réseau mondial, des services consultatifs et d'exécution en placement, des solutions de services financiers aux entreprises et des services de recherche de premier plan à nos clients à l'échelle mondiale. Cette unité d'exploitation stratégique comprend les Services financiers directs, qui cherchent à accroître les capacités numériques de la CIBC afin d'offrir un ensemble cohérent de services bancaires directs et de solutions de placement direct ainsi que de paiement multidevises novateurs aux clients de la CIBC.

Notre stratégie d'entreprise

Notre objectif est d'offrir des solutions de premier plan sur les marchés des capitaux à nos clients nord-américains et internationaux grâce à des informations, des conseils et une exécution parmi les meilleurs de leur catégorie. Conformément à la stratégie et aux priorités de la CIBC, nous collaborons avec nos partenaires à l'échelle de la banque dans le but d'approfondir et d'améliorer les relations avec les clients. Pour y arriver, nos trois priorités stratégiques demeurent les suivantes :

- offrir la meilleure plateforme d'activités sur les marchés des capitaux au Canada à nos clients de base;
- bâtir une plateforme client nord-américaine dotée de capacités mondiales;
- mettre l'accent sur l'intercommunication pour accélérer la croissance des Services financiers directs et approfondir les relations à l'échelle de la banque.

Progrès en 2022

En 2022, nous avons continué à réaliser des progrès à l'égard de nos priorités stratégiques en mettant l'accent sur l'approfondissement des relations avec notre clientèle, la croissance aux États-Unis et l'optimisation de l'intercommunication à l'échelle de la banque. Collectivement, ces initiatives ont permis de bien diversifier les activités de Marchés des capitaux pour qu'elles génèrent un rendement constant ainsi qu'une croissance stable. Notre croissance en 2022 s'explique par la grande attention que nous portons à nos clients et la conjoncture des marchés qui a été favorable pour Marchés CIBC, réseau mondial. En outre, nous avons continué de développer notre secteur Services financiers directs afin de générer davantage de produits récurrents et d'attirer de nouveaux clients à la recherche d'un modèle de services bancaires et de placement numériques pratiques.

Offrir la meilleure plateforme d'activités sur les marchés des capitaux au Canada à nos clients de base

- Nous avons continué d'offrir des conseils et des solutions parmi les meilleurs du secteur en matière de marchés des capitaux en élargissant notre groupe Énergie, infrastructure et transition afin de renforcer notre plateforme existante et de faciliter la transition vers un avenir à faibles émissions de carbone.
- Nous avons renforcé notre plateforme par des investissements soutenus dans les talents et la technologie, notamment en investissant dans notre personnel et en simplifiant nos processus en appui à notre culture focalisée sur le client.
- Nous nous sommes engagés à réaliser des placements en commandite de 100 M\$ dans des fonds investissant dans les secteurs des technologies climatiques et de la transition énergétique afin de favoriser les innovations en matière de lutte contre les changements climatiques.
- Nous avons annoncé des partenariats pluriannuels avec l'Université de Calgary, la Schulich School of Business et l'Université McGill visant à favoriser l'écosystème de la transition énergétique et les nouvelles idées et à contribuer au développement d'une nouvelle génération de leaders.

Bâtir une plateforme client nord-américaine dotée de capacités mondiales

- Nous avons effectué un investissement stratégique dans Sera Global, une société de capital-investissement spécialisé dont les bureaux du siège social se trouvent à New York et à Londres, dans le cadre de notre stratégie visant à accélérer notre croissance aux États-Unis.
- Nous nous sommes classés dans les dix positions de tête en matière de financement pour le secteur des énergies renouvelables dans l'ensemble de l'Amérique du Nord pour les transactions conclues entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2022 (Tableaux de classement du secteur des énergies renouvelables en Amérique du Nord selon *Inframotion*).
- Nous avons ajouté trois membres au réseau Carbonplace (anciennement, projet Carbone) qui fournit une infrastructure et des systèmes de règlement pour les places de marché et les bourses du marché volontaire du carbone afin d'aider nos clients à concrétiser leurs idées en matière de durabilité.
- Nous avons obtenu des prix décernés par le magazine *Global Finance* pour notre leadership exceptionnel en matière d'obligations liées à la transition énergétique et à la durabilité et en matière d'obligations vertes pour l'Amérique du Nord.
- CIBC Cleary Gull a été couronnée dans les catégories Transaction de l'année dans le secteur de la fabrication pour les Amériques (marché intermédiaire) et Transaction de l'année aux États-Unis (petits marchés), lors de la remise des M&A Atlas Americas Awards.

Mettre l'accent sur l'intercommunication pour accélérer la croissance des Services financiers directs et approfondir les relations à l'échelle de la CIBC

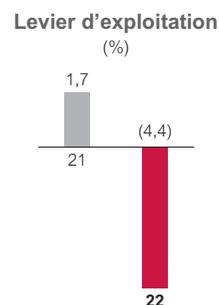
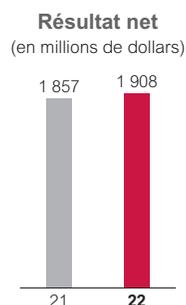
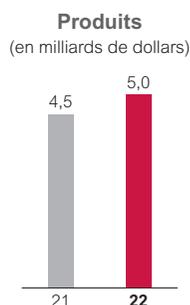
- Nous avons élargi notre gamme de certificats canadiens d'actions étrangères, les premiers du genre dans le secteur, dans le cadre de notre engagement constant à mettre au point des solutions fondées sur les marchés novatrices pour répondre aux besoins des investisseurs.
- Nous avons élargi la gamme des services bancaires accessibles aux clients par l'intermédiaire de Simplii Financial en devenant la première marque canadienne de services bancaires numériques à offrir les paiements périodiques ou postdatés par Virement *Interac* et à établir une place de marché pour les cartes-cadeaux numériques, en plus de lancer un compte d'épargne en dollars américains, de conclure des partenariats avec Visa Direct et MoneyGram et de remporter le titre de Meilleure banque au Canada en termes de rapport qualité-prix décerné par Ipsos.
- Nous avons continué d'améliorer notre offre pour la clientèle au sein de notre plateforme Virement de fonds mondial grâce à l'ajout de services comme la cueillette en personne et la vérification de l'identité numérique.

En tant que chef de file des activités sur les marchés des capitaux au Canada et de partenaire bancaire de nos clients dans le monde, Marchés des capitaux a agi à titre de :

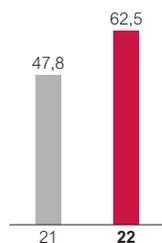
- conseiller financier de Blackstone Infrastructure Partners dans le cadre de son placement de 3 G\$ US dans les actions d'Invenergy Renewable Holdings LLC visant à accélérer les activités de développement d'énergies renouvelables;
- conseiller financier d'Innervex énergie renouvelable inc. pour son acquisition d'Aela Generación S.A. et d'Aela Energía SpA, qui comptent parmi les principaux producteurs d'énergie renouvelable indépendants du Chili, d'une valeur de 686 M\$ US; responsable d'une émission d'actions ordinaires d'une valeur de 173 M\$ et de l'obtention de facilités de crédit d'acquisition en appui à la transaction; en outre, co-agent de placement principal dans le cadre d'un placement privé de billets de premier rang d'une valeur de 710 M\$ US, émis en deux tranches, pour Aela Generación S.A. et assistance pour la mise en œuvre d'une stratégie de gestion des risques financiers;
- conseiller financier de Cameco Corporation pour son acquisition de Westinghouse Electric Company, au moyen d'un partenariat stratégique avec Brookfield Renewable Partners, dans le cadre d'une transaction d'une valeur de 7,9 G\$ US (dont la clôture devrait avoir lieu au deuxième semestre de 2023); responsable dans le cadre d'une émission d'actions ordinaires d'une valeur de 748 M\$ US; co-responsable des registres, co-syndicataire chef de file et agent administratif pour une facilité de prêt à terme de premier rang de 600 M\$ US; co-responsable des registres, co-syndicataire chef de file et agent de syndication pour une facilité de crédit-relais de premier rang de 364 jours de 1 G\$ US en appui à l'acquisition;

- conseiller financier exclusif de TELUS Corporation pour son acquisition de LifeWorks Inc., dans le cadre d'une transaction d'une valeur de 2,9 G\$;
- conseiller financier exclusif de Produits forestiers Résolu Inc. pour sa vente à Groupe Paper Excellence, dans le cadre d'une transaction d'une valeur de 2,7 G\$ US, dont la conclusion devrait avoir lieu au cours du premier semestre de 2023;
- co-responsable des registres dans le cadre de l'émission d'obligations vertes ou durables pour diverses sociétés, comme l'émission de billets liés à la durabilité de 1,1 G\$ par TELUS Corporation, l'émission de débentures durables de 300 M\$ par iA Société financière et l'émission d'obligations vertes de 300 M\$ par Ontario Power Generation, ainsi que co-responsable des registres pour l'émission d'obligations vertes de 5 G\$ par le gouvernement du Canada, l'émission d'obligations vertes de 1,75 G\$ par la province de l'Ontario, l'émission d'obligations vertes de 1 G\$ par la province de Québec et l'émission d'obligations climatiquement responsables de 1,4 G\$ par la Banque européenne d'investissement;
- responsable de la structuration et de l'exécution d'un certain nombre d'opérations de montage de prêts liés à la durabilité au Canada, en agissant notamment à titre de co-responsable des registres, de co-syndicataire chef de file et d'agent de structuration chargé de la durabilité pour une superposition de prêts liés à la durabilité en lien avec une facilité de crédit renouvelable de 750 M\$ pour Cogeco Communications Inc. et en agissant à titre de co-agent de structuration chargé de la durabilité dans le cadre de modifications pour permettre l'intégration par Hydro One d'une structure de prêts liés à la durabilité aux facilités de crédit syndiquées existantes de Hydro One Inc. (2,3 G\$) et de Hydro One Limited (250 M\$). Hydro One est la première organisation au Canada à intégrer l'accroissement des dépenses en approvisionnement auprès des entreprises autochtones parmi les mesures clés de la performance en matière de durabilité dans le processus d'octroi des prêts.

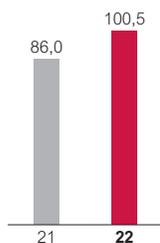
Revue financière de 2022



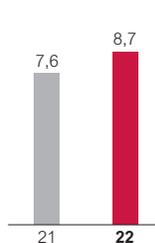
Prêts et acceptations moyens
(en milliards de dollars)



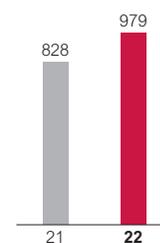
Dépôts moyens
(en milliards de dollars)



Valeur à risque (VAR) moyenne
(en millions de dollars)



Produits – Services financiers directs
(en millions de dollars)



Nos priorités en 2023

Afin d'appuyer les objectifs à long terme de la banque, Marchés des capitaux continue de se concentrer sur la génération d'une croissance rentable, en renforçant les relations avec la clientèle et en collaborant avec nos partenaires à l'échelle de la banque pour aider nos clients à réaliser leurs idées. Pour ce faire, nous allons :

- maintenir notre approche focalisée sur la couverture clientèle au Canada;
- faire croître notre plateforme nord-américaine en étendant notre portée aux États-Unis et en élargissant les services offerts aux clients;
- intensifier nos efforts en matière d'intercommunication, de technologie et d'innovation pour proposer des services bancaires bonifiés à nos clients.

Résultats¹

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2022	2021
Produits		
Marchés CIBC, réseau mondial	2 322 \$	2 076 \$
Services financiers aux entreprises et services de Banque d'investissement	1 700	1 616
Services financiers directs	979	828
Total des produits ²	5 001	4 520
Dotations à (reprise de) la provision pour pertes sur créances		
Prêts douteux	(31)	32
Prêts productifs	(31)	(132)
Reprise de la provision pour pertes sur créances	(62)	(100)
Charges autres que d'intérêts	2 437	2 117
Résultat avant impôt sur le résultat	2 626	2 503
Impôt sur le résultat ²	718	646
Résultat net	1 908 \$	1 857 \$
Résultat net applicable aux :		
Actionnaires	1 908 \$	1 857 \$
Coefficient d'efficacité	48,7 %	46,8 %
Levier d'exploitation	(4,4)%	1,7 %
Rendement des capitaux propres ³	21,3 %	25,6 %
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis ³	8 978 \$	7 241 \$
Actif moyen (en milliards de dollars) ⁴	284,3	255,1
Prêts et acceptations moyens (en milliards de dollars) ⁴	62,5	47,8
Dépôts moyens (en milliards de dollars) ⁴	100,5	86,0
Équivalents temps plein ⁵	2 384	2 225

1) Se reporter à la note 30 des états financiers consolidés pour de l'information sectorielle supplémentaire.

2) Les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés sur une BIE. Par conséquent, les produits et l'impôt sur le résultat comprennent un ajustement selon la BIE de 211 M\$ (204 M\$ en 2021). Des montants correspondants sont inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat de Siège social et autres.

3) Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions.

4) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

5) En 2021, 79 équivalents temps plein liés aux activités du centre d'appels de Simplii Financial ont fait l'objet d'un transfert de Siège social et autres à Marchés des capitaux, sans qu'il y ait d'incidence financière, car les coûts étaient auparavant attribués aux Services financiers directs.

Aperçu financier

Le résultat net a augmenté de 51 M\$, ou 3 %, par rapport à celui de 2021, ce qui découle surtout de l'augmentation des produits, en partie contrebalancée par la hausse des charges autres que d'intérêts et la diminution de la reprise de la provision à l'exercice considéré.

Produits

Les produits ont augmenté de 481 M\$, ou 11 %, par rapport à ceux de 2021.

Les produits de *Marchés CIBC, réseau mondial*, ont augmenté de 246 M\$, ou 12 %, surtout en raison de la hausse des produits tirés de nos activités liées aux opérations de change, au financement mondial avec garantie et à la négociation de dérivés sur actions, en partie contrebalancée par la diminution des produits tirés de la négociation de dérivés sur marchandises.

Les produits de *Services financiers aux entreprises et services de Banque d'investissement* ont augmenté de 84 M\$, ou 5 %, essentiellement en raison de l'accroissement des produits tirés des services financiers aux entreprises et des services consultatifs et de la progression des profits issus de nos portefeuilles de placement, en partie contrebalancés par la baisse des produits tirés des activités de prise ferme de titres de participation et de titres de créance.

Les produits de *Services financiers directs* ont augmenté de 151 M\$, ou 18 %, principalement en raison de la hausse des produits tirés de Simplii Financial, ainsi que de la progression du volume et de la croissance de nos activités d'opérations de change et de paiements, le tout en partie contrebalancé par la baisse du volume de transactions observée au sein des services de placement direct.

Dotations à (reprise de) la provision pour pertes sur créances

La reprise de la provision pour pertes sur créances a diminué de 38 M\$, ou 38 %, par rapport à celle de 2021. La reprise de la provision pour pertes sur prêts productifs a diminué par rapport à celle de l'exercice précédent, laquelle tenait compte d'une évolution favorable de nos perspectives économiques en raison de la reprise à la suite de la pandémie de COVID-19 et d'une migration avantageuse du crédit au sein de notre portefeuille. Pour l'exercice considéré, une reprise de la provision pour pertes sur prêts douteux attribuable aux secteurs du pétrole et du gaz et des services publics a été comptabilisée, comparativement à une dotation à la provision pour pertes sur créances essentiellement liée au secteur des services publics pour l'exercice précédent.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 320 M\$, ou 15 %, par rapport à celles de 2021, en raison principalement de la hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques et de la progression des salaires du personnel et de la rémunération liée au rendement.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a augmenté de 72 M\$, ou 11 %, par rapport à celui de 2021, par suite principalement de l'augmentation du résultat.

Actif moyen

L'actif moyen a augmenté de 29,2 G\$, ou 11 %, par rapport à celui de 2021, essentiellement en raison d'un accroissement des soldes de prêts, d'une hausse des valeurs du compte de négociation et d'une augmentation des évaluations des dérivés.

Siège social et autres

Siège social et autres comprend les groupes fonctionnels suivants : Technologie, infrastructure et innovation, Gestion du risque, Personnel, culture et marque, Finance et Stratégie de l'entreprise, ainsi que d'autres groupes de soutien. Les charges de ces groupes fonctionnels et de soutien sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégiques. La majorité des coûts fonctionnels et des coûts de soutien de CIBC Bank USA sont comptabilisés directement dans l'unité d'exploitation stratégique Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. Siège social et autres comprend également les résultats de CIBC FirstCaribbean et d'autres investissements stratégiques, ainsi que d'autres postes du compte de résultat et du bilan non directement attribuables aux secteurs d'activité.

Résultats¹

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2022	2021
Produits		
Services bancaires internationaux	778 \$	687 \$
Divers	(566)	(206)
Total des produits ²	212	481
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances		
Prêts douteux	59	76
Prêts productifs	(57)	(54)
Dotation à la provision pour pertes sur créances	2	22
Charges autres que d'intérêts	1 407	1 440
Perte avant impôt sur le résultat	(1 197)	(981)
Impôt sur le résultat ²	(628)	(485)
Résultat net (perte nette)	(569)\$	(496)\$
Résultat net (perte nette) applicable aux :		
Participations ne donnant pas le contrôle	23 \$	17 \$
Actionnaires	(592)	(513)
Équivalents temps plein	26 020	23 017

1) Se reporter à la note 30 des états financiers consolidés pour de l'information sectorielle supplémentaire.

2) Les produits et l'impôt sur le résultat de Marchés des capitaux sont présentés sur une BIE. Des montants correspondants sont inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat de Siège social et autres. Par conséquent, les produits et l'impôt sur le résultat comprennent un ajustement selon la BIE de 211 M\$ (204 M\$ en 2021).

Aperçu financier

La perte nette a augmenté de 73 M\$ comparativement à celle de 2021, ce qui est attribuable à un recul des produits, en partie compensé par une baisse des charges autres que d'intérêts et une diminution de la dotation à la provision pour pertes sur créances.

Produits

Les produits ont baissé de 269 M\$, par rapport à ceux de 2021.

Les produits de *Services bancaires internationaux* ont augmenté de 91 M\$, ce qui est surtout attribuable à l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, à l'accroissement des marges sur produits nettes découlant de l'incidence positive du contexte de hausse des taux d'intérêt et à la progression des produits tirés des honoraires liés à CIBC FirstCaribbean.

Les produits *Divers* ont reculé de 360 M\$, en raison principalement d'une baisse des produits de trésorerie, attribuable à une hausse des coûts de financement liée à l'augmentation des écarts de taux et de liquidité.

Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a baissé de 20 M\$ par rapport à celle de 2021. La reprise de la provision pour pertes sur prêts productifs a été comparable à celle de l'exercice précédent. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a diminué principalement en raison de la dotation à la provision moins élevée dans CIBC FirstCaribbean.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont baissé de 33 M\$ par rapport à celles de 2021, en raison surtout de la diminution des charges liées à la consolidation de notre portefeuille immobilier, présentée à titre d'élément d'importance, et d'une diminution des coûts de soutien du siège social non répartis, le tout en partie contrebalancé par une hausse des coûts liés aux cessations d'emploi et une augmentation des dépenses dans CIBC FirstCaribbean.

Impôt sur le résultat

L'économie d'impôt a augmenté de 143 M\$ par rapport à celle de 2021, en raison surtout d'une perte plus importante.

Situation financière

Revue du bilan consolidé résumé

En millions de dollars, aux 31 octobre	2022	2021
Actif		
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	63 861 \$	56 997 \$
Valeurs mobilières	175 879	161 401
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	84 539	79 940
Prêts et acceptations	528 657	462 879
Dérivés	43 035	35 912
Autres actifs	47 626	40 554
	943 597 \$	837 683 \$
Passif et capitaux propres		
Dépôts	697 572 \$	621 158 \$
Engagements liés à des valeurs prêtées, vendues à découvert ou en vertu de mises en pension de titres	97 308	97 133
Dérivés	52 340	32 101
Acceptations	11 586	10 961
Autres passifs	28 117	24 961
Titres secondaires	6 292	5 539
Capitaux propres	50 382	45 830
	943 597 \$	837 683 \$

Actif

Au 31 octobre 2022, le total de l'actif avait augmenté de 105,9 G\$, ou 13 %, en comparaison de celui de 2021, une tranche d'environ 27 G\$ de cette augmentation étant attribuable à l'appréciation du dollar américain.

La trésorerie et les dépôts auprès d'autres banques ont augmenté de 6,9 G\$, ou 12 %, essentiellement en raison de la hausse des placements à court terme de l'unité Trésorerie.

La hausse de 14,5 G\$, ou 9 %, des valeurs mobilières est principalement attribuable à la hausse des titres du Trésor des États-Unis et des titres de créance du gouvernement du Canada, contrebalancée en partie par la diminution des titres de participation de sociétés. Se reporter à la note 4 des états financiers consolidés pour plus de renseignements sur la composition des valeurs mobilières.

Les valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres ont augmenté de 4,6 G\$, ou 6 %, en raison essentiellement des activités des clients.

Les prêts et acceptations nets ont augmenté de 65,8 G\$, ou 14 %, en lien essentiellement avec l'accroissement des prêts aux entreprises et aux gouvernements, lequel tient compte de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, l'augmentation des prêts hypothécaires à l'habitation canadiens et la hausse dans le portefeuille de cartes de crédit, ce qui comprend l'ajout du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco dont l'acquisition a été réalisée au deuxième trimestre. Se reporter à la section Information financière annuelle supplémentaire et à la note 5 des états financiers consolidés pour plus de renseignements sur la composition des prêts et des acceptations.

Les dérivés ont augmenté de 7,1 G\$, ou 20 %, sous l'effet principalement de la hausse des évaluations des dérivés de change, contrebalancée en partie par la baisse des évaluations des dérivés sur actions.

Les autres actifs ont augmenté de 7,1 G\$, ou 17 %, en raison surtout d'un accroissement des biens donnés en garantie sur dérivés, d'une augmentation au titre des logiciels et des autres immobilisations incorporelles et d'une hausse de l'impôt à recevoir, le tout en partie contrebalancé par une baisse des montants à recevoir des courtiers.

Passif

Au 31 octobre 2022, le total du passif avait augmenté de 101,4 G\$, ou 13 %, en comparaison de celui de 2021, une tranche d'environ 27 G\$ de cette augmentation étant attribuable à l'appréciation du dollar américain.

Les dépôts ont augmenté de 76,4 G\$, ou 12 %, en raison surtout de l'accroissement du financement de gros et de l'augmentation des dépôts d'entreprises et de gouvernements, ces deux éléments prenant en compte l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, ainsi que de la croissance des volumes dans les dépôts de détail au Canada. Se reporter à la section Information financière annuelle supplémentaire et à la note 10 des états financiers consolidés pour plus de renseignements sur la composition des dépôts.

Les engagements liés à des valeurs prêtées, vendues à découvert et en vertu de mises en pension de titres ont été comparables à ceux de l'exercice précédent.

Les dérivés ont augmenté de 20,2 G\$, ou 63 %, sous l'effet principalement de la hausse des évaluations des dérivés de change et de taux d'intérêt, contrebalancée en partie par la baisse des évaluations des dérivés sur actions.

Les acceptations ont augmenté de 0,6 G\$, ou 6 %, ce qui est attribuable aux activités des clients.

Les autres passifs ont augmenté de 3,2 G\$, ou 13 %, en raison surtout de la hausse des intérêts courus à payer et des montants à payer aux courtiers.

Les titres secondaires ont augmenté de 0,8 G\$, ou 14 % en raison principalement de l'émission de titres secondaires au cours du deuxième trimestre. Se reporter à la section Gestion des fonds propres pour plus de précisions.

Capitaux propres

Au 31 octobre 2022, les capitaux propres avaient augmenté de 4,6 G\$, ou 10 %, par rapport à ceux de 2021, en raison surtout d'une hausse nette des résultats non distribués, d'une augmentation du cumul des autres éléments du résultat global découlant d'un profit de change net en lien avec notre investissement net dans des établissements à l'étranger, de l'émission de billets avec remboursement de capital à recours limité au cours du troisième trimestre et de l'émission d'actions privilégiées au cours du quatrième trimestre, le tout en partie neutralisé par les pertes nettes comptabilisées dans les autres éléments du résultat global sur les titres de créance évalués à la JVAERG, les pertes nettes sur les couvertures de flux de trésorerie et le rachat d'actions privilégiées au cours du troisième trimestre. Se reporter à la section Gestion des fonds propres pour plus de précisions.

Gestion des fonds propres

La solidité de nos fonds propres protège nos déposants et créanciers contre les risques inhérents à nos secteurs d'activité. Notre objectif général en matière de gestion des fonds propres est de maintenir des sources de capitaux solides et efficaces qui :

- servent de réserve pour nous permettre d'absorber des pertes inattendues et de dégager des rendements durables pour nos actionnaires;
- permettent à nos secteurs d'activité de croître et de mettre en œuvre notre stratégie;
- témoignent de la solidité du bilan et de notre engagement à le gérer avec prudence;
- nous aident à maintenir une bonne solvabilité et à emprunter des capitaux additionnels ou à obtenir d'autres formes de financement à des conditions intéressantes.

Nous gérons activement nos fonds propres pour atteindre ces objectifs en appui à notre stratégie globale d'entreprise. Au moment de déployer nos fonds propres, nous prenons également en considération nos perspectives économiques et l'environnement opérationnel global et, selon notre appréciation des risques de pertes en cas de baisse, nous pourrions décider d'exercer nos activités avec un niveau de fonds propres plus élevé.

Cadre de gestion et planification des fonds propres

Nous avons une politique de gestion des fonds propres qui établit les principes que nous appliquons pour gérer les fonds propres selon notre intérêt à l'égard du risque en vue de favoriser l'atteinte de nos objectifs en matière de gestion des fonds propres. Notre politique de gestion des fonds propres est passée en revue et approuvée par le conseil d'administration (conseil) à l'appui de notre processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP). Cette politique comprend des lignes directrices portant sur la solidité, la composition, les dividendes et le rendement des fonds propres ainsi que sur la suffisance des fonds propres non consolidés des entités réglementées, conformément aux exigences réglementaires et à notre intérêt à l'égard du risque. Le niveau de fonds propres et les ratios de fonds propres sont surveillés de manière continue par rapport aux minimums réglementaires que nous devons conserver et aux cibles internes, et le montant de fonds propres requis pourrait changer en fonction de la croissance de nos activités, de notre intérêt à l'égard du risque et de notre environnement commercial et réglementaire.

La planification des fonds propres est essentielle à notre planification financière globale et à l'établissement d'objectifs stratégiques, et elle est développée conformément à la politique de gestion des fonds propres. Chaque année, un plan à l'égard des fonds propres et les perspectives pour les trois années suivantes sont élaborés dans le cadre du plan financier, qui établit des cibles pour le prochain exercice et des plans d'affaires pour atteindre ces objectifs. Le plan à l'égard des fonds propres est également soumis à des simulations de crise dans le cadre de notre processus de simulations de crise à l'échelle de l'entreprise dans le but de s'assurer qu'il peut tenir la route selon toutes les simulations de crises graves, mais plausibles (se reporter à la section Simulations de crise à l'échelle de l'entreprise pour plus de précisions). Notre situation de fonds propres et nos prévisions font l'objet d'une surveillance tout au long de l'exercice et sont évaluées par rapport au plan à l'égard des fonds propres.

Le conseil, avec l'appui du Comité de gestion du risque (CGR), surveille la gestion des fonds propres de la CIBC par l'approbation de notre intérêt à l'égard du risque, de notre politique de gestion des fonds propres et de notre plan à l'égard des fonds propres. Le CGR reçoit des mises à jour régulières sur notre situation de fonds propres, y compris le rendement cumulé, les prévisions mises à jour, ainsi que tout changement à la réglementation susceptible d'avoir une incidence sur notre situation de fonds propres future. L'unité Trésorerie est responsable de la gestion globale des fonds propres, y compris la planification, les prévisions et la mise en œuvre du plan, la surveillance de la haute direction étant assurée par le Comité mondial de gestion de l'actif et du passif (CMGAP).

Simulations de crise à l'échelle de l'entreprise

Nous effectuons au moins une fois par année des simulations de crise à l'échelle de l'entreprise. Les résultats de ces simulations font partie intégrante de notre PIEAFP, tel que le prévoit le deuxième pilier de l'Accord de Bâle III, en vertu duquel nous déterminons et mesurons les risques auxquels nous sommes exposés de manière continue afin de nous assurer que les fonds propres disponibles sont suffisants pour couvrir tous les risques de la CIBC, y compris les incidences des simulations de crise. Nos processus permettent de préparer des scénarios de conjoncture économique plausibles en situation de crise, tels que des récessions mondiales ou un choc des prix dans le secteur de l'habitation, puis d'appliquer ces simulations de crise aux risques à l'échelle de la banque afin d'en déterminer l'incidence sur le compte de résultat consolidé, sur les exigences en matière d'APR et, par conséquent, sur les principaux ratios des fonds propres. Cette méthode permet l'analyse des risques possibles pour nos portefeuilles et l'établissement d'un niveau raisonnable de fonds propres supérieur au minimum exigé par les organismes de réglementation. Tous les éléments des fonds propres sont surveillés durant tout l'exercice, et le plan à l'égard des fonds propres est redressé au besoin.

C'est à la direction qu'incombe la détermination de l'étendue des scénarios qui doivent être soumis à un test. Les scénarios de simulations de crise macroéconomiques sont conçus pour être à la fois graves, mais plausibles, tout en étant cohérents avec le cadre normatif sur les simulations de crise du BSIF, afin d'en assurer l'exhaustivité.

Le diagramme suivant résume le processus de simulation de crise à l'échelle de l'entreprise, y compris l'élaboration des scénarios, le recensement des facteurs de risque et les liens avec nos autres PIEAFP à l'échelle de la banque. Ce processus comprend la collaboration avec nos économistes et nos différents secteurs d'activité afin de nous assurer que les scénarios sont pertinents pour nos activités, et que la compréhension des scénarios est cohérente à l'échelle de la CIBC.



Les scénarios de simulation de crise sont conçus pour inclure un large éventail de variables macroéconomiques et financières pertinentes afin d'évaluer leur incidence sur nos portefeuilles spécifiques. Cela inclut par exemple le PIB, le taux de chômage, le prix des maisons, les taux d'intérêt et les cours des actions.

Le processus de simulation de crise est exhaustif et fait appel à des analyses ascendantes de chacun de nos portefeuilles à l'échelle de la banque, les résultats étant analysés par produit, par emplacement et par secteur. Notre approche de simulation de crise combine l'utilisation de modèles statistiques et le jugement des experts de manière à obtenir des résultats raisonnables lorsque nous évaluons les incidences des scénarios de crise.

Les méthodes de simulation de crise et les résultats sont examinés de près et remis en question par nos secteurs d'activité et le groupe Gestion du risque. Les résultats des simulations de crise sont présentés pour examen au CGR en plus d'être partagés avec le conseil et le BSIF. Les résultats de nos simulations de crise à l'échelle de l'entreprise servent à faire ressortir les vulnérabilités et à nous assurer que nous sommes toujours bien capitalisés par rapport aux contraintes réglementaires et aux attentes de la direction.

L'un des objectifs clés des simulations de crise à l'échelle de l'entreprise est de cerner les principaux secteurs de risque et les mesures qui pourraient être prises par la direction afin de réduire l'incidence des scénarios de crise, et de favoriser les échanges sur ces mesures. La planification d'urgence et les stratégies relatives aux scénarios de crise extrêmes font partie de l'élaboration et de la gestion des plans de reprise et de règlement de la CIBC. Ces plans comprennent les mesures correctives plausibles pouvant être envisagées pour atténuer les situations de crise et assurer la reprise des activités, ou pour aider la CIBC à résoudre les crises de manière ordonnée en limitant les impacts systémiques. Des informations supplémentaires sur les simulations de crise sont fournies à la section Gestion du risque.

Plan de reprise

Les IFF doivent élaborer des plans de reprise robustes et crédibles qui répertorient les options pour le retour à la solidité et à la viabilité financière en cas de graves difficultés. La CIBC continue de mettre et de tenir à jour son plan de reprise conformément aux exigences du BSIF et aux pratiques sectorielles exemplaires.

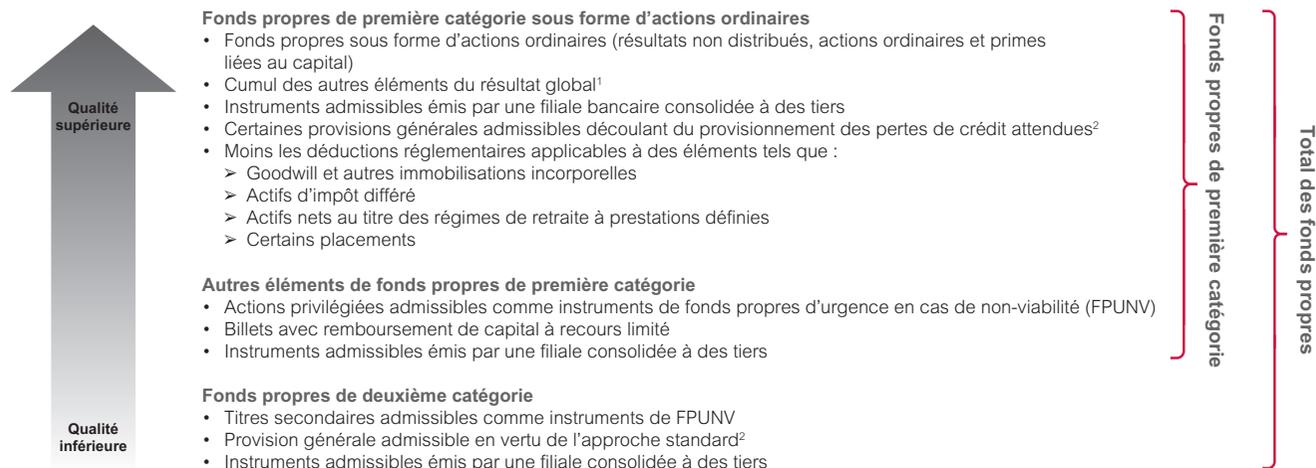
Plan de règlement de faillite

Le *Règlement administratif sur la planification des règlements de faillite* de la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) établit le cadre régissant la soumission et la tenue à jour des plans de règlement par les banques d'importance systémique nationale (BISN), à l'appui de leur potentiel de règlement et de la stabilité du secteur financier. À titre d'autorité de règlement de faillite de ses institutions membres, dont les BISN, la SADC a publié des lignes directrices pour l'élaboration, la tenue à jour et la mise à l'essai de plans de règlement de faillite exhaustifs et de stratégies connexes visant à faire la démonstration de la capacité opérationnelle nécessaire pour assurer un règlement de faillite ordonné. Le plan de règlement de faillite de la CIBC a été élaboré et tenu à jour conformément aux lignes directrices et est conforme au *Règlement administratif sur la planification des règlements de faillite* de la SADC.

Exigences en matière de fonds propres réglementaires

Le calcul des fonds propres réglementaires est assujéti aux lignes directrices du BSIF, lesquelles découlent du cadre normatif sur les fonds propres élaboré par le CBCB.

Les fonds propres réglementaires sont composés des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de première catégorie et des fonds propres de deuxième catégorie. Les catégories de fonds propres réglementaires démontrent une augmentation de la qualité et de la permanence ainsi qu'une meilleure capacité d'absorber les pertes. Les principales composantes de nos fonds propres réglementaires se résument comme suit :



- 1) Excluant le cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie et les variations de la juste valeur des passifs désignés à la juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre.
- 2) En réponse à la pandémie de COVID-19, le BSIF a assoupli les attentes réglementaires par la mise en place de mesures transitoires pour le traitement du provisionnement des pertes attendues aux fins des fonds propres afin qu'une partie des provisions pour pertes de crédit attendues qui aurait autrement été admissible à titre de fonds propres de deuxième catégorie soit admissible à titre de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, sous réserve de certains facteurs scalaires et de certaines restrictions jusqu'à la fin de l'exercice 2022. Les mesures transitoires cesseront de s'appliquer au premier trimestre de 2023. Se reporter à la section Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires pour plus de précisions.

Les instruments de fonds propres réglementaires admissibles doivent pouvoir absorber les pertes en cas de non-viabilité de l'institution financière.

Le BSIF exige que toutes les institutions atteignent des ratios cibles de fonds propres qui comprennent des réserves. Au gré du BSIF, ces ratios de fonds propres cibles peuvent être plus élevés pour certaines institutions. La CIBC a été désignée par le BSIF comme une banque d'importance systémique nationale (BISN) au Canada. Les BISN sont assujetties à un supplément de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires correspondant à 1,0 % de l'APR. En outre, le BSIF s'attend à ce que les BISN détiennent une réserve pour stabilité intérieure (RSI), laquelle vise à répondre aux risques associés au deuxième pilier qui ne sont pas adéquatement pris en compte dans les exigences du premier pilier. La RSI est actuellement établie à 2,5 %, mais elle peut être de l'ordre de 0 % à 2,5 % de l'APR. De plus, les banques doivent conserver une réserve anticyclique de fonds propres supplémentaire équivalente à leur réserve moyenne pondérée au Canada et dans certains autres États où elles sont exposées au risque de crédit du secteur privé. Les cibles actuelles du BSIF se résument comme suit :

Au 31 octobre 2022	Minimum	Réserve de conservation des fonds propres	Réserve applicable aux BISN	Cibles du premier pilier ¹	Réserve pour stabilité intérieure ²	Cibles, y compris toutes les réserves
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	4,5 %	2,5 %	1,0 %	8,0 %	2,5 %	10,5 %
Ratio des fonds propres de première catégorie	6,0 %	2,5 %	1,0 %	9,5 %	2,5 %	12,0 %
Ratio du total des fonds propres	8,0 %	2,5 %	1,0 %	11,5 %	2,5 %	14,0 %

- 1) La réserve anticyclique de fonds propres applicable était négligeable pour la CIBC au 31 octobre 2022.
- 2) Le 22 juin 2022, le BSIF a annoncé que la RSI demeurerait fixée à 2,5 % du total de l'APR. Ce niveau demeure inchangé depuis le 31 octobre 2021.

Au premier trimestre de 2022, nous avons augmenté les capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis entre les unités d'exploitation stratégiques selon un ratio cible des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires de 11 %, par rapport à 10 % en 2021, à des fins de gestion des fonds propres. D'autres augmentations sont possibles compte tenu du risque de révision à la baisse inhérent aux perspectives économiques.

Les exigences en matière de suffisance des fonds propres sont appliquées de façon consolidée, comme c'est le cas pour nos états financiers, à l'exception de nos filiales d'assurance (CIBC Cayman Reinsurance Limited et Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée), lesquelles ont été exclues du périmètre réglementaire de consolidation. La méthode de consolidation appliquée à nos états financiers est décrite à la note 1 des états financiers consolidés. Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée est assujettie au test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie du BSIF.

Actif pondéré en fonction du risque

Le tableau suivant résume les approches permises pour calculer les fonds propres, ainsi que celles adoptées par la CIBC :

Catégorie de risque	Approches permises pour calculer les fonds propres réglementaires	Approches adoptées par la CIBC
Risque de crédit ¹	<p>Bâle prévoit trois approches pour calculer les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de crédit :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'approche standard l'approche fondation l'approche fondée sur les notations internes avancée (approche NI avancée) <p>Le BSIF s'attend à ce que les institutions financières du Canada dont le total des fonds propres dépasse 5 G\$ adoptent l'approche NI avancée pour tous les portefeuilles et toutes les activités de crédit d'envergure.</p> <p>Le BSIF prévoit deux approches pour calculer le risque de crédit de contrepartie (RCC) lié aux transactions sur dérivés :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'approche standard (AS-RRC) l'approche des modèles internes (AMI) <p>Le BSIF prévoit quatre approches pour calculer le RCC lié aux transactions assimilées à des mises en pension de titres :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'approche complète avec décotes prudentielles l'approche complète avec estimations internes des décotes l'approche VAR pour les mises en pension l'AMI <p>Les approches autorisées pour les positions sur des titres de propriété détenues dans le portefeuille bancaire (ce qui comprend les placements en actions dans des fonds) sont notamment les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'approche standard l'approche fondée sur le marché l'approche de transparence l'approche du mandat l'approche de remplacement <p>Bâle prévoit les approches suivantes pour calculer les exigences en matière de fonds propres pour les positions titrisées du portefeuille bancaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'approche fondée sur les notations internes (SEC-IRBA) l'approche fondée sur les évaluations internes (SEC-IAA) l'approche fondée sur les notations externes (SEC-ERBA) l'approche standard (SEC-SA) 	<p>Nous avons adopté l'approche NI avancée pour la majeure partie de nos portefeuilles de crédit. En vertu de cette approche, nous utilisons nos propres estimations internes pour déterminer la probabilité de défaut (PD), les estimations des pertes en cas de défaut (PCD), l'échéance et l'exposition en cas de défaut (ECD) de nos valeurs mobilières et produits de prêt. Nous utilisons l'approche standard pour les portefeuilles de crédit de CIBC Bank USA et de CIBC FirstCaribbean. Nous passons en revue périodiquement les portefeuilles faisant l'objet de l'approche standard pour déterminer s'il convient de leur appliquer l'approche NI avancée.</p> <p>À compter du 30 avril 2020, la CIBC a adopté l'AMI pour calculer l'exposition au RCC pour les transactions sur dérivés admissibles. Certaines transactions continuent d'être assujetties à l'AS-RCC.</p> <p>L'approche complète avec décotes prudentielles est employée aux fins d'atténuation du risque de crédit à l'égard des transactions assimilées à des mises en pension de titres.</p> <p>Nous utilisons l'approche standard pour les positions sur des titres de propriété dans le portefeuille bancaire et l'approche de transparence et l'approche du mandat pour les placements en actions dans des fonds.</p> <p>Nous employons les approches SEC-IRBA, SEC-IAA, SEC-ERBA et SEC-SA à l'égard des expositions liées la titrisation dans le portefeuille bancaire.</p>
Risque de marché	<p>Les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de marché peuvent être déterminées au moyen des approches suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'approche standard l'approche des modèles internes <p>L'approche des modèles internes prévoit l'utilisation des modèles de VAR internes afin de mesurer le risque de marché et de déterminer les exigences en matière de fonds propres appropriées. La VAR en situation de crise et les exigences supplémentaires liées aux risques sont également prises en compte dans l'approche des modèles internes.</p>	<p>Nous utilisons l'approche des modèles internes pour calculer les fonds propres à l'égard du risque de marché. Nos modèles internes du risque de marché comprennent la VAR, la VAR en situation de crise, les exigences supplémentaires liées aux risques ainsi que les exigences de fonds propres à l'égard des risques qui ne sont pas pris en compte dans la VAR. Nous utilisons aussi la SEC-ERBA pour les positions de titrisation du portefeuille de négociation.</p>
Risque opérationnel	<p>Les exigences en matière de fonds propres au titre du risque opérationnel peuvent être déterminées au moyen des approches suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'approche indicateur de base l'approche standard 	<p>Nous utilisons l'approche standard selon les règles du BSIF pour calculer les fonds propres au titre du risque opérationnel.</p>

1) Comprend le RCC.

Nous calculons également un plancher de fonds propres fondé sur l'approche standard. Si les fonds propres exigés sont inférieurs au montant calculé selon l'approche standard compte tenu de l'application d'un coefficient de plancher, lequel est actuellement fixé à 70 %, un rajustement de l'APR serait requis.

Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires

Le CBCB et le BSIF ont publié diverses propositions de changements aux exigences actuelles de fonds propres réglementaires visant à renforcer la réglementation relative aux banques, ainsi que leur supervision et l'encadrement de leurs pratiques, et à composer avec les variations des conditions du marché engendrées par la pandémie de COVID-19 dans l'objectif général d'améliorer la stabilité financière. Les paragraphes ci-après présentent un résumé des publications du CBCB et du BSIF depuis la publication de notre Rapport annuel 2021 et des mesures transitoires instaurées en réponse à la pandémie de COVID-19.

Réformes de Bâle III et exigences de communication financière au titre du troisième pilier révisées

Le 31 janvier 2022, le BSIF a publié la version définitive de ses règles de fonds propres, de levier, de liquidité et de communication de renseignements qui comprennent les dernières réformes de Bâle III ainsi que des mises à jour quant au traitement des rajustements de l'évaluation du crédit (REC) et de la couverture du risque de marché d'autres ajustements de valorisation visant les dérivés de gré à gré et quant à la gestion du risque opérationnel. La mise en œuvre des changements proposés va avoir lieu au deuxième trimestre de 2023, à l'exception des révisions aux REC et aux cadres de risque de marché qui seront apportées au premier trimestre de 2024. Les révisions à la ligne directrice Normes de liquidité prendront effet le 1^{er} avril 2023. Les principaux changements comprennent ce qui suit :

- révisions à l'approche fondée sur les notations internes (NI) et à l'approche standard visant le risque de crédit;
- cadres révisés pour le risque opérationnel, le risque de marché et les REC;
- mise à jour des déductions des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires pour certains actifs;
- mise à jour du plancher de fonds propres selon l'approche standard révisée susmentionnée, avec adoption progressive du coefficient de plancher sur une période de trois ans à compter du deuxième trimestre de 2023;
- modification du cadre régissant le ratio de levier, dont l'imposition d'une exigence de réserve pour les BISN;
- améliorations à la ligne directrice Normes de liquidité, y compris la modification des exigences visant les flux de trésorerie nets cumulatifs.

Le BSIF a également annoncé des révisions aux exigences actuelles de divulgation en vertu du troisième pilier, avec prise d'effet au deuxième trimestre de 2023, et de nouvelles exigences de divulgation en vertu du troisième pilier qui devront être mises en œuvre au quatrième trimestre de 2023 à l'égard des BISN.

Le 11 novembre 2021, le CBCB a publié le document *Revisions to market risk disclosure requirements*, qui apporte un certain nombre de modifications pour mieux refléter le cadre du risque de marché révisé, présenté en janvier 2019. Le BSIF n'a pas adopté les modifications connexes et exige actuellement que le cadre du risque de marché de 2019 soit mis en œuvre au premier trimestre de 2024.

Mesures transitoires relatives au traitement du provisionnement des pertes de crédit attendues aux fins des fonds propres

En réponse à la pandémie de COVID-19, le BSIF a instauré des mesures transitoires relatives au traitement du provisionnement des pertes de crédit attendues qui sont prévues par le dispositif de Bâle. Ces mesures transitoires sont entrées en vigueur en date de la publication du communiqué du BSIF à cet effet le 27 mars 2020 et aux termes de celles-ci, une partie des provisions qui auraient été incluses autrement dans les fonds propres de deuxième catégorie peuvent être incluses dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires. La partie de la provision pour pertes de crédit attendues pouvant être incluse dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires est déterminée en fonction de l'augmentation des provisions pour les premier et deuxième stades par rapport aux soldes au 31 janvier 2020 utilisés à titre de niveau de référence. Ce montant est ensuite ajusté en fonction des incidences fiscales et multiplié par un facteur scalaire qui diminue au fil du temps. Le facteur scalaire est fixé à 70 % pour l'exercice 2020, à 50 % pour l'exercice 2021 et à 25 % pour l'exercice 2022. Pour les expositions traitées selon l'approche fondée sur les NI, le moindre d'entre ce montant et l'excédent de l'encours des provisions autrement admissibles à l'inclusion dans les fonds propres de deuxième catégorie est inclus dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires selon les mesures transitoires. Les mesures transitoires de courte durée relatives au traitement du provisionnement des pertes de crédit attendues ne s'appliqueront plus après le 31 octobre 2022.

Ratio de levier

Le 9 avril 2020, dans le contexte du début de la pandémie de COVID-19, le BSIF a annoncé que les réserves auprès des banques centrales et les titres émis par des emprunteurs souverains admissibles pouvaient être exclus temporairement de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier. Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'exclusion temporaire des titres émis par des emprunteurs souverains admissibles de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier n'était plus applicable. Le 13 septembre 2022, le BSIF a annoncé que l'exclusion temporaire des réserves auprès des banques centrales de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier ne serait plus applicable à compter du 1^{er} avril 2023. Comme il a été mentionné précédemment, à compter du 1^{er} février 2023, les BISN devront adopter des ratios de levier qui soient au moins équivalents à 3,5 %, ce qui comprend un coussin de ratio de levier conformément au cadre modifié régissant le ratio de levier en lien avec les réformes de Bâle III.

Nous continuons de suivre les développements ayant une incidence sur les exigences de fonds propres réglementaires et les informations à fournir à cet égard et de nous y préparer.

Fonds propres réglementaires et ratios

Les composantes de nos ratios et fonds propres réglementaires en vertu de Bâle III sont présentées dans le tableau ci-après :

En millions de dollars, aux 31 octobre	2022	2021
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires : instruments et réserves		
Actions ordinaires admissibles émises directement plus primes liées au capital	14 841 \$	14 461 \$
Résultats non distribués	28 823	25 793
Cumul des autres éléments du résultat global (et autres provisions)	1 594	1 069
Actions ordinaires émises par des filiales et détenues par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)	107	116
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires avant ajustements réglementaires	45 365	41 439
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires : ajustements réglementaires		
Ajustements de valeurs prudentiels	23	18
Goodwill (net des passifs d'impôt correspondants)	5 268	4 877
Immobilisations incorporelles autres que les charges administratives liées aux créances hypothécaires (nettes des passifs d'impôt correspondants)	2 289	1 737
Actifs d'impôt différé, à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	15	7
Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies (nets des passifs d'impôt correspondants)	1 071	1 051
Autres déductions ou ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires indiqués par le BSIF ¹	(170)	(209)
Divers	(136)	207
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	8 360	7 688
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	37 005	33 751
Autres éléments de fonds propres de première catégorie : instruments		
Autres éléments de fonds propres de première catégorie admissibles émis directement plus primes liées au capital ²	4 923	4 325
Instruments de fonds propres émis directement qui seront éliminés progressivement des autres éléments de fonds propres de première catégorie ³	–	251
Autres éléments de fonds propres de première catégorie émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les autres éléments de fonds propres de première catégorie)	18	17
Autres éléments de fonds propres de première catégorie	4 941	4 593
Fonds propres de première catégorie (fonds propres de première catégorie = fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires + autres éléments de fonds propres de première catégorie)	41 946	38 344
Fonds propres de deuxième catégorie : instruments et provisions		
Instruments de fonds propres de deuxième catégorie admissibles émis directement plus primes liées au capital ⁴	5 716	4 945
Instruments de fonds propres émis directement qui seront éliminés progressivement des fonds propres de deuxième catégorie	–	451
Instruments de fonds propres de deuxième catégorie émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de deuxième catégorie)	25	22
Provisions générales	576	440
Fonds propres de deuxième catégorie	6 317	5 858
Total des fonds propres (total des fonds propres = fonds propres de première catégorie + fonds propres de deuxième catégorie)	48 263 \$	44 202 \$
Total de l'APR	315 634 \$	272 814 \$
Ratios de fonds propres		
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	11,7 %	12,4 %
Ratio des fonds propres de première catégorie	13,3 %	14,1 %
Ratio du total des fonds propres	15,3 %	16,2 %

1) Comprend l'incidence des mesures transitoires pour le provisionnement des pertes de crédit attendues annoncées par le BSIF le 27 mars 2020 dans le contexte du début de la pandémie de COVID-19. Les mesures transitoires permettent d'inclure dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires une partie des provisions pour pertes de crédit attendues qui aurait autrement figuré dans les fonds propres de deuxième catégorie. Le montant est soumis à certains ajustements et à des restrictions jusqu'à la fin de l'exercice 2022.

2) Composés des actions privilégiées et des billets avec remboursement de capital à recours limité (BRCRL) admissibles à titre de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV).

3) Composés de billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, venant à échéance le 30 juin 2108. Le 1^{er} novembre 2021, Fiducie de capital CIBC a racheté la totalité des billets de catégorie 1, série B, d'un capital de 300 M\$.

4) Composés de certaines débetures qui sont admissibles à titre de FPUNV.

Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires

Au 31 octobre 2022, le ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires avait diminué de 0,7 % par rapport à celui au 31 octobre 2021, porté par l'incidence d'une hausse de l'APR, en partie contrebalancée par l'augmentation des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires.

La hausse de l'APR s'explique surtout par l'accroissement de la taille du portefeuille du fait de la croissance interne, l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco, les niveaux accrus de risque opérationnel et la mise à jour des paramètres des modèles.

L'augmentation des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires était essentiellement attribuable au capital autogénéralisé (résultat net moins les dividendes et les distributions) et à l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, le tout en partie contrebalancé par la diminution du cumul des autres éléments du résultat global lié aux titres de créance évalués à la JVAERG et l'accroissement des immobilisations incorporelles, ce qui tient compte de l'incidence de l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco.

Ratio des fonds propres de première catégorie

Au 31 octobre 2022, le ratio des fonds propres de première catégorie avait diminué de 0,8 % par rapport à celui au 31 octobre 2021, en raison surtout des facteurs susmentionnés, qui ont eu une incidence sur le ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, du rachat des actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif de série 45 (FPUNV) (actions de série 45) et du rachat des billets de catégorie 1 de la CIBC qui étaient assujettis aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres. Ces facteurs ont été en partie neutralisés par l'émission des billets avec remboursement de capital à recours limité de série 3 (BRCRL de série 3) et des actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif de série 56 (FPUNV) (actions de série 56). Se reporter à la section Initiatives liées aux fonds propres ci-après pour plus de précisions.

Ratio du total des fonds propres

Au 31 octobre 2022, le ratio du total des fonds propres avait diminué de 0,9 % par rapport à celui au 31 octobre 2021, fait surtout attribuable aux facteurs susmentionnés qui ont eu une incidence sur le ratio des fonds propres de première catégorie et à l'élimination progressive des titres secondaires non admissibles, le tout contrebalancé en partie par l'émission d'instruments de fonds propres de deuxième catégorie d'un montant de 1,0 G\$ au cours de l'exercice considéré. Se reporter à la section Initiatives liées aux fonds propres ci-après pour plus de précisions.

Variations du total des fonds propres réglementaires

Les changements apportés aux fonds propres réglementaires en vertu de Bâle III sont présentés dans le tableau ci-après :

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2022	2021
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires		
Solde au début de l'exercice	33 751 \$	30 876 \$
Actions émises en remplacement de dividendes en espèces (réintégration)	153	132
Autre émission d'actions ordinaires	248	326
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(29)	–
Prime à l'achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(105)	–
Résultat net applicable aux actionnaires	6 220	6 429
Dividendes et distributions	(3 125)	(2 780)
Variation des soldes du cumul des autres éléments du résultat global		
Écarts de change	1 753	(1 115)
Valeurs évaluées à la JVAERG	(889)	(43)
Couvertures de flux de trésorerie ¹	(799)	(137)
Variation de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit	262	12
Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	198	917
Annulation de notre propre écart de taux (net d'impôt)	(468)	(9)
Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	–	–
Goodwill et autres immobilisations incorporelles (déduction, nets des passifs d'impôt correspondants)	(943)	225
Divers, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires ^{1,2}	778	(1 082)
Solde des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires à la fin de l'exercice	37 005 \$	33 751 \$
Autres éléments de fonds propres de première catégorie		
Solde au début de l'exercice	4 593 \$	3 899 \$
Émissions d'autres éléments de fonds propres de première catégorie admissibles	1 400	750
Incidence du plafond sur l'inclusion d'instruments qui seront éliminés progressivement ³	(251)	(51)
Rachats d'instruments de fonds propres	(800)	–
Divers, y compris les ajustements réglementaires	(1)	(5)
Solde des autres éléments de fonds propres de première catégorie à la fin de l'exercice	4 941 \$	4 593 \$
Fonds propres de deuxième catégorie		
Solde au début de l'exercice	5 858 \$	6 194 \$
Nouvelles émissions d'instruments de fonds propres de deuxième catégorie admissibles	1 000	1 000
Rachats d'instruments de fonds propres	–	(1 000)
Incidence du plafond sur l'inclusion d'instruments qui seront éliminés progressivement	(451)	(150)
Divers, y compris la variation des ajustements réglementaires ²	(90)	(186)
Solde des fonds propres de deuxième catégorie à la fin de l'exercice	6 317 \$	5 858 \$
Solde total des fonds propres à la fin de l'exercice	48 263 \$	44 202 \$

- 1) La variation nette des couvertures de flux de trésorerie est incluse au poste Variation des soldes du cumul des autres éléments du résultat global, puis décomptabilisée au poste Divers, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires.
- 2) Comprend l'incidence des mesures transitoires pour le provisionnement des pertes de crédit attendues annoncées par le BSIF le 27 mars 2020 dans le contexte du début de la pandémie de COVID-19. Les mesures transitoires permettent d'inclure dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires une partie des provisions pour pertes de crédit attendues qui aurait autrement figuré dans les fonds propres de deuxième catégorie. Le montant est soumis à certains ajustements et à des restrictions jusqu'à la fin de l'exercice 2022.
- 3) Le 1^{er} novembre 2021, Fiducie de capital CIBC, une fiducie détenue en propriété exclusive par la CIBC, a racheté la totalité des billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, d'un capital de 300 M\$, dont une tranche de 251 M\$ avait été comptabilisée à titre d'autres éléments de fonds propres de première catégorie au 31 octobre 2021.

Composantes de l'actif pondéré en fonction du risque

Les composantes de notre APR et les exigences minimales relatives au total des fonds propres correspondantes sont présentées dans le tableau ci-après :

En millions de dollars, aux 31 octobre

	2022		2021	
	APR	Exigences minimales relatives au total des fonds propres ¹	APR	Exigences minimales relatives au total des fonds propres ¹
Risque de crédit²				
Approche standard				
Prêts aux entreprises	56 160 \$	4 493 \$	43 768 \$	3 501 \$
Prêts aux entités souveraines	1 446	116	1 418	113
Prêts aux banques	446	36	382	31
Prêts personnels garantis par des biens immobiliers	2 467	197	2 153	172
Autres prêts de détail	3 824	306	976	78
Portefeuille de négociation	101	8	416	33
Titres de participation	810	65	654	52
Titrisation	557	44	768	61
	65 811	5 265	50 535	4 041
Approche NI avancée ³				
Prêts aux entreprises	108 472	8 678	92 808	7 425
Prêts aux entités souveraines ⁴	3 478	278	3 125	250
Prêts aux banques	3 663	293	3 711	297
Prêts personnels garantis par des biens immobiliers	27 396	2 192	22 508	1 801
Prêts de détail renouvelables admissibles	14 591	1 167	13 636	1 091
Autres prêts de détail	11 358	909	9 525	762
Titres de participation	686	55	564	45
Portefeuille de négociation	5 354	428	5 484	439
Titrisation	1 810	145	1 246	100
Ajustement en fonction du facteur scalaire	10 500	840	9 082	727
	187 308	14 985	161 689	12 937
Autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit ⁵	13 261	1 061	12 913	1 033
Total du risque de crédit (avant les ajustements au titre de l'application progressive des charges liées aux REC)	266 380	21 311	225 137	18 011
Risque de marché (approche fondée sur les modèles internes et approche NI)				
VAR	921	74	1 575	126
VAR en situation de crise	4 002	320	3 887	311
Exigences supplémentaires liées aux risques	1 426	114	2 583	206
Titrisation et autres	2 881	230	1 061	85
Total du risque de marché	9 230	738	9 106	728
Risque opérationnel	33 328	2 666	31 397	2 512
Total de l'APR avant les ajustements au titre de l'application progressive des REC	308 938 \$	24 715 \$	265 640 \$	21 251 \$
Exigences de fonds propres pour les REC				
Total de l'APR	6 696 \$	536 \$	7 174 \$	574 \$
Total de l'APR après les ajustements au titre de l'application progressive des REC				
Total de l'APR	315 634 \$	25 251 \$	272 814 \$	21 825 \$

1) Renvoient aux exigences minimales établies par le CBCB avant l'application de la réserve de conservation des fonds propres et de toute autre réserve des fonds propres qui pourraient être établies par les organismes de réglementation de temps à autre. Ces exigences se calculent en multipliant l'APR par 8 %.

2) Le risque de crédit comprend le RCC, lequel tient compte des dérivés et des transactions assimilées à des mises en pension de titres. Les risques de crédit liés à CIBC Bank USA et à CIBC FirstCaribbean se calculent à l'aide de l'approche standard.

3) Comprend l'APR lié aux placements en actions dans des fonds et à certains prêts commerciaux pour lesquels l'approche de classement prudentiel est utilisée.

4) Comprennent les prêts hypothécaires à l'habitation garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), organisme fédéral canadien, et les prêts étudiants garantis par le gouvernement.

5) Comprennent l'APR lié aux dérivés et aux transactions assimilées à des mises en pension de titres qui sont réglés par l'entremise de contreparties centrales admissibles (CCA), au risque de non-règlement et aux autres actifs qui sont soumis au cadre de gestion du risque de crédit, mais qui ne sont pas inclus dans les approches NI ou standard, notamment ceux figurant au bilan qui ont une pondération en fonction du risque de 100 %, les participations significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières qui ont une pondération en fonction du risque de 1 250 % et les montants inférieurs aux seuils de déduction qui ont une pondération en fonction du risque de 250 %.

La hausse de l'APR reflétant le risque de crédit s'explique surtout par l'accroissement de la taille du portefeuille, l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco et la mise à jour des paramètres des modèles.

La hausse de l'APR reflétant le risque de marché découle principalement des variations des niveaux de risque, ce qui comprend les variations des positions ouvertes et les taux du marché ayant une incidence sur ces positions.

La hausse de l'APR reflétant le risque opérationnel découle des changements dans le résultat brut, tel qu'il est décrit par le BSIF.

Ratio de levier

Les normes relatives aux fonds propres selon le dispositif de Bâle III comprennent une mesure des fonds propres non fondée sur le risque, soit le ratio de levier, qui vient compléter les exigences de fonds propres fondées sur le risque. Le ratio de levier représente les fonds propres de première catégorie divisés par l'exposition au ratio de levier. Le ratio de levier est décrit dans les normes comme étant la somme des éléments suivants :

- i) les actifs au bilan moins les ajustements réglementaires des fonds propres de première catégorie;
- ii) les expositions sur dérivés;
- iii) les expositions sur opérations de financement par titres;
- iv) les expositions hors bilan (engagements, substituts directs de crédit, lettres de crédit et expositions de titrisation).

Le BSIF s'attend à ce que les institutions de dépôt fédérales adoptent des ratios de levier qui soient au moins équivalents à 3,0 %. Au gré du BSIF, ces ratios peuvent être plus élevés pour certaines institutions. Se reporter à la section Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires pour prendre connaissance des mesures en matière de fonds propres récemment annoncées qui ont une incidence sur le ratio de levier.

En millions de dollars, aux 31 octobre	2022	2021
Fonds propres de première catégorie	41 946 \$	38 344 \$
Exposition aux fins du ratio de levier	961 791	823 343
Ratio de levier	4,4 %	4,7 %

Au 31 octobre 2022, le ratio de levier avait diminué de 0,3 % par rapport à celui au 31 octobre 2021, l'incidence de l'augmentation des fonds propres de première catégorie ayant été plus que compensée par l'incidence de la hausse de l'exposition aux fins du ratio de levier. L'augmentation de l'exposition aux fins du ratio de levier était principalement attribuable à des hausses des expositions au bilan et au renversement de l'exclusion temporaire des titres émis par des emprunteurs souverains admissibles de la mesure de l'exposition.

Exigences de capacité totale d'absorption des pertes

Le BSIF exige également que les BSN maintiennent un ratio de capacité totale d'absorption des pertes (CTAP) cible prudentiel (prenant appui sur les ratios de fonds propres fondés sur les risques) et un ratio de levier CTAP minimum (prenant appui sur le ratio de levier).

La CTAP vise à faire en sorte que les BSN non viables disposent d'une capacité d'absorption de pertes suffisante pour assurer leur recapitalisation, pour ainsi faciliter un règlement ordonné pour les BSN tout en réduisant au maximum les répercussions défavorables sur la stabilité du secteur des services financiers et pour les contribuables. La CTAP s'entend de la somme du total des fonds propres et des autres instruments de CTAP, soit essentiellement des instruments de recapitalisation interne admissibles dont l'échéance résiduelle est de plus de 365 jours.

Le BSIF s'attend à ce que les BSN détiennent un ratio minimum de CTAP fondé sur les risques de 21,5 % majoré des exigences de RSI alors applicables (soit 2,5 % comme mentionné précédemment), ainsi qu'un ratio de levier CTAP minimum de 6,75 % à compter du premier trimestre de l'exercice 2022.

En millions de dollars, aux 31 octobre	2022	2021
CTAP disponible	95 136 \$	76 701 \$
Total de l'APR	315 634	272 814
Exposition aux fins du ratio de levier ¹	961 791	823 343
Ratio de CTAP	30,1 %	28,1 %
Ratio de levier CTAP	9,9 %	9,3 %

- 1) L'exclusion temporaire des titres émis par des emprunteurs souverains admissibles de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier, instaurée dans le contexte du début de la pandémie de COVID-19, n'était plus applicable à compter du premier trimestre de 2022. Les réserves auprès des banques centrales continuent d'être exemptées de cette mesure. Le 13 septembre 2022, le BSIF a annoncé que l'exclusion temporaire des réserves auprès des banques centrales de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier ne serait plus applicable à compter du 1^{er} avril 2023.

Au 31 octobre 2022, le ratio de CTAP avait augmenté de 2,0 % par rapport à celui au 31 octobre 2021, porté par l'augmentation de la CTAP en partie contrebalancée par l'incidence d'une hausse de l'APR. L'augmentation de la CTAP découle essentiellement de l'émission de passifs admissibles à la recapitalisation interne.

Au 31 octobre 2022, le ratio de levier CTAP avait augmenté de 0,6 % par rapport à celui au 31 octobre 2021, ce qui découle essentiellement d'une hausse de la CTAP, en partie neutralisée par une augmentation de l'exposition aux fins du ratio de levier comme il a été mentionné précédemment.

Fractionnement d'actions

En février 2022, le conseil d'administration de la CIBC a approuvé le fractionnement des actions ordinaires émises et en circulation de la CIBC, à raison de deux actions pour une (fractionnement d'actions), lequel serait effectué par voie d'une modification aux règlements administratifs de la CIBC. Le 7 avril 2022, les actionnaires de la CIBC ont approuvé le fractionnement d'actions. Chaque actionnaire inscrit à la fermeture des bureaux le 6 mai 2022 (date de clôture des registres) a reçu une action additionnelle le 13 mai 2022 (date de paiement) pour chaque action détenue à la date de clôture des registres. Le nombre d'actions ordinaires et les montants par action ordinaire ont été rajustés pour refléter le fractionnement d'actions, comme s'il avait été appliqué de manière rétroactive au cours de toutes les périodes présentées.

Initiatives liées aux fonds propres

Le 13 mars 2020, après le début de la pandémie de COVID-19, le BSIF a imposé des mesures temporaires aux IFF, leur enjoignant d'interrompre les processus d'augmentation des dividendes et de rachat d'actions, afin d'assurer que les fonds propres supplémentaires disponibles soient utilisés pour soutenir les activités de prêt au Canada. Le BSIF a levé ces mesures temporaires le 4 novembre 2021. Voici les principales initiatives liées aux fonds propres mises en œuvre depuis la publication de notre Rapport annuel 2021 :

Offre publique de rachat dans le cours normal des affaires (OPRCA)

Le 9 décembre 2021, nous avons annoncé que la Bourse de Toronto avait accepté notre avis d'intention de procéder à une OPRCA. L'offre prendra fin à la première des éventualités suivantes : i) la date à laquelle la CIBC aura racheté 20 millions d'actions ordinaires (en fonction du nombre d'actions après le fractionnement), ii) la date à laquelle la CIBC émettra un avis de cessation ou iii) le 12 décembre 2022. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2022, nous avons racheté et annulé 1 800 000 actions ordinaires (en fonction du nombre d'actions après le fractionnement) à un prix moyen de 74,43 \$, pour un total de 134 M\$, tous les rachats et toutes les annulations ayant eu lieu au cours du premier trimestre.

Régime d'achat d'actions par les employés

Aux termes du régime d'achat d'actions par les employés, nous avons émis 2 302 876 actions ordinaires (en fonction du nombre d'actions après le fractionnement) pour une contrepartie de 163 M\$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2022.

Régime d'investissement à l'intention des actionnaires

Aux termes du régime d'investissement à l'intention des actionnaires, nous avons émis 2 272 831 actions ordinaires (en fonction du nombre d'actions après le fractionnement) pour une contrepartie de 153 M\$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2022.

Dividendes

Une augmentation du dividende trimestriel sur les actions ordinaires, de 0,805 \$ à 0,830 \$ par action ordinaire, a été déclarée pour le trimestre clos le 31 juillet 2022.

Le 30 novembre 2022, le conseil d'administration de la CIBC a approuvé une augmentation du dividende trimestriel sur les actions ordinaires, qui est passé de 0,830 \$ à 0,850 \$ par action ordinaire pour le trimestre qui prendra fin le 31 janvier 2023.

Les dividendes sur actions ordinaires et actions privilégiées sont déclarés chaque trimestre au gré du conseil. La déclaration et le versement des dividendes sont également régis par l'article 79 de la *Loi sur les banques* (Canada) et par les modalités des actions privilégiées, comme il est expliqué à la note 15 des états financiers consolidés.

Titres secondaires

Le 7 avril 2022, nous avons émis des débentures à 4,20 % d'un montant en capital de 1,0 G\$ échéant le 7 avril 2032 (titres secondaires). Les débentures portent intérêt à un taux fixe de 4,20 % par année (payable semestriellement) jusqu'au 7 avril 2027 et par la suite, à un taux annuel égal au taux canadien des opérations de pension à un jour (CORRA) composé quotidiennement et majoré de 1,69 % (payable trimestriellement) jusqu'à leur échéance, le 7 avril 2032. Les débentures sont admissibles à titre de fonds propres de deuxième catégorie.

Billets avec remboursement de capital à recours limité de série 3 (BRCRL de série 3)

Le 15 juin 2022, nous avons émis des BRCRL de série 3 à 7,150 % (FPUNV) (titres secondaires) d'un montant en capital de 800 M\$. Les BRCRL de série 3 viennent à échéance le 28 juillet 2082 et portent intérêt à un taux fixe de 7,150 % par année (payable semestriellement) jusqu'au 28 juillet 2027. À compter du 28 juillet 2027 et tous les cinq ans par la suite jusqu'au 28 juillet 2077, le taux d'intérêt sera rajusté à un taux annuel correspondant au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 4,000 %.

En parallèle avec l'émission des BRCRL de série 3, nous avons émis des actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux fixe rajusté tous les cinq ans de série 55 (FPUNV) (actions de série 55) qui sont détenues dans la Fiducie à recours limité LRCN CIBC (fiducie à recours limité), laquelle est consolidée par la CIBC, ce qui fait en sorte que les actions de série 55 sont éliminées des états financiers consolidés de la CIBC. En cas de défaut de paiement par la CIBC du montant en capital des BRCRL de série 3, de leur prix de rachat ou des intérêts courus sur ceux-ci lorsque ces sommes sont exigibles, le seul recours de chacun des porteurs de BRCRL de série 3 se limite à sa quote-part des actions de série 55 détenues dans la fiducie à recours limité. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, nous pouvons racheter tous les cinq ans, en totalité ou en partie, les BRCRL de série 3 à la valeur nominale au cours de la période du 28 juin au 28 juillet inclusivement, à compter du 28 juin 2027.

Les BRCRL de série 3 et les actions de série 55 sont assujettis aux dispositions relatives aux FPUNV qui sont nécessaires pour qu'ils soient admissibles à titre d'autres éléments de fonds propres réglementaires de première catégorie selon Bâle III. Lorsqu'un événement déclencheur survient, chacune des actions de série 55 détenue dans la fiducie à recours limité sera convertie automatiquement et immédiatement sans le consentement des porteurs de BRCRL de série 3 en un nombre variable d'actions ordinaires qui seront émises aux porteurs de BRCRL de série 3 en règlement du montant en capital de la totalité des BRCRL de série 3 et des intérêts courus et impayés sur ceux-ci. Toute réclamation des porteurs de BRCRL de série 3 contre la CIBC à l'égard des BRCRL de série 3 sera éteinte à la réception des actions ordinaires.

Les BRCRL de série 3 sont des instruments hybrides comportant des composantes capitaux propres et passif puisque le versement d'intérêts et le remboursement du capital en trésorerie sont effectués à notre gré, car le seul recours de chacun des porteurs de BRCRL de série 3 dans l'éventualité de non-paiement se limite à sa quote-part des actions de série 55 détenues dans la fiducie à recours limité. La composante passif des BRCRL de série 3 a une valeur minimale et, par conséquent, le total du produit reçu à l'émission des BRCRL de série 3 a été présenté en tant que capitaux propres dans le bilan consolidé, et tout versement d'intérêts est comptabilisé à titre de distribution de capitaux propres.

Actions privilégiées

Le 29 juillet 2022, nous avons racheté la totalité des 32 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif de série 45 (FPUNV) (actions de série 45), à un prix de rachat de 25,00 \$ par action de série 45, pour un coût de rachat total de 800 M\$.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 56 (FPUNV) (actions de série 56)

Le 16 septembre 2022, nous avons émis 600 000 actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 56 (FPUNV) (actions de série 56) d'une valeur nominale de 1 000,00 \$ l'action, pour un produit brut de 600 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'au 28 octobre 2027, les actions de série 56 sont assorties de dividendes en espèces versés semestriellement le 28^e jour d'avril et d'octobre chaque année, lorsque la CIBC en déclare, à un taux de 7,361 %. Le premier dividende, si la CIBC en déclare un, sera versé le 28 avril 2023. Le 28 octobre 2027 et le 28 octobre tous les cinq ans par la suite, le taux des dividendes sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 4,20 %.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 56 en circulation à la valeur nominale au cours de la période du 28 septembre 2027 au 28 octobre 2027 inclusivement et au cours de la période du 28 septembre au 28 octobre inclusivement tous les cinq ans par la suite.

Données sur les actions en circulation

Le tableau ci-après présente un sommaire de nos actions en circulation, de nos instruments de FPUNV en circulation et du nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises à la conversion ou à l'exercice.

	Actions en circulation		Prix minimal de conversion par action ordinaire ¹	Nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises à la conversion/l'exercice
	Nombre d'actions	Montant		
En millions de dollars, sauf le nombre d'actions et les montants par action, au 25 novembre 2022				
Actions ordinaires	906 218 463	14 735 \$		
Actions autodétenues – actions ordinaires	(68 633)	(3)		
Actions privilégiées^{2, 3}				
Série 39 (FPUNV)	16 000 000	400 \$	2,50 \$	160 000 000
Série 41 (FPUNV)	12 000 000	300	2,50	120 000 000
Série 43 (FPUNV)	12 000 000	300	2,50	120 000 000
Série 47 (FPUNV)	18 000 000	450	2,50	180 000 000
Série 49 (FPUNV)	13 000 000	325	2,50	130 000 000
Série 51 (FPUNV)	10 000 000	250	2,50	100 000 000
Série 56 (FPUNV)	600 000	600	2,50	240 000 000
Actions autodétenues – actions privilégiées^{2, 3}	(1 995)	(2)		
Billets avec remboursement de capital à recours limité^{3, 4}				
Billets de série 1 avec remboursement de capital à recours limité à 4,375 % (FPUNV)	s. o.	750	2,50	300 000 000
Billets de série 2 avec remboursement de capital à recours limité à 4,000 % (FPUNV)	s. o.	750	2,50	300 000 000
Billets de série 3 avec remboursement de capital à recours limité à 7,150 % (FPUNV)	s. o.	800	2,50	320 000 000
Titres secondaires^{3, 5}				
Débetures à 3,45 % échéant le 4 avril 2028 (FPUNV)	s. o.	1 500	2,50	900 000 000
Débetures à 2,95 % échéant le 19 juin 2029 (FPUNV)	s. o.	1 500	2,50	900 000 000
Débetures à 2,01 % échéant le 21 juillet 2030 (FPUNV)	s. o.	1 000	2,50	600 000 000
Débetures à 1,96 % échéant le 21 avril 2031 (FPUNV)	s. o.	1 000	2,50	600 000 000
Débetures à 4,20 % échéant le 7 avril 2032 (FPUNV)	s. o.	1 000	2,50	600 000 000
Options sur actions en cours				11 412 239

- 1) Le prix minimal de conversion par action ordinaire des instruments de FPUNV en circulation de la CIBC, y compris les actions privilégiées admissibles comme FPUNV, les débetures subordonnées admissibles comme FPUNV et les BRCRL admissibles comme FPUNV, a fait l'objet d'un rajustement, passant de 5,00 \$ à 2,50 \$ pour tenir compte du fractionnement d'actions conformément aux modalités qui régissent les instruments de FPUNV.
 - 2) Lorsqu'un événement déclencheur survient, chacune des actions est convertible en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant la valeur nominale de 25,00 \$ l'action (1 000 \$ l'action dans le cas des actions de série 56), plus les dividendes déclarés et non versés, par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans le supplément de prospectus pertinent), sous réserve d'un prix minimal par action ordinaire (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans le supplément de prospectus pertinent, y compris un fractionnement d'actions). Les porteurs d'actions privilégiées n'ont pas le droit de convertir leurs actions en actions ordinaires.
 - 3) Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises à la conversion ne tient pas compte de l'incidence des dividendes déclarés et non versés et des intérêts courus.
 - 4) Lorsqu'un événement déclencheur survient, les actions privilégiées de séries 53, 54 et 55 détenues dans la fiducie à recours limité au soutien des BRCRL sont convertibles en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant la valeur nominale de 1 000 \$ par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans le supplément de prospectus pertinent), sous réserve d'un prix minimal par action ordinaire (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans le supplément de prospectus pertinent, y compris un fractionnement d'actions).
 - 5) Lorsqu'un événement déclencheur survient, les débetures sont convertibles en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant 150 % de la valeur nominale, plus les intérêts courus et non payés, par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans le supplément de prospectus pertinent), sous réserve d'un prix minimal par action ordinaire (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans le supplément de prospectus pertinent, y compris un fractionnement d'actions).
- s. o. Sans objet.

La survenance d'un événement déclencheur entraînerait la conversion de la totalité des instruments de FPUNV en circulation dont il est fait mention ci-dessus, ce qui représenterait un effet dilutif de 86 % selon le nombre d'actions ordinaires de la CIBC en circulation au 31 octobre 2022. Tel qu'il a été décrit dans la ligne directrice NFP, un événement déclencheur se produit lorsque le BSIF détermine que la banque n'est plus viable, ou qu'elle est sur le point de ne plus l'être et, si une fois tous les instruments de fonds propres d'urgence convertis et après avoir pris en compte tous les autres facteurs et toutes les autres circonstances considérés comme pertinents, il est raisonnablement probable que la viabilité de la banque sera rétablie ou maintenue ou, si la banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capitaux, ou une aide équivalente, de la part du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement provincial, sans laquelle le BSIF aurait déterminé la banque non viable.

En plus des effets dilutifs éventuels liés aux instruments de FPUNV susmentionnés, au 31 octobre 2022, 55 111 M\$ (32 643 M\$ en 2021) de nos passifs en cours étaient assujettis à la conversion en actions ordinaires au titre du régime de recapitalisation interne des banques. Aux termes du régime de recapitalisation interne, il n'y a pas de ratio de conversion contractuel fixe et préétabli pour la conversion de certaines actions et certains passifs admissibles de la CIBC qui sont assujettis à la conversion en actions ordinaires aux fins de la recapitalisation interne, et il n'y a pas d'exigence particulière quant à la conversion des passifs assujettis en actions ordinaires de la CIBC ou un membre de son groupe. La SADC décide du moment de la conversion aux fins de la recapitalisation interne et du montant des actions et des passifs admissibles devant être convertis ainsi que des modalités de la conversion, sous réserve des paramètres énoncés dans le régime de recapitalisation interne. Se reporter à la section Exigences de capacité totale d'absorption des pertes pour plus de précisions.

Droits et privilèges rattachés aux actions privilégiées et autres titres de participation

Se reporter à la note 15 des états financiers consolidés sur les droits et privilèges rattachés aux actions privilégiées et autres titres de participation pour plus de précisions.

Arrangements hors bilan

Nous concluons des arrangements hors bilan dans le cours normal des affaires. Nous consolidons toutes les fiducies que nous soutenons et qui titrisent nos propres actifs.

Entités structurées non consolidées

Nous assurons la gestion et l'administration d'un fonds monocédatant et de plusieurs fonds multicédants soutenus par la CIBC au Canada. Les fonds multicédants acquièrent des participations directes ou indirectes ou des sûretés réelles dans des blocs d'actifs financiers de nos clients, puis émettent du papier commercial adossé à des créances (PCAC) aux investisseurs pour financer ces acquisitions. Le fonds monocédatant acquiert des actifs financiers et finance ces acquisitions au moyen d'une facilité de crédit fournie par un syndicat d'institutions financières. Les vendeurs faisant des affaires avec les fonds multicédants peuvent continuer de gérer les actifs et peuvent subir des pertes sur ces actifs, généralement en raison du mécanisme de surdimensionnement ou d'une autre forme de rehaussement de crédit. Les fonds multicédants peuvent obtenir des rehaussements de crédit auprès de tiers.

Nous pouvons fournir aux fonds multicédants des facilités de garantie de liquidité pour papier commercial et des services de distribution de titres, et nous pouvons fournir au fonds monocédatant et aux fonds multicédants des services de comptabilité, de gestion des liquidités et d'exploitation. Les facilités

de liquidité pour les fonds multicédants gérés et administrés nous obligent à fournir le financement, sous réserve du respect de certaines conditions relativement à ces fonds multicédants, pour le PCAC qui n'a pas fait l'objet d'un placement auprès d'investisseurs externes. Nous pouvons également acquérir du PCAC émis par les fonds multicédants aux fins d'activités de tenue de marché.

Nous sommes tenus de maintenir certaines notes à l'égard des dettes à long terme ou à court terme relativement aux facilités de liquidité que nous fournissons aux fonds multicédants soutenus. Si nous obtenons une note plus basse que le minimum requis aux termes de ces facilités, nous devons prendre d'autres arrangements satisfaisants en matière de liquidités, comme trouver un fournisseur de liquidités de substitution qui respecte les exigences minimales.

Nous pouvons également agir à titre de contrepartie dans des contrats de dérivés conclus par un fonds multicédants en vue de convertir le rendement des actifs sous-jacents pour répondre aux besoins des investisseurs du fonds multicédants ou limiter le risque de taux d'intérêt, de base et de change du fonds multicédants.

Nous touchons des honoraires relativement à la prestation de services liés au fonds monocédant et aux fonds multicédants non consolidés, tels que des facilités de garantie de liquidité et des services de distribution, de structuration de transactions et d'administration des fonds multicédants. Ces honoraires ont totalisé 70 M\$ en 2022 (71 M\$ en 2021). Tous les honoraires provenant des activités avec les fonds multicédants sont établis selon le marché.

Au 31 octobre 2022, le montant obtenu par voie de financement pour les divers types d'actifs des fonds multicédants atteignait 9,3 G\$ (7,5 G\$ en 2021). La durée moyenne pondérée estimée de ces actifs était de 1,8 an (2,0 ans en 2021). Nous détenons du papier commercial totalisant 642 M\$ (35 M\$ en 2021) émis par les fonds multicédants soutenus non consolidés qui offrent du papier commercial à des investisseurs externes. Les facilités de garantie de liquidité consenties à ces fonds multicédants s'élevaient à 11,7 G\$ (10,6 G\$ en 2021). Nous avons également procuré des facilités de crédit de 50 M\$ (50 M\$ en 2021) à ces fonds multicédants.

Nous avons conclu une facilité consortiale de 700 M\$ avec le fonds monocédant qui fournit du financement à des franchisés d'un important détaillant canadien, qui arrivera à échéance en avril 2025. Notre tranche de cet engagement s'élevait à 130 M\$ (130 M\$ en 2021), dont une tranche de 98 M\$ (106 M\$ en 2021) était financée au 31 octobre 2022.

Nous faisons appel au moins à l'une des quatre principales agences de notation, soit DBRS Limited (DBRS), Fitch Ratings Inc. (Fitch), Moody's Investors Service, Inc. (Moody's) et S&P pour qu'elles donnent leur opinion sur les notes de crédit des titres adossés à des créances mobilières (TACM) émis par les fonds multicédants soutenus par la CIBC. Lorsque les notes obtenues des différentes agences de notation diffèrent, nous utilisons les notes les plus basses.

Nous détenons également des placements dans certaines entités structurées par des tiers ou gérées par la CIBC et fournissons des prêts, des facilités de liquidités et des facilités de crédit à celles-ci. Les expositions au bilan liées à ces entités structurées sont présentées dans les états financiers consolidés.

Nous fournissons du financement de premier rang provisoire et à terme à des entités structurées par des tiers pour leur permettre de faire l'acquisition de prêts au cours de la phase où un nombre suffisant de prêts admissibles est regroupé afin de structurer une opération de titrisation future. À titre de prêteurs de premier rang, nous sommes remboursés à même le produit de l'émission des titres de créance aux investisseurs externes à la conclusion de l'opération de titrisation, à même les flux de trésorerie générés par le remboursement des actifs sous-jacents détenus par l'entité structurée ou à même le financement alternatif obtenu par l'entité structurée auprès de prêteurs tiers.

Les montants au bilan et hors bilan liés aux entités structurées qui ne sont pas consolidées figurent dans le tableau qui suit. Se reporter à la note 6 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur nos entités structurées.

En millions de dollars, aux 31 octobre

	2022			2021		
	Placements et prêts ¹	Facilités de liquidités et de crédit et engagements	Dérivés de crédit vendus ²	Placements et prêts ¹	Facilités de liquidités et de crédit et engagements	Dérivés de crédit vendus ²
Fonds monocédant et fonds multicédants	740 \$	8 682 \$ ³	– \$	141 \$	7 539 \$ ³	– \$
Entités émettrices structurées par des tiers	5 005	2 638	–	3 838	2 016	–
Financement de prêts sur créances hypothécaires	8 898	2 700	–	3 245	921	–
Divers	601	308	80	394	129	87

- 1) Excluent les valeurs émises et les droits conservés par les entités créées par la SCHL, la Federal National Mortgage Association, la Federal Home Loan Mortgage Corporation, la Government National Mortgage Association, les Federal Home Loan Banks, la Federal Farm Credit Bank et la Student Loan Marketing Association, ainsi que leurs dérivés. Un montant de 3 M\$ (3 M\$ en 2021) du risque lié aux entités émettrices structurées – activités en voie de liquidation a été couvert.
- 2) Les montants présentés reflètent les montants notionnels en cours des dérivés de crédit vendus. La juste valeur négative comptabilisée dans le bilan consolidé a été de 45 M\$ (54 M\$ en 2021). Un montant notionnel de 75 M\$ (82 M\$ en 2021) a été couvert par des dérivés de crédit vendus par des tiers. La juste valeur de ces couvertures, nette des REC, a été de 40 M\$ (49 M\$ en 2021). Un montant notionnel additionnel de 5 M\$ (5 M\$ en 2021) a été couvert par un billet à recours limité.
- 3) Compte non tenu d'un montant additionnel de 2,4 G\$ (3,0 G\$ en 2021) lié aux facilités de garantie de liquidité consenties aux fonds multicédants afin qu'ils respectent leur engagement à financer l'achat d'autres actifs. Compte non tenu également d'un montant de 642 M\$ (35 M\$ en 2021) au titre de nos placements directs dans les fonds multicédants, que nous considérons comme une exposition aux placements.

Autres opérations financières

Nous sommes le commanditaire de plusieurs fonds communs de placement et fonds mis en commun, sous forme de fiducies. Nous sommes l'administrateur de ces fonds. De plus, nous pourrions agir en d'autres capacités, notamment à titre de dépositaire, de fiduciaire ou de courtier. Ces fiducies nous versent des honoraires aux taux du marché. Nous ne garantissons ni le capital ni les rendements aux investisseurs de ces fonds. Nous agissons comme fiduciaire d'un certain nombre de fiducies personnelles et avons la responsabilité fiduciaire d'agir au mieux des intérêts des bénéficiaires des fiducies. Nous recevons des honoraires à ce titre. Nous participons aussi à des opérations visant à modifier les flux de trésorerie de fiducies gérées par des gestionnaires d'actifs tiers pour créer des placements ayant des profils de risque précis ou pour aider les clients à gérer efficacement les autres risques. Habituellement, ces opérations requièrent l'utilisation de produits dérivés, qui transfèrent les risques et les rendements des actifs vers ou depuis une fiducie.

Dérivés

Nous participons à des transactions sur dérivés à titre de teneur de marché répondant aux besoins de nos clients ou pour notre propre compte pour la gestion des risques liés à nos stratégies de financement, de placement et de négociation. Tous les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Se reporter aux notes 12 et 23 des états financiers consolidés pour des précisions sur nos contrats de dérivés et les risques qui y sont associés.

Ententes relatives au crédit

Les ententes relatives au crédit sont habituellement des instruments hors bilan et généralement conclues pour répondre aux besoins de financement de clients. En outre, il existe certains engagements de crédit en vertu desquels nous pourrions devoir consentir du crédit et qui ne sont pas comptabilisés au bilan consolidé. Se reporter à la section Risque de liquidité et à la note 21 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur ces ententes.

Cautionnements

Un cautionnement est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements déterminés pour rembourser le titulaire à l'égard d'une perte qu'il subit du fait qu'un débiteur donné n'a pas effectué un paiement à l'échéance selon les conditions premières ou modifiées d'un instrument de créance. Les cautionnements comprennent la protection vendue au titre des dérivés de crédit et les lettres de crédit de soutien et de bonne fin, telles qu'elles sont respectivement décrites aux notes 12 et 21 des états financiers consolidés.

Gestion du risque

Nous avons présenté certaines informations exigées par l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir* (IFRS 7), portant sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers dans le rapport de gestion, comme l'autorise cette norme. Ces informations sont présentées dans les sections Vue d'ensemble, Risque de crédit, Risque de marché, Risque de liquidité, Risque opérationnel, Risques juridiques et de réputation, Risque lié au comportement et Risque lié à la conformité réglementaire.

47 Vue d'ensemble			
48 Structure de la gouvernance du risque	59 Politiques	71 Activités de négociation	
49 Structure de gestion du risque	60 Processus et contrôle	74 Activités autres que de négociation	
50 Processus de gestion du risque	60 Mesure de risque	75 Risque lié aux régimes de retraite	
50 Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque	63 Expositions au risque de crédit	76 Risque de liquidité	
51 Renseignements sur le risque dans le cadre de l'évaluation du rendement et de la rémunération	65 Qualité du crédit des portefeuilles	76 Gouvernance et gestion	
52 Limites et politiques en matière de risque	68 Rendement au chapitre de la qualité du crédit	76 Politiques	
53 Recensement et mesure des risques	68 Prêts en souffrance aux termes du contrat, mais non douteux	76 Mesure de risque	
54 Simulations de crise	69 Expositions à certains pays et à certaines régions	77 Actifs liquides	
54 Traitement et atténuation du risque	69 Risque de non-règlement	80 Financement	
54 Suivi des risques et rapports connexes	69 Activités de titrisation	81 Obligations contractuelles	
55 Principaux risques et nouveaux risques	70 Risque de marché	82 Autres risques	
58 Risques découlant des activités commerciales	70 Gouvernance et gestion	82 Risque stratégique	
59 Risque de crédit	70 Politiques	82 Risque opérationnel	
59 Gouvernance et gestion	70 Limites de risque de marché	84 Risque environnemental et social	
	70 Processus et contrôle	85 Risque lié à la conformité réglementaire	
	70 Mesure de risque	85 Risque d'assurance	
		86 Risques juridiques et de réputation	
		86 Risque lié au comportement	

Vue d'ensemble

La CIBC fait face à un grand nombre de risques dans tous ses secteurs d'activité. Le recensement et l'analyse des risques et de leurs répercussions permettent à la CIBC de déterminer son intérêt à l'égard du risque et ses pratiques en matière de gestion du risque. La définition des niveaux de risque acceptables et l'établissement de solides principes, politiques et pratiques en gestion des risques sont essentiels à l'atteinte d'un rendement constant et durable à long terme, tout en demeurant dans les limites de notre intérêt à l'égard du risque.

Notre intérêt à l'égard du risque définit les niveaux de tolérance envers divers risques. Il jette les assises sur lesquelles reposent notre culture et notre cadre de gestion du risque.

Notre cadre de gestion du risque comprend :

- les énoncés sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC, des unités d'exploitation stratégiques, des groupes fonctionnels et des régions;
- des cadres, des politiques, des procédures et des limites de risque visant à harmoniser les activités avec notre intérêt à l'égard du risque;
- la production de rapports périodiques sur la gestion du risque pour établir et communiquer les niveaux de risque;
- un cadre de contrôle indépendant pour identifier et tester la conception et l'efficacité du fonctionnement de nos principaux contrôles;
- des simulations de crise afin d'évaluer les répercussions possibles des changements dans l'environnement de l'entreprise sur le capital, la situation de trésorerie et les résultats;
- la prise en compte proactive des options d'atténuation des risques afin d'optimiser les résultats;
- une surveillance grâce à nos comités axés sur les risques et à notre structure de gouvernance.

La responsabilité de la gestion du risque incombe à tous les employés de la CIBC. Les professionnels des unités d'exploitation et de la gestion du risque travaillent ensemble pour veiller à ce que les stratégies et les activités d'entreprise correspondent à notre intérêt à l'égard du risque. L'approche de la CIBC à l'égard de la gestion du risque à l'échelle de l'entreprise correspond au modèle à trois lignes de défense :

- En tant que première ligne de défense, la direction de la CIBC est responsable du recensement et de l'appréciation des risques inhérents aux activités des unités d'exploitation stratégiques et des groupes fonctionnels en fonction de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC, et d'en rendre compte. De plus, la direction doit établir et maintenir des contrôles pour atténuer ces risques. La direction peut inclure des groupes de gouvernance au sein de l'entreprise pour faciliter les processus liés au cadre de contrôle et les autres processus relatifs aux risques. Un groupe de gouvernance s'entend d'un groupe relevant de la direction de l'unité d'exploitation (première ligne de défense) chargé des activités de gestion de la gouvernance, du risque et de contrôle au nom de la direction de l'unité d'exploitation. Le groupe de gouvernance fait partie de la première ligne de défense, tout comme la direction de l'unité d'exploitation. Les groupes de contrôle sont responsables d'un type de risque précis à l'échelle de l'entreprise et font également partie de la première ligne de défense. Ils fournissent une expertise à la direction et peuvent également mettre en place et gérer des programmes et des activités de contrôle à l'échelle organisationnelle pour les aspects relevant de leur expertise (par exemple la sécurité de l'information). En plus de collaborer avec la direction pour recenser et gérer les risques, les groupes de contrôle remettent en question les décisions et les stratégies d'atténuation à l'égard des risques.
- La deuxième ligne de défense est indépendante de la première et fournit une vue d'ensemble des types de risques précis à l'échelle de la banque, établit des lignes directrices et remet en question de façon efficace les activités liées aux risques et aux contrôles. La fonction Gestion du risque constitue la principale deuxième ligne de défense. Elle peut avoir recours à l'expertise technique d'autres groupes (p. ex., des tiers ou des groupes de contrôle) à l'appui de ses évaluations indépendantes, s'il y a lieu.
- En tant que troisième ligne de défense, la fonction Vérification interne de la CIBC est responsable de fournir une assurance raisonnable à la haute direction et au Comité de vérification du conseil d'administration quant à l'efficacité des pratiques de gouvernance, des processus de gestion du risque et du contrôle interne de la CIBC, dans le cadre de son plan de vérification axé sur les risques et conformément à son mandat, comme il est décrit dans la Charte de vérification interne.

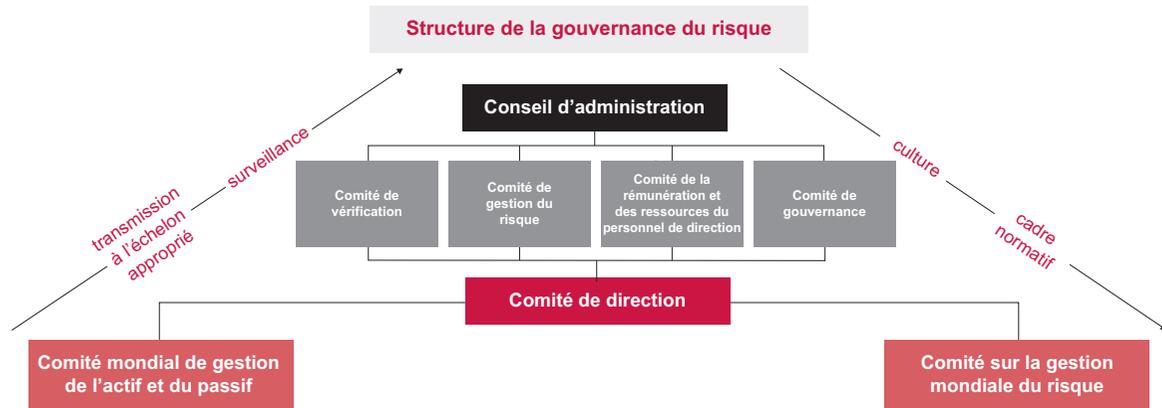
Une culture de risque éprouvée et une communication fluide entre les trois lignes de défense constituent des éléments essentiels d'une gestion du risque efficace.

Nous exerçons une surveillance constante sur notre profil de risque en le comparant avec l'intérêt à l'égard du risque que nous avons établi et les limites connexes, et en prenant les mesures qui s'imposent pour maintenir un équilibre entre les risques courus et le rendement obtenu. Pour surveiller notre profil de risque, nous effectuons une analyse prospective de la sensibilité par rapport à des facteurs locaux et mondiaux du marché, à la conjoncture économique et au contexte géopolitique et réglementaire ayant une incidence sur notre profil de risque global.

La tenue de discussions et la production de rapports périodiques et clairs sur les risques par les comités de la haute direction facilitent la communication des risques et l'analyse des stratégies en gestion du risque à l'échelle de l'entreprise.

Structure de la gouvernance du risque

Notre structure de la gouvernance du risque est présentée ci-dessous :



Conseil d'administration (conseil) : les membres du conseil doivent surveiller le programme de gestion du risque à l'échelle de l'entreprise en approuvant notre intérêt à l'égard du risque et notre cadre de contrôle et en appuyant les politiques et les limites de gestion du risque. Le conseil s'acquitte de son mandat grâce au Comité de vérification, au Comité de gestion du risque, au Comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction et au Comité de gouvernance, lesquels sont décrits ci-après.

Comité de vérification (CV) : ce comité passe en revue la conception globale et l'efficacité opérationnelle des contrôles internes et de l'environnement de contrôle, y compris les contrôles à l'égard de l'information financière. Le Comité de vérification est également responsable des processus et des contrôles sous-jacents aux informations à fournir sur les facteurs ESG dans notre Rapport annuel et notre Rapport sur la durabilité.

Comité de gestion du risque (CGR) : ce comité aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités pour ce qui est de définir l'intérêt de la CIBC à l'égard du risque, de surveiller le profil de risque de la CIBC et d'évaluer le rendement par rapport à l'intérêt à l'égard du risque établi. De plus, il surveille les activités de recensement, de mesure et de suivi des principaux risques d'affaires auxquels la CIBC fait face conformément aux principaux cadres, politiques et limites en matière de risque.

Comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction (CRRPD) : ce comité est responsable d'aider le conseil à surveiller, à l'échelle mondiale, la mise en œuvre de la stratégie de capital humain de la CIBC, y compris les talents et la rémunération globale, ainsi que leur harmonisation avec la stratégie de la CIBC, son intérêt à l'égard du risque et ses contrôles.

Comité de gouvernance (CG) : ce comité est responsable d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance de la gouvernance et de la mise en œuvre de la stratégie ESG.

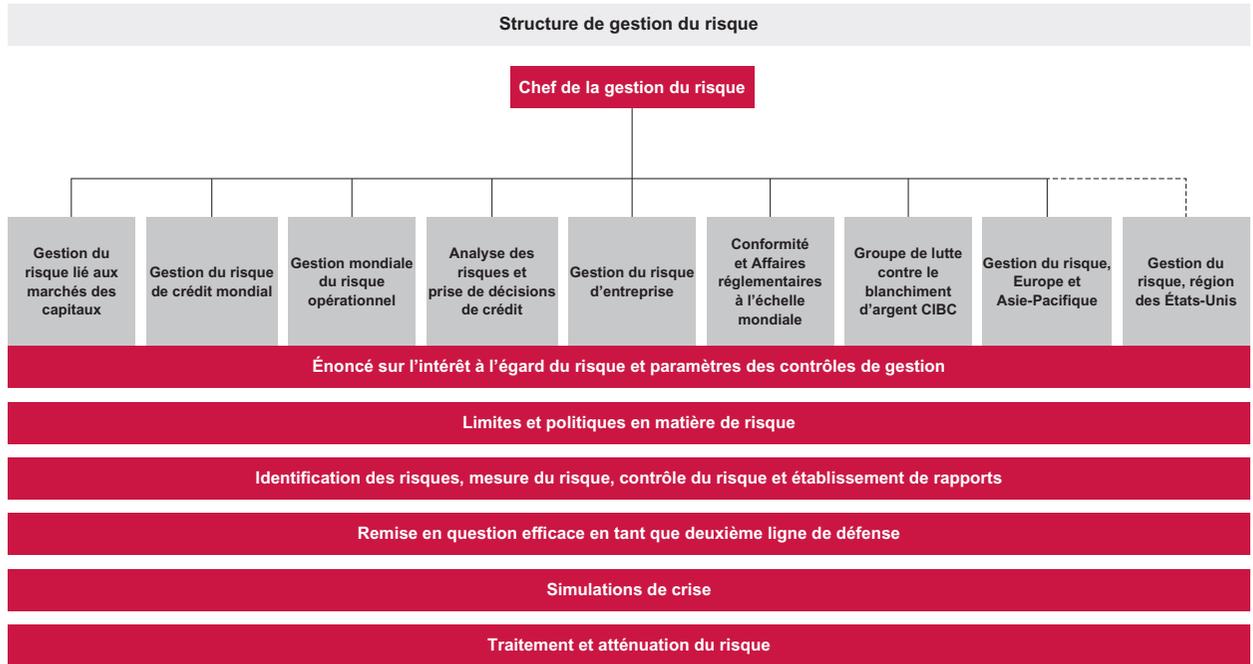
Comité de direction : le comité de direction, dirigé par le chef de la direction et comprenant certains cadres relevant directement de celui-ci, est responsable d'établir la stratégie d'entreprise et de faire le suivi, d'évaluer et de gérer les risques à l'échelle de la CIBC. Le Comité de direction est appuyé par les comités de gestion et de gouvernance suivants :

- **Comité mondial de gestion de l'actif et du passif (CMGAP) :** ce comité, constitué de membres du Comité de direction et de cadres supérieurs de l'unité Trésorerie, du groupe Gestion du risque et des secteurs d'activité, joue un rôle de surveillance à l'égard de la gestion des fonds propres, du financement, de la liquidité et de la gestion de l'actif et du passif (GAP). Le comité fournit également un cadre d'orientation stratégique en ce qui concerne les positions de risque de taux d'intérêt et de change structurel, approuve les politiques/paramètres en matière de fixation des prix de transfert de fonds et approuve les plans de financement du portefeuille de gros.
- **Comité sur la gestion mondiale du risque (CGMR) :** ce comité, constitué de certains membres du Comité de direction et de cadres supérieurs des secteurs d'activité, du groupe Gestion du risque et d'autres groupes fonctionnels, fournit une tribune pour la discussion et la surveillance de l'intérêt à l'égard du risque, du profil de risque et des stratégies d'atténuation du risque. Les principales activités comprennent l'examen des énoncés sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC et l'apport d'informations à leur égard, le suivi du profil de risque par rapport à l'intérêt à l'égard du risque, l'examen et l'évaluation des activités compte tenu de l'intérêt à l'égard du risque, ainsi que la détermination et l'examen des questions existantes et nouvelles posées par le risque et les plans d'atténuation connexes, et les conseils prodigués à cet égard.

Structure de gestion du risque

Le groupe Gestion du risque, dirigé par le chef de la gestion du risque, est chargé d'établir des stratégies du risque et d'offrir une surveillance indépendante des groupes d'exploitation. Le groupe Gestion du risque est responsable du recensement, de l'appréciation, de l'atténuation, du suivi et du contrôle des risques associés aux activités et aux stratégies d'entreprise. Il est également chargé de remettre en question de façon efficace les pratiques des secteurs d'activité.

Notre structure actuelle est présentée ci-dessous :



Le groupe Gestion du risque effectue plusieurs activités importantes, dont :

- l'élaboration de notre intérêt à l'égard du risque et des paramètres des contrôles de gestion connexes;
- l'établissement d'une stratégie du risque pour une gestion des risques conforme à notre intérêt à l'égard du risque et à la stratégie d'entreprise;
- la mise en œuvre et la communication des cadres, politiques, procédures et limites en matière de risque visant à atténuer les risques conformément à la stratégie du risque;
- l'évaluation et le suivi des niveaux de risque, et la production de rapports à cet égard;
- le recensement et l'appréciation des nouveaux risques stratégiques et des risques stratégiques éventuels;
- l'examen des opérations qui sortent des limites de risque attribuées aux secteurs d'activité;
- la conformité aux exigences réglementaires et aux exigences liées à la lutte contre le blanchiment d'argent (LBA) applicables.

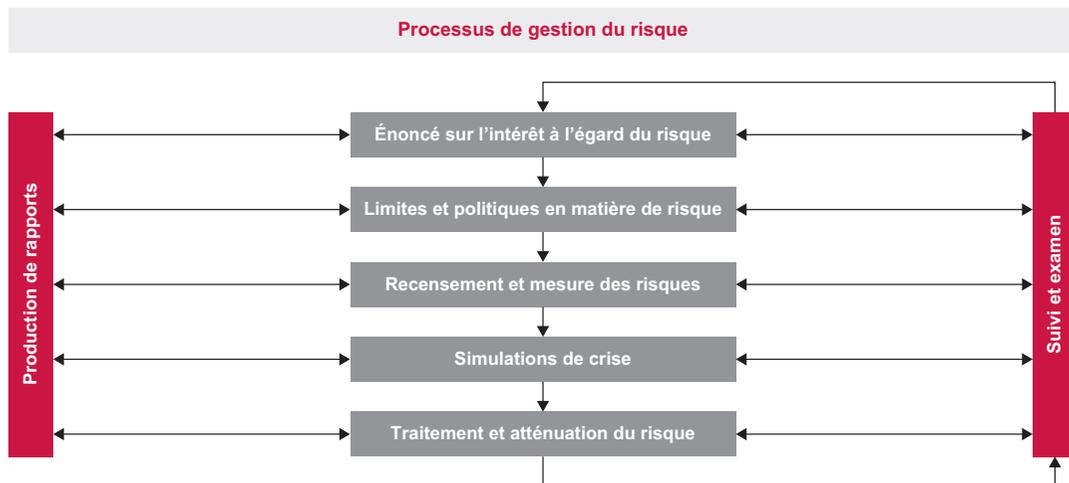
Les divisions principales suivantes au sein du groupe Gestion du risque, indépendamment de leurs activités d'origine, contribuent à la gestion du risque :

- **Gestion du risque lié aux marchés des capitaux** : ce groupe offre une surveillance indépendante de la mesure, du suivi et du contrôle du risque de marché (activités de négociation et autres que de négociation) et du risque de crédit lié aux activités de négociation (appelé aussi « risque de crédit de contrepartie ») dans tous les portefeuilles de la CIBC, et assure une remise en question efficace des processus pour l'unité Trésorerie, y compris la gestion du risque de liquidité et du risque de financement et la gestion du risque de taux d'intérêt structurel, ainsi qu'une surveillance saine à cet égard.
- **Gestion du risque de crédit mondial** : ce groupe est responsable de l'approbation et de la surveillance du risque de crédit ayant trait aux activités de services aux entreprises, du siège social et de gestion des avoirs, de gestion des risques de nos portefeuilles de placement et de gestion des portefeuilles de prêts spéciaux de la CIBC.
- **Gestion mondiale du risque opérationnel** : ce groupe est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes de contrôle et de gestion du risque opérationnel efficaces et d'assurer une remise en question efficace et un suivi de tous les risques opérationnels à l'échelle mondiale, dont le risque lié à la technologie, le risque lié à la sécurité de l'information (y compris le risque lié à la cybersécurité), le risque de fraude, le risque lié aux modèles et le risque lié aux tiers. Ce groupe est également responsable à l'échelle mondiale des programmes en matière de risques d'entreprise et d'assurances, des risques de réputation, de la politique et de la gouvernance en matière de risque ainsi que des programmes de transformation du risque.
- **Analyse des risques et prise de décisions de crédit** : ce groupe gère le risque de crédit lié aux produits offerts aux particuliers et aux entreprises (p. ex., prêts hypothécaires à l'habitation, cartes de crédit, prêts personnels/marges de crédit personnelles, financement automobile indirect, prêts aux PME) par l'intermédiaire des différents canaux de distribution, et a recours à l'analytique pour améliorer le rendement du crédit de détail, ainsi que les résultats en matière de recouvrement et de LBA.
- **Gestion du risque d'entreprise** : ce groupe est responsable de l'analyse à l'échelle de l'entreprise, y compris l'évaluation et le suivi de notre intérêt à l'égard du risque, la simulation de crise et la production de rapports à l'échelle de l'entreprise, la production de rapports sur les pertes sur créances, la modélisation des risques et la quantification liée aux modèles, les méthodes utilisées pour calculer le capital économique et les fonds propres réglementaires, ainsi que la gestion des données sur les risques. De plus, le groupe veille au recensement et à la gestion du risque environnemental, y compris le risque environnemental et le risque social connexe propre à la conclusion de transactions, ainsi que les risques physiques et les risques liés à la transition inhérents aux changements climatiques.
- **Conformité et Affaires réglementaires à l'échelle mondiale** : ce groupe est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre à l'échelle de la CIBC d'un cadre efficace pour gérer et atténuer les risques liés à la conformité réglementaire. Ce groupe assure également une surveillance des risques liés au comportement et à la culture, dont le risque des pratiques de vente, et assure une remise en question efficace des changements aux régimes de rémunération. Le groupe établit et entretient également des relations solides avec les organismes de réglementation prudentielle, les organismes de réglementation des marchés, les organismes de réglementation du comportement et les autorités en valeurs mobilières, en plus d'assurer la liaison entre les organismes de réglementation et la CIBC.

- Groupe de lutte contre le blanchiment d'argent CIBC : ce groupe est responsable de tous les aspects de la surveillance de la conformité aux exigences relatives à la LBA et à la lutte contre le financement des activités terroristes (LFAT), et des sanctions appliquées. Ce groupe offre des conseils à tous les secteurs d'activité et groupes fonctionnels à l'échelle mondiale et est responsable de fournir une vue d'ensemble des risques en matière de blanchiment d'argent, de financement des activités terroristes et de sanctions à l'échelle de l'entreprise, d'établir des lignes directrices et de remettre en question de façon efficace les activités liées aux contrôles. Le groupe assure également la mise en œuvre d'une approche axée sur les risques pour prévenir, détecter et signaler les activités présumées de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et faisant l'objet de sanctions, conformément à ses politiques et aux normes sur lesquelles elles s'appuient.
- Gestion du risque, Europe et Asie-Pacifique : ce groupe a pour mandat la gestion du risque de la CIBC au niveau régional, sous la direction du premier vice-président et chef de la gestion du risque de la région de l'Europe et de l'Asie-Pacifique, et sous la supervision des comités de la direction et du conseil de la CIBC au Luxembourg. Le groupe exerce une surveillance indépendante du recensement, de la gestion, de la mesure, du suivi et de l'atténuation des risques en Europe et en Asie.
- Gestion du risque, région des États-Unis : ce groupe a pour mandat la gestion du risque de la CIBC au niveau régional, sous la direction du chef de la gestion du risque, région des États-Unis, et du Comité de gestion du risque du conseil de la CIBC et des comités de gestion du risque des conseils de CIBC Bank USA et de CIBC Bancorp USA Inc. Le groupe exerce une surveillance indépendante du recensement, de la gestion, de la mesure, du suivi et de l'atténuation des risques dans la région des États-Unis.

Processus de gestion du risque

Notre processus de gestion du risque est présenté ci-dessous :



Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque

Notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque définit le niveau de risque que nous sommes prêts à accepter pour atteindre nos objectifs stratégiques et financiers. Notre principe directeur est d'exercer une saine gestion du risque, soutenue par une situation de fonds propres et une situation financière solides, dans la mise en œuvre de notre stratégie focalisée sur la clientèle. Pour définir notre intérêt à l'égard du risque, nous tenons compte de notre raison d'être, de notre vision, de nos valeurs, de notre stratégie et de nos objectifs, ainsi que de notre tolérance au risque (telle qu'elle est définie par les contraintes réglementaires). L'énoncé définit la façon dont nous exerçons nos activités, conformément aux objectifs suivants :

- préserver notre réputation et notre marque;
- faire les bons choix pour nos clients et nos parties intéressées;
- offrir nos services aux entreprises orientées client dont nous comprenons les activités;
- faire nôtres les objectifs de nos clients d'une manière professionnelle et radicalement simple;
- maintenir un équilibre entre le risque et le rendement;
- conserver une attitude prudente à l'égard du risque extrême et du risque d'incident;
- respecter les attentes en matière de réglementation ou cibler et mettre en œuvre des plans pour régler les problèmes rapidement;
- atteindre et maintenir une note AA;
- satisfaire/excéder les attentes des parties intéressées à l'égard des critères ESG, y compris réaliser l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre.

Notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque comprend des limites encadrant nos niveaux de tolérance au risque. Nous avons également des énoncés sur l'intérêt à l'égard du risque propres aux unités d'exploitation stratégiques, aux groupes fonctionnels et aux régions intégrés dans notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque global qui précisent davantage notre tolérance au risque au niveau des activités.

Notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque est revu chaque année en même temps que le processus de planification lié à la stratégie, aux finances et aux fonds propres pour en assurer la concordance, et il est approuvé chaque année par le conseil. Pour veiller à ce que la CIBC demeure dans les limites de son intérêt à l'égard du risque, le conseil, le CGR et la haute direction reçoivent et examinent régulièrement les rapports sur notre profil de risque par rapport aux limites d'intérêt à l'égard du risque.

Toutes les décisions d'affaires stratégiques que nous prenons, ainsi que les décisions d'affaires quotidiennes, sont régies par notre cadre sur l'intérêt à l'égard du risque. Les décisions stratégiques sont évaluées afin de garantir que l'exposition au risque se situe dans les limites établies de notre intérêt à l'égard du risque. Les activités et les décisions quotidiennes sont régies par notre cadre sur les limites, les politiques, les normes et les procédures à l'égard de la tolérance au risque qui appuient notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque.

Culture de risque

La culture de risque désigne les attitudes et les comportements à favoriser relativement aux pratiques en matière de gestion du risque. À la CIBC, nous visons à instaurer une culture de risque uniforme et efficace en :

- privilégiant, par des voies officielles et non officielles, une responsabilité partagée quant au recensement, à la gestion et à la réduction des risques;
- cultivant un environnement de transparence, de communication ouverte et d'analyse approfondie du risque;
- établissant le ton à adopter par la direction grâce à une communication claire et à des mesures de renforcement;
- identifiant et en encourageant les comportements qui sont conformes à l'intérêt à l'égard du risque et en soumettant à un autre palier d'intervention les comportements qui ne sont pas conformes.

Chaque année, tous les employés doivent suivre une formation sur l'intérêt à l'égard du risque, le risque de réputation, le risque opérationnel, le code de conduite et la lutte contre le blanchiment d'argent ainsi que sur d'autres sujets clés portant sur les risques. Grâce à cette formation obligatoire, les employés approfondissent leurs connaissances de base sur la gestion du risque à l'appui de notre culture de risque. À cette formation s'ajoutent notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, nos priorités à l'égard de la gestion du risque et la documentation offerte sur notre intranet. Nous avons également mis en place des politiques, des procédures et des limites qui gouvernent nos activités quotidiennes, ainsi que des procédures d'intervention à suivre en cas de dépassement des limites.

Renseignements sur le risque dans le cadre de l'évaluation du rendement et de la rémunération

Au cours de l'année, le groupe Gestion du risque veille à la gestion de divers examens du risque lié à la rémunération. Ces examens sont au nombre des responsabilités qui incombent à la deuxième ligne de défense, qui sont d'examiner et de remettre en question les nouveaux régimes de rémunération, les modifications apportées aux régimes de rémunération actuels et la fermeture des régimes de rémunération. De plus, les régimes de rémunération font l'objet d'examens périodiques à l'égard du risque afin d'évaluer les risques qu'ils présentent sur une base régulière. Une cote est attribuée aux régimes de rémunération, selon qu'ils présentent un risque très élevé ou faible; ceux présentant un risque très élevé doivent être soumis à l'approbation du chef de la gestion du risque.

À la fin de chaque année, le groupe Gestion du risque procède à l'évaluation du respect de l'intérêt à l'égard du risque et des questions importantes relatives au risque à l'échelle de la CIBC. Il évalue également diverses données liées au risque pour déterminer les éléments qui peuvent avoir une incidence directe sur les fonds alloués aux primes d'encouragement, les attributions individuelles de droits aux fins de la rémunération ou les cotes de rendement. Une fois par an, le groupe Gestion du risque passe en revue l'évaluation avec le CGR et le CRRPD.

Le CRRPD fait le suivi de la gestion du rendement et du processus de rémunération et est responsable d'aider le conseil à surveiller, à l'échelle mondiale, la mise en œuvre de la stratégie de capital humain de la CIBC, y compris les talents et la rémunération globale, ainsi que leur harmonisation avec la stratégie de la CIBC, son intérêt à l'égard du risque et ses contrôles. La surveillance par le CRRPD de la stratégie de capital humain porte sur l'inclusion et la diversité, la santé, la sécurité et le bien-être des employés et d'autres pratiques ESG liées à son mandat. Les responsabilités clés du CRRPD relativement à la rémunération comprennent ce qui suit :

- approuver la philosophie de rémunération de la CIBC et toute modification importante apportée aux principes ou aux pratiques liés à la rémunération de la CIBC;
- approuver les nouvelles politiques de rémunération importantes et les modifications importantes apportées aux politiques de rémunération importantes actuelles;
- passer en revue les nouveaux régimes de rémunération importants ou les modifications apportées aux régimes de rémunération importants actuels et en faire la recommandation pour approbation au conseil;
- examiner les rapports sur les régimes qui ne sont pas importants;
- évaluer le caractère approprié de la rémunération par rapport au rendement actuel des activités et aux risques et le rapprochement de la rémunération avec le rendement actuel des activités et les risques;
- passer en revue le financement et les allocations de primes d'encouragement et en faire la recommandation pour approbation au conseil en fonction d'une évaluation du rendement des activités et des risques;
- passer en revue la rémunération cible individuelle et la rémunération du Comité de direction, y compris celle du chef de la direction et d'autres dirigeants clés et en faire la recommandation pour approbation au conseil;
- approuver sur une base individuelle la rémunération des employés dont la rémunération directe globale dépasse un certain seuil.

Limites et politiques en matière de risque

Notre cadre de limites et de politiques en matière de risque vise à assurer que les risques sont recensés, mesurés, suivis et contrôlés de façon appropriée conformément à notre intérêt à l'égard du risque. Pour la plupart des risques, nous avons élaboré un cadre d'ensemble qui énonce les principes clés liés à la gestion des risques connexes et nos principales politiques et limites de risque. Ce cadre est appuyé par des normes, des lignes directrices, des processus, des procédures et des contrôles qui régissent les activités quotidiennes de nos différents services. La surveillance est exercée par les comités de gestion ainsi que par le conseil et les comités du conseil.

Les comités de gestion et les politiques clés en matière de risque sont présentés ci-dessous.

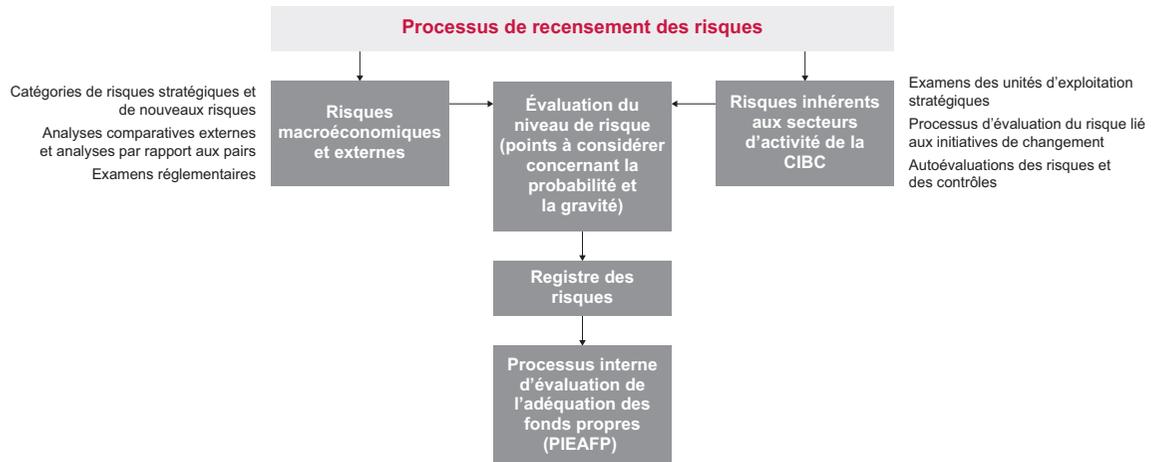
Cadre de gestion du risque			
Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque et cadre sur l'intérêt à l'égard du risque			
Risque	Cadre et politique d'ensemble	Limites de risque	Surveillance par la direction
Risque de crédit	Politique de gestion du risque de crédit Politique de gestion du risque des crédits de négociation	Limites de concentration du crédit Autorité déléguée en matière d'approbation du crédit Limite de risque des crédits de négociation	Comité du crédit Comité du risque de crédit, Services bancaires personnels et PME Comité sur la gestion mondiale du risque Comité des risques commerciaux
Risque de marché	Politique de gestion du risque de marché Politique de gestion du risque structurel	Limites de risque de marché Autorité déléguée en matière de risque	Comité sur la gestion mondiale du risque Comité mondial de gestion de l'actif et du passif Comité des risques commerciaux
Risque opérationnel	Politique de gestion du risque opérationnel Cadre de contrôle Cadre de gestion des risques liés au comportement et à la culture	Indicateurs de risque clés	Comité Risque opérationnel et contrôle Comité sur la gestion mondiale du risque Comité de gestion du risque opérationnel, Technologie Comité du risque lié aux modèles et aux paramètres Comité de cybersécurité Comité des risques commerciaux Conseil sur le risque lié aux tiers Conseil de direction sur les risques de fraude
Risque de réputation	Politique et cadre généraux de gestion du risque de réputation	Indicateurs de risque clés	Comité des risques juridiques et de réputation
Risque de liquidité	Politique de gestion du risque de liquidité Politique de mise en gage	Limites de liquidité et de financement Limites de mise en gage	Comité mondial de gestion de l'actif et du passif Comité sur la gestion mondiale du risque
Risque stratégique	Politique de planification stratégique	Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque	Comité de direction Comité sur la gestion mondiale du risque
Risque lié à la réglementation	Politique de gestion de la conformité réglementaire Cadre de travail en matière de lutte contre le blanchiment d'argent CIBC et politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes CIBC	Indicateurs de risque clés Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque Paramètres clés de la lutte contre le blanchiment d'argent	Comité sur la gestion mondiale du risque Comité de direction sur la lutte contre le blanchiment d'argent

Recensement et mesure des risques

Le recensement et la mesure des risques sont des composantes importantes du cadre de gestion du risque de la CIBC. Le recensement des risques est un processus continu, que l'on réalise généralement par :

- l'appréciation périodique des risques associés aux risques de crédit découlant de nos activités de prêt et de négociation;
- le suivi continu des portefeuilles de négociation et des portefeuilles autres que de négociation;
- l'appréciation des risques au sein de nouvelles activités et de nouveaux processus d'entreprise;
- l'appréciation des risques dans le cadre de transactions complexes et inhabituelles;
- le suivi périodique de notre profil de risque global en tenant compte de l'évolution et des tendances du marché, ainsi que des événements externes et internes;
- le suivi continu des activités et processus de gestion.

Le groupe Gestion du risque maintient un « registre des risques » dans le but de répertorier tous les risques importants auxquels la CIBC est exposée. Le registre s'appuie sur les risques inhérents à nos secteurs d'activité et est mis à jour au moyen de processus variés, présentés dans le graphique ci-après, afin de refléter l'évolution de la nature des risques auxquels nous faisons face. Le registre des risques vient appuyer notre PIEAFP, soit de façon explicite dans les calculs du capital économique et des fonds propres réglementaires ou de façon implicite au moyen de la réserve de conservation des fonds propres réels par rapport au capital économique et aux fonds propres réglementaires.



La décision de répertorier un nouveau risque découle d'une évaluation au moyen des processus de recensement des risques et comprend des critères tels que la gravité, le caractère mesurable et la probabilité. De plus, la décision quant à la détermination du montant des fonds propres à affecter pour faire face au nouveau risque relevé sera prise en tenant compte de l'efficacité et de l'incidence des facteurs d'atténuation du risque dont nous disposons.

Nous avons des méthodes, des modèles et des techniques en place à l'échelle de l'entreprise pour évaluer les facteurs quantitatifs et qualitatifs des risques, adaptés pour les différents types de risque auxquels nous faisons face. Ces méthodes, modèles et techniques font l'objet d'une évaluation et d'une revue indépendantes pour assurer que la logique sous-jacente demeure rigoureuse, que les risques liés aux modèles ont été détectés et gérés, que le recours aux modèles est toujours approprié et que les données obtenues sont valides.

Le risque se calcule généralement en fonction de la perte attendue, de la perte inattendue et du capital économique.

Perte attendue

La perte attendue s'entend de la perte statistiquement susceptible de se réaliser dans le cours normal des affaires, avec des ajustements de prudence, au cours d'une période donnée.

En ce qui concerne le risque de crédit, les paramètres utilisés pour mesurer la perte attendue sont la PD, l'ECD et la PCD. Ces paramètres sont mis à jour régulièrement et sont fondés sur nos données historiques au cours du cycle et sur l'établissement de points de référence à l'égard du risque de crédit. Contrairement aux paramètres de la PD, de l'ECD et de la PCD utilisés pour calculer les pertes de crédit attendues dans nos états financiers consolidés, les paramètres de la PD, de l'ECD et de la PCD utilisés aux fins des fonds propres réglementaires ne sont pas ajustés pour tenir compte des informations prospectives.

En ce qui concerne le risque de marché lié aux activités de négociation, c'est la VAR qui est utilisée comme technique statistique pour mesurer le risque. La VAR est une estimation fondée sur les 500 derniers jours de Bourse de la perte de valeur de marché, selon un degré de confiance déterminé, que pourrait subir notre portefeuille de négociation dans le cas d'une variation défavorable des taux et des cours du marché ainsi que de la volatilité présumée, sur une période de un jour. Nous utilisons également la mesure de la VAR en situation de crise pour estimer les pertes attendues sur une période de détention de dix jours, au moyen d'une période échantillon de un an pendant laquelle les facteurs du marché pertinents montraient des signes de difficulté.

En ce qui concerne le risque de crédit lié aux activités de négociation pour des produits fondés sur la valeur de marché, nous utilisons des modèles pour évaluer le risque associé à la valeur du portefeuille des opérations conclues avec chaque contrepartie, en tenant compte des taux et des cours du marché.

Perte inattendue et capital économique

La perte inattendue représente l'estimation statistique de l'excédent du montant des pertes réelles sur le montant des pertes attendues au cours d'une période définie, calculée selon un degré de confiance déterminé. Nous avons recours au capital économique pour estimer les fonds propres nécessaires pour nous protéger contre les pertes inattendues. Le capital économique nous permet d'évaluer la performance en fonction du risque.

Nous utilisons aussi des techniques comme l'analyse de sensibilité et les simulations de crise pour faire en sorte que les risques courus demeurent dans les limites de notre intérêt à l'égard du risque et pour qu'il y ait suffisamment de fonds propres pour couvrir ces risques. Notre programme de simulations de crise comprend l'évaluation des répercussions éventuelles de différents scénarios économiques et de marché sur notre profil de risque, nos résultats et nos fonds propres. Se reporter à la section Gestion des fonds propres pour plus de précisions.

Gestion du risque lié aux modèles

La gestion du risque lié aux modèles comprend l'élaboration judicieuse, la validation indépendante et le suivi et l'examen continus des modèles, ainsi que de la gouvernance et des contrôles qui sont proportionnels aux risques. Notre portefeuille de modèles comprend, sans s'y limiter, des modèles liés à l'évaluation du risque (y compris la VAR, le capital économique et les fonds propres réglementaires), à l'établissement des prix, à l'évaluation à la valeur de marché, à la notation et à l'évaluation du risque de crédit, les modèles du risque de crédit aux fins du calcul de l'ampleur de la perte et des simulations de crise et les modèles aux fins du calcul des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9. L'approche de la CIBC pour assurer une gouvernance et une surveillance efficaces de la gestion du risque lié aux modèles englobe les éléments importants suivants :

- la gouvernance et la surveillance par les comités de gestion, y compris le Comité sur les risques liés aux modèles et aux paramètres, la haute direction et le conseil;
- les politiques, procédures et normes qui définissent les rôles et responsabilités qui s'appliquent aux divers groupes de surveillance et qui fournissent les lignes directrices permettant d'identifier, d'évaluer et de contrôler le risque lié aux modèles et d'en faire le suivi tout au long du cycle de vie du modèle;
- les contrôles qui s'appliquent aux principaux aspects opérationnels de la gestion du risque lié aux modèles, y compris le maintien du portefeuille de modèles, l'évaluation du risque lié aux modèles, l'attestation du risque lié aux modèles ainsi que le suivi continu et la communication d'information à cet égard.

Le Comité sur les risques liés aux modèles et aux paramètres est un sous-comité du Comité Risque opérationnel et contrôle et est responsable de passer en revue et d'approuver les modèles réglementaires, de capital économique et de l'IFRS 9, nouveaux et modifiés, et de surveiller les modèles et paramètres réglementaires, de capital économique et de l'IFRS 9 de la CIBC pour détecter les risques de crédit et de marché et les risques opérationnels. Le Comité sur les risques liés aux modèles et aux paramètres est responsable de l'approbation des modèles et des paramètres, du suivi de la performance des paramètres ainsi que de la surveillance de la validation et de la conformité aux politiques.

Politiques d'atténuation du risque lié aux modèles

Nous avons mis en place des politiques, des procédures, des normes et des contrôles pour assurer la gestion efficace du risque lié aux modèles pour la CIBC. L'examen et la validation des modèles remettent en question de façon efficace et indépendante le risque lié aux modèles et le documentent, assurant ainsi que les paramètres des modèles sont rigoureux et que nous pouvons nous fier à leurs résultats. Le processus d'examen et de validation des modèles comprend :

- une analyse des documents du modèle;
- des tests exhaustifs et rigoureux des paramètres clés du modèle lors de la mise en œuvre pour s'assurer que les résultats sont tels que prévus;
- une reproduction du processus de quantification du risque pour savoir si la mise en œuvre du modèle tient compte des spécifications du modèle;
- une évaluation de la pertinence et de la vraisemblance des concepts et des hypothèses liés au modèle/paramètre;
- une analyse de l'exactitude pour évaluer le calibrage et l'exactitude des composantes de risque, notamment la capacité de discrimination des systèmes de notation et le caractère raisonnable des paramètres de fonds propres;
- une analyse de sensibilité des résultats découlant du modèle/paramètre par rapport aux hypothèses liées au modèle/paramètre et aux données importantes;
- une analyse de scénario et simulation de crise pour les résultats découlant du modèle par rapport aux données importantes;
- des essais à rebours par comparaison des résultats réels et des mesures de risque générées par le modèle;
- une analyse comparative des autres modèles et des données comparables internes et externes;
- un examen de l'application interne du modèle/paramètre pour assurer une application uniforme;
- un compte rendu du statut des modèles au Comité sur les risques liés aux modèles et aux paramètres appuyé par une mise à jour d'une liste de modèles et de paramètres réglementaires;
- un processus d'attestation trimestrielle pour les responsables des modèles pour assurer la conformité à la politique de validation et de gestion du risque lié aux modèles;
- un rapport de validation détaillé précisant les modalités d'une application correcte du modèle et faisant le compte rendu des constatations aux responsables, aux développeurs et aux utilisateurs des modèles.

Une fois le modèle approuvé et prêt à être utilisé, la surveillance continue devient la responsabilité commune des utilisateurs, des responsables et des valideurs de modèles.

Simulations de crise

Les stimulations de crise complètent nos autres outils de gestion du risque en offrant une estimation des répercussions potentielles de scénarios de conjoncture économique plausibles en situation de crise et de facteurs de risque. Les résultats des simulations de crise sont interprétés selon notre intérêt à l'égard du risque, y compris des paramètres d'adéquation des fonds propres. Les processus de simulation de crise à l'échelle de l'entreprise, de planification des fonds propres et de planification financière sont intégrés pour former un système d'information exhaustif. Se reporter à la section Gestion des fonds propres pour plus de précisions sur nos simulations de crise à l'échelle de l'entreprise.

Traitement et atténuation du risque

Le traitement et l'atténuation du risque consistent à mettre en œuvre des options pour modifier les niveaux de risque. Nous recherchons les possibilités d'atténuation du risque afin de contrôler notre profil de risque compte tenu de notre intérêt à l'égard du risque. Notre objectif est de tenir compte de façon proactive des options d'atténuation du risque dans le but d'optimiser les résultats.

Des discussions sur les stratégies d'atténuation des risques potentiels ont lieu entre le groupe Gestion du risque et les secteurs d'activité, au sein du CGMR ou du CMGAP, et du CGR à des fins de gouvernance et de surveillance, au besoin. Dans l'évaluation des stratégies possibles, les éléments pris en considération comprennent les coûts et les avantages, les risques résiduels (c.-à-d., les risques qui sont conservés), les risques secondaires (c.-à-d., les risques découlant des mesures d'atténuation) et le suivi et l'examen appropriés pour faire le suivi des résultats.

Contrôles à l'égard des risques

Notre cadre de gestion du risque comprend également un ensemble complet de contrôles à l'égard des risques, conçus pour veiller à ce que les risques soient décelés et gérés de façon appropriée. Ces contrôles font partie du cadre de contrôle global de la CIBC, mis au point d'après le document généralement accepté intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (COSO). Le cadre de contrôle s'appuie également sur des éléments tirés du cadre de surveillance et de la ligne directrice sur la gouvernance d'entreprise, deux documents publiés par le BSIF.

Le conseil, principalement par l'entremise du CGR, approuve certaines limites du risque de crédit et délègue au chef de la direction, ou à celui-ci et au chef de la gestion du risque conjointement, des pouvoirs précis d'approbation de transactions. Le CGR doit approuver les transactions outrepassant les pouvoirs accordés. La délégation de pouvoirs aux unités d'exploitation est soumise à un contrôle pour que la prise de décision soit réservée aux personnes ayant suffisamment d'expérience en la matière. De plus, la CIBC a mis en place des processus rigoureux pour relever et évaluer les déficiences du contrôle des risques et y remédier en temps opportun. Des rapports périodiques sont remis au CGR pour démontrer la conformité aux limites de risque. Les limites de risque et les pouvoirs délégués au chef de la direction, ou au chef de la direction et au chef de la gestion du risque conjointement, sont évalués une fois l'an par le CGR.

Suivi des risques et rapports connexes

Afin d'effectuer un suivi du profil de risque de la CIBC et de faciliter l'évaluation en fonction de l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, nous avons établi un certain nombre de paramètres d'évaluation et nous présentons régulièrement des rapports au CGMR et au CGR relativement à leur application. Ces rapports permettent la prise de décisions à l'égard des stratégies de croissance et d'atténuation du risque.

Les expositions sont aussi régulièrement surveillées en fonction des limites, et des protocoles d'intervention ont été mis en place en cas de dépassement de ces limites. Ces protocoles permettent que les membres du personnel aux échelons appropriés restent informés et facilitent la gestion des dépassements de façon conforme à notre intérêt à l'égard du risque.

Des rapports de la direction réguliers pour chaque type de risque sont également préparés pour faciliter le suivi et le contrôle du risque à des niveaux plus détaillés.

Principaux risques et nouveaux risques

Nous faisons le suivi des principaux risques et des nouveaux risques qui peuvent avoir une incidence sur nos résultats futurs, nous les examinons et nous prenons les mesures qui s'imposent pour réduire les risques éventuels. Nous procédons à des analyses approfondies, notamment par des simulations de crise de nos expositions aux risques, et nous informons le conseil sur une base régulière des nouveautés et des changements connexes. Les principaux risques et les nouveaux risques sont ceux qui pourraient avoir, à notre avis, une incidence négative qui est importante pour la CIBC. La présente section décrit donc les principaux risques et les nouveaux risques, ainsi que les faits nouveaux en matière de réglementation et de comptabilité qui sont importants pour la CIBC.

Inflation, taux d'intérêt et croissance économique

L'inflation élevée exacerbée par les problèmes mondiaux de chaîne d'approvisionnement, y compris par la guerre en Ukraine, continue d'entraîner le resserrement des politiques monétaires à l'échelle mondiale. Les prévisions de croissance du PIB ont été révisées à la baisse, augmentant le risque de récession. Nous surveillons étroitement le contexte macroéconomique et évaluons ses possibles répercussions négatives pour nos clients, contreparties et activités. D'autres précisions sur le contexte macroéconomique se trouvent dans la section Conjoncture de l'économie et du marché – Perspectives pour l'année 2023.

Endettement des consommateurs canadiens et marché du logement canadien

En 2012, le BSIF a instauré la ligne directrice B-20, dont il a ensuite publié une version révisée qui est entrée en vigueur en janvier 2018, dans laquelle énonçait des attentes en matière de souscription rigoureuse des prêts hypothécaires à l'intention des prêteurs fédéraux. La version révisée a eu l'effet escompté, les ratios de la dette sur le revenu ayant diminué en 2018 et en 2019. Par la suite, pour contrer l'incidence économique négative de la pandémie de COVID-19, le gouvernement a instauré plusieurs programmes de soutien, la Banque du Canada a abaissé son taux d'intérêt et la CIBC et d'autres banques canadiennes ont mis en place des programmes d'allègement pour soutenir les clients. Le marché du logement a fortement rebondi et les prix ont monté, augmentant ainsi le risque que les nouveaux emprunteurs ne soient pas en mesure de rembourser leurs prêts en raison de la hausse du niveau d'endettement. En juin 2021, nous avons commencé à déterminer l'admissibilité aux prêts hypothécaires non assurés et assurés en fonction du taux le plus élevé entre le taux du contrat hypothécaire majoré de 2 %, ou 5,25 %, conformément à la ligne directrice B-20 révisée. En mars 2022, la Banque du Canada a commencé à relever ses taux d'intérêt tout en indiquant que d'autres hausses seraient possibles, ce qui a fait augmenter les taux d'intérêt hypothécaires pour les nouveaux contrats et les renouvellements. Une correction à la baisse de l'activité sur le marché immobilier et du prix des maisons entraînerait une hausse des actifs pondérés en fonction du risque et, possiblement, des pertes sur créances plus élevées. Nous effectuons régulièrement des simulations de crise, des analyses de scénarios et des analyses de sensibilité afin d'évaluer l'incidence potentielle d'un certain nombre de facteurs macroéconomiques, dont les taux d'intérêt, le taux de chômage et le prix des logements, sur la capacité des emprunteurs à rembourser leurs prêts et le rendement des portefeuilles. Se reporter à la section Prêts personnels garantis par des biens immobiliers pour en savoir plus sur la ligne directrice Clarification du régime s'appliquant aux produits de prêts garantis par un bien immobilier innovants en vertu de la ligne directrice B-20, publiée par le BSIF en juin 2022.

Risque géopolitique

Le risque géopolitique s'intensifie à certains moments. Bien que l'incidence précise sur l'économie mondiale et sur les marchés du crédit et des capitaux mondiaux dépende de la nature de l'événement, en règle générale, tout événement majeur pourrait être une source d'instabilité et de volatilité, ce qui pourrait entraîner un élargissement des écarts de taux, une diminution de la valeur des actions, une ruée vers les devises refuges et une augmentation des achats d'or. À court terme, la perturbation des marchés peut nuire au résultat net tiré de nos positions de risque de marché dans les activités de négociation et les activités autres que de négociation. Le risque géopolitique pourrait entraîner un ralentissement de la croissance économique et, de pair avec les répercussions possibles sur les prix des marchandises et la montée récente du protectionnisme, avoir des conséquences très graves sur les activités économiques et bancaires en général. À l'heure actuelle, il existe plusieurs facteurs préoccupants :

- la guerre en Ukraine;
- les enjeux commerciaux persistants et les relations tendues entre les États-Unis, le Canada et la Chine;
- l'incertitude et les répercussions sur les marchés à l'échelle mondiale liées à la pandémie de COVID-19, tel qu'il est décrit ci-dessous;
- l'intensification des troubles civils et de l'activisme à l'échelle mondiale;
- les répercussions de la politique d'achat aux États-Unis (Buy American);
- les relations entre les États-Unis et l'Iran;
- les tensions au Moyen-Orient;
- les préoccupations à la suite de la conclusion de l'entente sur le Brexit.

Bien qu'il soit impossible de prédire quels pays connaîtront des conflits géopolitiques, nous surveillons étroitement les marchés et les régions actuellement ou récemment instables afin d'évaluer l'incidence de ces situations sur les marchés et les secteurs dans lesquels nous exerçons nos activités.

Risque lié à la pandémie

La pandémie de COVID-19 a perturbé l'économie mondiale, les marchés financiers, les chaînes d'approvisionnement et la productivité des entreprises de manière imprévisible et sans précédent. L'évolution de la situation, notamment la gravité et la durée de la pandémie, l'apparition et la progression de nouveaux variants, ainsi que les mesures instaurées par les gouvernements, les autorités monétaires, les organismes de réglementation, les institutions financières et d'autres tiers en réponse à une recrudescence des cas, continuera d'avoir une incidence sur nos perspectives.

Si d'autres variants continuent d'émerger et que les vaccins ne sont pas en mesure d'en atténuer les effets efficacement et en temps opportun, et si des arrêts généralisés de l'activité économique sont de nouveau imposés pour composer avec de futures vagues d'infection, les répercussions sur l'économie et les marchés financiers pourraient s'aggraver et entraîner davantage de volatilité. Tout fait nouveau imprévu touchant les marchés financiers, le contexte réglementaire ou le comportement ou la confiance des consommateurs pourrait avoir une incidence défavorable additionnelle sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre réputation et notre situation financière.

Risque lié aux changements climatiques

Les risques physiques liés aux changements climatiques, de même que la réglementation visant à en atténuer l'incidence négative, auront des répercussions mesurables sur les collectivités et sur l'économie. Les risques physiques liés aux changements climatiques résultant d'événements météorologiques violents et de problèmes systémiques tels que l'élévation du niveau de la mer peuvent avoir une incidence sur la rentabilité de la CIBC, en perturbant ses activités ou causant des dommages aux infrastructures essentielles. Les risques liés à la transition, qui résultent du passage de la société à un avenir à faibles émissions de carbone, peuvent avoir une incidence sur la santé financière de nos clients étant donné que les changements en matière de politiques et de technologies visant à limiter le réchauffement climatique pourraient donner lieu à une hausse de leurs coûts d'exploitation et à une baisse de leur rentabilité, ce qui pourrait se traduire par des pertes sur créances plus élevées pour la banque. Nous sommes également exposés à des risques de réputation qui découlent de l'évolution des attentes des parties intéressées à l'égard des mesures, ou de l'absence de mesures, prises en réponse au risque lié aux changements climatiques. À l'appui de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone à l'échelle mondiale, nous nous engageons à bien comprendre l'incidence des changements climatiques sur les activités de notre entreprise et à les gérer de façon responsable. Pour appuyer cet engagement, nous avons annoncé notre objectif d'atteindre zéro émission nette de gaz à effet de serre associée à nos activités d'exploitation et de financement d'ici 2050, y compris nos objectifs provisoires de réduction de l'intensité en carbone de nos émissions financées dans les secteurs pétrolier et gazier et de la production d'énergie d'ici 2030. Pour atteindre ces objectifs, nous nous appuyerons sur notre leadership en matière d'environnement et augmenterons notre capacité à continuer de créer de la valeur à long terme pour les actionnaires dans un contexte où les risques et les possibilités liés aux changements climatiques sont en pleine évolution.

La pratique d'établir des objectifs de zéro émission nette pour un ensemble d'activités de financement complexes est une nouvelle pratique, et notre méthode s'appuie sur des normes internationales et les pratiques sectorielles exemplaires actuelles. Maintenant que nous avons établi nos premiers objectifs, nous travaillons à accélérer la réalisation de nos ambitions au chapitre des changements climatiques en faisant de nos objectifs de zéro émission nette une partie intégrante de nos pratiques commerciales et de nos activités de financement.

Il y a une demande croissante quant à la présentation d'information sur le recensement et l'atténuation du risque lié aux changements climatiques. Nous appuyons les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) visant la présentation d'informations en lien avec les changements climatiques comparables et uniformes à l'échelle mondiale. En outre, nous avons récemment publié notre deuxième rapport distinct qui présente des renseignements sur les efforts mis en œuvre par la CIBC pour harmoniser ses informations à fournir en lien avec les changements climatiques avec le cadre de divulgation établi par le GIFCC. Nous collaborons de façon proactive avec les autres banques canadiennes pour assurer l'uniformité et la comparabilité de l'information fournie dans notre rapport GIFCC, tandis que nous nous efforçons de l'améliorer.

Nous nous tenons au courant des risques émergents en consultant les parties intéressées dans le cadre de partenariats établis au fil du temps avec elles, notamment l'Initiative Financière du Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (IF-PNUE). Nous sommes également signataires de cadres externes de développement durable, tels que le Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) et le Global Reporting Initiative (GRI) pour nous assurer de présenter des informations comparables sur le développement durable.

Au cours de la dernière année, un certain nombre d'organismes de réglementation et de normalisation ont annoncé leur intention de préparer des cadres de divulgation en matière de risques liés aux changements climatiques. Parmi les plus importantes, l'IFRS Foundation a établi le Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (International Sustainability Standards Board ou ISSB) afin d'élaborer des normes internationales d'information sur la durabilité pour les marchés financiers et d'augmenter la connectivité avec les normes comptables. En outre, les organismes de réglementation comme la SEC, le BSIF et les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont publié leurs projets d'obligations d'information respectifs en lien avec les changements climatiques, notamment en vue d'établir des lignes directrices et des attentes concernant les pratiques et mesures de gestion du risque lié aux changements climatiques afin d'apprécier ce risque. En mai 2022, le BSIF a publié la version à l'étude de la ligne directrice B-15, Gestion des risques climatiques. Selon les attentes fondées sur des principes du BSIF énoncées dans la ligne directrice, les entreprises doivent comprendre et atténuer les répercussions des risques climatiques sur leur modèle et leur stratégie d'affaires, disposer de pratiques de gouvernance et de gestion des risques pour gérer les risques climatiques et demeurer résilientes sur le plan financier ainsi que sur le plan opérationnel pour faire face à des scénarios de risques climatiques graves. De plus, en octobre 2021, l'ACVM a publié un nouveau projet de Règlement 51-107 sur l'information liée aux questions climatiques, qui s'appuie sur les recommandations du GIFCC visant à combler un besoin pour de l'information sur les changements climatiques plus uniforme et comparable qui aiderait les investisseurs à prendre des décisions éclairées.

Les divergences possibles entre les organismes de réglementation sur les attentes à l'égard des informations à fournir, combinées au rythme de l'évolution du paysage réglementaire, constituent des risques opérationnels pour nous. Nous restons attentifs à ces développements et modifions continuellement notre approche pour appuyer les exigences réglementaires à venir.

Se reporter à la section Risque environnemental et social pour plus de précisions.

Risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité

Les institutions financières telles que la CIBC optimisent leur façon d'utiliser la technologie et leurs processus opérationnels afin d'améliorer l'expérience client et de rationaliser leurs activités. Par contre, les cybermenaces et le risque financier, le risque de réputation et le risque d'interruption des activités qui y sont liés s'amplifient. Nous continuons de gérer ces risques de façon active au moyen d'exams du risque stratégique, d'outils technologiques déployés à l'échelle de l'entreprise et de programmes de sécurité de l'information, dont l'objectif est de continuer à lutter globalement contre ces cybermenaces pour prévenir, détecter et traiter des menaces, telles que les fuites de données, les logiciels malveillants, les accès non autorisés et les attaques par déni de service, qui peuvent porter atteinte aux systèmes et à l'information de la CIBC, donner lieu à des activités non autorisées ou frauduleuses et entraîner le vol ou la divulgation de renseignements confidentiels ainsi que des interruptions de service au sein de la CIBC ou chez ses fournisseurs, dont ceux de services infonuagiques.

Étant donné l'importance des systèmes financiers électroniques, y compris les services bancaires en direct et mobiles sécurisés offerts par la CIBC à ses clients, la CIBC surveille l'évolution du contexte à l'échelle mondiale, notamment les cybermenaces, les stratégies d'atténuation des risques et les nouvelles exigences réglementaires, afin d'améliorer les contrôles et processus qui protègent nos systèmes et les renseignements relatifs à nos clients. En outre, nous effectuons des exercices de cybersécurité portant sur la préparation, les tests et la récupération afin de valider nos défenses, de comparer nos pratiques avec les meilleures pratiques en la matière et d'informer régulièrement le conseil des faits nouveaux. Nous avons des protocoles et des stratégies d'intervention en cas de cyberincident bien définis qui seront mis en œuvre si un incident ou une atteinte en lien avec la sécurité survient. Nous avons également contracté une assurance contre les cyberrisques afin de réduire certaines pertes potentielles liées aux cyberincidents. Notre assurance contre les risques est assujettie à différentes modalités et clauses, notamment aux limites sur les types et les montants d'assurance liés aux pertes découlant des cyberincidents. Nous évaluons périodiquement notre assurance en fonction de notre tolérance aux risques et de nos limites de risque. Malgré notre engagement en matière de gestion du risque lié à l'information et à la cybersécurité, et compte tenu de l'évolution rapide des menaces, du cadre réglementaire ainsi que de l'environnement d'affaires, nous ne sommes pas en mesure de recenser tous les risques liés à la cybersécurité ou de mettre en place des mesures permettant de prévenir ou de contrer tout cyberincident pouvant éventuellement survenir. Cependant, nous surveillons les changements dans notre profil de risque et continuons d'améliorer nos stratégies visant à protéger la sécurité et à assurer la résilience des services afin de réduire au minimum les répercussions des cyberincidents qui pourraient survenir.

Prix des marchandises

Les marchés des marchandises ont continué d'afficher une volatilité élevée, les prix du pétrole et du gaz variant énormément au cours des derniers mois alors que plusieurs éléments pèsent lourdement sur les facteurs fondamentaux de l'offre et de la demande. Du côté de l'offre, les contraintes d'approvisionnement continuent de se manifester en raison du conflit en cours en Ukraine et des sanctions imposées à la Russie, les marchés européens étant particulièrement sensibles à une interruption des approvisionnements en gaz naturel de la Russie. Le contexte macroéconomique tempère la demande prévue étant donné les perspectives d'un ralentissement de la croissance, tandis que d'autres facteurs, tels que la baisse de production de pétrole par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, les températures hivernales et la possibilité que la croissance ralentisse en Chine et que les États-Unis puisent dans les réserves stratégiques de pétrole, ont une incidence sur les prix et la volatilité à court terme. Nous continuons également de surveiller les faits nouveaux qui pourraient survenir à plus long terme alors que les tensions géopolitiques et une volonté d'indépendance sur le plan énergétique s'opposent aux enjeux environnementaux d'une manière qui façonnera les politiques énergétiques et les échanges commerciaux dans les années à venir.

Risque de désintermédiation

Les clients du secteur bancaire canadien utilisent de plus en plus les plateformes numériques au détriment des centres bancaires traditionnels pour effectuer leurs opérations. Les entreprises numériques perturbatrices, qu'il s'agisse de chefs de file mondiaux en matière de technologie ou de nouveaux venus de plus petite taille dans le domaine de la technologie financière, exercent une pression concurrentielle accrue, tandis que l'évolution technologique de ces concurrents non traditionnels et l'adoption de plus en plus grande des nouvelles technologies continuent de faire augmenter le risque de désintermédiation. La finance décentralisée, dans le cadre de laquelle des applications financières entièrement automatisées sont programmées dans un réseau de chaînes de blocs qui utilise des actifs numériques tels que des cryptomonnaies, est une tendance technologique en émergence qui permet à des parties de faire des transactions sans devoir faire appel à des intermédiaires, comme les banques. Cependant, à court terme, la technologie de la chaîne de blocs semble poser un faible risque de désintermédiation pour les banques au Canada. À l'heure actuelle, les Canadiens ont accès à une infrastructure financière solide, qui leur offre une grande partie de la valeur que procure un réseau transactionnel fondé sur la chaîne de blocs. En ce qui concerne les banques, bien que la technologie de la chaîne de blocs permette de répondre efficacement au risque de contrepartie, la valeur qu'une banque offre en termes de relations avec la clientèle va au-delà de la gestion du risque de contrepartie, surtout pour les clients qui ont des considérations financières de plus en plus complexes qui nécessitent l'expertise et l'empathie propres à une approche axée sur l'humain. La finance décentralisée pourrait évoluer de sorte qu'elle devienne plus accessible au grand public. Toutefois, sans la mise en place de règlements appropriés permettant de répondre aux risques élevés de volatilité, de fraude, de vol et à d'autres risques connexes, cette technologie risque d'intéresser seulement un nombre limité de Canadiens qui ont un niveau de tolérance au risque plus élevé. Les progrès réalisés dans les domaines de l'intelligence artificielle (IA) et de l'automatisation pourraient également transformer les modèles d'affaires au fil du temps, notamment par la prestation de conseils financiers au moyen de processus automatisés. La CIBC développe ses capacités en IA en mettant l'accent sur le maintien de la relation de confiance avec ses clients, et ce, en établissant des pratiques en matière d'IA fondées sur des principes comme l'équité, l'éthique, la transparence et la sécurité.

Nous gérons le risque de désintermédiation au moyen d'exams stratégiques, ainsi que par des investissements dans des canaux émergents, dans des capacités liées aux données et aux analyses, et dans la technologie et l'innovation en général, pour répondre aux besoins en évolution de nos clients, tout en nous employant à réduire notre structure de coûts et à simplifier nos activités. Nous maintenons une approche d'innovation centralisée et coordonnée pour gérer ces risques tout en tirant parti des possibilités qu'ils génèrent.

Risque lié aux tiers

Le conseil et les membres de la haute direction conviennent de l'importance de l'établissement de relations avec des tiers pour le modèle d'affaires de la CIBC et, par conséquent, s'appuient sur ces relations pour atteindre les objectifs d'affaires de la CIBC. Compte tenu de l'émergence de nouvelles technologies, de notre présence dans de nouveaux territoires à l'étranger et du recours croissant aux services de sous-traitants, le contexte lié aux tiers évolue constamment. Ces relations peuvent profiter à la CIBC, puisqu'elles engendrent des réductions de coûts, la progression de l'innovation, l'amélioration du rendement et une compétitivité rehaussée, mais elles peuvent également exposer la CIBC à des risques de défaillance ou d'interruption, pouvant se présenter sous forme de perturbations touchant les employés, les processus et la technologie ou d'événements externes qui ont une incidence sur les tiers en question.

En vue d'atténuer le risque lié aux tiers, de composer avec les risques éventuels liés aux tiers et les exigences réglementaires croissantes et de veiller à l'efficacité des processus et des contrôles internes mis en place, la CIBC s'appuie sur sa culture de risque éprouvée et a également mis sur pied un programme de gestion du risque lié aux tiers, qui s'articule autour de politiques, de procédures, d'une expertise et de ressources spécialisées en gestion du risque lié aux tiers. Le programme permet de cerner et de gérer les risques découlant des relations avec des tiers, et ce, dès le moment de la planification et tout au long du cycle de vie de l'entente commerciale, ainsi que de favoriser le maintien de relations de collaboration à l'appui du cadre d'orientation stratégique de la CIBC et des besoins opérationnels qui s'inscrivent dans les limites de notre intérêt à l'égard du risque.

Lutte contre le blanchiment d'argent

Le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes et les autres crimes connexes constituent une menace pour la stabilité et l'intégrité du secteur financier d'un pays et de son économie en général. À la lumière de cette menace, la communauté internationale s'est fixé comme priorité de lutter contre ces activités illégales. Nous nous engageons à nous conformer à toutes les exigences réglementaires en matière de LBA, de LFAT et de sanctions dans les territoires où nous exerçons nos activités, ainsi qu'à mettre en place les meilleures pratiques afin d'atténuer l'incidence de telles activités. Au Canada, des modifications apportées aux règlements pris en vertu de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* continuent d'être publiées (dont certaines dispositions entreront en vigueur d'ici 2024) afin de renforcer le régime de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Conformément à ces modifications, nous avons mis en place des procédures, des processus et des contrôles liés au processus de diligence raisonnable à l'égard des clients, à la tenue des dossiers et à la présentation de rapports, ainsi que des formations annuelles obligatoires concernant la LBA, la LFAT et les sanctions pour tous les employés afin de veiller au respect des obligations réglementaires pertinentes dans chaque pays où nous exerçons nos activités. Depuis mars 2022, le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Union européenne ont imposé des sanctions économiques supplémentaires contre la Russie en raison de son rôle dans la guerre en Ukraine, et la situation continue d'évoluer. Bien que l'exposition globale de la CIBC à cette situation soit limitée, nous continuons de surveiller et d'améliorer les contrôles, au besoin, pour répondre à cette situation en évolution.

Réglementation bancaire aux États-Unis

Nos activités aux États-Unis sont supervisées par le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale des États-Unis (Réserve fédérale) et doivent également se conformer à un cadre réglementaire fédéral et étatique exhaustif. Notre filiale en propriété exclusive, CIBC Bancorp USA Inc. (CIBC Bancorp), est une société de portefeuille financière assujettie à la réglementation et à la supervision de la Réserve fédérale, en vertu de la loi américaine intitulée *Bank Holding Company Act of 1956*, dans sa version modifiée. CIBC Bank USA, notre banque à charte de l'Illinois, est assujettie à la réglementation de la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC), de la Réserve fédérale et du département de la réglementation en matière de services financiers et professionnels de l'Illinois (Illinois Department of Financial and Professional Regulation). La succursale de New York de la CIBC est assujettie à la réglementation et à la supervision du département en matière de services financiers de l'État de New York (New York Department of Financial Services) et de la Réserve fédérale. Certaines des activités sur les marchés que nous menons aux États-Unis sont assujetties à la réglementation de la SEC et de la Commodity Futures Trading Commission des États-Unis, ainsi qu'à celle d'autres organismes de surveillance.

La portée de ces règlements a une incidence sur nos activités à plusieurs égards. Par exemple, CIBC Bancorp et CIBC Bank USA sont tenues de maintenir des ratios minimums de fonds propres conformément aux règles de Bâle III adoptées par les organismes de réglementation du secteur bancaire américain, lesquelles diffèrent sur certains points de celles du Canada. En vertu du cadre réglementaire des banques aux États-Unis, tant la CIBC que CIBC Bancorp doivent offrir une source de solidité à la filiale bancaire et pourraient être tenues de fournir du capital additionnel ou d'autres ressources à l'égard de CIBC Bank USA si sa situation financière se détériorait, soit en raison d'un contexte économique difficile aux États-Unis, soit en raison de problèmes propres à l'entreprise. La Réserve fédérale (dans le cas de CIBC Bancorp) ainsi que la FDIC et le département de la réglementation en matière de services financiers et professionnels de l'Illinois (dans le cas de CIBC Bank USA) ont également le pouvoir de restreindre les dividendes versés par CIBC Bancorp ou CIBC Bank USA, ce qui limiterait notre capacité de recevoir des distributions sur les dépenses d'investissement au sein de nos activités bancaires américaines.

Au fil de la croissance de nos activités combinées aux États-Unis, nous deviendrons assujettis à des normes prudentielles resserrées supplémentaires aux termes de la réglementation de la Réserve fédérale applicable aux organisations bancaires étrangères. Par ailleurs, la Réserve fédérale et la FDIC pourraient aussi limiter la croissance interne ou externe de nos activités américaines, notamment si elles avaient des préoccupations quant à la gestion du risque, aux programmes et aux pratiques en matière de lutte contre le blanchiment d'argent ou de conformité, à la gouvernance et aux contrôles et à la suffisance des fonds propres et des liquidités en vigueur au sein de CIBC Bancorp, de CIBC Bank USA ou de notre succursale de New York, le cas échéant. Dans certains cas, les organismes de réglementation des banques peuvent prendre des mesures de surveillance qui peuvent ne pas être rendues publiques, ce qui pourrait restreindre ou limiter la capacité de notre succursale de New York et de nos filiales aux États-Unis de participer à certaines catégories de nouvelles activités, d'acheter des actions d'autres sociétés ou d'acquérir le contrôle d'autres sociétés. Les restrictions imposées par les organismes de réglementation des banques pourraient se répercuter défavorablement sur nous, se traduisant par une perte de revenus, une limitation des produits et services que nous offrons et une augmentation des coûts d'exploitation et de conformité.

Le contexte réglementaire aux États-Unis continue à évoluer et les changements d'ordre législatif ou réglementaire pourraient avoir une incidence sur la CIBC.

Transition liée à la réforme des taux interbancaires offerts

Les taux d'intérêt de référence, dont le taux interbancaire offert à Londres (LIBOR) et d'autres taux de référence, font l'objet d'une réforme et sont en voie d'être remplacés par des taux de référence alternatifs (taux alternatifs) largement fondés sur les marchés. La Financial Conduct Authority (FCA) du Royaume-Uni a initialement annoncé en juillet 2017 qu'elle n'obligerait pas les banques à soumettre des taux LIBOR après 2021. Conformément à cette annonce, le 31 décembre 2021, les taux LIBOR en livres sterling, en euros, en yens japonais et en francs suisses ont été officiellement abandonnés et remplacés par des taux alternatifs. En outre, les transactions fondées sur le taux LIBOR en dollars américains ont été réduites en prévision que ce taux cesse d'être publié en juin 2023, alors que le secteur poursuit sa transition, délaissant les taux LIBOR à titre de taux de référence utilisé pour des prêts, des dérivés et des instruments en espèces dans le monde entier. Nous continuons de surveiller les faits nouveaux au sein du secteur en lien avec ce dossier et nous avons également mis en œuvre des contrôles pour nous assurer que les nouvelles transactions fondées sur le taux LIBOR en dollars américains ne servent que des fins autorisées pendant la transition. De plus, en décembre 2021, le Groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien (TARCOM) a recommandé que le taux offert en dollars canadiens (CDOR) cesse d'être calculé et publié après juin 2024 et suggéré l'utilisation du CORRA comme taux de référence de remplacement. Le 16 mai 2022, l'administrateur du CDOR a annoncé l'abandon de ce taux, conformément aux recommandations formulées par le TARCOM. Se reporter à la section Autres faits nouveaux en matière de réglementation pour plus de précisions.

Réforme fiscale

Étant donné que bon nombre de gouvernements se sont endettés davantage pour soutenir l'économie pendant la pandémie et qu'ils cherchent à assurer une forte reprise après la pandémie, des propositions de réformes visant l'augmentation des impôts pourraient toucher la CIBC.

Le gouvernement du Canada a publié des propositions législatives en 2022 dont l'adoption ferait augmenter notre impôt sur le résultat, comme il est décrit à la section Revue des résultats financiers – Impôts et taxes.

Le Canada est un des 137 membres du Cadre inclusif de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices qui se sont joints à un plan à deux piliers pour la réforme fiscale internationale convenu en octobre 2021. L'objectif du cadre reposant sur deux piliers est de veiller à ce que les grandes entreprises multinationales (EMN) paient des impôts dans les territoires où

elles exercent des activités et réalisent des bénéfices. Le premier pilier met l'accent sur la taxation des services numériques et le deuxième pilier énonce les règles pour la mise en œuvre de l'impôt minimum mondial au taux de 15 %. Le premier pilier sera mis en œuvre selon une convention multilatérale qui entrera en vigueur en 2023, aux termes de laquelle toutes les parties devront supprimer toutes les taxes sur les services numériques qu'elles offrent. Si la mise en œuvre du premier pilier est retardée, le gouvernement du Canada prévoit adopter les propositions législatives pour la *Loi de la taxe sur les services numériques*, lesquelles n'entreront pas en vigueur avant le 1^{er} janvier 2024. Le gouvernement canadien a tenu une consultation publique à l'égard de la mise en œuvre du modèle de règles du deuxième pilier, mais n'a encore présenté aucun projet de loi.

Transactions d'entreprise

La CIBC cherche à effectuer des acquisitions et des dessaisissements qui s'harmonisent avec sa stratégie, son intérêt à l'égard du risque et ses objectifs financiers. La capacité de réaliser notre stratégie pour intégrer des acquisitions et la capacité d'anticiper et de gérer les risques qui sont associés à de telles transactions d'entreprise sont assujetties à divers facteurs, notamment l'obtention des approbations des organismes de réglementation et des parties intéressées en temps opportun et à des conditions favorables, la capacité de garder les clients et les membres clés du personnel, la réalisation de synergies et d'efficacités, la capacité de contrôler les coûts d'intégration et d'acquisition et les variations de la conjoncture économique et commerciale générale.

Bien que bon nombre des facteurs soient indépendants de notre volonté, leur incidence est en partie atténuée au moyen d'un contrôle préalable approfondi avant la conclusion de la transaction et de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans appropriés. Cependant, en raison des incertitudes inhérentes à ces transactions d'entreprise, nous ne sommes pas en mesure de prévoir tous les événements, les faits et les circonstances éventuels qui pourraient survenir et avoir une incidence négative sur nos activités et notre performance financière par suite de telles transactions d'entreprise.

Faits nouveaux en matière de réglementation

Se reporter aux sections Impôts et taxes, Gestion des fonds propres, Risque de crédit, Risque de liquidité et Questions relatives à la comptabilité et au contrôle pour plus de précisions sur les faits nouveaux en matière de réglementation.

Faits nouveaux en matière de comptabilité

Se reporter à la section Questions relatives à la comptabilité et au contrôle ainsi qu'à la note 31 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur les faits nouveaux en matière de comptabilité.

Risques découlant des activités commerciales

Le graphique ci-dessous présente nos activités commerciales et les mesures de risque correspondantes fondées sur l'APR, ainsi que les capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis au 31 octobre 2022 :

	CIBC					Siège social et autres	
Unités d'exploitation stratégiques	Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux			
Activités commerciales	<ul style="list-style-type: none"> Dépôts Prêts hypothécaires à l'habitation Prêts personnels Cartes de crédit Prêts aux entreprises Assurance 	<ul style="list-style-type: none"> Groupe Entreprises Courtage de plein exercice Gestion d'actifs Gestion privée de patrimoine 	<ul style="list-style-type: none"> Groupe Entreprises Gestion d'actifs Gestion privée de patrimoine Services bancaires personnels et PME 	<ul style="list-style-type: none"> Services financiers aux entreprises Marchés CIBC, réseau mondial Services de Banque d'investissement Services financiers directs 	<ul style="list-style-type: none"> Services bancaires internationaux Portefeuilles de placement Coentreprises Groupes fonctionnels et de soutien (voir page 33) 		
Bilan ¹	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	
	Actif moyen 305 070	Actif moyen 84 693	Actif moyen 53 983	Actif moyen 284 259	Actif moyen 172 208		
	Dépôts moyens 204 003	Dépôts moyens 93 950	Dépôts moyens 45 633	Dépôts moyens 100 484	Dépôts moyens 229 619		
APR	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	
	Risque de crédit 61 948	Risque de crédit 62 415	Risque de crédit ² 60 165	Risque de crédit ³ 66 935	Risque de crédit ⁴ 21 613		
	Risque de marché –	Risque de marché –	Risque de marché 56	Risque de marché 8 873	Risque de marché 301		
	Risque opérationnel 12 150	Risque opérationnel 7 569	Risque opérationnel 3 879	Risque opérationnel 9 280	Risque opérationnel 450		
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis ⁵	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	
	Proportion du total de la CIBC 19	Proportion du total de la CIBC 19	Proportion du total de la CIBC 25	Proportion du total de la CIBC 21	Proportion du total de la CIBC 16		
	Comprend :	Comprend :	Comprend :	Comprend :	Comprend :		
	Risque de crédit 77	Risque de crédit 79	Risque de crédit 58	Risque de crédit 78	Risque de crédit 55		
	Risque de marché –	Risque de marché –	Risque de marché –	Risque de marché 10	Risque de marché 1		
	Risque opérationnel 16	Risque opérationnel 10	Risque opérationnel 4	Risque opérationnel 11	Risque opérationnel 4		
	Autres risques ⁶ 7	Autres risques ⁶ 11	Autres risques ⁶ 38	Autres risques ⁶ 1	Autres risques ⁶ 40		
Profil de risque	Nous sommes exposés au risque de crédit, au risque de marché, au risque de liquidité et au risque opérationnel, ainsi qu'à d'autres risques, comprenant principalement le risque stratégique, le risque d'assurance, le risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité, les risques juridiques et de réputation, le risque lié à la conformité réglementaire, ainsi que le risque environnemental et social.						

1) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

2) Comprend le risque de crédit de contrepartie de 9 M\$, comprenant les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.

3) Comprend le risque de crédit de contrepartie de 17 234 M\$, comprenant les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.

4) Comprend le risque de crédit de contrepartie de 227 M\$, comprenant les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.

5) Les capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis constituent une mesure non conforme aux PCGR. Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions sur la composition de cette mesure non conforme aux PCGR.

6) Correspondent aux capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis liés aux déductions des fonds propres, comme le goodwill et les immobilisations incorporelles, conformément à la ligne directrice NFP du BSIF.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière résultant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie à ses obligations conformément aux dispositions contractuelles.

Le risque de crédit découle de nos activités de prêt dans chacune de nos unités d'exploitation stratégiques et dans Services bancaires internationaux, qui est inclus dans Siège social et autres. Le risque de crédit provient également d'autres sources, notamment de nos activités de négociation, ce qui comprend nos dérivés de gré à gré, nos titres de créance et nos transactions assimilées à des mises en pension de titres. En plus des pertes en cas de défaut d'un emprunteur ou d'une contrepartie, des profits latents ou des pertes latentes peuvent survenir en raison des variations des écarts de taux de la contrepartie qui pourraient influencer sur la valeur comptable ou la juste valeur de nos actifs.

Gouvernance et gestion

Le risque de crédit est géré au moyen du modèle à trois lignes de défense. Les principaux secteurs d'activité et les groupes de contrôle qui évaluent et gèrent les risques liés à leurs activités représentent la première ligne de défense. Ils sont responsables des risques ainsi que de l'application des contrôles permettant de les atténuer, ce qui représente notre première ligne de défense.

La deuxième ligne de défense est la fonction Gestion du risque, qui apporte un regard indépendant et une vue d'ensemble et assure l'approbation et la surveillance du risque de crédit associé aux services bancaires personnels et PME, ainsi qu'aux activités commerciales, du siège social et de gestion des avoirs de la CIBC.

La troisième ligne de défense est la fonction Vérification interne, qui fournit une assurance raisonnable à la haute direction et au Comité de vérification du conseil d'administration quant à l'efficacité des pratiques de gouvernance, des processus de gestion du risque, et du contrôle interne de la CIBC dans le cadre de son plan de vérification axé sur les risques et conformément à son mandat, comme il est décrit dans la Charte de vérification interne.

La haute direction doit faire rapport au moins chaque trimestre au CGMR et au CGR sur les questions importantes relatives au risque de crédit, que sont notamment les opérations de crédit importantes, l'observation des limites, les tendances des portefeuilles, les prêts douteux et le niveau de provisionnement pour pertes sur créances. Le CGR et le Comité de vérification examinent chaque trimestre la dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances.

En ce qui concerne particulièrement la gestion du risque de crédit, le groupe Gestion du risque a le mandat d'offrir une surveillance à l'échelle de l'entreprise de la gestion du risque de crédit dans les portefeuilles de crédit de la CIBC, y compris l'évaluation, le suivi et le contrôle du risque de crédit et la gestion des modèles de risque de crédit. Les groupes clés du groupe Gestion du risque se partageant les responsabilités liées à la gestion du risque de crédit comprennent les unités suivantes :

Gestion du risque lié aux marchés des capitaux : ce groupe offre une surveillance indépendante de la mesure, du suivi et du contrôle du risque de marché lié à la négociation et à la non-négociation, du risque de liquidité et du risque de crédit lié aux activités de négociation, y compris l'approbation des facilités de crédit liées aux activités de négociation pour des banques, des entités financières autres que des banques, des clients de services de courtage de premier ordre et des contreparties faisant affaire avec des chambres de compensation centrales. De plus, le groupe est responsable de la gestion du risque d'insolvabilité de l'État emprunteur et du risque de pays, ainsi que des titrisations et assure la surveillance quant au cadre de Financement mondial avec garantie qui régit les mises en pension de titres et les prêts de valeur.

Gestion du risque de crédit mondial : ce groupe est responsable de l'approbation et de la surveillance du risque de crédit ayant trait aux portefeuilles de crédit commercial, aux grandes entreprises et de gestion des avoirs, de la gestion des risques de nos portefeuilles de placement, ainsi que de la gestion des portefeuilles de prêts spéciaux.

Validation des modèles, Gestion mondiale du risque opérationnel : ce groupe est responsable de la surveillance des pratiques de validation des modèles. La validation des modèles comprend l'ensemble indépendant des processus, d'activités et de preuves documentaires régulières permettant de conclure que les modèles et les paramètres sont rigoureux et que la CIBC peut se fier à leurs résultats.

Gestion du risque d'entreprise : ce groupe est responsable de l'analyse à l'échelle de l'entreprise, y compris la simulation de crise et la communication d'information à l'échelle de l'entreprise, les systèmes et les modèles de données sur les risques, les méthodes utilisées pour calculer le capital économique et les fonds propres réglementaires, ainsi que le risque environnemental et social propre à la conclusion de transactions.

Analyse des risques et prise de décisions de crédit : ce groupe s'occupe de la gestion du risque de crédit lié aux services bancaires personnels et aux PME offerts par l'intermédiaire des différents canaux de distribution (p. ex., prêts hypothécaires à l'habitation, cartes de crédit, prêts personnels/marges de crédit personnelles, prêts aux PME) et procède à l'analyse des données pour améliorer le rendement du crédit de détail, en plus d'optimiser les résultats au chapitre des recouvrements et de la lutte contre le blanchiment d'argent.

Gestion du risque, région des États-Unis : ce groupe a pour mandat la gestion du risque de la CIBC au niveau régional et offre une surveillance indépendante du recensement, de la gestion, de la mesure, du suivi et du contrôle des risques de crédit présents dans l'unité d'exploitation stratégique Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis.

L'approbation et la surveillance des risques au-delà des niveaux délégués sont assurées par le chef de la gestion du risque, le CGMR et le CGR.

Politiques

Afin de contrôler le risque de crédit, la CIBC fait appel à des principes de gestion prudente du risque de crédit à titre de base pour établir des politiques, des normes et des directives qui gouvernent les activités de crédit comme il est décrit dans la politique de gestion du risque de crédit.

La politique de la gestion du risque de crédit, qui s'ajoute au cadre de gestion du risque et au cadre sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC, aide la CIBC à atteindre son profil de risque souhaité en lui fournissant une base efficace pour la gestion du risque de crédit, et ce, conjointement avec les limites de concentration pour les portefeuilles de la CIBC relativement au risque de crédit, les limites liées aux risques courants et au risque de concentration de la CIBC relativement au risque de crédit ainsi que d'autres politiques, normes et procédures complémentaires en matière de risque de crédit.

Limites du risque de crédit

Le CGR approuve les limites imposées par le conseil; lorsque les risques dépassent ces limites, il faut en faire rapport au CGR ou demander son approbation. Les limites imposées par la direction sont approuvées par le chef de la gestion du risque. La pratique est surveillée pour s'assurer que les risques respectent les limites imposées par la direction et celles imposées par le conseil. Lorsque des risques excèdent les limites imposées par la direction, il faut demander l'approbation du chef de la gestion du risque. Les secteurs d'activité peuvent également imposer des limites inférieures dictées par la nature de leurs expositions et de leurs marchés cibles. Cette stratification des limites permet une hiérarchie appropriée dans le processus de la prise de décisions et de la production de rapports entre la direction et le CGR. Le pouvoir d'approbation du crédit du conseil est transféré par écrit par la suite aux dirigeants. Le document intitulé *Investment and Lending Authority Resolution* du conseil fixe des seuils qui, lorsque des expositions au risque de crédit les excèdent doivent être communiqués au CGR ou approuvés par celui-ci, ce qui assure un niveau accru de surveillance pour les expositions au risque de crédit présentant un risque plus élevé. La CIBC maintient des limites par pays pour contrôler les expositions aux pays autres que le Canada et les États-Unis.

Limites de concentration du crédit

À l'échelle de la banque, les expositions au risque de crédit sont gérées pour les harmoniser avec notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, pour garder le cap sur la cible en matière de composition des activités et pour assurer qu'il n'y a aucune concentration excessive de risque. Nous fixons des limites pour contrôler la concentration d'emprunteurs par tranche de note de crédit dans le cas de risques importants (p. ex., les créances notées en fonction du risque). La vente directe de prêts, les couvertures de dérivés de crédit ou les opérations structurées peuvent également servir à réduire les concentrations de risque. Nous avons également en place des limites de concentration pour les portefeuilles afin de contrôler le risque de concentration lié aux pays, aux secteurs, aux produits et aux activités. Par ailleurs, nos politiques font en sorte que des limites doivent être fixées, le cas échéant, pour les nouvelles mesures et la mise en œuvre de stratégies faisant intervenir une grande part de risques de crédit. Les limites de concentration correspondent au risque maximal que nous désirons conserver dans nos livres comptables. Dans le cours normal des choses, les risques devraient être maintenus à des niveaux inférieurs au risque maximal. Les limites de concentration du crédit sont passées en revue et approuvées par le CGR au moins une fois par année.

Des limites de concentration du crédit sont également appliquées à nos portefeuilles de prêts de détail pour réduire le risque de concentration. Nous fixons des limites de concentration non seulement pour des emprunteurs et des régions géographiques, mais aussi pour différents types de facilités de crédit, notamment des facilités de crédit non garanties. En outre, nous limitons notre risque maximal lié aux prêts hypothécaires assurés auprès d'assureurs du secteur privé afin de réduire le risque de contrepartie.

Atténuation du risque de crédit

Nous pouvons atténuer le risque de crédit en obtenant un bien en garantie, ce qui améliore les recouvrements en cas de défaut. Nos politiques en matière de gestion du risque de crédit comprennent la vérification de la garantie et de sa valeur et la certitude juridique relativement au bien donné en garantie. Les évaluations sont mises à jour périodiquement selon la nature des garanties, le contexte juridique et la solvabilité de la contrepartie. Les principaux types de garanties sont les suivants : i) des liquidités ou des titres négociables s'il s'agit de prêts de titres et d'opérations de mises en pension de titres; ii) des liquidités ou des titres négociables obtenus en garantie pour appuyer nos activités liées aux dérivés de gré à gré; iii) des droits grevant des actifs d'exploitation comme les stocks, les débiteurs et les immeubles pour les prêts accordés aux PME et aux emprunteurs commerciaux; et iv) des hypothèques sur des biens immeubles résidentiels dans le cas de prêts de détail.

Dans certains cas, nous pouvons avoir recours à des cautionnements de tiers afin d'atténuer le risque. En outre, nous obtenons des assurances afin de réduire le risque associé à nos portefeuilles de prêts garantis par des biens immobiliers, la plus importante de ces assurances couvrant la tranche de notre portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation assurée par la SCHL, un organisme fédéral.

Nous atténuons le risque de crédit lié aux activités de négociation de dérivés de gré à gré, au prêt de valeurs et aux opérations de mise en pension de titres avec des contreparties par l'utilisation d'un accord général de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) et d'annexes sur le soutien au crédit, ou par des accords généraux et accessoires similaires. Se reporter à la note 12 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur les risques liés à l'utilisation de dérivés ainsi que la façon dont nous gérons ces risques.

Les accords généraux de l'ISDA et les accords généraux ou accessoires similaires, comme les conventions-cadres de mise en pension de titres et les conventions-cadres d'accords de prêts de titres, simplifient les règlements de transactions croisées, prévoient des processus de liquidation et de compensation et fixent la relation commerciale contractuelle entre les parties. De plus, les accords énoncent des modalités pour des situations autres que la conclusion de transactions. Les accords généraux contribuent à atténuer notre risque de crédit en définissant les éventualités de défaut et les cas de résiliation, ce qui permet aux parties de mettre fin aux transactions en cours en présence d'une situation de crédit défavorable, peu importe la partie en cause. La formule pour calculer les coûts de résiliation d'une transaction est présentée dans l'accord général, ce qui permet un calcul efficace de l'obligation nette globale qu'une partie doit à une autre partie.

Il est courant que les accords généraux de l'ISDA ou des accords généraux similaires régissant le prêt de valeurs et les opérations de mise en pension de titres contiennent des annexes sur le soutien au crédit ou d'autres accords accessoires. Ces annexes ou accords accessoires atténuent le risque de crédit de contrepartie en prévoyant l'échange de garanties entre les parties dans les cas où l'exposition de l'une par rapport à l'autre dépasse les seuils convenus et que cette exposition est assujettie au transfert d'un montant minimal. Les annexes sur le soutien au crédit et les autres accords accessoires utilisés avec les accords généraux précisent également les types de garanties jugés acceptables et les règles sur la re-cession des garanties et sur le calcul des intérêts à l'égard de la garantie. Les types de garanties autorisés conformément aux annexes sur le soutien au crédit et aux autres accords généraux sont définis dans le cadre de nos procédures de documentation de la gestion du risque de crédit lié aux activités de négociation. Ces procédures comprennent des exigences relatives à la concentration des types de garanties.

Conformément aux initiatives à l'échelle mondiale pour améliorer la résilience du système financier, nous réglons, si possible, les dérivés par l'intermédiaire de contreparties centrales (CC). Les dérivés de crédit peuvent également servir à atténuer les concentrations de prêts dans des secteurs d'activité et le risque lié à un emprunteur particulier.

Techniques d'allègement

Nous utilisons des techniques d'allègement pour gérer les relations avec nos clients et réduire les pertes sur créances en cas de défaut, de saisie ou de reprise de possession. Dans certains cas, nous devons peut-être modifier les modalités d'un emprunt pour des raisons découlant des difficultés financières d'un emprunteur, réduisant ainsi la possibilité de défaut. La restructuration de la dette totale est soumise à notre test courant de dépréciation trimestriel qui évalue, entre autres facteurs, les clauses restrictives ou les défauts de paiement. La dotation à la provision pour pertes sur créances est ajustée, le cas échéant.

En ce qui concerne les prêts de détail, les techniques d'allègement comprennent la capitalisation des intérêts, la révision de l'amortissement et la consolidation de dettes. Nous avons instauré des conditions d'admissibilité qui permettent à l'équipe de la Gestion des comptes de clients de formuler des mesures correctives qui conviennent et de proposer des solutions adaptées à la situation de chaque emprunteur.

Les solutions qui existent pour les entreprises clientes et les clients commerciaux dépendent de la situation de chaque client et sont offertes de façon circonspecte dans les cas où il a été établi que le client a ou risque d'avoir de la difficulté à s'acquitter de ses obligations. Les clauses restrictives permettent souvent de déceler des changements dans la situation financière du client avant que ne se concrétise un changement sur le plan de ses habitudes de remboursement, et prévoient généralement un droit pour la banque de rajuster le taux d'intérêt ou d'accélérer le remboursement du prêt. Les solutions peuvent être temporaires ou peuvent faire intervenir d'autres options spéciales de gestion.

Processus et contrôle

Le contrôle du processus d'approbation du crédit est centralisé, toutes les demandes de crédit importantes étant envoyées à une unité d'approbation de crédit du groupe Gestion du risque n'ayant aucun lien avec les activités de montage de prêts. Les pouvoirs d'approbation dépendent du niveau de risque et du montant demandé. Dans certains cas, les demandes de crédit doivent être transmises aux membres de la haute direction, au chef de la gestion du risque et au CGR aux fins d'approbation.

Après l'approbation initiale, l'exposition au risque de crédit continue à être surveillée individuellement. Une évaluation officielle du risque a lieu au moins une fois par année pour tous les comptes désignés comme étant à risque, ce qui comprend l'examen des notes attribuées. Les comptes désignés comme étant à risque élevé sont suivis de près et sont revus au moins chaque trimestre. De plus, des groupes de recouvrement et des groupes spécialisés de restructuration gèrent au quotidien les prêts très risqués pour maximiser les recouvrements.

Mesure de risque

Expositions assujetties à l'approche NI avancée

Selon l'approche NI avancée, nous sommes tenus de répartir les expositions au risque de crédit entre des catégories d'actifs ayant des caractéristiques de risque sous-jacentes différentes. Les catégories dans lesquelles sont classés ces actifs peuvent différer de celles qui sont présentées dans nos états financiers consolidés. Selon l'approche NI avancée, le risque de crédit est évalué au moyen des trois principaux paramètres de risque suivants¹ :

- PD – la probabilité qu'il y ait défaut de la part du débiteur au cours des 12 prochains mois.
- ECD – l'estimation du montant qui sera utilisé par le débiteur au moment du défaut.
- PCD – l'ampleur de la perte attendue en raison du défaut, exprimée en pourcentage de l'ECD.

Nos expositions au risque de crédit sont réparties entre les portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements et de détail. Les modèles réglementaires utilisés pour évaluer l'exposition au risque de crédit selon l'approche NI avancée sont assujettis au processus de gestion du risque lié aux modèles de la CIBC.

1) Ces paramètres diffèrent de ceux utilisés dans le calcul des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9. Se reporter à la section Questions relatives à la comptabilité et au contrôle pour plus de précisions.

Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements (à l'exclusion du portefeuille de prêts notés aux PME) – méthode de notation du risque

Les portefeuilles se composent de prêts aux entreprises, aux entités souveraines et aux banques. Notre processus et nos critères d'approbation comprennent l'attribution d'une cote débiteur qui reflète notre estimation de la solidité financière de l'emprunteur, ainsi qu'une notation de la facilité ou une cote gravité de la perte (CGP) qui reflète le montant et la qualité de la garantie applicable aux prêts garantis, le rang de la créance et la structure du capital de l'emprunteur aux fins des prêts non garantis.

La cote débiteur tient compte de notre évaluation financière du débiteur, du secteur et de la conjoncture économique de la région où le débiteur exerce ses activités. Lorsqu'un tiers offre un cautionnement, le débiteur et le garant sont évalués. Bien que notre cote débiteur soit fixée de façon indépendante des notations externes du débiteur, notre méthode de notation du risque comprend un examen de ces notations externes.

La CIBC utilise une échelle de notation interne à 20 points par cote débiteur en défaut qui présente de façon générale la correspondance avec les notations d'agences externes indiquées dans le tableau ci-après.

Type de note	Note de la CIBC	Équivalent de S&P	Équivalent de Moody's
De première qualité	00-47	AAA à BBB-	Aaa à Baa3
De qualité inférieure	51-67	BB+ à B-	Ba1 à B3
Liste de surveillance	70-80	CCC+ à C	Caa1 à Ca
Défaut	90	D	C

Nous nous servons de techniques de modélisation quantitatives pour établir des systèmes internes de notation du risque. Les systèmes de notation du risque ont été élaborés au moyen de l'analyse de données internes et externes sur le risque de crédit et de jugements d'experts. La notation du risque sert à la gestion de portefeuilles, à l'établissement de limites de risque, à la tarification des produits et à la détermination du capital économique et des fonds propres réglementaires.

Notre processus d'approbation du crédit est conçu pour veiller à ce que nous approuvions les demandes de prêt et consentions du crédit uniquement lorsque nous croyons que notre client sera en mesure de nous rembourser, selon les modalités convenues.

Notre cadre de gestion du risque de crédit, constitué de politiques et de limites, définit l'intérêt à l'égard du risque que nous assumons pour un seul et même emprunteur ou des emprunteurs liés, qui est fonction de la notation de risque interne. En règle générale, nous accordons un nouveau crédit seulement à des emprunteurs ayant une note de première qualité et de qualité inférieure, tel qu'il est indiqué ci-dessus. De plus, nos politiques en matière de crédit sont conçues pour gérer notre exposition à la concentration d'emprunteurs dans un secteur d'activité ou une région en particulier.

Conformément à notre processus, une cote débiteur en défaut est attribuée à chaque débiteur et la cote attribuée est prise en compte dans l'estimation de la PD qui représente une moyenne établie sur une longue période de la probabilité de défaut sur un an. Dans le cas des entreprises, les estimations de la PD sont établies au moyen de techniques d'estimation de la probabilité maximale conjointe fondée sur des données historiques internes sur les taux de défaut par catégorie de cote et des données externes plus anciennes sur les taux de défaut utilisées à titre d'approximation du cycle de crédit complet aux fins de l'estimation de la moyenne établie sur une longue période de la PD. Les estimations établies au moyen de modèles statistiques de prévision des taux de défaut de tiers sont utilisées en complément des données internes sur les taux de défaut pour certaines tranches de notes pour lesquelles les données internes sont rares. Dans le cas des PME, les estimations de la PD sont établies uniquement sur la base des données historiques internes sur les taux de défaut. Dans le cas des banques et des entités souveraines, les estimations de la PD sont fondées sur une analyse qui repose sur des ensembles de données externes sur les taux de défaut, complémentés par des données internes, le cas échéant. Nous examinons plusieurs méthodes d'estimation différentes et comparons les résultats à l'échelle des différentes techniques. De plus, nous appliquons les mêmes techniques et les mêmes méthodes d'estimation à des données analogues sur les taux de défaut des entreprises et comparons les résultats des estimations réalisées pour les banques et les entités souveraines aux estimations de taux de défaut des entreprises pour chaque technique. Un plancher réglementaire est appliqué aux estimations de la PD des entreprises et des banques.

Une CGP est attribuée à chaque facilité, et chaque cote attribuée est prise en compte dans une estimation de la PCD qui prend en considération une période de ralentissement économique. Dans le cas des entreprises, les estimations de la PCD sont principalement fondées sur des données internes historiques sur le recouvrement. Le délai de recouvrement est en général de un an à deux ans pour la plupart des entreprises, et de un an à quatre ans pour le secteur de l'immobilier. Les valeurs de PCD sont fondées sur les flux de trésorerie après le défaut actualisés pour prendre en compte les comptes ayant fait l'objet d'un recouvrement et comprennent les coûts directs et indirects importants associés au recouvrement. Des données externes sont utilisées dans certains cas pour compléter l'analyse. Les périodes de ralentissement économique sont déterminées pour chaque portefeuille en examinant les données historiques sur les pertes réelles, les taux de défaut et les PCD. Dans le cas des banques et des entités souveraines, les estimations de PCD sont établies principalement sur la base de jugements d'experts complémentés par des données externes et des données de référence, le cas échéant. Les ajustements appropriés sont apportés aux estimations de PCD pour prendre en compte les diverses incertitudes associées aux techniques d'estimation et les limites inhérentes aux données, y compris les ajustements requis pour les comptes n'ayant pas fait l'objet d'un recouvrement.

L'ECD est estimée sur la base de l'exposition actuelle au débiteur ainsi que de l'évolution future possible de cette exposition attribuable à des facteurs comme le montant de l'engagement de crédit non utilisé disponible et la cote débiteur en défaut. Les estimations de l'ECD reposent essentiellement sur les données internes historiques sur les pertes complémentées par des données externes comparables. Les périodes de ralentissement économique sont déterminées pour chaque portefeuille en examinant les taux de défaut historiques et les facteurs réels d'ECD.

Les ajustements appropriés sont apportés aux estimations de la PD, de la PCD et de l'ECD pour tenir compte des diverses incertitudes associées aux techniques d'estimation et aux limites inhérentes aux données, y compris les ajustements pour les comptes n'ayant pas fait l'objet d'un recouvrement (pour la PCD).

Un processus de notation du risque simplifié (approche de classement) est appliqué à une partie de notre portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux canadiens non garantis, notamment les prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation et les prêts hypothécaires à l'habitation multifamiliale. Ces expositions sont notées individuellement selon notre échelle de notation au moyen d'une méthode de notation du risque qui évalue les principales caractéristiques du bien immobilier, incluant le rapport prêt-garantie et le ratio du service de la dette, la qualité du bien immobilier et la solidité financière du propriétaire/commanditaire. Toutes les expositions sont garanties par une hypothèque sur le bien immobilier. En outre, nous détenons des prêts hypothécaires à l'habitation multifamiliale assurés qui ne sont pas traités selon l'approche de classement, mais qui sont plutôt traités comme des prêts aux entités souveraines.

Portefeuilles de détail

Les portefeuilles de détail sont caractérisés par la présence d'un grand nombre d'expositions relativement petites. Ils comprennent : des prêts personnels garantis par des biens immobiliers (prêts hypothécaires à l'habitation, prêts personnels et marges garanties par des biens immeubles résidentiels); des expositions renouvelables liées à la clientèle de détail admissible (cartes de crédit, découverts et marges de crédit non garanties); et d'autres prêts de détail (prêts garantis par des actifs autres que résidentiels, prêts non garantis, y compris les prêts étudiants, et prêts notés aux PME).

Nous recourons à des modèles d'évaluation du crédit lorsque nous devons approuver de nouveaux prêts de détail. Ces modèles sont fondés sur des méthodes statistiques permettant d'analyser les caractéristiques propres à l'emprunteur, en vue d'estimer les comportements futurs. Nous utilisons des données historiques internes sur d'anciens emprunteurs et des données externes, notamment d'agences d'évaluation du crédit, pour concevoir nos modèles. Ces modèles permettent une évaluation uniforme d'un emprunteur à l'autre. Des lignes directrices propres à chaque produit sont mises en place, et notre décision en matière d'approbation tiendra compte des caractéristiques de l'emprunteur, des garants, ainsi que de la qualité et du caractère suffisant des biens donnés en garantie (le cas échéant). La documentation exigée dans le processus d'octroi de prêt comprendra, selon le cas, des preuves d'identité et de revenu adéquates, une évaluation indépendante des biens donnés en garantie et l'enregistrement de la sûreté.

Les portefeuilles de détail sont gérés comme des groupes d'expositions homogènes, d'après les notations d'agences externes et/ou d'autres évaluations du comportement servant à regrouper les expositions selon des profils de risque de crédit similaires. Ces groupes sont constitués au moyen de techniques statistiques. Les caractéristiques qui servent à regrouper les expositions individuelles selon les catégories d'actifs, si bien que le nombre de groupes, leur taille ainsi que les techniques statistiques appliquées dans leur gestion sont variables.

Le tableau suivant présente la correspondance entre les tranches de PD et divers niveaux de risque :

Niveau de risque	Tranches de PD
Exceptionnellement faible	0,01 %-0,20 %
Très faible	0,21 %-0,50 %
Faible	0,51 %-2,00 %
Moyen	2,01 %-10,00 %
Élevé	10,01 %-99,99 %
Défaut	100 %

Aux fins de l'approche NI avancée pour les portefeuilles de détail, une segmentation supplémentaire de la PD, de la PCD et de l'ECD en expositions au risque homogènes est réalisée au moyen de techniques statistiques. La principale technique d'estimation statistique consiste à faire une analyse comparative des arbres de décision par rapport à d'autres techniques, comme les analyses de régression et les forêts aléatoires.

Dans nos portefeuilles de prêts garantis par des biens immobiliers, nous avons recours à deux modèles d'estimation des paramètres principaux : prêts hypothécaires et marges de crédit personnelles garanties par des biens immobiliers. En ce qui concerne les prêts de détail renouvelables admissibles, nous avons recours à des modèles d'estimation de trois paramètres principaux : cartes de crédit, découverts et marges de crédit personnelles non garanties. Un nombre restreint de cartes de crédit, de découverts et de marges de crédit personnelles non garanties qui ne respectent pas les exigences pour être admissibles à titre de prêts de détail renouvelables admissibles sont regroupés dans d'autres modèles d'estimations des paramètres des prêts de détail. Dans les autres prêts de détail, nous avons recours à des modèles d'estimation de trois paramètres principaux : prêts sur marges, prêts personnels et prêts notés aux PME. Chaque groupe de modèles d'estimation des paramètres tient compte de caractéristiques comme la défaillance, la notation actuelle d'agences de notation, l'évaluation interne du comportement, le ratio prêt-garantie actuel estimé, le type de compte, l'âge du compte, l'utilisation, le solde ou la limite autorisée.

La PD correspond à la moyenne des taux de défaut sur une période prolongée et est estimée sur la base des données historiques internes, en général pour une période de 5 à 10 ans, ajustées au moyen de données historiques internes sur les taux de défaut sur une période plus longue ou de données externes comparables qui tiennent compte d'une période de crise. Un plancher réglementaire est appliqué à notre estimation de PD pour tous les prêts de détail, à l'exception des prêts hypothécaires assurés et des prêts garantis par le gouvernement.

La PCD est estimée sur la base des taux de recouvrement observés sur une période prolongée au moyen de données historiques internes. Pour estimer notre PCD, nous excluons les comptes pour lesquels le temps écoulé depuis le défaut n'est pas suffisant pour permettre le recouvrement de la quasi-totalité du montant prévu. Cette période de recouvrement est propre au produit et s'étend généralement de un an à trois ans. Les comptes pour lesquels on a remédié au défaut et qui sont redevenus en règle sont considérés comme n'ayant pas subi de pertes. Nous simulons le taux de perte dans une période de ralentissement important d'après la relation entre la PCD et au moins un des éléments suivants : la PD, le prix des maisons, le taux de remédiation et la période de recouvrement; ou la PCD observée au cours de périodes où les taux de perte sont supérieurs à la moyenne. Nous apportons les ajustements appropriés selon les divers types d'incertitude inhérente à l'estimation, y compris l'erreur d'échantillonnage et les tendances. Un plancher réglementaire est appliqué à tous les prêts garantis par des biens immobiliers, à l'exception des prêts hypothécaires assurés.

L'ECD pour les produits renouvelables est estimée en pourcentage de la limite de crédit autorisée sur la base des taux d'ECD observés sur une période prolongée au moyen de données historiques. Nous simulons le taux d'ECD dans une période de ralentissement important sur la base de la relation entre le taux d'ECD et la PD ou le taux d'ECD observé au cours de périodes où les taux d'ECD sont supérieurs à la moyenne. Dans le cas des prêts à terme, l'ECD établie correspond au solde impayé.

Nous apportons les ajustements appropriés à la PD, à la PCD et à l'ECD en fonction des divers types d'incertitude inhérente à l'estimation, y compris l'erreur d'échantillonnage et les tendances.

Essais à rebours

Nous surveillons les trois paramètres de risque clés, soit la PD, l'ECD et les PCD, sur une base trimestrielle dans le cas de nos portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements et sur une base mensuelle dans le cas de nos portefeuilles de détail. Chaque trimestre, les résultats des essais à rebours sont présentés au BSIF, ainsi qu'au secteur d'activité et aux membres de la haute direction du groupe Gestion du risque aux fins d'examen et de remise en question. Pour chaque paramètre, nous repérons les portefeuilles dont les valeurs de réalisation sont nettement supérieures ou inférieures aux prévisions et nous les soumettons à des tests pour vérifier si cet écart s'explique par des changements économiques. Si les résultats révèlent qu'un paramètre appliqué au modèle pourrait perdre de sa capacité prédictive, ce modèle devient une priorité et doit faire l'objet d'un examen et d'une mise à jour.

Simulations de crise

En vertu de notre processus de gestion du portefeuille de crédit, nous effectuons régulièrement des simulations de crise et des analyses de scénarios à l'égard de notre portefeuille pour évaluer de façon quantitative l'incidence de plusieurs conditions de crise sur les plans historique et hypothétique comparativement aux limites fixées selon notre intérêt à l'égard du risque. Les simulations sont choisies pour tester notre exposition à des secteurs donnés (p. ex., secteurs pétrolier et gazier et immobilier), à des produits donnés (p. ex., prêts hypothécaires et cartes de crédit), ou à des régions géographiques données (p. ex., Europe et Caraïbes). Les résultats des simulations de crise sont des données importantes pour les décisions prises par la direction, ce qui comprend l'établissement de limites et de stratégies pour la gestion de notre risque de crédit. Se reporter à la section Prêts personnels garantis par des biens immobiliers pour plus de précisions sur les simulations de crise appliquées à nos portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation.

Expositions au risque de crédit

Les portefeuilles sont classés selon la façon dont nous gérons nos activités et les risques qui s'y rattachent. Les montants des expositions brutes au risque de crédit présentées dans le tableau ci-dessous représentent notre estimation de l'ECD compte tenu des accords généraux de compensation de dérivés et des REC, mais compte non tenu de la provision pour pertes sur créances et de l'atténuation du risque de crédit.

Les montants des expositions brutes au risque de crédit liées à nos portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements sont réduits du montant des garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres, ce qui reflète l'ECD de ces garanties. Les risques liés aux titres autres que de négociation ne sont pas compris dans le tableau ci-dessous, car ils sont considérés comme étant négligeables en vertu des lignes directrices du BSIF et sont, par conséquent, assujettis à une pondération en fonction du risque de 100 %.

En millions de dollars, aux 31 octobre

	2022			2021		
	Approche NI avancée	Approche standard	Total	Approche NI avancée ¹	Approche standard	Total
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements						
Prêts aux entreprises						
Engagements utilisés	151 361 \$	45 924 \$	197 285 \$	120 417 \$	36 321 \$	156 738 \$
Engagements non utilisés	64 470	10 142	74 612	61 417	7 583	69 000
Transactions assimilées à des mises en pension de titres	185 680	–	185 680	172 827	–	172 827
Divers – hors bilan	14 181	831	15 012	13 644	981	14 625
Dérivés de gré à gré	13 094	98	13 192	12 914	415	13 329
	428 786	56 995	485 781	381 219	45 300	426 519
Prêts aux entités souveraines						
Engagements utilisés	149 200	28 680	177 880	125 001	26 272	151 273
Engagements non utilisés	8 560	–	8 560	8 525	–	8 525
Transactions assimilées à des mises en pension de titres	24 228	–	24 228	26 746	–	26 746
Divers – hors bilan	2 421	–	2 421	1 613	–	1 613
Dérivés de gré à gré	2 475	–	2 475	2 011	1	2 012
	186 884	28 680	215 564	163 896	26 273	190 169
Prêts aux banques						
Engagements utilisés	14 151	1 548	15 699	12 291	1 565	13 856
Engagements non utilisés	1 297	18	1 315	1 554	3	1 557
Transactions assimilées à des mises en pension de titres	46 155	–	46 155	42 529	–	42 529
Divers – hors bilan	74 748	–	74 748	64 728	–	64 728
Dérivés de gré à gré	6 287	12	6 299	5 765	12	5 777
	142 638	1 578	144 216	126 867	1 580	128 447
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant brut						
	758 308	87 253	845 561	671 982	73 153	745 135
Moins : garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres						
	237 484	–	237 484	225 399	–	225 399
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant net						
	520 824	87 253	608 077	446 583	73 153	519 736
Portefeuilles de détail						
Prêts personnels garantis par des biens immobiliers						
Engagements utilisés	281 518	5 491	287 009	261 531	4 835	266 366
Engagements non utilisés	38 038	–	38 038	36 631	–	36 631
	319 556	5 491	325 047	298 162	4 835	302 997
Prêts de détail renouvelables admissibles						
Engagements utilisés	18 034	s. o.	18 034	18 181	s. o.	18 181
Engagements non utilisés	58 471	s. o.	58 471	54 509	s. o.	54 509
Divers – hors bilan	375	s. o.	375	327	s. o.	327
	76 880	s. o.	76 880	73 017	s. o.	73 017
Autres prêts de détail						
Engagements utilisés	17 519	5 099	22 618	15 578	1 419	16 997
Engagements non utilisés	3 308	28	3 336	2 937	26	2 963
Divers – hors bilan	45	121	166	40	–	40
	20 872	5 248	26 120	18 555	1 445	20 000
Total des portefeuilles de détail						
	417 308	10 739	428 047	389 734	6 280	396 014
Expositions de titrisation						
	15 333	3 257	18 590	10 823	4 556	15 379
Expositions brutes au risque de crédit						
	1 190 949	101 249	1 292 198	1 072 539	83 989	1 156 528
Moins : garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres						
	237 484	–	237 484	225 399	–	225 399
Expositions nettes au risque de crédit²						
	953 465 \$	101 249 \$	1 054 714 \$	847 140 \$	83 989 \$	931 129 \$

1) Comprend les expositions assujetties à une approche de classement prudentiel.

2) Excluent les expositions découlant de dérivés et de transactions assimilées à des mises en pension de titres qui sont réglés par l'entremise de CCA, ainsi que les expositions au risque de crédit découlant d'autres actifs qui sont soumises au cadre de gestion du risque de crédit, mais qui ne sont pas incluses dans les approches NI ou standard, notamment les autres actifs figurant au bilan qui ont une pondération en fonction du risque de 100 %, les participations significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières qui ont une pondération en fonction du risque de 1 250 %, le risque de non-règlement et les montants inférieurs aux seuils de déduction qui ont une pondération en fonction du risque de 250 %.

s. o. Sans objet.

L'exposition nette au risque de crédit a augmenté de 123,6 G\$ en 2022, du fait de la croissance dans nos portefeuilles nord-américains de prêts.

Expositions assujetties à l'approche standard¹

Les expositions liées à CIBC Bank USA, à CIBC FirstCaribbean et certaines expositions envers des particuliers aux fins autres que d'affaires ne comportent pas suffisamment de données historiques à l'appui de l'approche NI avancée visant le risque de crédit, et sont assujetties à l'approche standard. L'approche standard se sert d'un ensemble de pondérations du risque définies par les organismes de réglementation, contrairement à l'approche NI avancée, qui fait appel à un plus grand volume de données. Une répartition détaillée de nos expositions assujetties à l'approche standard pour le risque de crédit selon la catégorie de pondération du risque, avant la prise en compte de l'incidence des stratégies d'atténuation du risque de crédit et compte non tenu de la provision pour pertes sur créances, est présentée ci-après.

En millions de dollars, aux 31 octobre	Catégorie de pondération du risque							2022	2021
	0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Total	Total
Prêts aux entreprises	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	56 863 \$	132 \$	56 995 \$	45 300 \$
Prêts aux entités souveraines	24 809	2 971	–	102	–	794	4	28 680	26 273
Prêts aux banques	–	1 359	–	85	–	134	–	1 578	1 580
Prêts personnels garantis par des biens immobiliers	–	–	3 980	–	1 269	233	9	5 491	4 835
Autres prêts de détail	–	–	–	–	5 130	80	38	5 248	1 445
	24 809 \$	4 330 \$	3 980 \$	187 \$	6 399 \$	58 104 \$	183 \$	97 992 \$	79 433 \$

1) Se reporter à la section Expositions de titrisation pour des précisions sur les expositions de titrisation assujetties à l'approche standard.

Nous avons recours aux notes de crédit de S&P et de Moody's pour calculer l'APR lié au risque de crédit pour certaines expositions assujetties à l'approche standard, notamment les valeurs émises par des États et leur banque centrale (entités souveraines), les prêts aux banques et aux sociétés et les dépôts auprès d'entités souveraines et d'autres banques. Ces notes de crédit incluent les notes de crédit d'émetteur de S&P et de Moody's à l'égard de valeurs émises par des entités souveraines et des sociétés, les notes de crédit de pays de S&P à l'égard du pays de constitution pour les valeurs émises par d'autres banques et les dépôts auprès d'autres banques, ainsi que les notes de crédit de pays de S&P à l'égard des dépôts auprès de banques centrales. L'APR calculé à l'aide des notes de crédit de ces agences représente 0,8 % de l'APR lié au risque de crédit en vertu de l'approche standard.

Risque de crédit lié aux activités de négociation

Nous nous exposons à un risque de crédit lié aux activités de négociation (aussi appelé risque de crédit de contrepartie) qui découle de nos activités liées aux dérivés de gré à gré et de nos transactions assimilées à des mises en pension de titres. La nature de nos expositions aux dérivés et la façon dont nous les réduisons sont expliquées plus en détail à la note 12 des états financiers consolidés. Les transactions assimilées à des mises en pension de titres se composent de nos valeurs mobilières acquises ou vendues en vertu de mises en pension de titres, de même que de nos activités d'emprunt de valeurs et de prêt de valeurs.

La PD de nos contreparties est évaluée à l'aide de modèles qui sont conformes aux modèles utilisés pour nos activités directes de prêt. Étant donné les fluctuations des valeurs de marché des taux d'intérêt, des taux de change et des cours des actions et du prix des marchandises, le risque de crédit de contrepartie ne peut être quantifié avec certitude au moment de la transaction. Le risque de crédit de contrepartie est évalué en utilisant la juste valeur actuelle de l'exposition, à laquelle s'ajoute une estimation du montant maximal pour le risque futur éventuel en raison des variations de la juste valeur. Le risque de crédit associé à ces contreparties est géré à l'aide du même processus que celui appliqué à nos activités de prêt, et pour les besoins de l'approbation du crédit, l'exposition est regroupée avec toute exposition découlant de nos activités de prêt. Notre exposition au risque de crédit de contrepartie bénéficie en grande partie des techniques d'atténuation du risque de crédit susmentionnées, notamment le rétablissement de la marge de façon quotidienne et la présentation de garanties.

En outre, nous sommes exposés au risque de fausse orientation. Un risque de fausse orientation spécifique survient lorsque la CIBC reçoit une garantie financière émise (ou lorsqu'un actif de référence sous-jacent d'une transaction est émis) par la contrepartie elle-même, ou par une entité liée qui serait considérée comme faisant partie du même groupe à risque commun. Il y a un risque de fausse orientation générale lorsqu'il existe une corrélation positive entre le risque ou les biens donnés en garantie à la CIBC et à la contrepartie. L'exposition au risque de fausse orientation avec les contreparties avec lesquelles nous avons conclu des contrats de dérivés est suivie par l'unité Gestion du risque lié aux marchés des capitaux. Lorsque nous courons un risque de fausse orientation, nos procédés d'approbation veillent à ce que les opérations en cause soient soumises à un processus d'approbation plus rigoureux. Le risque peut être couvert par d'autres dérivés afin d'atténuer davantage le risque pouvant découler des opérations en cause.

Nous établissons un REC pour les pertes sur créances futures attendues pour chacune des contreparties avec lesquelles nous avons conclu des contrats de dérivés. Les pertes sur créances futures attendues sont fonction de nos estimations de la PD, de la perte estimative dans l'éventualité d'un défaut et d'autres facteurs tels que l'atténuation des risques.

Notation des créances évaluées à la valeur de marché liées à des dérivés de gré à gré

En milliards de dollars, aux 31 octobre	2022		2021	
	Expositions ¹			
De première qualité	11,18 \$	79,1 %	9,87 \$	68,9 %
De qualité inférieure	2,87	20,3	4,39	30,6
Liste de surveillance	0,09	0,6	0,07	0,5
Défaut	–	–	–	–
Sans note	–	–	–	–
	14,14 \$	100,0 %	14,33 \$	100,0 %

1) Évaluation à la valeur de marché des contrats de dérivés de gré à gré, compte tenu des accords généraux de compensation, mais compte non tenu des garanties.

Concentration de risque

Des concentrations de risque de crédit existent lorsqu'un certain nombre de débiteurs exercent des activités similaires ou œuvrent dans les mêmes régions géographiques ou dans les mêmes secteurs et présentent des caractéristiques économiques similaires faisant en sorte que des changements d'ordre économique, politique ou autre ont une incidence sur leur capacité de respecter leurs obligations contractuelles.

Répartition géographique¹

Le tableau suivant présente la répartition géographique des expositions liées aux entreprises et aux gouvernements en vertu de l'approche NI avancée, déduction faite des garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres.

En millions de dollars, au 31 octobre 2022	Canada	États-Unis	Europe	Divers	Total
Engagements utilisés	195 500 \$	89 657 \$	13 330 \$	16 225 \$	314 712 \$
Engagements non utilisés	51 733	16 322	3 693	2 579	74 327
Transactions assimilées à des mises en pension de titres	8 629	5 430	1 857	2 663	18 579
Divers – hors bilan	74 955	7 646	8 190	559	91 350
Dérivés de gré à gré	11 100	6 547	2 157	2 052	21 856
	341 917 \$	125 602 \$	29 227 \$	24 078 \$	520 824 \$
31 octobre 2021	301 992 \$	95 561 \$	28 504 \$	20 526 \$	446 583 \$

1) Le classement par pays repose principalement sur le lieu de résidence de l'emprunteur ou du client.

Expositions liées aux entreprises et aux gouvernements par secteur d'activité

Le tableau suivant présente la répartition par secteur d'activité de nos expositions liées aux entreprises et aux gouvernements en vertu de l'approche NI avancée, déduction faite des garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres.

En millions de dollars, aux 31 octobre	Engagements utilisés	Engagements non utilisés	Transactions assimilées à des mises en pension de titres	Divers – hors bilan	Dérivés de gré à gré	2022 Total	2021 Total
Prêts hypothécaires commerciaux	9 098 \$	10 \$	– \$	– \$	– \$	9 108 \$	9 665 \$
Institutions financières	93 137	13 940	17 504	79 477	10 991	215 049	187 163
Commerce de détail et de gros	9 966	4 191	–	391	308	14 856	12 120
Services aux entreprises	9 675	3 054	8	634	330	13 701	11 253
Fabrication – biens d'équipement	3 961	2 357	–	275	313	6 906	5 577
Fabrication – biens de consommation	5 131	2 163	–	254	134	7 682	6 270
Immobilier et construction	39 584	10 477	–	1 661	178	51 900	45 470
Agriculture	7 860	2 268	–	34	90	10 252	9 306
Pétrole et gaz	3 642	5 491	–	646	5 429	15 208	15 931
Mines	1 956	3 700	–	755	211	6 622	4 903
Produits forestiers	464	612	–	217	60	1 353	1 220
Matériel informatique et logiciels	3 348	1 544	–	56	48	4 996	3 422
Télécommunications et câblodistribution	1 508	1 935	–	365	308	4 116	3 440
Diffusion, édition et impression	460	118	–	7	8	593	614
Transport	5 873	3 647	–	269	604	10 393	10 889
Services publics	15 567	11 365	–	4 559	557	32 048	28 209
Éducation, soins de santé et services sociaux	3 691	1 621	2	191	104	5 609	5 530
Gouvernements	99 791	5 834	1 065	1 559	2 183	110 432	85 601
	314 712 \$	74 327 \$	18 579 \$	91 350 \$	21 856 \$	520 824 \$	446 583 \$

Conformément à notre stratégie d'atténuation du risque, nous pouvons utiliser la protection de crédit souscrite pour couvrir le risque de concentration lié à la clientèle ou au secteur d'activité. Au 31 octobre 2022, nous n'avons souscrit aucune protection de crédit (124 M\$ en 2021) à l'égard des risques liés aux prêts aux entreprises et aux gouvernements.

Qualité du crédit des portefeuilles**Qualité du crédit des portefeuilles de détail**

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit de nos portefeuilles de détail selon l'approche NI avancée.

En millions de dollars, aux 31 octobre	ECD			2022	2021
	Prêts personnels garantis par des biens immobiliers	Prêts de détail renouvelables admissibles	Autres prêts de détail	Total	Total
Exceptionnellement faible	243 056 \$	47 835 \$	3 183 \$	294 074 \$	282 648 \$
Très faible	40 396	9 035	6 282	55 713	48 481
Faible	31 437	13 122	7 503	52 062	44 718
Moyen	3 804	5 839	2 600	12 243	11 551
Élevé	587	1 002	1 203	2 792	1 953
Défaut	276	47	101	424	383
	319 556 \$	76 880 \$	20 872 \$	417 308 \$	389 734 \$

Expositions de titrisation

Le tableau suivant présente le détail des expositions de titrisation de notre portefeuille bancaire en fonction des notes de crédit.

En millions de dollars, aux 31 octobre	2022	2021
	ECD	
Expositions assujetties à l'approche NI avancée		
Équivalent de S&P		
AAA à BBB-	15 333 \$	10 823 \$
BB+ à BB-	–	–
Inférieure à BB-	–	–
Sans note	–	–
	15 333	10 823
Expositions assujetties à l'approche standard	3 257	4 556
Expositions totales de titrisation	18 590 \$	15 379 \$

Programmes de prêts du gouvernement en réponse à la COVID-19

En 2020, le gouvernement du Canada a lancé un certain nombre de programmes de prêts pour permettre aux entreprises d'avoir accès à du crédit et à du financement pendant la pandémie de COVID-19. La CIBC a participé à certains de ces programmes, notamment le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) en collaboration avec Exportation et développement Canada (EDC). Les prêts accordés aux termes du programme du CUEC ne sont pas comptabilisés dans notre bilan consolidé étant donné qu'ils sont financés par EDC et que l'ensemble des flux de trésorerie et des risques et des avantages qui en découlent, y compris l'exposition aux défauts de paiement et à la radiation du capital des prêts, sont pris en charge par EDC. Au 31 octobre 2022, des prêts de 4,1 G\$ (4,5 G\$ en 2021), nets des remboursements, avaient été accordés à nos clients dans le cadre du programme du CUEC. L'encours des prêts financés aux termes d'autres programmes de prêts aux entreprises canadiennes pendant la pandémie figurant au bilan consolidé s'établissait à 0,4 G\$ (0,3 G\$ en 2021).

Le programme de protection des salaires (Paycheck Protection Program ou PPP), lancé par l'agence américaine Small Business Administration (SBA), était un programme de prêts pouvant être radiés qui a pris fin le 31 mai 2021. Les prêts octroyés aux termes du PPP sont garantis par la SBA des États-Unis. Les prêts accordés dans le cadre du PPP sont comptabilisés dans notre bilan consolidé à titre de prêts aux entreprises et aux gouvernements, et la garantie de la SBA est prise en compte dans nos estimations des pertes de crédit attendues liées à ces prêts. L'encours des prêts accordés dans le cadre du PPP aux États-Unis se chiffrait à 54 M\$ US (0,5 G\$ US en 2021).

Prêts personnels garantis par des biens immobiliers

Le portefeuille de prêts personnels garantis par des biens immobiliers comprend des prêts hypothécaires à l'habitation, des prêts personnels et des marges garanties par des biens immobiliers résidentiels (marges de crédit hypothécaires). Ce portefeuille présente un risque plus faible par rapport à d'autres portefeuilles de détail, car nous détenons un privilège de premier rang sur la plupart des biens immobiliers et un privilège de deuxième rang sur une petite partie du portefeuille. Nous utilisons les mêmes critères de prêt pour approuver les prêts, qu'ils soient assortis d'un privilège de premier rang ou de deuxième rang.

Aux termes de la *Loi sur les banques* (Canada), les banques ne peuvent offrir des prêts immobiliers résidentiels qu'à hauteur de 80 % de la valeur du bien donné en garantie. Une exception est prévue quant aux prêts hypothécaires ayant un ratio prêt-garantie supérieur s'ils sont assurés par la SCHL ou par un assureur hypothécaire du secteur privé. L'assurance prêt hypothécaire protège les banques contre les risques de défaut de l'emprunteur sur la durée de la protection. Les assureurs hypothécaires sont assujettis aux exigences en matière de fonds propres réglementaires, celles-ci visant à faire en sorte qu'ils soient bien capitalisés. Si un assureur hypothécaire du secteur privé devient insolvable, le gouvernement du Canada a, sous réserve de certaines conditions, des obligations à l'égard des polices souscrites par certains assureurs hypothécaires du secteur privé insolubles, tel qu'il est expliqué plus en détail dans la *Loi sur la protection de l'assurance hypothécaire résidentielle* (LPAHR). Il se pourrait que des pertes surviennent relativement aux prêts hypothécaires assurés si, entre autres, la SCHL ou l'assureur hypothécaire du secteur privé, le cas échéant, rejette une réclamation, ou encore, si un assureur hypothécaire du secteur privé devient insolvable et que les conditions en vertu de la LPAHR ne sont pas satisfaites ou que le gouvernement du Canada rejette la réclamation.

Les informations suivantes sont exigées par le BSIF aux termes de la ligne directrice B-20, Pratiques et procédures de souscription de prêts hypothécaires résidentiels (ligne directrice B-20).

Le tableau suivant présente le détail de nos portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation et de marges de crédit hypothécaires :

En milliards de dollars, au 31 octobre 2022	Prêts hypothécaires à l'habitation ¹		Marges de crédit hypothécaires ²		Total	
	Assurés	Non assurés	Non assurées	Assurés	Non assurés	
Ontario ³	21,8 \$ 15 %	123,4 \$ 85 %	10,9 \$ 100 %	21,8 \$ 14 %	134,3 \$ 86 %	
Colombie-Britannique et territoires ⁴	7,3 14	44,8 86	4,0 100	7,3 13	48,8 87	
Alberta	12,0 45	14,9 55	2,0 100	12,0 42	16,9 58	
Québec	5,2 25	15,9 75	1,2 100	5,2 23	17,1 77	
Provinces des Prairies / du Centre	3,1 42	4,3 58	0,6 100	3,1 39	4,9 61	
Provinces de l'Atlantique	3,2 36	5,8 64	0,7 100	3,2 33	6,5 67	
Portefeuille canadien ^{5, 6}	52,6 20	209,1 80	19,4 100	52,6 19	228,5 81	
Portefeuille américain ⁵	–	2,4 100	–	–	2,4 100	
Autre portefeuille international ⁵	–	2,7 100	–	–	2,7 100	
Total des portefeuilles	52,6 \$ 20 %	214,2 \$ 80 %	19,4 \$ 100 %	52,6 \$ 18 %	233,6 \$ 82 %	
31 octobre 2021	59,6 \$ 24 %	187,9 \$ 76 %	18,8 \$ 100 %	59,6 \$ 22 %	206,7 \$ 78 %	

1) Les soldes reflètent la valeur du capital.

2) Nous n'avions aucune marge de crédit hypothécaire assurée au 31 octobre 2022 et 2021.

3) Comprend un montant de 9,9 G\$ (11,7 G\$ en 2021) de prêts hypothécaires à l'habitation assurés, un montant de 77,0 G\$ (67,7 G\$ en 2021) de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés et un montant de 6,3 G\$ (6,0 G\$ en 2021) de marges de crédit hypothécaires de la région du Grand Toronto.

4) Comprend un montant de 3,2 G\$ (3,8 G\$ en 2021) de prêts hypothécaires à l'habitation assurés, un montant de 30,6 G\$ (27,9 G\$ en 2021) de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés et un montant de 2,5 G\$ (2,4 G\$ en 2021) de marges de crédit hypothécaires de la région du Grand Vancouver.

5) L'emplacement géographique est fondé sur l'adresse du bien immobilier.

6) Une tranche de 61 % (64 % en 2021) des prêts hypothécaires à l'habitation canadiens sont assurés par la SCHL et le solde, par deux assureurs canadiens du secteur privé, tous les deux notés au moins AA (faible) par DBRS.

Le tableau suivant présente les ratios prêt-garantie¹ moyens pour nos prêts hypothécaires à l'habitation et nos marges de crédit hypothécaires non assurés qui ont été montés et acquis au cours de l'exercice :

Pour les exercices clos les 31 octobre

	2022		2021	
	Prêts hypothécaires à l'habitation	Marges de crédit hypothécaires	Prêts hypothécaires à l'habitation	Marges de crédit hypothécaires
Ontario ²	65 %	65 %	64 %	68 %
Colombie-Britannique et territoires ³	62	64	61	65
Alberta	72	72	69	73
Québec	69	71	68	73
Provinces des Prairies / du Centre	71	73	69	74
Provinces de l'Atlantique	70	70	69	73
Portefeuille canadien ⁴	65	66	64	68
Portefeuille américain ⁴	64	61	63	65
Autre portefeuille international ⁴	73 %	négl.	75 %	négl.

1) Les ratios prêt-garantie pour les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit hypothécaires montés et acquis depuis peu sont calculés en fonction de la moyenne pondérée.

2) Les ratios prêt-garantie moyens pour les prêts hypothécaires à l'habitation non assurés de la région du Grand Toronto qui ont été montés au cours de l'exercice se sont établis à 65 % (64 % en 2021).

3) Les ratios prêt-garantie moyens pour les prêts hypothécaires à l'habitation non assurés de la région du Grand Vancouver qui ont été montés au cours de l'exercice se sont établis à 62 % (61 % en 2021).

4) L'emplacement géographique est fondé sur l'adresse du bien immobilier.

négl. Négligeable.

Le tableau suivant présente les ratios prêt-garantie moyens pour l'ensemble du portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation au Canada :

	Assurés	Non assurés
31 octobre 2022 ^{1, 2}	50 %	48 %
31 octobre 2021 ^{1, 2}	51 %	49 %

- 1) Les ratios prêt-garantie pour les prêts hypothécaires à l'habitation sont calculés en fonction de la moyenne pondérée. Les estimations du prix des maisons pour les 31 octobre 2022 et 2021 sont fondées sur les indices liés aux régions de tri d'acheminement (RTA) tirés de l'indice composé de Prix de Maison Teranet canadien – Banque Nationale (Teranet) respectivement aux 30 septembre 2022 et 2021. L'indice Teranet constitue une estimation indépendante du taux de changement dans les prix des maisons au Canada.
- 2) Le ratio prêt-garantie moyen pour notre portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés de la région du Grand Toronto s'est élevé à 48 % (47 % en 2021). Le ratio prêt-garantie moyen pour notre portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés de la région du Grand Vancouver s'est élevé à 44 % (45 % en 2021).

Les tableaux ci-après résument le profil des périodes d'amortissement restantes concernant l'ensemble de nos prêts hypothécaires à l'habitation canadiens, américains et internationaux. Le premier tableau comprend les périodes d'amortissement restantes en fonction des paiements contractuels minimums, en supposant que les prêts hypothécaires à taux variable sont renouvelés à un taux correspondant à celui du tableau d'amortissement original, et le deuxième tableau résume le profil des périodes d'amortissement restantes concernant l'ensemble de nos prêts hypothécaires à l'habitation canadiens, américains et internationaux, en fonction des paiements réels des clients.

En fonction des paiements contractuels

	Moins de 5 ans	De 5 ans à 10 ans	De 10 ans à 15 ans	De 15 ans à 20 ans	De 20 ans à 25 ans	De 25 ans à 30 ans	De 30 ans à 35 ans	Plus de 35 ans
Portefeuille canadien								
31 octobre 2022	– %	1 %	1 %	10 %	54 %	34 %	– %	– %
31 octobre 2021	– %	1 %	1 %	8 %	57 %	33 %	– %	– %
Portefeuille américain								
31 octobre 2022	– %	1 %	– %	2 %	9 %	88 %	– %	– %
31 octobre 2021	– %	1 %	– %	1 %	10 %	88 %	– %	– %
Autre portefeuille international								
31 octobre 2022	7 %	12 %	21 %	23 %	20 %	15 %	1 %	1 %
31 octobre 2021	8 %	15 %	21 %	23 %	19 %	13 %	1 %	– %

En fonction des paiements réels des clients

	Moins de 5 ans	De 5 ans à 10 ans	De 10 ans à 15 ans	De 15 ans à 20 ans	De 20 ans à 25 ans	De 25 ans à 30 ans	De 30 ans à 35 ans	Plus de 35 ans ¹
Portefeuille canadien								
31 octobre 2022	1 %	3 %	5 %	13 %	31 %	17 %	4 %	26 %
31 octobre 2021	1 %	3 %	7 %	17 %	45 %	27 %	– %	– %
Portefeuille américain								
31 octobre 2022	1 %	2 %	6 %	9 %	10 %	72 %	– %	– %
31 octobre 2021	1 %	3 %	6 %	9 %	10 %	71 %	– %	– %
Autre portefeuille international								
31 octobre 2022	7 %	12 %	21 %	23 %	20 %	15 %	1 %	1 %
31 octobre 2021	7 %	12 %	21 %	24 %	19 %	15 %	1 %	– %

- 1) Comprend des prêts hypothécaires à taux variable de 68 G\$, dont une tranche de 39 G\$ est liée aux prêts hypothécaires pour lesquels tous les paiements contractuels fixes ont été imputés au remboursement de l'intérêt selon les taux d'intérêt en vigueur au 31 octobre 2022 et les modalités des prêts hypothécaires, la tranche des intérêts qui devaient être versés en vertu de l'obligation contractuelle et qui ne l'ont pas été étant ajoutée au montant du principal. Puisque le profil des périodes d'amortissement présentées dans le tableau ci-dessus se fonde sur les paiements contractuels réels, il ne tient pas compte du fait que les paiements contractuels devront être augmentés au moment du renouvellement des prêts hypothécaires, selon le montant nécessaire pour ramener la période d'amortissement à la période pendant laquelle le prêt hypothécaire a été octroyé.

L'allongement de la période d'amortissement est entraîné par la hausse du taux préférentiel qui a commencé tôt en 2022 et qui touche les clients ayant un prêt hypothécaire à taux variable. Cette hausse des taux d'intérêt n'a pas eu d'effet sur les périodes d'amortissement restantes liées aux prêts hypothécaires à taux fixe qui, dans le contexte des taux d'intérêt actuels, sont présumés avoir été renouvelés selon une période d'amortissement équivalente, ou plus courte.

Nous avons deux types de risques liés aux copropriétés au Canada : les prêts hypothécaires et les prêts octroyés aux promoteurs. Les deux visent principalement les régions de Toronto et de Vancouver. Au 31 octobre 2022, nos prêts hypothécaires liés aux copropriétés au Canada s'élevaient à 38,7 G\$ (34,7 G\$ en 2021), et une tranche de 20 % de ces prêts (24 % en 2021) était assurée. Le montant utilisé des prêts que nous avons octroyés aux promoteurs s'établissait à 1,7 G\$ (1,1 G\$ en 2021) ou 0,8 % (0,7 % en 2021) de notre portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements, et les engagements non utilisés connexes s'élevaient à 5,9 G\$ (4,9 G\$ en 2021). Le risque lié aux promoteurs de copropriétés est réparti entre 112 projets.

Nous soumettons nos portefeuilles de prêts hypothécaires et de marges de crédit hypothécaires à des simulations de crise afin d'évaluer l'incidence possible d'événements économiques variés. Nos simulations de crise peuvent faire appel à différentes variables, telles que le taux de chômage, le ratio du service de la dette et les variations des prix des logements, afin d'établir des modèles de résultats possibles dans des circonstances précises. Ces simulations font intervenir des variables qui pourraient se comporter différemment selon les situations. Les variables économiques utilisées pour nos principales simulations se situent dans des fourchettes, soit semblables à celles liées à des événements historiques s'étant déroulés lorsque le Canada a connu une récession, soit plus prudentes que celles-ci, tout en tenant compte de l'incidence de la pandémie de COVID-19. Nos résultats démontrent qu'en période de récession, notre situation de fonds propres devrait suffire pour absorber les pertes liées aux prêts hypothécaires et aux marges de crédit hypothécaires.

Le 17 décembre 2021, le BSIF et le ministère des Finances ont confirmé que le taux admissible minimal pour les prêts hypothécaires non assurés et assurés demeurera le taux le plus élevé entre : i) le taux du contrat hypothécaire majoré de 2 %; ou ii) 5,25 %, comme taux plancher minimal.

Clarification par le BSIF du régime s'appliquant aux produits de prêts garantis par un bien immobilier innovants en vertu de la ligne directrice B-20

Le 28 juin 2022, le BSIF a publié un nouveau préavis, Clarification du régime s'appliquant aux produits de prêts garantis par un bien immobilier innovants en vertu de la ligne directrice B-20, lequel vient s'ajouter aux attentes actuelles qui sont formulées dans la ligne directrice B-20. Le préavis précise les attentes du BSIF à l'égard des pratiques et procédures de souscription des prêts hypothécaires résidentiels inversés, des prêts hypothécaires résidentiels avec participation à la mise de fonds et des programmes de prêts combinés (PPC), et s'applique à toutes les IFF qui offrent des prêts hypothécaires résidentiels ou font l'acquisition d'éléments d'actif liés à de tels prêts au Canada. Les changements auront une incidence sur le Programme ressource-toit de la CIBC, lequel est considéré comme un PPC, si le ratio prêt-garantie dépasse 65 % lorsqu'il est combiné à d'autres produits hypothécaires. Le BSIF s'attend à ce que les prêts du Programme ressource-toit dont le solde dépasse la limite de 65 % du ratio prêt-garantie, compte tenu du prêt hypothécaire connexe, soient amortissables et non rétrogradables jusqu'à ce que le ratio prêt-garantie soit ramené à 65 % sur une base combinée. Pour les prêts du Programme ressource-toit qui ont été montés précédemment, les remboursements du principal afférents au prêt hypothécaire et au Programme ressource-toit doivent entraîner une réduction de la limite globale autorisée jusqu'à ce que leur solde soit ramené à un ratio prêt-garantie de 65 %. Pour les emprunteurs concernés, ce changement aura lieu lors du premier renouvellement au titre du Programme ressource-toit après octobre 2023. Nous prévoyons cesser l'octroi de prêts du Programme ressource-toit qui ne respectent pas les exigences du BSIF d'ici octobre 2023.

Rendement au chapitre de la qualité du crédit

Au 31 octobre 2022, les prêts et acceptations, nets de la provision pour pertes sur créances, totalisaient 528,7 G\$ (462,9 G\$ en 2021). Les prêts à la consommation (qui comprennent les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts sur cartes de crédit et les prêts personnels, y compris les prêts étudiants) constituent 62 % (65 % en 2021) du portefeuille, et les prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les acceptations) constituent le solde du portefeuille.

Les prêts à la consommation ont augmenté de 26,8 G\$, ou 9 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, en raison surtout d'une augmentation des prêts hypothécaires à l'habitation et des prêts sur cartes de crédit. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les acceptations) ont augmenté de 39,0 G\$, ou 24 %, en regard de ceux de l'exercice précédent, ce qui est attribuable essentiellement aux secteurs des institutions financières, de l'immobilier et la construction, des services aux entreprises et du commerce de détail et de gros.

Prêts douteux

Le tableau ci-après présente le détail des prêts douteux et de la provision pour pertes sur créances :

En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates	2022			2021		
	Prêts aux entreprises et aux gouvernements	Prêts à la consommation	Total	Prêts aux entreprises et aux gouvernements	Prêts à la consommation	Total
Prêts douteux bruts						
Solde au début de l'exercice	1 033 \$	800 \$	1 833 \$	1 359 \$	990 \$	2 349 \$
Classement dans les prêts douteux au cours de l'exercice	491	1 456	1 947	750	1 686	2 436
Transfert dans les prêts productifs au cours de l'exercice	(100)	(294)	(394)	(235)	(574)	(809)
Remboursements nets ¹	(243)	(448)	(691)	(511)	(579)	(1 090)
Montants radiés	(312)	(718)	(1 030)	(279)	(707)	(986)
Change et autres	51	27	78	(51)	(16)	(67)
Solde à la fin de l'exercice	920 \$	823 \$	1 743 \$	1 033 \$	800 \$	1 833 \$
Provision pour pertes sur créances – prêts douteux	351 \$	313 \$	664 \$	508 \$	264 \$	772 \$
Prêts douteux nets²						
Solde au début de l'exercice	525 \$	536 \$	1 061 \$	709 \$	726 \$	1 435 \$
Variation nette des prêts douteux bruts	(113)	23	(90)	(326)	(190)	(516)
Variation nette de la provision	157	(49)	108	142	–	142
Solde à la fin de l'exercice	569 \$	510 \$	1 079 \$	525 \$	536 \$	1 061 \$
Prêts douteux nets en pourcentage des prêts et des acceptations nets			0,20 %			0,23 %

1) Comprennent les cessions de prêts.

2) Les prêts douteux nets correspondent aux prêts douteux bruts, nets de la provision pour pertes sur créances de troisième stade.

Prêts douteux bruts

Au 31 octobre 2022, les prêts douteux bruts s'élevaient à 1 743 M\$, en baisse de 90 M\$ par rapport à ceux de l'exercice précédent, en raison surtout de diminutions dans les portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation au Canada et dans les portefeuilles de prêts liés aux secteurs de l'immobilier et de la construction et des services publics, en partie contrebalancées par l'incidence de l'appréciation du dollar américain sur nos portefeuilles existants et des augmentations dans les portefeuilles de prêts liés aux secteurs de l'éducation, des soins de santé et des services sociaux.

57 % des prêts douteux bruts se rapportaient au Canada, dont la majorité était liée aux portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation et de prêts personnels, ainsi qu'aux secteurs du commerce de détail et de gros et de l'éducation, des soins de santé et des services sociaux.

21 % des prêts douteux bruts étaient liés aux États-Unis, dont la majorité dans les secteurs de l'immobilier et de la construction, de la fabrication de biens d'équipement et des services aux entreprises.

Les prêts douteux bruts restants se rapportaient à CIBC FirstCaribbean, dont la majorité était liée aux portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation et de prêts personnels, ainsi qu'aux secteurs de l'immobilier et de la construction et des services aux entreprises.

Se reporter à la section Information financière annuelle supplémentaire pour des précisions sur la répartition géographique et le classement par secteur des prêts douteux.

Provision pour pertes sur créances – prêts douteux

La provision pour pertes sur prêts douteux s'est chiffrée à 664 M\$, en baisse de 108 M\$ par rapport à celle de l'exercice précédent, du fait surtout des baisses dans les portefeuilles de prêts liés aux secteurs des services publics, de l'immobilier et de la construction et des services aux entreprises, en partie contrebalancées par l'incidence de l'appréciation du dollar américain sur nos portefeuilles existants.

Prêts en souffrance aux termes du contrat, mais non douteux

Le tableau suivant présente une analyse chronologique des prêts non douteux, dont les remboursements de principal ou les versements d'intérêts sont en souffrance aux termes du contrat. Les prêts en souffrance depuis moins de 30 jours sont exclus, car ces prêts ne sont en général pas représentatifs de la capacité des emprunteurs de s'acquitter de leurs obligations de paiement.

En millions de dollars, aux 31 octobre	De 31 jours à 90 jours	Plus de 90 jours	2022 Total	2021 Total
Prêts hypothécaires à l'habitation	874 \$	– \$	874 \$	703 \$
Prêts personnels	247	–	247	146
Cartes de crédit ¹	206	125	331	203
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	256	–	256	162
	1 583 \$	125 \$	1 708 \$	1 214 \$

1) En ce qui concerne le portefeuille canadien de cartes de crédit Costco qui a été acquis, les cartes de crédit ont été transférées dans la catégorie du classement chronologique qui s'appliquait au moment de l'acquisition et ce classement chronologique s'est poursuivi dans la mesure où un paiement n'a pas été effectué.

Au cours de l'exercice, les produits d'intérêts bruts qui auraient été comptabilisés à l'égard des prêts douteux s'ils n'avaient pas été considérés comme tels se seraient établis à 87 M\$ (96 M\$ en 2021), dont 45 M\$ (55 M\$ en 2021) au Canada et 42 M\$ (41 M\$ en 2021) à l'étranger. Au cours de l'exercice, les intérêts comptabilisés sur les prêts douteux ont été de 35 M\$ (41 M\$ en 2021), et les intérêts comptabilisés sur les prêts avant qu'ils soient classés comme prêts douteux se sont élevés à 31 M\$ (30 M\$ en 2021), dont 23 M\$ (21 M\$ en 2021) au Canada et 8 M\$ (9 M\$ en 2021) à l'étranger.

Expositions à certains pays et à certaines régions

Le tableau suivant présente nos expositions à certains pays et à certaines régions à l'extérieur du Canada et des États-Unis.

Nos expositions directes présentées dans le tableau ci-après se composent : A) des expositions capitalisées – les prêts au bilan (présentés au coût amorti, compte non tenu de la provision pour pertes sur créances de troisième stade, le cas échéant), les dépôts auprès d'autres banques (présentés au coût amorti, compte non tenu de la provision pour pertes sur créances de troisième stade, le cas échéant) et les valeurs mobilières (présentées à leur valeur comptable); B) des expositions non capitalisées – les engagements de crédit inutilisés, les lettres de crédit et cautionnements (présentés au montant notionnel, compte non tenu de la provision pour pertes sur créances de troisième stade, le cas échéant); et C) des créances réévaluées à la valeur de marché liées à des dérivés (présentées à leur juste valeur) et des transactions assimilées à des mises en pension de titres (présentées à leur juste valeur).

Le tableau ci-après présente un sommaire de nos positions dans ces régions :

En millions de dollars, au 31 octobre 2022	Expositions directes						Créances réévaluées à la valeur de marché liées à des dérivés et transactions assimilées à des mises en pension de titres ¹					
	Capitalisées			Non capitalisées								
	Prêts aux entreprises	Prêts aux entités souveraines	Prêts aux banques	Total des expositions capitalisées (A)	Prêts aux entreprises	Prêts aux banques	Total des expositions non capitalisées (B)	Prêts aux entreprises	Prêts aux entités souveraines	Prêts aux banques	Expositions nettes (C)	Total de l'exposition directe (A)+(B)+(C)
Royaume-Uni	6 439 \$	1 537 \$	2 562 \$	10 538 \$	6 251 \$	541 \$	6 792 \$	809 \$	– \$	439 \$	1 248 \$	18 578 \$
Europe, compte non tenu du Royaume-Uni ²	6 366	772	5 987	13 125	5 557	1 157	6 714	146	96	455	697	20 536
Caraïbes	5 167	2 343	3 151	10 661	1 810	2 299	4 109	30	–	275	305	15 075
Amérique latine ³	180	84	15	279	213	–	213	–	43	1	44	536
Asie	455	4 716	3 185	8 356	127	385	512	–	226	679	905	9 773
Océanie ⁴	7 609	1 641	1 440	10 690	3 561	204	3 765	38	–	87	125	14 580
Divers	508	–	100	608	498	5	503	–	–	–	–	1 111
Total⁵	26 724 \$	11 093 \$	16 440 \$	54 257 \$	18 017 \$	4 591 \$	22 608 \$	1 023 \$	365 \$	1 936 \$	3 324 \$	80 189 \$
31 octobre 2021	13 496 \$	12 483 \$	9 153 \$	35 132 \$	9 366 \$	5 422 \$	14 788 \$	912 \$	339 \$	1 630 \$	2 881 \$	52 801 \$

1) Les montants sont présentés nets des REC et des garanties. La garantie offerte à l'égard des créances réévaluées à la valeur de marché liées à des dérivés s'établissait à 6,5 G\$ (4,6 G\$ en 2021), et la garantie offerte à l'égard des transactions assimilées à des mises en pension de titres s'élevait à 62,4 G\$ (60,5 G\$ en 2021), les deux garanties comprenant des liquidités et des titres de créance de qualité supérieure.

2) Les expositions à la Russie et à l'Ukraine sont plus que minimes.

3) Comprend le Mexique, l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud.

4) Comprend l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

5) Compte non tenu d'expositions de 4 355 M\$ (4 947 M\$ en 2021) à des entités supranationales (organisation multinationale ou union politique dont les membres sont des États-nations).

Risque de non-règlement

Le risque de non-règlement s'entend du risque que, dans le cadre d'un échange de devises ou d'un paiement de principal convenu et simultané, la contrepartie ne verse pas les montants dus à la CIBC. Ce risque peut découler des activités de négociation courantes ou de la participation à un système de paiement et de règlement.

De nombreux systèmes de règlement mondiaux offrent des avantages considérables en matière de réduction des risques au moyen de cadres d'atténuation des risques complexes. Des accords bilatéraux de compensation de paiement peuvent être conclus dans le but d'atténuer le risque au moyen de la réduction du montant total du règlement convenu entre les parties. En outre, nous participons à de nombreux systèmes de paiement et de règlement en Amérique du Nord, y compris à un système mondial de compensation multilatérale des opérations de change. Nous faisons également appel à des intermédiaires financiers pour accéder à certains systèmes de paiement et de règlement et, pour effectuer certaines opérations, nous pouvons recourir à des chambres de compensation bien établies pour réduire au minimum le risque de non-règlement.

Dans le cas des opérations réglées à l'extérieur des systèmes de paiement et de règlement ou sans recourir à des chambres de compensation, les facilités de crédit pour les contreparties doivent être approuvées, que ce soit sous forme de limites préapprouvées du risque de non-règlement ou d'ententes de paiement contre paiement.

Activités de titrisation

Nous participons à trois types d'activités de titrisation : nous titrisons les actifs dont nous faisons le montage, nous titrisons des actifs montés par des tiers et nous menons des activités de négociation sur des produits titrisés.

La titrisation des actifs dont nous faisons le montage sert principalement de mécanisme de financement. Le risque de crédit sur les actifs sous-jacents dans le cadre de ces transactions est transféré à l'entité structurée, la CIBC conservant une exposition au risque de première perte, et les autres investisseurs s'exposant au risque de crédit résiduel.

Les activités de titrisation à l'égard d'actifs montés par des tiers peuvent comprendre la titrisation de tels actifs par l'entremise de fonds multicédants de PCAC (ou des programmes similaires) dont nous sommes le promoteur (ce qui comprend des entités structurées consolidées et non consolidées; se reporter à la section Arrangements hors bilan et à la note 6 de nos états financiers consolidés pour plus de précisions) ou d'une exposition directe à des entités structurées dont les promoteurs sont des clients. Les risques associés aux expositions de titrisation d'actifs montés par des clients sont atténués par la structure des transactions, laquelle comprend des rehaussements de crédit. Pour les transactions à l'égard desquelles nous conservons le risque de crédit associé aux expositions que nous détenons, nous touchons des produits d'intérêts sur ces positions. Pour les transactions dans les fonds multicédants de PCAC non consolidés, nous sommes également exposés au risque de liquidité lié à l'incapacité potentielle de renouveler le PCAC qui arrive à échéance sur le marché. Nous touchons des honoraires pour les services que nous fournissons à ces fonds multicédants de PCAC.

Nous participons également à la négociation de TACM et de PCAC afin de toucher des produits à titre de preneur ferme et de teneur de marché. Nous sommes exposés au risque de crédit et au risque de marché à l'égard des valeurs que nous détenons sur une base temporaire jusqu'à leur vente à un investisseur.

Les exigences de fonds propres au titre des expositions associées aux activités de titrisation sont établies à l'aide d'une des approches suivantes : l'approche fondée sur les notations internes (SEC-IRBA), l'approche fondée sur les notations externes (SEC-ERBA), l'approche basée sur les évaluations internes (SEC-IAA) ou l'approche standard (SEC-SA).

L'approche SEC-IAA, qui s'appuie sur les cotes de risque internes, est utilisée aux fins des expositions de titrisation liées aux fonds multicédants de PCAC lorsqu'aucune notation externe n'est disponible pour les expositions de titrisation, mais que le PCAC lui-même est coté à l'externe. Le processus d'évaluation interne comprend l'évaluation d'un certain nombre de facteurs, dont les caractéristiques de groupes, notamment les critères d'admissibilité des actifs et les limites de concentration, les facteurs déclencheurs de transactions, le profil de risque du vendeur d'actifs, la capacité de remboursement et les simulations de crise pour les flux de trésorerie. Les flux de trésorerie sont soumis à des simulations de crise fondées sur le rendement historique des actifs en utilisant nos modèles internes de simulations de crise pour les flux de trésorerie par catégorie d'actifs. Ces modèles sont assujettis à nos politiques d'atténuation du risque lié aux modèles, et l'équipe de validation des modèles du groupe Gestion du risque en assure une révision indépendante. Les variables utilisées dans le cadre des simulations de crise afin d'établir le profil de risque d'une transaction et le rehaussement de crédit requis sont adaptées à chaque catégorie d'actifs et à chaque transaction en fonction de l'évaluation des facteurs décrits ci-dessus et sont établies conformément à nos méthodes et lignes directrices en matière d'évaluation du risque interne. Les cotes de risque internes sont associées aux cotes de risque externes équivalentes émises par des organismes externes du crédit (DBRS, Fitch, Moody's et S&P) et sont utilisées pour déterminer les pondérations du risque appropriées aux fins des fonds propres. Les expositions de titrisation et le rendement des actifs sous-jacents sont surveillés de façon continue. Le groupe Gestion du risque agit comme deuxième ligne de défense en assurant une surveillance indépendante des hypothèses utilisées pour l'évaluation des risques et pour statuer sur l'attribution des cotes de risque interne. L'approche SEC-IAA s'applique à différents types d'actifs de nos fonds multicédants de PCAC, dont des prêts automobiles et contrats de location automobile, des prêts à la consommation, des soldes de cartes de crédit, des prêts et contrats de location de matériel, des créances locatives liées à des parcs de véhicules, des prêts aux franchises, des prêts hypothécaires à l'habitation, et des contrats de location d'équipement résidentiel.

Les cotes de risque internes établies aux fins des expositions de titrisation servent également à estimer les pertes de crédit attendues selon les exigences de l'IFRS 9, à déterminer le capital économique et à fixer des limites de risque.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte financière dans nos portefeuilles de négociation et nos portefeuilles autres que de négociation attribuable aux fluctuations défavorables de facteurs sous-jacents du marché, dont les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions, le prix des marchandises, les écarts de taux et le comportement des clients à l'égard des produits de détail. Il découle des activités de négociation et de trésorerie de la CIBC et englobe toutes les activités de positionnement sur le marché et les activités de tenue de marché.

Le portefeuille de négociation s'entend des positions sur instruments financiers et marchandises détenues dans le but de répondre aux besoins à court terme de nos clients.

Les portefeuilles autres que de négociation comprennent des positions détenues dans diverses devises qui ont trait à la GAP et aux activités de placement.

Gouvernance et gestion

Le risque de marché est géré au moyen du modèle des trois lignes de défense. Les secteurs d'activité et les groupes de gouvernance représentent la première ligne de défense et sont responsables de gérer le risque de marché associé à leurs activités.

La deuxième ligne de défense est le groupe Gestion du risque, qui dispose, pour chaque activité de négociation, d'un directeur spécialisé en risque du marché, aidé de directeurs régionaux, Risques, dans chacun de nos principaux centres de négociation, ce qui assure une protection complète en matière de risque, y compris la mesure, le suivi et le contrôle du risque de marché.

La fonction Vérification interne est responsable de la troisième ligne de défense en fournissant une assurance raisonnable à la haute direction et au Comité de vérification du conseil d'administration quant à l'efficacité des pratiques de gouvernance de la CIBC, des processus de gestion du risque, et du contrôle interne de la CIBC dans le cadre de son plan de vérification axé sur les risques et conformément à son mandat, comme il est décrit dans la Charte de vérification interne.

La haute direction doit faire rapport au moins chaque trimestre au CGMR et au CGR sur les questions importantes relatives au risque que sont notamment les opérations importantes, l'observation des limites et les tendances des portefeuilles.

Politiques

Nous avons élaboré des politiques exhaustives de gestion du risque de marché. Ces politiques portent sur le recensement et la mesure de divers types de risque de marché, leur inclusion dans le portefeuille de négociation, ainsi que l'établissement des limites à l'intérieur desquelles nous surveillons et gérons notre risque global et faisons rapport à cet égard. Nos politiques contiennent également des précisions sur les exigences quant à la conception des modèles d'évaluation, à l'examen et à la validation des modèles, à la corroboration indépendante des valeurs, à l'établissement d'ajustements de valeur et à l'harmonisation des méthodes comptables en ce qui concerne les méthodes relatives à l'évaluation à la valeur de marché et à l'évaluation fondée sur des modèles.

Limites de risque de marché

Nous avons des niveaux de tolérance au risque, qui sont exprimés sous forme de mesures statistiques fondées sur la VAR, de pertes possibles en situation de crise et de montants notionnels ou de toute autre limite pertinente. Nous recourons à une approche à plusieurs paliers, comme suit, pour définir le risque de marché et les simulations de crise relativement au risque que nous pouvons assumer dans nos activités de négociation et nos activités autres que de négociation :

- les limites imposées par le conseil contrôlent le risque consolidé de marché;
- les limites imposées par la direction contrôlent le risque de marché pour l'ensemble de la CIBC et sont moins élevées que celles imposées par le conseil afin d'établir une réserve en cas de mouvements extrêmes du marché et/ou de besoins extraordinaires du client;
- les limites de deuxième palier contrôlent le risque de marché au niveau de l'unité d'exploitation;
- les limites de troisième palier contrôlent le risque de marché au niveau de la sous-unité d'exploitation ou du pupitre de négociation.

Les limites de la direction sont établies par le chef de la gestion du risque, conformément à l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque approuvé par le conseil. Les limites de deuxième et de troisième paliers sont approuvées au niveau de direction approprié au risque assumé.

Processus et contrôle

Le risque de marché est suivi quotidiennement en fonction des limites de risque approuvées, et des processus sont en place afin de veiller à ce que seules des activités approuvées soient entreprises. Nous produisons chaque jour des rapports sur le risque et sur le suivi des limites qui sont fondés sur les positions de la journée précédente. Les rapports sommaires sur le risque de marché et sur l'observation des limites de risque sont produits et passés en revue périodiquement avec le CGMR et le CGR.

Mesure de risque

Nous utilisons les méthodes suivantes pour mesurer le risque de marché :

- la VAR, qui permet la comparaison significative des risques inhérents à différentes entreprises et catégories d'actifs. La VAR est obtenue par le regroupement des modèles de la VAR pour les risques liés aux taux d'intérêt, aux écarts de taux, aux actions, au change, aux marchandises et au risque spécifique de la dette, avec l'incidence sur le portefeuille de l'interrelation des différents risques (effet de diversification) :
 - le risque de taux d'intérêt mesure l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt et des volatilités sur les instruments de trésorerie et les dérivés;
 - le risque d'écart de taux mesure l'incidence des variations des écarts de taux liés aux obligations provinciales, municipales et d'organismes gouvernementaux, aux obligations souveraines, aux obligations de sociétés, aux produits titrisés ou aux dérivés de crédit, tels les swaps sur défaillance;
 - le risque lié aux actions mesure l'incidence des fluctuations des cours des actions et des volatilités;
 - le risque de change mesure l'incidence des variations des taux de change et des volatilités;
 - le risque lié aux marchandises mesure l'incidence des variations des prix des marchandises et des volatilités, y compris les caractéristiques communes entre des marchandises connexes;
 - le risque spécifique de la dette mesure l'incidence des variations de la volatilité du rendement d'un instrument de créance par rapport à la volatilité du rendement d'un indice obligataire représentatif;
 - l'effet de diversification reflète l'atténuation des risques obtenue à l'aide de divers types d'instruments financiers, de contreparties, de monnaies et de régions. L'étendue de l'avantage de la diversification dépend de la corrélation entre les actifs et les facteurs de risque du portefeuille à un moment précis;
- la sensibilité aux prix, qui mesure la variation de la valeur d'un portefeuille à la suite d'une légère modification d'un paramètre sous-jacent donné, afin qu'il soit possible d'isoler chaque composante du risque et de l'examiner, et de tenir compte de cet examen pour rééquilibrer le portefeuille pour obtenir l'exposition recherchée;
- la VAR en situation de crise, qui permet la comparaison significative des risques inhérents à différentes entreprises et catégories d'actifs dans des conditions difficiles. Des variations de taux, de prix, de volatilités et d'écarts sur un horizon de dix jours par rapport à une période historique de situation de crise sont appliquées aux positions actuelles pour déterminer la VAR en situation de crise;
- les exigences supplémentaires liées aux risques, qui permettent d'évaluer les fonds propres requis en raison du risque de migration de crédit et du risque de défaut sur les titres de créance dans les portefeuilles de négociation;
- les essais à rebours, qui confirment l'efficacité de l'évaluation des risques par une analyse des résultats observés et théoriques;
- les simulations de crise et les analyses de scénarios, qui fournissent des renseignements sur le comportement des portefeuilles dans des conditions extrêmes.

Le tableau suivant présente les soldes du bilan consolidé qui sont exposés au risque de marché. Certains écarts entre le classement comptable et le classement fondé sur les risques sont expliqués en détail dans les notes de bas de tableau ci-après :

	2022				2021				Risque autre que de négociation – principale sensibilité aux risques
	Exposés au risque de marché ¹				Exposés au risque de marché ¹				
	Bilan consolidé	Activités de négociation	Activités autres que de négociation	Non exposés au risque de marché	Bilan consolidé	Activités de négociation	Activités autres que de négociation	Non exposés au risque de marché	
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	31 535 \$	– \$	3 009 \$	28 526 \$	34 573 \$	– \$	2 661 \$	31 912 \$	de change
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	32 326	9	32 317	–	22 424	19	22 405	–	de taux d'intérêt
Valeurs mobilières	175 879	50 295	125 584	–	161 401	56 028	105 373	–	de taux d'intérêt, lié aux actions
Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées	15 326	–	15 326	–	12 368	–	12 368	–	de taux d'intérêt
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	69 213	–	69 213	–	67 572	–	67 572	–	de taux d'intérêt
Prêts									
Prêts hypothécaires à l'habitation	269 706	–	269 706	–	251 526	–	251 526	–	de taux d'intérêt
Prêts personnels	45 429	–	45 429	–	41 897	–	41 897	–	de taux d'intérêt
Cartes de crédit	16 479	–	16 479	–	11 134	–	11 134	–	de taux d'intérêt
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	188 542	209 ²	188 333	–	150 213	24 780 ²	125 433	–	de taux d'intérêt
Provision pour pertes sur créances	(3 073)	–	(3 073)	–	(2 849)	–	(2 849)	–	de taux d'intérêt
Dérivés	43 035	40 048	2 987	–	35 912	34 589	1 323	–	de taux d'intérêt, de change
Engagements de clients en vertu d'acceptations	11 574	–	11 574	–	10 958	–	10 958	–	de taux d'intérêt
Autres actifs	47 626	2 025	34 294	11 307	40 554	2 977	26 743	10 834	de taux d'intérêt, lié aux actions, de change
	943 597 \$	92 586 \$	811 178 \$	39 833 \$	837 683 \$	118 393 \$	676 544 \$	42 746 \$	
Dépôts	697 572 \$	714 \$ ³	626 562 \$	70 296 \$	621 158 \$	609 \$ ³	548 419 \$	72 130 \$	de taux d'intérêt
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	15 284	14 216	1 068	–	22 790	19 472	3 318	–	de taux d'intérêt
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	4 853	–	4 853	–	2 463	–	2 463	–	de taux d'intérêt
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	77 171	–	77 171	–	71 880	–	71 880	–	de taux d'intérêt
Dérivés	52 340	46 393	5 947	–	32 101	30 882	1 219	–	de taux d'intérêt, de change
Acceptations	11 586	–	11 586	–	10 961	–	10 961	–	de taux d'intérêt
Autres passifs	28 117	2 836	14 347	10 934	24 961	2 705	11 344	10 912	de taux d'intérêt
Titres secondaires	6 292	–	6 292	–	5 539	–	5 539	–	de taux d'intérêt
	893 215 \$	64 159 \$	747 826 \$	81 230 \$	791 853 \$	53 668 \$	655 143 \$	83 042 \$	

- 1) Les expositions au titre des rajustements de l'évaluation liés au financement (REF) sont exclues des activités de négociation aux fins du calcul des fonds propres réglementaires, les dérivés de couverture connexes pour ces expositions au titre des REF étant également exclus du calcul.
- 2) Exclut des prêts de néant (48 M\$ en 2021) qui sont entreposés à des fins de titrisation future. Ces éléments sont considérés comme des activités autres que de négociation aux fins du risque de marché.
- 3) Comprend des dépôts désignés à la juste valeur qui sont considérés comme des activités de négociation aux fins du risque de marché.

Activités de négociation

Nous détenons des positions dans des contrats financiers négociés en vue de répondre aux besoins de nos clients en matière de gestion du risque et de placement. Les produits de négociation (produits nets d'intérêts et produits autres que d'intérêts) proviennent de ces transactions. Les instruments de négociation sont comptabilisés à leur juste valeur et comprennent des titres de créance, des titres de participation et des dérivés de taux d'intérêt, de change, sur actions, sur marchandises et de crédit.

Valeur à risque

Notre méthode de la VAR est une technique statistique qui permet de mesurer la perte envisageable en un jour selon un degré de confiance de 99 %. Nous utilisons une méthode de réévaluation totale au moyen d'une simulation historique pour calculer la VAR, la VAR en situation de crise et d'autres mesures de risque.

Bien qu'elle donne des indications précieuses, la VAR doit toujours être utilisée en tenant compte de ses limites. Par exemple :

- l'utilisation de données historiques pour estimer les événements futurs n'inclura pas tous les événements potentiels, particulièrement ceux de nature extrême;
- l'utilisation d'une période de détention de un jour suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou encore que les risques s'annulent en une journée. Cela ne reflète peut-être pas parfaitement le risque de marché qui découle parfois d'une situation d'illiquidité critique, lorsqu'une période de un jour peut être insuffisante pour liquider ou couvrir entièrement toutes les positions;
- l'utilisation d'un niveau de confiance de 99 % ne prend pas en compte les pertes qui pourraient survenir au-delà de ce niveau de confiance;
- la VAR est calculée à partir des expositions en cours à la fermeture des bureaux, et ne suppose aucune mesure prise par la direction pour réduire les pertes.

La composition des risques de marché par catégorie de risque et le risque total figurent dans le tableau de la VAR ci-après. Ces risques sont liés entre eux, et l'effet de diversification reflète la réduction du risque attribuable au regroupement en portefeuilles des positions de négociation. Les risques de taux d'intérêt et d'écart de taux associés aux activités de négociation découlent de nos activités sur les marchés mondiaux de la dette et des dérivés, plus particulièrement des transactions conclues sur les marchés canadiens, américains et européens. Les principaux instruments utilisés sont les titres de créance de gouvernements et de sociétés et les dérivés de taux d'intérêt. La majeure partie des risques de change liés aux activités de négociation résulte de transactions mettant en cause le dollar canadien, le dollar américain, l'euro, la livre sterling, le dollar australien, le yuan et le yen, et les principaux risques de pertes sur actions sont ceux auxquels nous sommes exposés sur les marchés boursiers américains, canadiens et européens. Les risques de négociation liés aux marchandises découlent principalement de transactions portant sur le gaz naturel, des produits de pétrole brut et des métaux précieux nord-américains.

VAR en situation de crise

La mesure de la VAR en situation de crise sert à reproduire le calcul de la VAR qui serait appliqué à notre portefeuille actuel si les valeurs des facteurs du risque de marché pertinents étaient tirées d'une période de tension sur les marchés. Les données du modèle sont calibrées selon des données historiques observées sur une période continue de 12 mois de conditions financières très difficiles qui s'appliquent à notre portefeuille actuel, depuis décembre 2006. En 2022, notre créneau de VAR en situation de crise a été celui de la crise financière mondiale de 2008-2009. Cette période historique a été marquée non seulement par une volatilité accrue des taux d'intérêt, mais également par une volatilité accrue du cours des actions combinée à une réduction des taux d'intérêt, ainsi qu'une augmentation des écarts de taux.

Exigences supplémentaires liées aux risques

Les exigences supplémentaires liées aux risques sont une mesure du risque de défaut et du risque de migration pour les titres de créance détenus dans les portefeuilles de négociation. Notre méthode de calcul des exigences supplémentaires liées aux risques permet de mesurer le risque de migration et le risque de défaut des émetteurs sur une période de un an, selon un degré de confiance de 99,9 %.

En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates

	2022				2021			
	Haut	Bas	Clôture	Moyenne	Haut	Bas	Clôture	Moyenne
Risque de taux d'intérêt	16,3 \$	4,7 \$	6,0 \$	7,3 \$	15,0 \$	4,1 \$	5,7 \$	8,7 \$
Risque d'écart de taux	11,0	0,9	1,1	3,4	11,8	5,8	8,4	8,5
Risque lié aux actions	10,5	2,6	4,1	4,9	7,8	2,3	6,5	4,1
Risque de change	4,8	0,5	1,2	1,8	3,8	0,4	1,6	1,4
Risque lié aux marchandises	6,0	1,1	1,4	2,3	6,1	1,0	1,3	3,0
Risque spécifique de la dette	3,3	1,2	1,9	2,2	5,7	2,1	2,9	3,1
Effet de diversification ¹	négl.	négl.	(8,1)	(13,2)	négl.	négl.	(18,5)	(21,2)
Total de la VAR (mesure de un jour)	14,6 \$	5,5 \$	7,6 \$	8,7 \$	13,9 \$	4,6 \$	7,9 \$	7,6 \$
Total de la VAR en situation de crise (mesure de un jour)	49,9 \$	16,1 \$	31,2 \$	30,0 \$	40,8 \$	15,3 \$	33,2 \$	28,0 \$
Exigences supplémentaires liées aux risques (mesure sur un exercice) ²	178,9 \$	95,7 \$	114,0 \$	130,7 \$	266,4 \$	144,6 \$	182,3 \$	203,5 \$

- 1) Le total de la VAR est inférieur à la somme des VAR des différents risques de marché, en raison de la réduction du risque découlant de l'effet de diversification du portefeuille.
- 2) La valeur maximale (haut) et la valeur minimale (bas) des exigences supplémentaires liées aux risques ne correspondent pas à la somme de tous les composants, car la valeur maximale et la valeur minimale des composants peuvent se présenter pendant des jours différents.
- négl. Négligeable. Comme la valeur maximale (haut) et la valeur minimale (bas) peuvent se présenter pendant des jours différents pour divers types de risque, le calcul de l'effet de diversification est négligeable.

La VAR totale moyenne pour l'exercice clos le 31 octobre 2022 a augmenté de 1,1 M\$ en regard de celle de l'exercice précédent, par suite principalement de la diminution de la diversification, en partie neutralisée par une baisse du risque d'écart de taux et du risque de taux d'intérêt.

La VAR totale moyenne en situation de crise pour l'exercice clos le 31 octobre 2022 a augmenté de 2,0 M\$ en regard de celle de l'exercice précédent, par suite principalement d'une hausse du risque lié aux actions.

Les exigences supplémentaires moyennes liées aux risques pour l'exercice clos le 31 octobre 2022 ont diminué de 72,8 M\$ comparativement à celles de l'exercice précédent, en raison d'une diminution des obligations détenues dans le portefeuille de négociation et d'une amélioration de la qualité du crédit au sein de notre portefeuille de titres à revenu fixe.

Essais à rebours

Pour déterminer le caractère fiable du modèle de la VAR liée aux activités de négociation, les résultats sont suivis régulièrement à l'aide d'un processus d'essais à rebours afin de mettre à l'épreuve la validité des hypothèses et des paramètres utilisés dans le calcul de la VAR liée aux activités de négociation. Au processus d'essais à rebours se greffent le calcul d'un résultat hypothétique ou statique, ainsi qu'une comparaison de ce résultat et de la VAR calculée. Le résultat statique représente la variation de la valeur de clôture des portefeuilles le jour précédent, attribuable aux variations quotidiennes des cours, en supposant que le portefeuille ne change pas. Le processus d'essais à rebours se fait quotidiennement pour l'ensemble de la CIBC, ainsi que pour les secteurs d'activité et les portefeuilles individuels.

Une enquête est réalisée quand le résultat statique excède la VAR de un jour. Le processus d'essais à rebours, y compris l'enquête sur les résultats, est effectué par des professionnels du risque qui sont indépendants des professionnels responsables de l'élaboration du modèle.

En nous servant des résultats de nos essais à rebours, nous voyons à ce que notre modèle de la VAR continue de mesurer le risque de façon appropriée.

Au cours de l'exercice, deux essais à rebours ont donné un résultat négatif dans la mesure de la VAR totale pour l'ensemble de la CIBC, ce qui s'explique par la volatilité du dollar canadien et, dans une moindre mesure, des taux d'intérêt libellés en dollars américains.

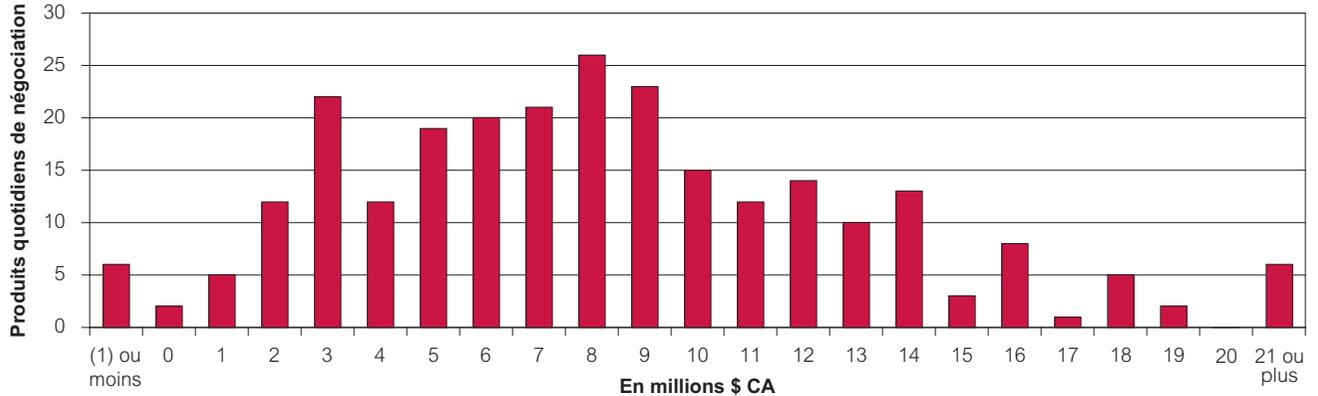
Produits de négociation

Les produits de négociation (BIE) comprennent les produits nets d'intérêts et les produits autres que d'intérêts et excluent la rémunération de prise ferme et les commissions. Se reporter à la section Vue d'ensemble du rendement financier pour plus de précisions. Les produits de négociation (BIE) présentés dans les graphiques ci-dessous excluent certains portefeuilles abandonnés.

Au cours de l'exercice, les produits de négociation (BIE) ont été positifs pendant 96,9 % des jours. La perte la plus importante, qui a totalisé 8,8 M\$, a été enregistrée le 26 septembre 2022. Les produits quotidiens moyens de négociation (BIE) se sont établis à 7,8 M\$ au cours de l'exercice, en regard de 6,7 M\$ au cours de l'exercice précédent. Les produits quotidiens moyens de négociation (BIE) correspondent au total des produits de négociation (BIE), divisé par le nombre de jours ouvrables dans l'exercice.

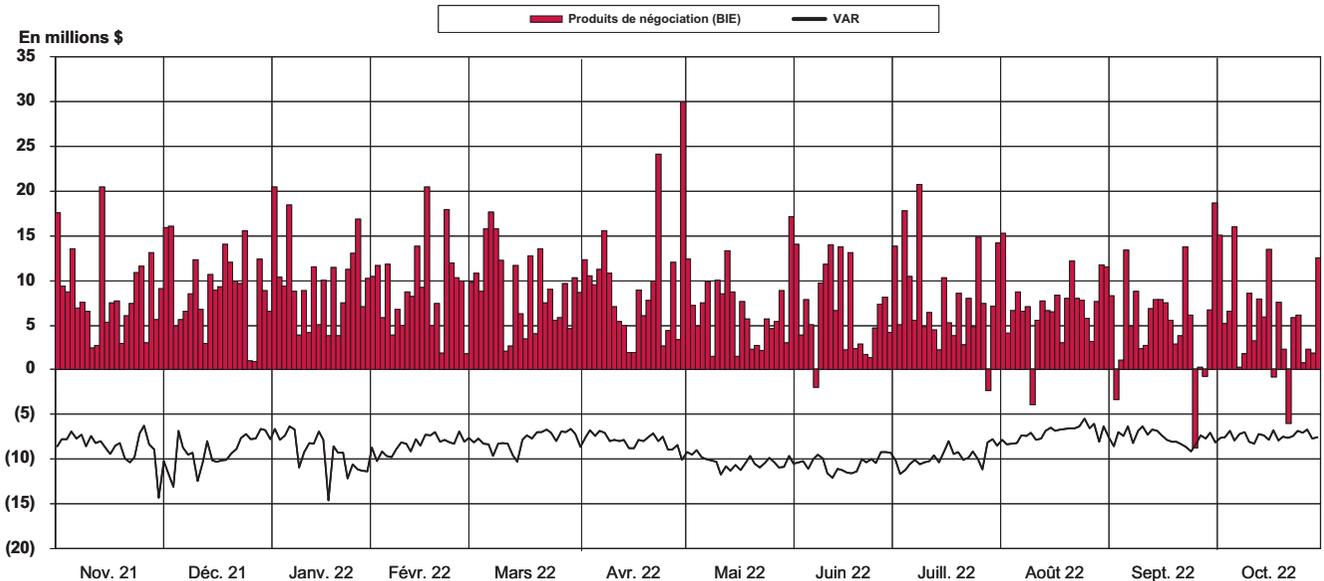
Distribution de fréquences des produits quotidiens de négociation (BIE)¹ pour 2022

L'histogramme ci-après présente la distribution de fréquences des produits quotidiens de négociation (BIE) pour 2022.



Produits de négociation (BIE)¹ c. la VAR²

Le graphique des produits de négociation (BIE) par rapport à la VAR ci-après présente les produits quotidiens de négociation (BIE) de l'exercice considéré par rapport aux mesures de la VAR à la fermeture des bureaux.



1) Exclut certains rajustements de prix de transfert de fin de mois et d'autres rajustements divers.
 2) Les ajustements de la juste valeur sont exclus des activités de négociation aux fins du calcul des fonds propres réglementaires, les dérivés de couverture connexes liés aux ajustements de la juste valeur étant également exclus du calcul.

Simulations de crise et analyses de scénarios

Les simulations de crise et les analyses de scénarios servent à mieux comprendre les conséquences éventuelles de conditions de marché anormales et à détecter une possible concentration de risque.

Nous mesurons l'incidence sur l'évaluation des portefeuilles d'un grand nombre de mouvements extrêmes des facteurs de risque du marché. Notre approche simule l'incidence sur le résultat d'événements extrêmes sur le marché sur une période de un mois, en supposant dans la plupart des cas qu'aucune mesure d'atténuation du risque n'est prise au cours de cette période afin de refléter la baisse de la liquidité sur le marché qui accompagne généralement ces événements.

Les scénarios sont créés à l'aide de données historiques du marché issues de périodes de perturbations ou s'appuient sur des événements économiques et politiques et des catastrophes naturelles hypothétiques prédites par des économistes, des dirigeants d'entreprises et des gestionnaires de risques.

Parmi les scénarios historiques, mentionnons le resserrement de la politique monétaire de la Réserve fédérale des États-Unis en 1994 et les événements de marché qui ont suivi la crise du marché de 2008. Les scénarios hypothétiques comprennent des crises potentielles sur les marchés d'Amérique du Nord, d'Europe et d'Asie.

Les scénarios hypothétiques sont établis en tenant compte du contexte géopolitique actuel, des mesures prises par les banques centrales et de diverses tendances macroéconomiques observées en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. Ces scénarios hypothétiques tiennent également compte de l'incidence d'une intensification accrue de la guerre en Ukraine, de l'éventuel conflit entre Taïwan et la Chine, et des répercussions de la hausse des prix de l'énergie. En outre, au cours de la dernière année, nous avons modifié notre scénario pandémique hypothétique, de sorte qu'il reflète les chocs observés pendant le premier mois suivant la déclaration de l'état de pandémie.

Ci-après figurent des exemples de nos principaux scénarios de simulations de crise que nous appliquons actuellement quotidiennement pour mieux comprendre l'exposition du risque possible en situation de crise.

- Scénario de rechange à la crise des prêts hypothécaires à risque
- Resserrement de la politique monétaire de la Réserve fédérale des États-Unis – 1994
- Défaut de paiement de la dette des États-Unis et déclasserement de la note de crédit
- Décélération abrupte en Chine
- Crise du marché canadien
- Mesures protectionnistes aux États-Unis
- Crise bancaire dans la zone euro
- Pandémie
- Réduction d'assouplissement quantitatif et correction des prix d'actifs
- Crise du pétrole

Les scénarios de simulations de crise sont examinés périodiquement et modifiés au besoin pour qu'ils demeurent pertinents. Dans le cadre du suivi des limites de simulations de crise, des limites sont établies à l'égard de la perte maximale acceptable en fonction de l'appétit pour le risque dans son ensemble, pour un niveau segmentaire du portefeuille et pour des catégories d'actifs spécifiques.

Activités autres que de négociation Risque de taux d'intérêt structurel

Le risque de taux d'intérêt structurel s'entend essentiellement du risque découlant de non-concordance entre l'actif et le passif, qui ne provient pas d'activités de négociation et d'activités liées à la négociation. La gestion du risque de taux d'intérêt structurel vise à pérenniser les marges des produits et à générer des produits nets d'intérêts stables et prévisibles au fil du temps, tout en gérant le risque pour la valeur économique de nos actifs découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt structurel résulte des différences entre les échéances ou les dates de réévaluation des actifs et passifs figurant au bilan et hors bilan, des options intégrées dans les produits de détail, ainsi que d'autres caractéristiques des produits qui pourraient influencer sur le calendrier prévu des flux de trésorerie, comme les options relatives au remboursement anticipé des prêts ou au rachat des dépôts à terme avant leur échéance contractuelle. Les modèles utilisés pour mesurer le risque de taux d'intérêt structurel se fondent sur un certain nombre d'hypothèses touchant les flux de trésorerie, la révision des prix des produits et l'administration des taux. Les hypothèses clés ont trait au profil de financement prévu des engagements hypothécaires, aux comportements en matière de remboursement anticipé des prêts à taux fixe et de rachat des dépôts à terme, ainsi qu'au traitement des dépôts sans échéance et des capitaux propres. Toutes les hypothèses sont tirées de l'observation empirique des comportements passés des clients, de la composition du bilan et de la tarification des produits en prenant en compte d'éventuels changements prospectifs. Tous les modèles et toutes les hypothèses utilisés pour mesurer le risque de taux d'intérêt structurel font l'objet d'une surveillance indépendante par le groupe Gestion du risque. Divers instruments de trésorerie et dérivés, principalement des swaps de taux d'intérêt, sont employés pour gérer ces risques.

Le conseil surveille la gestion du risque de taux d'intérêt structurel, et approuve l'intérêt à l'égard du risque et les limites de risque de taux d'intérêt structurel connexes. Le CMGAP et son sous-comité, le comité de gestion de l'actif et du passif, passent régulièrement en revue les positions exposées au risque de marché structurel et assurent la surveillance de la haute direction.

Outre les limites approuvées par le conseil à l'égard des expositions du résultat et de la valeur économique, des limites de gestion plus précises sont fixées afin d'orienter la gestion quotidienne de ce risque. Le groupe de GAP de l'unité Trésorerie est responsable de la gestion continue du risque de marché structurel à l'échelle de l'entreprise, et la surveillance indépendante et la conformité à la politique de risque de taux d'intérêt structurel sont assurées par le groupe Gestion du risque.

Les activités liées à la GAP sont conçues pour gérer l'incidence des fluctuations possibles des taux d'intérêt tout en équilibrant le coût des activités de couverture qui touchent les produits nets courants. À des fins de surveillance et de contrôle, nous évaluons les deux principales mesures du risque de taux d'intérêt structurel, soit le risque lié aux produits nets d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres, en plus d'effectuer des simulations de crise et des analyses des écarts et d'autres mesures du risque de marché. La sensibilité des produits nets d'intérêts est une mesure de l'incidence des fluctuations possibles des taux d'intérêt sur les produits nets d'intérêts avant impôt sur 12 mois prévus d'un portefeuille d'actifs, de passifs et de positions hors bilan de la banque, compte tenu de variations des taux d'intérêt parallèles déterminées, avec des taux d'intérêt limités à un niveau plancher de zéro. La sensibilité de la valeur économique des capitaux propres est une mesure de l'incidence des fluctuations possibles des taux d'intérêt sur la valeur de marché d'un portefeuille d'actifs, de passifs et de positions hors bilan de la banque, compte tenu de variations des taux d'intérêt parallèles déterminées, avec des taux d'intérêt limités à un niveau plancher de zéro.

Le tableau ci-après présente l'incidence avant impôt potentielle d'une hausse ou baisse immédiate et soutenue de 100 points de base des taux d'intérêt sur les produits nets d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres prévus sur 12 mois pour notre bilan structurel, en supposant qu'il n'y ait aucune opération de couverture ultérieure. En raison de l'augmentation récente des taux d'intérêt au Canada et aux États-Unis et des attentes des marchés quant à un contexte de hausse des taux d'intérêt persistant, un choc à la baisse immédiat de 100 points de base a été appliqué au cours de l'exercice considéré, tout en maintenant les taux d'intérêt pour le marché et les clients à un plancher de zéro à la fin de l'exercice. Nous avons continué de présenter l'incidence d'une baisse de 25 points de base et n'avons pas révisé les montants des périodes précédentes, car nous estimons que le fait de considérer l'incidence d'une telle baisse est approprié en raison du contexte de faiblesse des taux d'intérêt au Canada et aux États-Unis dans ces périodes.

Sensibilité au risque de taux d'intérêt structurel – mesures

En millions de dollars (avant impôt), aux 31 octobre	2022			2021		
	\$ CA ¹	\$ US	Total	\$ CA ¹	\$ US	Total
Hausse de 100 points de base des taux d'intérêt						
Augmentation (diminution) des produits nets d'intérêts	278 \$	(7)\$	271 \$	270 \$	134 \$	404 \$
Augmentation (diminution) de la valeur économique des capitaux propres	(679)	(336)	(1 015)	(684)	(161)	(845)
Baisse de 25 points de base des taux d'intérêt						
Augmentation (diminution) des produits nets d'intérêts	(71)	2	(69)	(117)	(70)	(187)
Augmentation (diminution) de la valeur économique des capitaux propres	151	86	237	161	29	190
Baisse de 100 points de base des taux d'intérêt						
Augmentation (diminution) des produits nets d'intérêts	(301)	4	(297)	s. o.	s. o.	s. o.
Augmentation (diminution) de la valeur économique des capitaux propres	604	350	954	s. o.	s. o.	s. o.

1) Comprend l'exposition au dollar canadien et à d'autres devises.
s. o. Sans objet.

Risque de change

Le risque de change structurel s'entend essentiellement du : a) risque inhérent à nos investissements nets dans des établissements à l'étranger découlant des écarts de taux de change, et b) de l'actif pondéré en fonction du risque libellé en monnaies étrangères et des déductions des fonds propres libellées en monnaies étrangères. Ce risque, principalement en dollars américains, est géré au moyen de dérivés de couverture et du financement des investissements dans une monnaie analogue. Nous gérons activement cette position afin de nous assurer que l'incidence possible sur les ratios de fonds propres se situe à un niveau de tolérance acceptable selon la politique approuvée par le chef de la gestion du risque, tout en tenant compte de l'incidence sur le résultat et les capitaux propres. Le risque de change structurel est géré par l'unité Trésorerie sous la direction du CMGAP, tandis que le suivi et la surveillance sont assurés par le groupe Gestion du risque, Marché des capitaux.

Au 31 octobre 2022, une appréciation du dollar canadien de 1 % aurait eu pour effet de réduire les capitaux propres d'environ 200 M\$ (160 M\$ en 2021) après impôt.

Nos résultats libellés en monnaies non fonctionnelles sont convertis en monnaies fonctionnelles au moyen d'opérations de change au comptant ou de contrats de change à terme. De manière générale, les fluctuations des taux de change ont peu d'incidence sur notre compte de résultat consolidé.

Dérivés détenus aux fins de la GAP

Dans le cas où des dérivés sont détenus aux fins de la GAP et lorsque des transactions répondent aux critères prévus selon les IFRS, nous appliquons la comptabilité de couverture pour comptabiliser les risques couverts, comme il est indiqué dans les notes 12 et 13 des états financiers consolidés. Les dérivés de couverture qui ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture, aussi appelés couvertures économiques, sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat consolidé.

Les couvertures économiques pour les instruments financiers autres que désignés à leur juste valeur peuvent rendre les produits plus instables, du fait que les éléments couverts sont comptabilisés au coût ou au coût amorti ou sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées par le biais des autres éléments du résultat global. Cette instabilité du résultat peut ne pas être représentative du risque global.

Risque lié aux actions

Le risque lié aux actions du portefeuille autre que de négociation découle principalement de notre stratégie, de nos activités d'expansion de l'entreprise et du portefeuille d'investissements stratégiques. Les placements sont composés de titres de participation de sociétés fermées et de sociétés ouvertes, de placements dans des sociétés en commandite et de placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Le tableau suivant présente le coût amorti et la juste valeur des actions du portefeuille autre que de négociation :

En millions de dollars, aux 31 octobre		Coût	Juste valeur
2022	Titres de participation évalués à la JVAERG	525 \$	522 \$
	Placements dans des entreprises associées comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence¹	206	230
		731 \$	752 \$
2021	Titres de participation évalués à la JVAERG	730 \$	836 \$
	Placements dans des entreprises associées comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ¹	66	89
		796 \$	925 \$

1) Excluent nos coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Se reporter à la note 25 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

Risque lié aux régimes de retraite

Nous sommes le promoteur de régimes de retraite à prestations définies dans plusieurs pays. Au 31 octobre 2022, nos régimes de retraite à prestations définies consolidés affichaient une situation de l'actif net de 1 379 M\$, comparativement à 1 323 M\$ au 31 octobre 2021. La variation de la situation de l'actif net de nos régimes de retraite est présentée à la note 18 des états financiers consolidés.

Nos régimes de retraite offerts au Canada constituent environ 91 % de nos régimes de retraite, le plus important étant notre principal régime de retraite canadien (régime de retraite de la CIBC). Une estimation de l'incidence d'une variation de 100 points de base du taux d'actualisation sur nos obligations au titre des régimes de retraite à prestations définies canadiens est présentée à la note 18 des états financiers consolidés.

La responsabilité d'assurer une gouvernance et une surveillance saines incombe au CRRPD qui délègue les pouvoirs de gestion au Comité de gestion des prestations de retraite (CGPR). L'élaboration d'une stratégie de placement appropriée à l'égard du régime de retraite de la CIBC repose sur un énoncé des objectifs, des politiques et des procédures de placement.

Le service de placement des régimes de pension de l'unité Trésorerie assure l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de placement sur mesure de façon à offrir de façon soutenue des prestations de retraite avec des tolérances au risque et des incidences sur les fonds propres raisonnables. Les principaux risques comprennent des risques actuariels (notamment le risque de longévité), le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de marché (de placement).

Le régime de retraite de la CIBC court un risque de taux d'intérêt important que la CIBC gère selon son approche de placement axée sur le passif qui comprend le recours à une combinaison d'obligations physiques et à un programme de superposition d'obligations financé par des mises en pension de titres. Le régime a également recours à une stratégie de superposition de change qui peut employer des contrats à terme ou des instruments similaires pour gérer et atténuer son risque de change. Le risque de placement est atténué au moyen d'un processus de construction d'un portefeuille d'actifs multiples diversifié sur divers facteurs influant sur le risque de marché.

Le recours à des dérivés dans le cadre du régime de retraite de la CIBC est autorisé aux fins de gestion du risque et de rééquilibrage, ainsi que d'amélioration du rendement, et est régi par la politique en matière de dérivés du régime qui a été approuvée par le CGPR. La juste valeur des dérivés détenus dans le régime de retraite de la CIBC est présentée à la note 18 des états financiers consolidés.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas disposer de suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie en temps opportun et de manière rentable pour faire face à des engagements financiers à mesure qu'ils arrivent à échéance. Les sources courantes de risque de liquidité propres aux services bancaires comprennent les retraits non prévus de dépôts, l'incapacité de remplacer les dettes arrivant à échéance, les engagements au titre du crédit et des liquidités et les autres exigences en matière de mise en gage ou de garantie.

Notre approche en matière de gestion du risque de liquidité appuie notre stratégie d'entreprise, s'harmonise avec notre intérêt à l'égard du risque et respecte les attentes en matière de réglementation.

Nos stratégies, objectifs et pratiques en matière de gestion sont évalués régulièrement afin de refléter les changements du contexte de liquidité, dont les faits nouveaux sur le plan de la réglementation, des affaires et/ou des marchés. Le risque de liquidité demeure dans les limites de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC.

Gouvernance et gestion

Nous gérons le risque de liquidité de façon à pouvoir résister à une crise de liquidité sans mettre en péril la survie de nos activités. Les flux de trésorerie réels et prévus découlant des positions au bilan et hors bilan sont évalués et suivis régulièrement pour assurer leur conformité aux limites convenues. Nous incluons des simulations de crise à notre gestion et à notre évaluation du risque de liquidité. Les résultats des simulations de crise nous aident à élaborer les hypothèses concernant la liquidité et à relever les contraintes éventuelles en matière de planification du financement, et favorisent l'élaboration de notre plan de financement d'urgence.

Le risque de liquidité est géré au moyen du modèle des trois lignes de défense, et la gestion continue du risque de liquidité incombe au trésorier, avec l'appui du CMGAP.

Le trésorier est responsable de la gestion des activités et processus requis pour évaluer la position de risque de liquidité de la CIBC, en faire le suivi et en faire rapport, ce qui représente la première ligne de défense.

Le groupe Gestion du risque de marché lié à l'illiquidité et aux activités autres que de négociation procède à une surveillance indépendante de la mesure, du suivi et du contrôle du risque de liquidité, soit la deuxième ligne de défense.

La fonction Vérification interne est responsable de la troisième ligne de défense en fournissant une assurance raisonnable à la haute direction et au Comité de vérification du conseil d'administration quant à l'efficacité des pratiques de gouvernance de la CIBC, des processus de gestion du risque, et du contrôle interne de la CIBC dans le cadre de son plan de vérification axé sur les risques et conformément à son mandat, comme il est décrit dans la Charte de vérification interne.

Le CMGAP dirige la gestion du risque de liquidité de la CIBC en s'assurant que les méthodes, hypothèses et paramètres clés liés à la gestion du risque de liquidité sont évalués régulièrement et cadrent avec les exigences de la CIBC. Le Comité de gestion du risque de liquidité, un sous-comité du CMGAP, surveille le risque global de liquidité et a la responsabilité de s'assurer que le profil de risque de liquidité de la CIBC est évalué et géré de façon exhaustive conformément à l'orientation stratégique et à l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC ainsi qu'aux exigences réglementaires.

Le CGR assure la gouvernance au moyen d'un examen semestriel de la politique de gestion du risque de liquidité de la CIBC et recommande au conseil un seuil de tolérance au risque de liquidité dans l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, lequel est examiné chaque année.

Politiques

Notre politique de gestion du risque de liquidité précise les exigences qui nous permettent de répondre aux besoins prévus de liquidités dans des conditions tant normales que difficiles en maintenant l'accès à un montant suffisant d'actifs liquides non grevés et à plusieurs sources de financement différentes. Les centres bancaires et les filiales de la CIBC possédant des caractéristiques uniques en matière de liquidité en raison d'exigences commerciales ou territoriales distinctes conservent leurs pratiques locales en matière de liquidité conformément à la politique de gestion du risque de liquidité de la CIBC.

Notre politique de mise en gage établit des limites consolidées de mise en gage des actifs de la CIBC dans le cadre d'une grande variété d'activités financières. Ces limites font en sorte qu'un montant suffisant d'actifs liquides non grevés est disponible pour répondre aux besoins de liquidités.

Nous maintenons un plan mondial détaillé de financement d'urgence qui établit les stratégies à mettre en place pour résoudre les pénuries de liquidités en situation d'urgence ou imprévue, délimite les exigences à mettre en œuvre pour gérer un ensemble de symptômes de situations de crise, définit la chaîne des responsabilités, explique les procédures de mise en œuvre et définit les procédures de soumission à un autre palier d'intervention, en plus d'être conforme à l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC. Afin de refléter la complexité de la structure organisationnelle de la CIBC, des plans de financement d'urgence à l'échelle régionale et au niveau des filiales sont mis en place pour répondre à des crises de liquidité propres aux territoires où la CIBC exerce ses activités et pour appuyer la CIBC en tant qu'entreprise.

Mesure de risque

Notre tolérance envers le risque de liquidité est définie dans notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, approuvé annuellement par le conseil, et forme la base de la délégation à la haute direction des pouvoirs en matière de risque de liquidité. Nous utilisons à la fois des mesures liées à la réglementation et des mesures internes du risque de liquidité pour évaluer notre exposition au risque de liquidité. En interne, notre position de liquidités est évaluée selon l'horizon de liquidité, lequel combine des flux de trésorerie contractuels et comportementaux pour déterminer à quel moment dans l'avenir les sorties de fonds cumulées projetées dépasseront les rentrées de fonds calculées selon un scénario combiné de crise de liquidité touchant la CIBC et l'ensemble du marché. Les rentrées et les sorties de fonds prévues et potentielles découlant des positions au bilan et hors bilan sont évaluées et font l'objet d'un constant suivi pour assurer leur conformité aux limites convenues. Ces flux de trésorerie prennent en compte les flux de trésorerie au bilan et hors bilan contractuels et comportementaux.

Notre système de mesure de la liquidité fournit des rapports sur le risque de liquidité qui comprennent des simulations de crise de liquidité internes et des rapports réglementaires, tels que les rapports sur le LCR, le NSFR et les flux de trésorerie nets cumulatifs. Notre gestion du risque de liquidité intègre également le suivi de notre position de financement de gros non garanti et notre capacité de financement.

Intérêt à l'égard du risque

L'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC assure une gestion prudente du risque de liquidité en décrivant les considérations qualitatives et les mesures quantitatives, comme le LCR et l'horizon de liquidité. Les mesures quantitatives sont évaluées et gérées en fonction d'un ensemble de limites approuvées par le groupe Gestion du risque.

Simulations de crise

Une composante clé de notre gestion du risque de liquidité, en complément de nos évaluations de l'exposition au risque de liquidité, est la simulation de crise appliquée au risque de liquidité. Les simulations de crise de liquidité consistent en des scénarios de crise de différents degrés de gravité, qui sont propres à la banque et qui s'étendent à l'échelle du marché, servant à évaluer le montant de liquidités disponibles qui serait nécessaire pour que les obligations prévues soient acquittées à l'échéance. Les scénarios modélisent les besoins de liquidités et de financement potentiels qui seraient requis en cas de changements au financement de gros non garanti et de retraits de dépôts, d'utilisation de liquidités d'urgence et de négociabilité des actifs liquides.

Actifs liquides

Les actifs liquides disponibles se composent de liquidités et de titres négociables non grevés au bilan et hors bilan pouvant être utilisés pour accéder à du financement en temps opportun. Les actifs liquides grevés, qui comprennent les actifs donnés en garantie et les actifs qui sont réputés être soumis à des restrictions juridiques, opérationnelles ou de tout autre ordre, ne sont pas considérés comme des sources de liquidités disponibles lorsque nous évaluons le risque de liquidité.

Le sommaire de nos actifs liquides grevés et non grevés au bilan et hors bilan est présenté ci-après :

En millions de dollars, aux 31 octobre	Actifs liquides détenus par la banque		Valeurs mobilières obtenues en garantie	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés ¹
2022	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	63 861 \$	– \$	63 861 \$	286 \$	63 575 \$
	Valeurs mobilières émises ou garanties par des entités souveraines, des banques centrales et des banques multilatérales de développement	133 923	85 602	219 525	122 283	97 242
	Autres titres de créance	6 764	8 957	15 721	2 262	13 459
	Titres de participation	30 825	29 521	60 346	30 408	29 938
	Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la Loi nationale sur l'habitation garantis par le gouvernement canadien	33 148	3 321	36 469	16 711	19 758
	Autres actifs liquides²	19 159	2 326	21 485	16 040	5 445
		287 680 \$	129 727 \$	417 407 \$	187 990 \$	229 417 \$
2021	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	56 997 \$	– \$	56 997 \$	252 \$	56 745 \$
	Valeurs mobilières émises ou garanties par des entités souveraines, des banques centrales et des banques multilatérales de développement	113 515	100 944	214 459	134 370	80 089
	Autres titres de créance	5 681	5 510	11 191	1 827	9 364
	Titres de participation	37 855	22 996	60 851	25 133	35 718
	Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la Loi nationale sur l'habitation garantis par le gouvernement canadien	36 116	948	37 064	14 677	22 387
	Autres actifs liquides²	12 772	3 927	16 699	7 203	9 496
		262 936 \$	134 325 \$	397 261 \$	183 462 \$	213 799 \$

1) Les actifs liquides non grevés correspondent aux actifs au bilan, aux actifs empruntés ou acquis en vertu de prises en pension de titres et aux autres garanties hors bilan reçues, moins les actifs liquides grevés.

2) Comprendent des liquidités données en garantie dans le cadre de transactions sur dérivés, certains TACM et des métaux précieux.

Le tableau ci-après présente un sommaire des actifs liquides non grevés détenus par la CIBC (société mère) et ses filiales canadiennes et étrangères :

En millions de dollars, aux 31 octobre	2022	2021
CIBC (société mère)	166 968 \$	153 971 \$
Filiales canadiennes	11 535	12 271
Filiales étrangères	50 914	47 557
	229 417 \$	213 799 \$

Dans un scénario de crise de liquidité, des décotes hypothétiques et des hypothèses liées à l'ampleur de la monétisation des actifs sont appliquées pour déterminer la valeur de la liquidité des actifs. Les décotes tiennent compte des marges applicables dans les banques centrales, comme la Banque du Canada et la Réserve fédérale américaine, d'observations historiques, et de caractéristiques liées aux valeurs mobilières, y compris le type, l'émetteur, la note de crédit, la devise et la durée à court jusqu'à l'échéance, ainsi que les lignes directrices réglementaires applicables.

Nos actifs liquides non grevés ont augmenté de 15,6 G\$ depuis le 31 octobre 2021, en raison surtout de l'augmentation des valeurs mobilières émises par un gouvernement liquides non grevés détenues en portefeuille et des soldes de trésorerie. Cette augmentation s'explique par la hausse des dépôts et des niveaux de financement visant à financer l'accroissement des actifs.

En outre, nous conservons notre admissibilité au programme d'aide d'urgence de la Banque du Canada et au guichet d'escompte de la Réserve fédérale américaine.

Actifs assortis d'une charge

Dans le cours de nos activités quotidiennes, des valeurs mobilières et d'autres actifs sont donnés en gage afin de garantir des obligations, de participer aux systèmes de compensation et de règlement et à d'autres fins de gestion des garanties.

Le tableau ci-après présente un sommaire de nos actifs grevés et non grevés au bilan et hors bilan :

En millions de dollars, aux 31 octobre	Actifs grevés		Actifs non grevés		Total de l'actif	
	Donnés en garantie	Divers ¹	Disponibles à titre de garantie			
			Divers ²			
2022	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	– \$	286 \$	63 575 \$	– \$	63 861 \$
	Valeurs mobilières³	157 357	5 263	141 964	–	304 584
	Prêts, nets de la provision pour pertes sur créances⁴	–	46 720	29 645	440 720	517 085
	Autres actifs	13 637	–	2 304	86 294	102 235
		170 994 \$	52 269 \$	237 488 \$	527 014 \$	987 765 \$
2021	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	– \$	252 \$	56 745 \$	– \$	56 997 \$
	Valeurs mobilières³	154 382	1 817	134 018	–	290 217
	Prêts, nets de la provision pour pertes sur créances⁴	1 488	44 615	29 331	376 487	451 921
	Autres actifs	6 599	–	3 005	77 820	87 424
		162 469 \$	46 684 \$	223 099 \$	454 307 \$	886 559 \$

1) Comprend les actifs qui soutiennent les activités de financement à long terme de la CIBC et les actifs faisant l'objet de restrictions d'ordre juridique ou autre, dont celles visant les liquidités soumises à restrictions.

2) Les autres actifs non grevés ne font l'objet d'aucune restriction quant à leur utilisation pour obtenir du financement ou à titre de garantie, mais ils ne sont pas considérés comme disponibles immédiatement aux fins des programmes d'emprunts existants.

3) Le total des valeurs mobilières comprend certaines valeurs mobilières au bilan et celles hors bilan obtenues dans le cadre de prises en pension de titres, de transactions d'emprunts garantis et d'échanges de sûretés.

4) Les prêts figurant comme disponibles à titre de garantie correspondent aux prêts sous-jacents aux titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la Loi nationale sur l'habitation et aux prêts admissibles auprès des Federal Home Loan Banks.

Restrictions sur les mouvements de fonds

Nos filiales ne sont pas soumises à des restrictions importantes qui empêcheraient le transfert de fonds, le versement de dividendes ou les remboursements de capital. Cependant, certaines filiales sont soumises à des exigences distinctes en matière de fonds propres et de liquidité, qui sont fixées par les organismes de réglementation des banques et des valeurs mobilières compétents.

Nous suivons et gérons les exigences en matière de liquidité et de fonds propres dans ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace des ressources et le respect, par les entités, des exigences réglementaires et politiques régionales.

Ratio de liquidité à court terme

L'objectif du ratio de liquidité à court terme (LCR) est de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité d'une banque en veillant à ce qu'elle dispose de suffisamment de ressources liquides de haute qualité non grevées pour répondre à ses besoins de liquidités dans un scénario de crise grave qui durerait 30 jours. Les banques canadiennes sont tenues par le BSIF d'atteindre un LCR minimal de 100 %. Nous respectons cette exigence.

Conformément à la méthode de calibrage contenue dans la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, nous présentons chaque mois des rapports sur le LCR au BSIF. Le ratio est calculé comme le total des HQLA non grevés sur le total des sorties nettes de trésorerie sur les 30 jours calendaires suivants.

Le numérateur du LCR est l'encours des HQLA non grevés, lequel respecte un ensemble de critères d'admissibilité définis par le BSIF qui tient compte des caractéristiques fondamentales et liées au marché, et de la capacité opérationnelle relative de monétiser les actifs en temps opportun en période de crise. Notre portefeuille d'actifs liquides, dont la gestion est centralisée, comprend les actifs liquides présentés dans les HQLA, tels que les bons du Trésor et les obligations du gouvernement central, les dépôts auprès de la banque centrale ainsi que les titres d'État, d'organismes, de provinces et de sociétés ayant une cote élevée. Les limites quant à l'admissibilité des actifs inhérentes au LCR ne reflètent pas nécessairement notre évaluation interne quant à notre capacité à monétiser nos actifs négociables en situation de crise.

Le dénominateur du ratio reflète les sorties nettes de trésorerie attendues dans un scénario de crise pour le LCR durant une période de 30 jours calendaires. Les sorties de trésorerie attendues représentent les taux de retrait et de décaissement définis pour le LCR appliqués respectivement aux soldes de passifs et aux engagements hors bilan. Les retraits sur dépôts des entreprises et des institutions financières, les retraits sur les marges de crédit non utilisées ainsi que les créances non garanties à l'échéance sont parmi nos principales sorties de trésorerie pour le LCR. Les sorties de trésorerie sont en partie contrebalancées par les entrées de trésorerie, qui sont calculées selon les taux d'entrées de trésorerie prescrits pour le LCR par le BSIF et qui comprennent les remboursements de prêts productifs et les actifs négociables qui ne sont pas des HQLA arrivant à échéance.

Lors d'une crise financière, les institutions peuvent utiliser leurs ressources de HQLA, les faisant passer sous le seuil des 100 %, puisque le fait de maintenir le LCR au seuil de 100 % en pareilles circonstances pourrait entraîner des répercussions négatives excessives pour les institutions et d'autres participants au marché.

Le LCR est calculé et présenté à l'aide d'un modèle standard prescrit par le BSIF.

En millions de dollars, moyenne du trimestre clos le 31 octobre 2022

	Valeur non pondérée totale ¹	Valeur pondérée totale ²
HQLA		
1 HQLA	s. o.	181 522 \$
Sorties de trésorerie		
2 Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont :	228 368 \$	17 128
3 Dépôts stables	98 720	2 962
4 Dépôts moins stables	129 648	14 166
5 Financement de gros non garanti, dont :	224 197	98 230
6 Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives	115 716	28 374
7 Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	86 173	47 548
8 Dettes non garanties	22 308	22 308
9 Financement de gros garanti	s. o.	13 987
10 Exigences supplémentaires, dont :	159 193	41 293
11 Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	26 510	13 946
12 Sorties associées à une perte de financement sur produits de dette	6 910	6 910
13 Facilités de crédit et de liquidité	125 773	20 437
14 Autres obligations de financement contractuelles	5 141	5 141
15 Autres obligations de financement conditionnelles	388 116	7 394
16 Total des sorties de trésorerie	s. o.	183 173
Entrées de trésorerie		
17 Prêts garantis (p. ex., prises en pension de titres)	101 934	22 659
18 Entrées liées aux expositions parfaitement productives	23 311	11 669
19 Autres entrées de trésorerie	8 196	8 196
20 Total des entrées de trésorerie	133 441 \$	42 524 \$
		Valeur ajustée totale
21 Total des HQLA	s. o.	181 522 \$
22 Total des sorties nettes de trésorerie	s. o.	140 649 \$
23 LCR	s. o.	129 %

En millions de dollars, moyenne du trimestre clos le 31 juillet 2022

		Valeur ajustée totale
24 Total des HQLA	s. o.	167 702 \$
25 Total des sorties nettes de trésorerie	s. o.	136 859 \$
26 LCR	s. o.	123 %

1) Les valeurs des entrées et sorties de trésorerie non pondérées sont calculées comme étant les soldes impayés qui arrivent à échéance ou qui deviennent exigibles dans les 30 jours des différents types ou catégories de passifs, d'éléments hors bilan ou de créances contractuelles.

2) Les valeurs pondérées sont calculées après application des décotes (aux fins des HQLA) et des taux d'entrées et de sorties de trésorerie prescrits par le BSIF. s. o. Sans objet, conformément au modèle de divulgation commun du LCR.

Au 31 octobre 2022, notre LCR moyen avait augmenté, passant de 123 % au trimestre précédent à 129 %, ce qui découle de l'augmentation des HQLA, compensée en partie par une augmentation des sorties nettes de trésorerie.

De plus, nous présentons au BSIF des rapports sur le LCR dans différentes monnaies, déterminant ainsi la mesure d'éventuelles asymétries des monnaies en vertu du ratio. La CIBC transige principalement dans les grandes monnaies échangées sur des marchés des changes larges et fongibles.

Ratio de liquidité à long terme (NSFR)

Dérivée du dispositif de Bâle III du CBCB et incorporée dans la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, la norme NSFR vise à créer les conditions propices à une résilience à long terme du secteur des services financiers en exigeant des banques qu'elles maintiennent un profil de financement durable à long terme relativement à la composition de leurs actifs et à leurs activités hors bilan. Les banques canadiennes désignées BISN sont tenues de maintenir un NSFR minimal de 100 % sur une base consolidée bancaire. La CIBC se conforme à cette exigence.

Conformément à la méthode de calibrage contenue dans la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, nous présentons chaque trimestre des rapports sur le NSFR au BSIF. Le ratio est calculé comme le total du financement stable disponible (FSD) sur le total du financement stable exigé (RSF).

Le numérateur est la part des fonds propres et des passifs qui est considérée comme fiable sur une période d'un an. Le NSFR considère que les sources de financement à long terme sont plus stables que le financement à court terme et que les dépôts de clients de détail et d'entreprises sont plus

stables dans les faits que le financement de gros de même durée. Conformément à notre stratégie en matière de financement, les principaux facteurs qui sous-tendent notre FSD comprennent les dépôts provenant des clients, ainsi que le financement de gros garanti et non garanti et les instruments de fonds propres.

Le dénominateur du ratio représente le montant du financement stable requis en fonction des caractéristiques de liquidité définies par le BSIF et de la durée résiduelle des actifs et des expositions hors bilan. Le NSFR attribue divers niveaux de RSF, de telle sorte que les HQLA et les expositions à court terme sont présumés avoir des exigences de financement moins élevées que les expositions moins liquides et à plus long terme. Notre RSF est en grande partie influencé par les prêts de détail, commerciaux et aux entreprises, les investissements dans des actifs liquides, les expositions sur dérivés, ainsi que les marges de crédit non utilisées et les liquidités.

Les coefficients de FSD et de RSF de certains passifs et actifs qui sont considérés comme interdépendants peuvent être ajustés à 0 % si ces derniers respectent les critères définis pour le NSFR, lesquels tiennent compte notamment de la fin servie par ces passifs et actifs interdépendants, de leur montant, des flux de trésorerie qui y sont associés, de leur durée et de leurs contreparties afin de s'assurer que l'institution agit exclusivement en tant qu'unité de transmission pour les transactions sous-jacentes. Le cas échéant, nous présentons les actifs et passifs interdépendants des opérations qui sont admissibles à un tel traitement selon la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF.

Le NSFR est calculé et présenté à l'aide d'un modèle de déclaration prescrit par le BSIF, lequel présente les principaux renseignements quantitatifs en fonction des caractéristiques de liquidité propres au NSFR, comme il est défini dans la ligne directrice Normes de liquidité. Par conséquent, les montants présentés dans le tableau ci-après pourraient ne pas permettre d'effectuer une comparaison directe entre eux et les montants présentés dans les états financiers consolidés annuels.

	Valeur non pondérée par échéance résiduelle					
	a	b	c	d	e	
	Sans échéance	Moins de 6 mois	De 6 mois à 1 an	Plus de 1 an	Valeur pondérée	
En millions de dollars, au 31 octobre 2022						
Élément de FSD						
1	Fonds propres	51 229 \$	– \$	– \$	5 716 \$	56 945 \$
2	Fonds propres réglementaires	51 229	–	–	5 716	56 945
3	Autres instruments de fonds propres	–	–	–	–	–
4	Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises	196 289	42 442	16 514	15 162	249 648
5	Dépôts stables	90 973	14 797	8 203	8 515	116 788
6	Dépôts moins stables	105 316	27 645	8 311	6 647	132 860
7	Financement de gros	167 997	178 412	55 348	85 742	220 115
8	Dépôts opérationnels	117 115	4 181	–	–	60 648
9	Autres financements de gros	50 882	174 231	55 348	85 742	159 467
10	Passifs et leurs actifs interdépendants correspondants	–	1 636	2 387	12 262	–
11	Autres passifs	–	–	99 015 ¹	–	7 550
12	Passifs d'instruments dérivés du NSFR	–	–	13 149 ¹	–	–
13	Tous autres passifs ou fonds propres non couverts par les catégories ci-dessus	–	51 615	129	34 122	7 550
14	FSD total					534 258
Élément de RSF						
15	Total des HQLA du NSFR					11 313
16	Dépôts détenus auprès d'autres institutions financières à des fins opérationnelles	–	3 825	–	395	2 308
17	Prêts et titres productifs	65 278	105 413	52 671	355 651	382 621
18	Prêts productifs à des institutions financières garantis par des HQLA de niveau 1	–	19 359	2 854	–	2 405
19	Prêts productifs à des institutions financières garantis par des HQLA autres que de niveau 1 et prêts productifs à des institutions financières non garantis	594	34 378	6 605	20 353	28 127
20	Prêts productifs à des entreprises non financières, prêts à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts à des entités souveraines, des banques centrales et des organismes publics, dont :	34 211	37 248	27 215	118 133	162 214
21	Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	–	–	–	–	–
22	Crédits hypothécaires au logement productifs, dont :	18 669	11 468	15 761	209 618	171 829
23	Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	18 669	11 392	15 677	204 508	167 406
24	Titres qui ne sont pas en défaut et qui ne remplissent pas les critères définissant les HQLA, y compris les actions négociées sur les marchés organisés	11 804	2 960	236	7 547	18 046
25	Actifs et leurs passifs interdépendants correspondants	–	1 636	2 387	12 262	–
26	Autres actifs	12 762	–	99 299 ¹	–	44 800
27	Produits de base physiques, y compris l'or	2 304	–	–	–	1 959
28	Actifs versés en tant que marge initiale dans le cadre de contrats dérivés et contributions à des fonds de garantie de contrepartie centrale	–	–	10 581 ¹	–	8 994
29	Actifs d'instruments dérivés du NSFR	–	–	10 897 ¹	–	–
30	Passifs d'instruments dérivés du NSFR avant déduction de la marge de variation versée	–	–	28 942 ¹	–	1 447
31	Tous autres actifs non couverts par les catégories ci-dessus	10 458	43 546	142	5 191	32 400
32	Éléments hors bilan	–	–	378 863 ¹	–	13 071
33	RSF total					454 113 \$
34	NSFR					118 %

En millions de dollars, au 31 juillet 2022

	Valeur pondérée	
35	FSD total	519 356 \$
36	RSF total	443 626 \$
37	NSFR	117 %

En millions de dollars, au 31 octobre 2021

	Valeur pondérée	
38	FSD total	472 518 \$
39	RSF total	401 362 \$
40	NSFR	118 %

1) Aucune période définie pour la conception du modèle de présentation.

Au 31 octobre 2022, notre NSFR avait augmenté, passant de 117 % au trimestre précédent à 118 %, et était comparable à celui de 2021, en raison d'une augmentation du financement à long terme, compensée par une augmentation des prêts engendrée par la croissance des activités stratégiques.

La CIBC tient compte de l'incidence de ses décisions d'affaires sur le LCR, le NSFR et les autres mesures du risque de liquidité qu'elle surveille régulièrement grâce à une solide fonction de gestion du risque de liquidité. Les variables pouvant avoir un effet sur les mesures de mois en mois comprennent, sans s'y limiter, des éléments tels que les activités et les échéances du financement de gros, les initiatives stratégiques au chapitre du bilan ainsi que les opérations et les conditions de marché ayant une incidence sur les garanties.

La présentation du LCR et du NSFR est calibrée de façon centralisée par l'unité Trésorerie, en collaboration avec les unités d'exploitation stratégiques et d'autres groupes fonctionnels.

Financement

Nous finançons nos activités par l'entremise de dépôts provenant des clients, ainsi qu'au moyen d'une grande variété de financements de gros.

Notre approche principale vise à financer notre bilan consolidé au moyen de dépôts mobilisés principalement par l'entremise des services aux particuliers et des services aux entreprises. Nous conservons des dépôts de base fondés sur les relations clients, dont la stabilité fait régulièrement l'objet d'évaluations statistiques élaborées en interne.

Nous avons régulièrement accès à des sources de financement à court et à long terme, garanties et non garanties, et qui sont diversifiées en termes de pays, de type de déposant, d'instrument, de devise et d'échéance. Nous mobilisons du financement à long terme grâce à nos programmes actuels, y compris les obligations sécurisées, les titrisations d'actifs et les créances non garanties.

Nous évaluons constamment les occasions de diversification de nos produits de financement et des segments d'investisseurs afin d'optimiser la souplesse du financement et de réduire la concentration des sources de fonds et les coûts de financement. Nous surveillons régulièrement les niveaux de financement de gros et les concentrations par rapport aux limites internes permises, ce qui est conforme au profil de risque de liquidité que nous recherchons.

Le CMGAP et le CGR examinent et approuvent le plan de financement de la CIBC, qui englobe la croissance projetée des actifs et des passifs, les échéances du financement et les données découlant de nos prévisions sur la situation de liquidité.

Le tableau suivant présente le profil des échéances contractuelles de nos sources de financement de gros, à leur valeur comptable :

En millions de dollars, au 31 octobre 2022	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 12 mois	Moins de 1 an au total	De 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	Total
Dépôts provenant d'autres banques¹	1 580 \$	1 730 \$	2 459 \$	3 465 \$	9 234 \$	– \$	– \$	9 234 \$
Certificats de dépôt et papier commercial	10 472	12 942	20 911	21 019	65 344	477	–	65 821
Billets de dépôt au porteur et acceptations bancaires	398	586	394	336	1 714	–	–	1 714
Billets à moyen terme non garantis de premier rang²	–	4 291	4 504	15 249	24 044	13 146	30 389	67 579
Billets structurés non garantis de premier rang	206	–	–	–	206	–	68	274
Obligations sécurisées/titres adossés à des créances mobilières	–	–	–	–	–	–	–	–
Titrisation de créances hypothécaires	–	1 230	403	2 355	3 988	2 318	10 172	16 478
Obligations sécurisées	–	1 674	697	2 080	4 451	–	21 807	26 258
Titrisation de créances sur cartes de crédit	–	–	–	–	–	1 028	2 002	3 030
Passifs subordonnés	–	–	–	–	–	36	6 256	6 292
Divers	–	–	–	–	–	–	8	8
	12 656 \$	22 453 \$	29 368 \$	44 504 \$	108 981 \$	17 005 \$	70 702 \$	196 688 \$
Dont :								
Garanti	– \$	2 904 \$	1 100 \$	4 435 \$	8 439 \$	3 346 \$	33 981 \$	45 766 \$
Non garanti	12 656	19 549	28 268	40 069	100 542	13 659	36 721	150 922
	12 656 \$	22 453 \$	29 368 \$	44 504 \$	108 981 \$	17 005 \$	70 702 \$	196 688 \$
31 octobre 2021	16 671 \$	23 696 \$	16 387 \$	36 144 \$	92 898 \$	25 488 \$	52 514 \$	170 900 \$

1) Comprennent des dépôts à terme non négociables provenant d'autres banques.

2) Comprennent des passifs liés au financement de gros qui peuvent être convertis en vertu des règlements relatifs à la recapitalisation interne. Se reporter à la section Gestion des fonds propres pour plus de précisions.

Le tableau ci-après présente la diversification du financement de gros de la CIBC par devise :

En milliards de dollars, aux 31 octobre	2022		2021	
\$ CA	51,2 \$	26 %	48,0 \$	28 %
\$ US	103,0	52	91,5	54
Divers	42,5	22	31,4	18
	196,7 \$	100 %	170,9 \$	100 %

Nous gérons le risque de liquidité de façon à pouvoir résister à des crises de liquidité graves. Le financement de gros peut présenter un risque de raréfaction plus élevé dans des situations de crise et, pour l'atténuer, nous maintenons des portefeuilles importants d'actifs liquides non grevés. Se reporter à la section Actifs liquides pour plus de précisions.

Plan de financement

Notre plan de financement est mis à jour au moins une fois par trimestre, ou pour tenir compte de modifications importantes dans les hypothèses sous-jacentes ou de faits nouveaux sur le plan commercial. Le plan comprend la croissance projetée des actifs et des passifs, qui est tirée de nos activités régulières, ainsi que les données découlant de nos prévisions sur la situation de liquidité.

Notes de crédit

Notre accès à du financement de gros et les coûts s'y rattachant dépendent de plusieurs facteurs, notamment des notes de crédit fournies par les agences de notation. Les opinions des agences de notation sont fondées sur des méthodes internes et sont susceptibles de changer en fonction de divers facteurs, dont la solidité financière, la position concurrentielle, le contexte macroéconomique et la situation de liquidité.

Le 22 février 2022, S&P a annoncé la mise à jour de nos notes de crédit et a fait passer la note des créances de premier rang de BBB+ à A-, celle des titres secondaires de BBB+ à A-, celle des titres secondaires – instruments de FPUNV de BBB à BBB+, celle des BRCL – instruments de FPUNV de BB+ à BBB-, et celle des actions privilégiées – instruments de FPUNV de P-3 (élevé) à P-2 (faible). La révision des notes de crédit reflète l'appréciation par S&P de l'amélioration de notre position de risque.

Nos notes de crédit sont résumées dans le tableau suivant :

Au 31 octobre 2022	DBRS	Fitch	Moody's	S&P
Dépôt/contrepartie ¹	AA	AA	Aa2	A+
Anciennes créances de premier rang ²	AA	AA	Aa2	A+
Créances de premier rang ³	AA (faible)	AA-	A2	A-
Titres secondaires	A (élevé)	A	Baa1	A-
Titres secondaires – instruments de FPUNV ⁴	A (faible)	A	Baa1	BBB+
Billets avec remboursement de capital à recours limité – instruments de FPUNV ⁴	BBB (élevé)	s. o.	Baa3	BBB-
Actions privilégiées – instruments de FPUNV ⁴	Pfd-2	s. o.	Baa3	P-2 (faible)
Créances à court terme	R-1 (élevé)	F1+	P-1	A-1
Perspective	Stable	Stable	Stable	Stable

- 1) Note d'émetteur à long terme attribuée par DBRS, note de contrepartie à des dérivés et de dépôt de l'émetteur à long terme attribuée par Fitch, note d'évaluation du risque de contrepartie et des dépôts à long terme attribuée par Moody's, et note de crédit de l'émetteur attribuée par S&P.
- 2) Comprennent les créances de premier rang émises avant le 23 septembre 2018 ainsi que les créances de premier rang émises à compter du 23 septembre 2018 qui ne sont pas assujetties aux règlements relatifs à la recapitalisation interne.
- 3) Comprennent des passifs qui peuvent être convertis en vertu des règlements relatifs à la recapitalisation interne. Se reporter à la section Gestion des fonds propres pour plus de précisions.
- 4) Comprennent les instruments traités comme des instruments de FPUNV conformément à la ligne directrice NFP du BSIF.

Exigences supplémentaires en matière de garantie à l'égard des baisses de note de crédit

Nous sommes tenus de fournir des garanties à certaines des contreparties avec lesquelles nous avons conclu des contrats de dérivés dans l'éventualité d'une baisse de notre note de crédit actuelle. Cette exigence de garantie est fondée sur les renseignements sur l'évaluation à la valeur de marché, l'évaluation des garanties et les seuils des ententes de garantie applicables. Le tableau suivant présente des exigences supplémentaires cumulatives en matière de garantie à l'égard des baisses de note de crédit :

En milliards de dollars, aux 31 octobre	2022	2021
Baisse de un cran	– \$	0,1 \$
Baisse de deux crans	0,1	0,2
Baisse de trois crans	0,3	0,3

Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles donnent lieu à des engagements de paiements futurs ayant une incidence sur nos besoins en matière de liquidités et de fonds propres à court et à long terme. Ces obligations comprennent des passifs financiers, des engagements de crédit et de liquidités et d'autres obligations contractuelles.

Actifs et passifs

Le tableau suivant présente le profil des échéances contractuelles de nos actifs, de nos passifs et de nos capitaux propres au bilan selon leur valeur comptable. L'analyse contractuelle n'est pas représentative de notre exposition au risque de liquidité, mais cette information sert à informer notre direction du risque de liquidité et à fournir des données pour établir un bilan tenant compte des facteurs comportementaux.

En millions de dollars, au 31 octobre 2022	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 9 mois	De 9 mois à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques ¹	31 535 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	31 535 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	32 326	–	–	–	–	–	–	–	–	32 326
Valeurs mobilières	7 423	6 244	5 472	4 302	5 933	13 893	64 060	36 358	32 194	175 879
Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées	15 326	–	–	–	–	–	–	–	–	15 326
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	44 040	11 997	6 180	4 175	1 481	1 340	–	–	–	69 213
Prêts										
Prêts hypothécaires à l'habitation	1 943	4 077	8 099	6 528	14 214	45 804	180 672	8 369	–	269 706
Prêts personnels	1 228	552	1 047	785	790	662	3 687	5 536	31 142	45 429
Cartes de crédit	346	692	1 038	1 038	1 038	4 153	8 174	–	–	16 479
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	10 464	7 518	8 867	11 235	12 521	32 717	74 126	20 181	10 913	188 542
Provision pour pertes sur créances	–	–	–	–	–	–	–	–	(3 073)	(3 073)
Dérivés	7 088	5 847	2 803	2 354	1 778	7 586	8 912	6 667	–	43 035
Engagements de clients en vertu d'acceptations	10 419	1 109	2	44	–	–	–	–	–	11 574
Autres actifs	–	–	–	–	–	–	–	–	47 626	47 626
	162 138 \$	38 036 \$	33 508 \$	30 461 \$	37 755 \$	106 155 \$	339 631 \$	77 111 \$	118 802 \$	943 597 \$
31 octobre 2021	133 285 \$	39 067 \$	39 932 \$	35 900 \$	31 154 \$	95 910 \$	276 311 \$	70 812 \$	115 312 \$	837 683 \$
Passif										
Dépôts ²	14 627 \$	33 409 \$	45 187 \$	60 217 \$	54 474 \$	31 954 \$	72 009 \$	16 238 \$	369 457 \$	697 572 \$
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	15 284	–	–	–	–	–	–	–	–	15 284
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	4 853	–	–	–	–	–	–	–	–	4 853
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	70 976	5 332	752	–	111	–	–	–	–	77 171
Dérivés	7 192	4 725	2 751	2 624	2 574	6 919	12 219	13 336	–	52 340
Acceptations	10 431	1 109	2	44	–	–	–	–	–	11 586
Autres passifs	25	57	58	77	65	311	629	949	25 946	28 117
Titres secondaires	–	–	–	–	–	36	–	6 256	–	6 292
Capitaux propres	–	–	–	–	–	–	–	–	50 382	50 382
	123 388 \$	44 632 \$	48 750 \$	62 962 \$	57 224 \$	39 220 \$	84 857 \$	36 779 \$	445 785 \$	943 597 \$
31 octobre 2021	114 437 \$	58 465 \$	42 381 \$	43 224 \$	28 107 \$	40 038 \$	54 440 \$	27 969 \$	428 622 \$	837 683 \$

1) La trésorerie comprend les dépôts à vue productifs d'intérêts auprès de la Banque du Canada.

2) Comprennent des dépôts de particuliers totalisant 232,1 G\$ (213,9 G\$ en 2021); des dépôts d'entreprises et de gouvernements et des emprunts garantis totalisant 443,0 G\$ (387,1 G\$ en 2021); et des dépôts bancaires totalisant 22,5 G\$ (20,2 G\$ en 2021).

Les variations du profil des échéances contractuelles découlent principalement de la migration naturelle des échéances et reflètent également l'incidence de nos activités régulières.

Engagements au titre du crédit

Le tableau ci-après présente les échéances contractuelles des engagements de crédit (montants notionnels). Comme une partie importante des engagements devrait arriver à échéance sans que des prélèvements soient effectués, le total des montants contractuels n'est pas représentatif des liquidités futures requises.

En millions de dollars, au 31 octobre 2022	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 9 mois	De 9 mois à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise ¹	Total
Engagements de crédit inutilisés	1 621 \$	10 058 \$	5 190 \$	5 867 \$	5 300 \$	21 483 \$	67 286 \$	2 583 \$	216 873 \$	336 261 \$
Prêts de valeurs ²	44 328	4 352	4 328	—	—	—	—	—	—	53 008
Lettres de crédit de soutien et de bonne fin	3 968	3 330	2 927	3 783	2 942	618	739	152	—	18 459
Facilités de garantie de liquidité	—	11 003	1 076	604	172	—	—	—	—	12 855
Lettres de crédit documentaires et commerciales	59	98	21	2	1	4	24	—	—	209
Divers	718	—	—	—	—	—	—	—	—	718
	50 694 \$	28 841 \$	13 542 \$	10 256 \$	8 415 \$	22 105 \$	68 049 \$	2 735 \$	216 873 \$	421 510 \$
31 octobre 2021	49 440 \$	28 564 \$	10 516 \$	9 343 \$	7 902 \$	25 284 \$	57 866 \$	3 678 \$	188 449 \$	381 042 \$

- 1) Comprennent les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps à notre gré, d'un montant de 167,3 G\$ (141,5 G\$ en 2021).
- 2) Excluent les prêts de valeurs de 4,9 G\$ (2,5 G\$ en 2021) contre espèces puisqu'ils sont comptabilisés au bilan consolidé.

Autres obligations contractuelles hors bilan

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des autres obligations contractuelles hors bilan ayant une incidence sur nos besoins en financement :

En millions de dollars, au 31 octobre 2022 ¹	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 9 mois	De 9 mois à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Obligations d'achat ²	111 \$	155 \$	275 \$	192 \$	162 \$	596 \$	757 \$	145 \$	2 393 \$
Engagements de prise ferme	936	—	—	—	—	—	—	—	936
Engagements au titre de contrats de location futurs ¹	—	—	—	—	—	—	72	497	569
Engagements d'investissement	—	—	9	1	1	1	18	432	462
Cotisations de retraite ³	19	38	57	57	57	—	—	—	228
	1 066 \$	193 \$	341 \$	250 \$	220 \$	597 \$	847 \$	1 074 \$	4 588 \$
31 octobre 2021	414 \$	176 \$	221 \$	320 \$	185 \$	483 \$	735 \$	1 187 \$	3 721 \$

- 1) Ce tableau exclut les obligations liées aux contrats de location simple qui sont comptabilisées selon l'IFRS 16, qui sont habituellement comptabilisés dans le bilan consolidé, et les charges d'exploitation et les charges d'impôt inhérentes aux engagements au titre de contrats de location simple. Le tableau comprend les obligations locatives qui ne sont pas comptabilisées selon l'IFRS 16, y compris celles liées aux engagements au titre de contrats de location futurs pour lesquels nous n'avons pas comptabilisé une obligation locative et un actif au titre du droit d'utilisation.
- 2) Les obligations d'achat s'entendent des ententes exécutoires en droit en vertu desquelles nous convenons d'acheter des biens ou des services pour une quantité minimale ou de référence précise, à des prix fixes, minimums ou variables stipulés, sur une période donnée. Les obligations d'achat sont comprises jusqu'aux dates de fin de contrat précisées dans les ententes respectives, même si les contrats sont renouvelables. Nombre des contrats d'achat de biens et de services comprennent des dispositions nous permettant de résilier les ententes avant la fin des contrats moyennant un préavis donné. Cependant, le tableau ci-dessus présente nos obligations sans égard à ces clauses de résiliation (à moins que nous n'ayons fait connaître notre intention de résilier le contrat à la contrepartie). Le tableau exclut les achats de titres de créance et de titres de participation réglés dans les délais standards du marché.
- 3) Comprennent les cotisations minimales estimées dans nos régimes de retraite à prestations définies par capitalisation au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans les Caraïbes. Les cotisations minimales estimées seront uniquement comptabilisées au cours du prochain exercice, étant donné que les cotisations minimales dépendent de divers facteurs, dont le rendement du marché et les exigences réglementaires, et qu'elles sont donc assujetties à une grande variabilité.

Autres risques

Risque stratégique

Le risque stratégique représente le risque que les stratégies d'entreprise soient inefficaces ou qu'elles soient appliquées de façon inappropriée, notamment dans le cas de fusions, d'acquisitions et de dessaisissements. Il comprend les pertes financières potentielles engendrées par l'échec des initiatives de croissance interne ou par l'incapacité à réagir de façon appropriée aux changements dans l'environnement de l'entreprise. Se reporter à la section Principaux risques et nouveaux risques pour plus de précisions sur les transactions d'entreprise.

La surveillance du risque stratégique relève du Comité de direction et du conseil. Au moins une fois par année, le chef de la direction décrit le processus et présente le plan d'affaires stratégique au conseil aux fins d'examen et d'approbation. Dans le cadre du processus de planification annuelle, le groupe Gestion du risque évalue le plan stratégique global de la CIBC et celui de ses unités d'exploitation stratégiques pour harmoniser la gestion des risques avec notre intérêt à l'égard du risque. Le conseil examine le plan à la lumière de l'évaluation que fait la direction des nouvelles tendances du marché, de l'environnement concurrentiel, des risques potentiels et d'autres questions importantes.

L'un des outils qui permet d'évaluer, de faire le suivi et de contrôler le risque stratégique consiste à attribuer un montant des fonds propres réglementaires à ce risque. Nos modèles au titre des fonds propres réglementaires incluent une composante de risque stratégique dans le cas d'entreprises se servant de capital pour financer une acquisition ou une importante stratégie de croissance interne.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de pertes découlant d'une erreur humaine, du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes, ou encore d'événements externes. Le risque opérationnel est inhérent à toutes les activités et opérations de la CIBC. L'incapacité de gérer le risque opérationnel peut entraîner des pertes financières directes ou indirectes, nuire à la réputation, ou donner lieu à un examen réglementaire ou à des pénalités. Le Cadre de gestion du risque opérationnel (le cadre de gestion) établit les exigences et les rôles et responsabilités nécessaires à la gestion du risque opérationnel de la CIBC.

Gouvernance et gestion

Le risque opérationnel est géré au moyen du modèle à trois lignes de défense et décrit dans le Cadre de gestion du risque opérationnel. Une culture de risque éprouvée et une communication fluide entre les trois lignes de défense constituent des éléments essentiels d'une gestion du risque efficace. Les trois lignes de défense et tous les employés sont responsables de recenser, de gérer et d'atténuer le risque opérationnel selon les limites de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC. Se reporter à la section Gestion du risque – Vue d'ensemble pour plus de précisions.

Le groupe Gestion mondiale du risque opérationnel (GMRO) est responsable de la surveillance du risque opérationnel à l'échelle de l'entreprise ainsi que de l'environnement de contrôle à l'échelle mondiale. Pour exécuter efficacement son mandat, le GMRO établit les cadres, les politiques et les procédures et lignes directrices connexes. Il conçoit également les outils, systèmes et processus nécessaires au recensement, à la mesure, à l'atténuation et à la surveillance des risques opérationnels de façon efficace et à la communication des informations sur ces risques. Le GMRO est également chargé de déterminer le niveau de fonds propres au titre du risque opérationnel conformément aux lignes directrices du BSIF. Du point de vue de la gouvernance, le Comité Risque opérationnel et contrôle, qui est présidé par le premier vice-président du GMRO, est une tribune composée des membres de la haute direction, qui compte des représentants des trois lignes de défense, qui ont la responsabilité de la surveillance et de l'analyse des questions importantes relatives au risque opérationnel et aux contrôles y afférents. Le Comité Risque opérationnel et contrôle est un sous-comité du CGMR. Le CGMR, qui est présidé par le chef de la gestion du risque, est une tribune composée des membres de la haute direction chargés d'analyser et de surveiller la conformité à l'intérêt à l'égard du risque, le profil de risque et les stratégies d'atténuation du risque.

Approche de gestion du risque opérationnel

La transparence de l'information, la transmission rapide des questions, un sens aigu des responsabilités et un environnement serré de contrôle interne sont les principes à la base du Cadre de gestion du risque opérationnel qui appuie et régit les processus visant à recenser, à évaluer, à atténuer et à suivre les risques opérationnels, et à faire rapport à leur égard. Nous atténuons les pertes opérationnelles par l'application de manière uniforme de méthodes fondées sur le risque ainsi que des outils conçus pour évaluer des risques spécifiques. Un examen régulier de notre structure de gouvernance du risque permet de voir à ce que les gens comprennent clairement les aspects importants du risque et en assument la responsabilité.

Recensement des risques

Le recensement des risques inclut les processus d'évaluation, de compréhension et de confirmation des risques liés aux activités, aux opérations et aux initiatives de changement des unités d'exploitation ainsi que pour les nouveaux risques, afin de veiller à ce que les risques opérationnels soient décelés et gérés de façon proactive. Les secteurs d'activité de la CIBC procèdent régulièrement à des évaluations des risques opérationnels inhérents à leurs produits, services ou processus et trouvent des façons de les atténuer et de les gérer conformément à l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC. Ces évaluations comprennent l'application de l'autoévaluation des risques et des contrôles, les constatations découlant de l'audit, l'analyse par scénarios du risque opérationnel, les événements internes et externes passés générateurs de pertes, les indicateurs de risque clés, les évaluations du risque dû aux initiatives de changement et des examens en profondeur du risque, tous ces éléments formant un profil de risque opérationnel global pour les secteurs d'activité. D'après le modèle à trois lignes de défense, le groupe GMRO et les groupes de contrôle pertinents remettent en question de manière indépendante les évaluations de risque effectuées par les secteurs d'activité et les mesures d'atténuation mises en place par ces derniers.

Mesure de risque

La mesure de risque correspond à la quantification du risque opérationnel au moyen des calculs des fonds propres au titre du risque opérationnel, de la collecte et de l'analyse des données internes sur les pertes et de simulations de crise pour acquérir une compréhension des expositions éventuelles au risque opérationnel.

La perte opérationnelle est une des mesures clés du risque opérationnel nous indiquant les secteurs susceptibles de présenter un risque élevé. Nous recueillons et analysons des données internes sur les événements générateurs de pertes opérationnelles pour faire ressortir les thèmes et les tendances. La survenance d'une perte significative, ou potentiellement significative, déclenche une enquête destinée à déterminer les causes de l'incident, ainsi qu'à évaluer l'efficacité des contrôles d'atténuation des risques en place, de même qu'à cerner des actions supplémentaires d'atténuation qui pourraient être posées. De plus, nous surveillons l'environnement externe pour détecter tout nouveau risque ou risque éventuel pour la CIBC. L'analyse des événements significatifs de risque opérationnel est effectuée par la première ligne de défense, et les conclusions de cette analyse peuvent être soumises à une remise en question indépendante officielle par notre deuxième ligne de défense. L'analyse des événements significatifs de risque opérationnel constitue une composante de notre rapport continu sur le risque opérationnel à la haute direction et au conseil.

Nous nous sommes dotés d'une pratique robuste en matière de mesure de risque pour quantifier le risque opérationnel et nous assurer que nous disposons de suffisamment de fonds propres. Nous utilisons l'approche standard pour calculer notre exposition au risque opérationnel sous forme de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel, comme convenu avec les autorités de réglementation locales.

Atténuation du risque

L'atténuation du risque s'entend de la détermination des stratégies appropriées et de la conception de plans d'action visant à répondre aux risques opérationnels, pour veiller à ce que les risques résiduels demeurent dans les limites de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC. Notre outil principal d'atténuation du risque opérationnel est un environnement serré de contrôle interne. Notre cadre de contrôle décrit les principes clés, la structure et les processus sous-tendant notre approche en matière de gestion du risque à l'aide des contrôles efficaces. D'après notre cadre, tous les contrôles clés sont soumis régulièrement à des tests et à des examens pour veiller à ce qu'ils atténuent de façon efficace nos expositions au risque opérationnel. En outre, notre programme d'assurances d'entreprise peut offrir une protection additionnelle contre les pertes, alors que notre programme mondial de gestion de la continuité de l'exploitation et le programme plus large de renforcement de la résilience opérationnelle nous permettent de fournir des services essentiels à nos clients malgré les perturbations.

Suivi des risques et rapports connexes

Le suivi des risques et les rapports connexes permettent d'assurer le suivi et la communication des questions liées au risque opérationnel, y compris les nouveaux risques, aux parties intéressées pertinentes en temps opportun et en toute transparence.

Tant les principaux indicateurs de risque prospectifs que les principaux indicateurs de performance rétrospectifs fournissent des renseignements sur notre exposition au risque et servent à assurer le suivi des facteurs d'exposition associés aux risques opérationnels clés et leur respect de l'intérêt à l'égard du risque opérationnel. Les principaux indicateurs de risque permettent une détection précoce des événements susceptibles d'être générateurs de risque opérationnel grâce à l'identification des tendances défavorables et à la mise au jour des contrôles suspectés de ne pas être conçus ou de ne pas fonctionner efficacement. Les secteurs d'activité sont tenus de recenser et de mettre en œuvre de façon continue les principaux indicateurs de risque en présence d'une exposition importante au risque. Des facteurs déclencheurs de signalement sont utilisés pour détecter les expositions au risque qui méritent une plus grande attention de la part de la haute direction et/ou du conseil. La deuxième ligne de défense remet en question les principaux indicateurs de risque choisis et le caractère approprié des seuils.

Nos processus de suivi des risques appuient un programme transparent de production de rapports sur les risques, qui informe la haute direction et le conseil de notre environnement de contrôle, de nos expositions au risque opérationnel et de nos stratégies d'atténuation. Les pratiques liées au risque opérationnel sont continuellement améliorées pour renforcer notre programme de gestion du risque opérationnel et nous permettre d'effectuer de façon efficace et efficiente le recensement, la mesure, l'atténuation, le suivi du risque opérationnel auquel la CIBC est exposée et la communication des informations sur ce risque.

Les risques opérationnels pouvant avoir une incidence défavorable sur la CIBC comprennent les risques suivants :

Risque lié à la lutte contre le blanchiment d'argent (LBA), à la lutte contre le financement des activités terroristes (LFAT)

Le risque lié à la LBA et à la LFAT se rapporte au risque de non-conformité par la CIBC aux exigences réglementaires mondiales en matière de LBA et de LFAT. Il correspond aussi au risque que la CIBC fasse l'objet de sanctions réglementaires, donnant lieu à une surveillance accrue des organismes de réglementation ou à une censure réglementaire (par l'intermédiaire d'ordonnances de cessation et d'abstention), ou qu'elle subisse une perte financière (en raison de sanctions réglementaires, pénales ou civiles ou de la renonciation d'actifs). Se reporter à la section Principaux risques et nouveaux risques – Lutte contre le blanchiment d'argent pour plus de précisions.

Risque de fraude

Le risque de fraude représente le risque qui découle des actes visant à commettre une fraude, un détournement de biens ou d'actifs, ou du contournement des règlements, de la loi ou de la politique de la CIBC. Ces actes peuvent être commis par les employés de la CIBC ou par des personnes externes à la CIBC telles que des clients ou des tiers.

Risque lié à la sécurité de l'information (y compris le risque lié à la cybersécurité)

Le risque lié à la sécurité de l'information concerne le risque que la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des informations détenues par la CIBC et des informations confiées à la CIBC par les clients, les employés, les parties intéressées, les partenaires d'affaires et les tiers fassent l'objet d'une fuite, qu'une personne non autorisée y accède ou qu'elles soient perdues, ce qui pourrait porter atteinte aux activités de la CIBC et de ses clients. Se reporter à la section Principaux risques et nouveaux risques – Risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité pour plus de précisions.

Risque lié à la technologie

Le risque lié à la technologie est le risque que la disponibilité, la récupération, la capacité, la performance et l'intégrité de nouveaux systèmes ou de systèmes existants soient compromises ou que ceux-ci subissent une dégradation. Se reporter à la section Principaux risques et nouveaux risques – Risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité pour plus de précisions.

Risque lié aux tiers

Le risque lié aux tiers correspond au risque pouvant découler d'une entente commerciale conclue entre la CIBC et une autre entité qui est un tiers, par la signature d'un contrat ou autrement. Ce risque peut survenir dans le cadre d'activités nécessitant l'utilisation de produits et de services externes, de la consultation d'un conseiller externe, d'ententes de réseau, de services gérés, de services fournis par des sociétés affiliées et des filiales, des coentreprises ou des commanditaires, de contrats aux termes desquels aucun honoraire ne sera versé et de toute autre entente qui porte sur la prestation de services à la CIBC ou à ses clients. Se reporter à la section Principaux risques et nouveaux risques – Risque lié aux tiers pour plus de précisions.

Les autres risques opérationnels comprennent les risques liés à l'interruption des activités, aux données, au comportement (se reporter à la section Risque lié au comportement), à l'information financière, au modèle, au personnel, à la protection des renseignements personnels, aux projets, à la sécurité physique, à la conformité réglementaire (se reporter à la section Risque lié à la conformité réglementaire) et au traitement et à la réalisation des opérations, ainsi que les risques juridiques (se reporter à la section Risques juridiques et de réputation).

Risque environnemental et social

Le risque environnemental et social est le risque d'une perte financière ou d'atteinte à la réputation à l'égard de questions environnementales et sociales, et il peut découler de nos activités de crédit et de placement ou se reporter à nos propres activités. Ce risque peut englober, sans toutefois s'y limiter, les changements climatiques, la biodiversité, les inégalités raciales et l'esclavage moderne.

Gouvernance

Comme la gestion du risque environnemental et social nécessite de faire appel à une approche multidisciplinaire, nous avons tenu compte de ces facteurs de risque dans notre cadre de gouvernance des facteurs ESG, lequel définit les responsabilités du conseil et des employés chargés de l'exécution au quotidien à l'égard des facteurs ESG.

Le conseil de la CIBC et ses comités assurent une surveillance continue de la mise en œuvre du cadre de gouvernance des facteurs ESG à l'échelle de la banque, chacun d'entre eux jouant un rôle distinct, mais selon une approche intégrée. Le Comité de gouvernance est responsable de la surveillance de notre stratégie ESG et, à ce titre, analyse les défis, tendances et faits nouveaux externes qui devraient être intégrés à nos plans stratégiques. Les autres comités du conseil sont chargés de la surveillance d'éléments précis de notre stratégie ESG, en fonction de leur mandat, qui se rapportent au risque environnemental et social; plus précisément, le Comité sur la gestion du risque supervise les cadres clés liés aux principaux risques d'affaires de la CIBC, notamment les risques liés au climat, et le Comité de vérification est responsable des processus et des contrôles sous-jacents aux informations à fournir sur les facteurs ESG dans notre Rapport annuel et notre Rapport sur la durabilité.

En ce qui concerne la haute direction, notre comité de direction doit rendre compte de la progression de la mise en œuvre du programme ESG de la CIBC, tandis que la vice-présidente à la direction et chef des affaires juridiques est le cadre supérieur ayant la responsabilité horizontale des facteurs ESG à l'échelle de l'entreprise, et est également responsable de la stratégie ESG et du cadre de gouvernance des facteurs ESG. À ce titre, la chef des affaires juridiques travaille en étroite collaboration avec le chef de la gestion du risque, qui assume la responsabilité globale de la gestion du risque d'entreprise. Les facteurs ESG sont gérés par les cadres supérieurs par l'intermédiaire du Conseil des cadres supérieurs sur les facteurs ESG, qui est présidé par la vice-présidente à la direction et chef des affaires juridiques et compte des représentants de l'ensemble des unités d'exploitation stratégiques et des groupes fonctionnels. Le Conseil des cadres supérieurs sur les facteurs ESG est responsable de la mise en œuvre et de la coordination des initiatives ESG stratégiques à l'échelle de la banque, conformément aux responsabilités environnementales et sociales de la CIBC. Notre groupe ESG d'entreprise, qui relève de la chef des affaires juridiques, collabore avec les unités d'exploitation stratégiques, les groupes fonctionnels et les experts en matière de facteurs ESG à l'échelle de la banque, comme l'équipe de gestion du risque environnemental au sein du groupe Gestion du risque d'entreprise, pour faire progresser le programme ESG de la CIBC.

Comme nous savons que les enjeux environnementaux et sociaux et les risques connexes changent constamment, nous nous entretenons régulièrement avec nos parties intéressées et évaluons continuellement les autres enjeux environnementaux et sociaux au moyen de partenariats et d'initiatives du secteur, dans le cadre desquels nous discutons également de ces enjeux. Ces mesures nous permettent de veiller à ce que nous ayons la même compréhension de ce risque et à ce que nous soyons prêts à y répondre. Outre les risques énumérés ci-dessus, nous continuons d'en apprendre davantage et à enrichir les connaissances sur certains nouveaux sujets, comme la biodiversité et l'économie circulaire, en collaborant avec le groupe de travail sur les informations financières liées à la nature (Taskforce on Nature-related Financial Disclosures) et l'organisation Collaborar Economy Leadership Canada. Nous contribuons également à la transformation du processus de prise de décisions financières, de façon à mieux tenir compte des risques posés par les enjeux environnementaux et sociaux, en collaborant avec l'Association pour la comptabilité durable (ACD).

Gestion du risque

Au sein de la fonction Gestion du risque de la CIBC, le groupe Gestion du risque d'entreprise assure une surveillance indépendante de la mesure, du suivi et du contrôle des risques environnementaux. Ce groupe est dirigé par le premier vice-président, Gestion du risque d'entreprise, qui assure la surveillance du risque environnemental et en rend compte directement au chef de la gestion du risque. Ce groupe travaille en étroite collaboration avec le groupe ESG d'entreprise pour veiller à ce que les risques liés aux changements climatiques et les risques sociaux connexes soient intégrés à notre stratégie ESG, ainsi qu'avec les unités d'exploitation stratégiques et les groupes fonctionnels afin de s'assurer que des pratiques exemplaires en matière de responsabilité environnementale sont appliquées aux services bancaires que nous offrons à notre clientèle, aux relations que nous maintenons avec nos parties intéressées et à la façon dont nous gérons nos installations.

Notre politique environnementale, dont la responsabilité de la gestion globale relève de l'équipe de gestion du risque environnemental, décrit notre démarche de gestion environnementale prudente, y compris les questions liées au climat, et attribue les responsabilités de gestion de nos répercussions environnementales. Notre politique stipule que la CIBC élaborera, mettra en œuvre et maintiendra des normes et des procédures visant à examiner, à évaluer et à gérer les risques environnementaux liés à ses activités de prêt et de placement et, dans le cadre de ces activités, cherchera à promouvoir de saines pratiques de gestion environnementale auprès de ceux avec qui elle a une relation d'affaires. Par exemple, aux termes de ce programme, les évaluations environnementales et les évaluations sociales connexes sont intégrées à nos processus d'évaluation du risque de crédit, lesquels s'appuient sur les normes et procédures en vigueur dans tous les secteurs. En outre, des évaluations du risque environnemental et du risque social connexe liés aux projets de financement, aux prêts aux grandes entreprises liés à des projets et au crédit-relais correspondant, doivent être faites conformément à notre engagement envers les principes de l'Équateur (adoptés par la CIBC en 2003) soit un ensemble de lignes directrices adoptées librement par les institutions financières et fondées sur les critères de sélection de la Société financière internationale. Un processus de soumission à un autre palier d'intervention est en place relativement aux transactions qui pourraient possiblement constituer un risque environnemental ou un risque social connexe important. En pareil cas, les transactions sont signalées au Comité des risques juridiques et de réputation aux fins d'un examen par des cadres supérieurs, le cas échéant.

Les risques sociaux, tels que ceux liés au travail des enfants ou aux violations des droits de la personne, sont une composante des risques juridiques et de réputation et pourraient ne pas être liés aux risques environnementaux. Par conséquent, le risque social est évalué et atténué conformément aux politiques et procédures connexes mises en œuvre pour la gestion des risques juridiques et de réputation, notamment celles indiquées dans le Cadre de gestion du risque de réputation et la Politique générale en matière de risques juridiques et de réputation, ainsi que les procédures propres aux secteurs d'activité. Se reporter à la section Risques juridiques et de réputation pour plus de précisions.

Changements climatiques

Le risque lié aux changements climatiques fait partie intégrante de nos processus de gestion du risque, en commençant par notre intérêt à l'égard du risque lié aux changements climatiques, qui a été défini en fonction de considérations qualitatives et reflète notre principe directeur selon lequel nous exerçons une saine gestion du risque, ainsi que pour veiller à satisfaire les attentes des parties intéressées à l'égard de la gestion du risque lié aux changements climatiques. Nous concentrons actuellement nos efforts sur la définition des mesures quantitatives de notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque lié aux changements climatiques, et pour ce faire, nous élaborons différentes options à partir desquelles nous déterminerons les mesures de notre intérêt à l'égard du risque et les niveaux de tolérance au risque appropriés.

Nous recensons et évaluons activement les risques liés aux changements climatiques et la façon dont ils pourraient avoir une incidence sur les activités de l'entreprise, causer des dommages physiques, perturber les chaînes d'approvisionnement et se répercuter sur les économies mondiales et, finalement, influencer sur le risque de crédit et le risque de marché. Pour ce faire, nous continuons à travailler à la conception d'une série d'outils, incluant une méthode d'évaluation du risque lié au carbone, des cartes de points chauds, l'analyse de scénarios et la mesure des émissions financées. Ces outils nous donneront un aperçu des risques présents au niveau du client, du secteur et du portefeuille, car il est impossible de mesurer adéquatement les risques liés aux changements climatiques auxquels nos clients font face à l'aide d'un seul outil.

Notre méthode d'évaluation du risque lié au carbone permet d'évaluer les répercussions à court, à moyen et à long terme que subissent les entreprises clientes et les clients commerciaux en lien avec les changements climatiques, notamment en raison de changements dans les politiques, les technologies ou les tendances du marché. Cette méthode nous permet d'attribuer une cote à chaque client sur une échelle allant d'avancée à faible, et lorsqu'un client se voit attribuer une cote « faible », nous lui recommandons de s'entretenir avec notre comité d'évaluation des risques liés aux fortes émissions de carbone afin de mettre sur pied un plan d'action approprié pour atténuer ce risque.

Notre approche de « cartes de points chauds » donne une représentation visuelle des secteurs de services aux entreprises et aux gouvernements qui sont sensibles aux risques liés aux changements climatiques. Par suite de l'évaluation d'une carte de points chauds, nous attribuons une cote à chaque industrie et secteur de notre portefeuille selon leur exposition globale aux risques physiques et de transition. La cote moyenne pondérée combinée est utilisée pour déduire d'éventuelles migrations de crédit et sert également de donnée pour l'analyse de scénarios afin d'estimer les variations potentielles de la PD, des pertes attendues et de l'APR. L'analyse de scénarios se fonde sur le projet pilote de la Banque du Canada et du BSIF sur l'analyse de scénarios et représente un cadre hypothétique utile d'une « simulation » pour explorer la façon dont les risques liés aux changements climatiques pourraient se manifester à l'avenir.

Ces outils de gestion du risque nous procurent un haut degré de précision et nous permettent de comprendre le comportement de nos portefeuilles individuels en présence de risques climatiques ainsi que les aspects sur lesquels nous devons concentrer nos efforts d'atténuation. Ils nous permettent également d'étayer nos décisions d'affaires à l'égard des possibilités d'épauler nos clients. Nous continuerons, au fil de l'évolution des normes du secteur, du contexte réglementaire, de la qualité des données, des outils et de notre approche, d'enrichir nos connaissances sur les risques climatiques, de les étudier et d'en évaluer les répercussions.

Droits de la personne et codes de conduite

La CIBC s'engage à respecter les droits de la personne et à s'opposer à l'esclavage ainsi qu'à la traite de personnes dans l'ensemble de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement.

Nous protégeons les droits de la personne en ayant recours à des pratiques exemplaires de premier plan à l'échelle de l'entreprise, comme celles incarnées par les principes directeurs des Nations Unies et les droits de la personne, et faisons la promotion d'un milieu de travail juste, diversifié et inclusif. Nous respectons toutes les lois et normes applicables concernant les droits de la personne dans tous les territoires où nous exerçons nos activités, y compris les lois relatives à des questions comme la parité salariale, l'équité en matière d'emploi, la santé et la sécurité, la discrimination et le harcèlement. Nous attendons des membres de notre équipe, de nos clients, de nos fournisseurs et des autres tiers avec qui nous avons une relation d'affaires qu'ils partagent notre engagement à respecter les droits de la personne. De plus amples renseignements se trouvent dans le document intitulé *La Banque CIBC et les droits de la personne : Énoncé sur l'esclavage moderne et la traite de personnes* qui figure sur notre site Web.

Le Code de conduite CIBC est un point de référence important dans notre culture. Il décrit les normes en place qui régissent la façon dont les membres de l'équipe doivent se comporter, et traiter nos clients, nos collectivités et nos collègues. Le Code de conduite établit les politiques sous-jacentes qui guident nos actions et qui sont essentielles pour favoriser une culture inclusive, axée sur notre raison d'être, alors que nous continuons à faire croître nos activités d'une manière durable. Cela comprend de mener avec honnêteté, intégrité et respect. Pour maintenir un comportement approprié et répondre à un comportement inapproprié, nous utilisons un cadre intégré de programmes, de normes, de politiques, de lignes directrices et de procédures qui sont tous conformes aux principes généraux et aux normes d'éthique énoncés dans notre Code de conduite. Se reporter à la section Risque lié au comportement pour plus de précisions.

Notre Code de conduite des fournisseurs énonce les principes, les normes et les comportements que doivent suivre les fournisseurs puisque nous nous attendons à ce qu'ils agissent de manière éthique et qu'ils respectent l'ensemble des lois, des règles et des règlements applicables, notamment en matière de pratiques de travail et de droits de la personne, dans les territoires où ils exercent leurs activités. Nous avons des procédures en place pour évaluer les risques liés à nos fournisseurs contractuels et régir nos relations avec eux. Lorsque nous procédons à des vérifications préalables des fournisseurs, qu'il s'agisse de nouveaux fournisseurs, de fournisseurs existants ou de fournisseurs potentiels, nous prenons en considération les facteurs ESG applicables afin d'atténuer ces risques éventuels au sein de notre chaîne d'approvisionnement.

Des précisions sur la gouvernance, la politique, la gestion et la performance des facteurs ESG de la CIBC figurent dans notre Rapport sur la durabilité, lequel est disponible sur notre site Web.

Risque lié à la conformité réglementaire

Le risque lié à la conformité réglementaire se rapporte au risque de non-conformité par la CIBC aux exigences réglementaires applicables.

Notre philosophie en matière de conformité réglementaire consiste à gérer et à atténuer le risque lié à la conformité réglementaire par la mise en valeur d'une solide culture de gestion du risque qui respecte les limites établies dans l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC. Cette approche s'appuie sur le cadre de référence global en matière de gestion de la conformité réglementaire. Ce cadre, dont la responsabilité incombe au premier vice-président, chef de la Conformité et Affaires réglementaires à l'échelle mondiale et qui est approuvé par le CGR, établit des liens entre les exigences réglementaires et les politiques, les procédures et les contrôles internes qui régissent la conformité réglementaire.

Notre Service de la conformité est responsable de l'élaboration et de la mise à jour d'un programme complet de conformité réglementaire, incluant la surveillance du cadre de référence en matière de gestion de la conformité réglementaire. Ce service est indépendant de la gestion de l'entreprise et fait régulièrement rapport au CGR.

C'est à la haute direction des secteurs d'activité et des groupes fonctionnels qu'incombe, au premier chef, la responsabilité de se conformer à l'ensemble des exigences réglementaires pertinentes, puis à tous les employés. Les activités mises de l'avant par le Service de la conformité viennent appuyer ces groupes et visent particulièrement les exigences réglementaires qui régissent la relation entre la CIBC et ses clients.

Se reporter à la section Faits nouveaux en matière de réglementation pour plus de précisions.

Risque d'assurance

Le risque d'assurance représente le risque de pertes découlant de l'obligation de payer, au titre des contrats d'assurance, des prestations et des charges supérieures aux montants prévus. Des résultats techniques réels défavorables pourraient être attribuables à des variations défavorables du calendrier, de l'envergure ou de la fréquence des demandes réelles de règlement (p. ex., mortalité, morbidité), du comportement des titulaires de contrat (p. ex., annulation d'un contrat d'assurance) ou des charges connexes.

Les contrats d'assurance procurent une indemnité financière au bénéficiaire lorsqu'un risque assuré survient, et ce, en échange de primes. Nous sommes exposés au risque d'assurance dans le cadre de nos activités d'assurance-vie et de nos activités de réassurance avec les filiales concernées.

La gestion du risque d'assurance incombe principalement à la haute direction des filiales d'assurance et de réassurance, sous la supervision du groupe Gestion du risque. Les filiales d'assurance et de réassurance ont aussi leur propre conseil d'administration, de même que leur propre actuaire nommé de façon indépendante qui assurent un suivi additionnel de la gestion du risque. Des processus sont en place, et un suivi est assuré pour gérer le risque dans nos activités d'assurance. Le risque de souscription de nouvelles polices est géré au moyen de politiques de risque qui limitent l'exposition à un particulier, à certains types d'activités et à certaines régions.

Nos pratiques de gouvernance en matière de gestion du risque assurent une surveillance et un contrôle des risques indépendant et rigoureux au sein de nos activités d'assurance. Les conseils d'administration des filiales décrivent la structure de gestion du risque et du contrôle interne visant à gérer le risque d'assurance, au moyen de politiques en matière de risque, de fonds propres et de contrôle, de processus ainsi que de limites et de la gouvernance. Les membres de la haute direction des filiales d'assurance et de réassurance et du groupe Gestion du risque assistent aux réunions des conseils des filiales.

Risques juridiques et de réputation

Notre réputation et notre solidité financière revêtent une importance fondamentale pour nous, de même que pour nos clients, nos actionnaires, nos tiers, les organismes de réglementation, les membres de notre équipe et nos collectivités.

Le risque de réputation s'entend du risque qu'une publicité négative, qu'elle soit fondée ou non, portant sur la conduite de nos affaires et de nos pratiques, puisse nuire grandement à notre réputation à titre d'institution financière de premier rang, ou alors puisse avoir des effets importants et néfastes sur nos entreprises, nos activités ou notre situation financière.

Le risque juridique est le risque qu'une perte financière découle d'un ou de plusieurs des facteurs suivants : a) des procédures civiles, criminelles ou de la part d'organismes de réglementation contre la CIBC; b) le défaut de respecter ou d'exécuter nos obligations contractuelles ou d'en documenter l'exécution comme il se doit; c) le défaut de respecter nos obligations juridiques envers nos clients, investisseurs, membres de notre équipe, contreparties ou autres parties intéressées; d) le défaut de prendre des mesures judiciaires appropriées pour protéger nos actifs ou sûretés; ou e) une faute des membres de notre équipe ou de nos mandataires.

Tous les membres de l'équipe de la CIBC jouent un rôle dans la protection de notre réputation en s'assurant que les normes éthiques les plus élevées sont respectées dans notre façon d'agir et dans ce que nous faisons. Nous devons non seulement agir avec intégrité en tout temps, mais également nous assurer que les activités qui sont menées ne représentent pas de risque excessif pour la réputation de la CIBC en matière de pratiques commerciales éthiques, saines et responsables. Par conséquent, les exigences en matière de gestion et de surveillance du risque de réputation potentiel sont intégrées dans le cadre de politiques et procédures connexes. Ces processus comprennent la gestion de divers risques aux termes de l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, du cadre de gestion du risque et du Code de conduite de la CIBC. Le Cadre de gestion du risque de réputation, la Politique générale en matière de risques juridiques et de réputation et les procédures propres aux secteurs d'activité présentent la manière dont nous préservons notre réputation par un processus de recensement, d'évaluation, de soumission à un autre palier d'intervention et d'atténuation des risques juridiques et de réputation potentiels. La gestion proactive des risques juridiques et de réputation potentiels constitue une responsabilité clé de la CIBC et de tous les membres de notre équipe.

La gouvernance et la surveillance du risque de réputation sont assurées de manière générale par le conseil, principalement par le CGR du conseil. La surveillance exercée par la haute direction à l'égard des risques juridiques et de réputation est assurée par le Comité des risques juridiques et de réputation, lequel est un sous-comité du CGR qui rend compte régulièrement de ses activités au CGR. En outre, certains comités de la haute direction à l'échelle de l'entreprise assurent également la surveillance de ces risques pour assurer que les pratiques requises ont été mises en œuvre et que les risques juridiques et de réputation importants ont été décelés et gérés de façon efficace, et communiqués à un échelon supérieur, s'il y a lieu.

Risque lié au comportement

Le risque lié au comportement s'entend du risque que des actes ou des omissions (c.-à-d. les comportements) de la part de la CIBC, des membres de l'équipe ou de tiers ne soient pas conformes à la culture et aux valeurs que nous souhaitons; aient des conséquences négatives ou inévitables pour les clients, les membres de l'équipe ou les actionnaires; se traduisent par des pratiques et des résultats contraires aux règles du marché; influent sur la réputation de la CIBC à titre d'institution financière de premier rang; ou aient des effets importants et néfastes sur notre entreprise, nos activités et notre situation financière.

Le Cadre de gestion des risques liés au comportement et à la culture s'applique à l'échelle de l'entreprise et décrit la manière dont nous gérons le risque lié au comportement par un processus proactif de recensement, d'évaluation et de gestion des risques potentiels liés au comportement. Chaque membre de l'équipe est responsable du recensement et de la gestion du risque lié au comportement. Les principes et exigences d'ensemble pour le maintien d'un comportement approprié et la réponse à un comportement inapproprié sont présentés dans le Code de conduite CIBC (le code) ainsi que dans d'autres politiques, cadres, processus et procédures propres aux secteurs d'activité ou en vigueur à l'échelle mondiale ou régionale. Tous les membres de l'équipe doivent se conformer au code et aux politiques, cadres, processus et procédures de la CIBC dans l'exercice des responsabilités inhérentes à leur rôle. La gouvernance du risque lié au comportement est assurée de manière générale par le conseil et ses comités, dont le CG, ainsi que par les comités de la haute direction.

Questions relatives à la comptabilité et au contrôle

Méthodes comptables critiques et estimations

Les états financiers consolidés de la CIBC ont été préparés selon les IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Ces états financiers consolidés sont également conformes au paragraphe 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) et aux exigences du BSIF. Un sommaire des principales méthodes comptables est présenté à la note 1 des états financiers consolidés.

Certaines méthodes comptables exigent que nous posions des jugements et fassions des estimations, dont certains ont trait à des questions incertaines. Comme il a été mentionné dans la section Conjoncture de l'économie et du marché, il existe une incertitude élevée inhérente à l'estimation de l'incidence sur le contexte macroéconomique de la hausse des taux d'intérêt et de l'inflation ainsi que des perturbations de la chaîne d'approvisionnement exacerbées par les événements géopolitiques et les mesures imposées dans certains pays pour freiner la propagation de la COVID-19. Ces enjeux continuent d'accroître le degré d'incertitude à l'égard des estimations comptables critiques et d'augmenter la nécessité de faire appel au jugement dans l'évaluation de la conjoncture de l'économie et du marché et de ses incidences sur les estimations importantes. Tout changement requis dans les jugements et estimations posés en appliquant les méthodes comptables critiques dont il est question ci-après pourrait avoir une incidence notable sur nos résultats financiers. Nous avons mis en place des procédures de contrôle visant à assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes sont bien contrôlés.

Utilisation et classement des instruments financiers

En tant qu'institution financière, nos actifs et nos passifs sont surtout composés d'instruments financiers, notamment les dépôts, les valeurs mobilières, les prêts, les dérivés, les acceptations, les mises en pension de titres et les titres secondaires.

Nous nous servons de ces instruments pour des activités de négociation et des activités autres que de négociation. Les activités de négociation comprennent principalement l'achat et la vente de valeurs mobilières et de métaux, les transactions de change et de dérivés au cours des négociations pour les clients et la prise des positions de négociation dans le but d'en tirer des produits. Les activités autres que de négociation comprennent en général les prêts, les placements, le financement et la GAP.

L'utilisation d'instruments financiers peut créer ou amoindrir le risque de marché, de crédit ou de liquidité. Se reporter à la section Gestion du risque pour plus de précisions à ce sujet.

Les instruments financiers sont comptabilisés en fonction de leur classement. Un jugement est requis pour déterminer le classement approprié des instruments financiers selon l'IFRS 9, en particulier en ce qui a trait à la question de savoir si les actifs financiers sous forme de titres de créance correspondent « uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts », ainsi qu'à l'évaluation du modèle économique utilisé pour gérer les actifs financiers. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur la comptabilisation de ces instruments en vertu de l'IFRS 9.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Selon l'IFRS 9, les titres de créance et les titres de participation obligatoirement évalués et désignés à la JVRN, les prêts aux entreprises et aux gouvernements obligatoirement évalués et désignés à la JVRN, les engagements liés à des valeurs vendues à découvert, les contrats de dérivés, les valeurs évaluées à la JVAERG et les instruments financiers désignés à leur juste valeur sont comptabilisés à la juste valeur. Les instruments financiers désignés à leur juste valeur sont composés de certains titres de créance, de certains emprunts garantis, d'engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres, de dépôts structurés et de dépôts des entreprises et des gouvernements. Les engagements portant sur les taux d'intérêt des prêts hypothécaires de détail sont également classés comme instruments financiers désignés à leur juste valeur.

Selon l'IFRS 13, la juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif entre des intervenants du marché principal à la date d'évaluation dans des conditions de concurrence normales et dans les conditions actuelles du marché (c.-à-d. la valeur de sortie). Les évaluations de la juste valeur sont classées par niveau au sein d'une hiérarchie des justes valeurs selon la nature des données d'évaluation (niveaux 1, 2 et 3). Nous avons un processus formel et documenté pour établir la juste valeur. La juste valeur est fondée sur les cours du marché non ajustés sur un marché actif pour un instrument identique, lorsque ceux-ci sont disponibles (niveau 1). Si des prix ou des cours sur un marché actif ne sont pas disponibles pour un instrument, la juste valeur est alors fondée sur des modèles d'évaluation utilisant des données importantes observables sur le marché (niveau 2) ou utilisant au moins une donnée importante non observable sur le marché (niveau 3). Il faut faire preuve de jugement dans l'estimation de la juste valeur. La part de jugement qu'il convient d'appliquer dépend en grande partie de la quantité d'information observable disponible sur le marché.

En ce qui concerne les instruments évalués selon des modèles internes utilisant beaucoup de données non observables sur le marché et qui sont par conséquent classés au niveau 3 de la hiérarchie, la part de jugement qu'il convient d'utiliser pour estimer la juste valeur est plus grande que celle utilisée pour estimer la juste valeur des instruments classés aux niveaux 1 et 2. Pour assurer la qualité de l'évaluation, un certain nombre de politiques et de contrôles sont en place, dont des validations indépendantes des données d'évaluation de sources externes, comme les cours de la Bourse, les cours des courtiers ou d'autres sources indépendantes d'établissement des prix approuvées par la direction.

Le tableau ci-après présente les montants des instruments financiers, classés par catégorie, qui font l'objet d'une évaluation au moyen d'une technique d'évaluation basée sur des données de niveau 3. Se reporter à la note 2 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur l'évaluation et la sensibilité des actifs et des passifs financiers du niveau 3.

En millions de dollars, aux 31 octobre

	2022		2021	
	Niveau 3	Total ¹	Niveau 3	Total ¹
Actif				
Valeurs mobilières obligatoirement évaluées et désignées à la JVRN et prêts obligatoirement évalués à la JVRN	1 194 \$	1,7 %	1 099 \$	1,1 %
Titres de créance évalués à la JVAERG et titres de participation désignés à la JVAERG	161	0,3	392	0,7
Dérivés	67	0,2	97	0,3
	1 422 \$	0,8 %	1 588 \$	0,8 %
Passif				
Dépôts et autres passifs ²	409 \$	1,5 %	742 \$	3,8 %
Dérivés	1 586	3,0	267	0,8
	1 995 \$	2,0 %	1 009 \$	1,3 %

1) Représente le pourcentage des actifs et des passifs de niveau 3 par rapport au total des actifs et des passifs dans chaque catégorie qui sont présentés à la juste valeur dans notre bilan consolidé.

2) Comprennent les dépôts désignés à la juste valeur et les dérivés incorporés séparés.

Les méthodes d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé et ceux qui ne le sont pas figurent à la note 2 des états financiers consolidés.

Dans le but de refléter la pratique observée sur le marché dans l'établissement du prix des dérivés garantis et non garantis, notre modèle d'évaluation fait appel aux courbes de swaps indiciaires à un jour pour tenir lieu de taux d'actualisation dans l'évaluation des dérivés garantis et au

coût de financement établi en fonction du marché dans l'évaluation des dérivés non garantis. Le recours à une courbe du coût de financement établi en fonction du marché réduit la juste valeur des actifs dérivés non garantis en sus de la réduction de la juste valeur liée au risque de crédit déjà prise en compte dans les REC. À l'inverse, le recours à une courbe du coût de financement établi en fonction du marché réduit la juste valeur des passifs dérivés non garantis, de sorte que des rajustements liés à notre risque de crédit propre sont généralement inclus. Compte tenu de l'évolution constante de la pratique en matière d'évaluation de dérivés sur le marché, d'autres rajustements pourraient être nécessaires à l'avenir.

Ajustements de la juste valeur

Nous faisons preuve de jugement pour établir les ajustements de valeur compte tenu de divers facteurs pouvant toucher l'évaluation des instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé. Ces facteurs comprennent, entre autres, l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur, l'illiquidité découlant des problèmes d'absorption du marché et d'autres risques de marché, l'incertitude des paramètres, le risque lié aux modèles et le risque de crédit.

Le calcul des ajustements de la juste valeur exige que nous fondions nos estimations sur les processus comptables et sur le jugement de la direction. Nous évaluons régulièrement le caractère adéquat des ajustements de la juste valeur. Le montant des ajustements de la juste valeur pourrait être modifié si des événements le justifient et pourrait ne pas correspondre à la valeur de réalisation définitive.

Au 31 octobre 2022, le total des ajustements de valeur liés aux instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur au bilan consolidé était de 326 M\$ (270 M\$ en 2021), surtout en lien avec le risque de crédit, les écarts entre le cours acheteur et le cours vendeur et l'incertitude associée aux paramètres de nos actifs et passifs dérivés, ainsi qu'avec les ajustements comptabilisés pour évaluer nos actifs et passifs dérivés non garantis selon une courbe du coût estimatif de financement établi en fonction du marché.

Dépréciation d'actifs financiers

Selon l'IFRS 9, nous établissons et maintenons des provisions pour pertes de crédit attendues à l'égard de tous les actifs financiers sous forme de titres de créance classés au coût amorti ou à la JVAERG. En outre, les provisions pour pertes de crédit attendues s'appliquent aux engagements de prêts et aux garanties financières qui ne sont pas évalués à la JVRN.

Les provisions pour pertes de crédit attendues reflètent un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes qui est déterminé par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles, la valeur temps de l'argent et des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, les circonstances actuelles et des prévisions sur l'évolution de la conjoncture économique à venir. L'un des objectifs de l'IFRS 9 est d'assurer que les pertes pour la durée de vie de tous les instruments financiers ayant subi une augmentation importante du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale sont comptabilisées. Par conséquent, les provisions pour pertes de crédit attendues sont évaluées au montant : i) des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, ou ii) des pertes de crédit attendues pour la durée de vie dans le cas des instruments financiers ayant subi une augmentation importante du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale ou lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation.

Principaux facteurs touchant les pertes de crédit attendues

Les dispositions de l'IFRS 9 relatives à la dépréciation des pertes de crédit attendues exigent que nous posions des jugements et fassions des estimations concernant des questions incertaines. En particulier, les dispositions de l'IFRS 9 relatives aux pertes de crédit attendues intègrent les éléments suivants qui nécessitent un niveau élevé de jugement :

- déterminer à quel moment une augmentation importante du risque de crédit lié à un prêt est survenue;
- calculer les pertes de crédit pour les 12 mois à venir et pour la durée de vie;
- établir des prévisions sur les informations prospectives applicables à de multiples scénarios et déterminer la pondération probabiliste pour chaque scénario.

En outre, l'interrelation entre ces éléments nécessite également un niveau élevé de jugement. Tout changement dans les jugements et les estimations en lien avec l'IFRS 9 peut avoir une incidence importante sur le montant des provisions pour pertes de crédit attendues et la volatilité de la dotation à la provision pour pertes de crédit d'une période à l'autre. Tout changement au cours d'une période donnée pourrait avoir une incidence importante sur nos résultats financiers.

Nous continuons à mener nos activités dans un contexte macroéconomique incertain. Bien que l'évolution favorable de nos perspectives économiques ait donné lieu à une réduction modérée de nos pertes de crédit attendues sur les prêts productifs des premier et deuxième stades au cours des trois mois clos le 31 janvier 2022, la détérioration de nos perspectives économiques au cours des neuf mois clos le 31 octobre 2022 a donné lieu à une augmentation modérée de nos pertes de crédit attendues sur les prêts productifs des premier et deuxième stades. Il existe une incertitude inhérente à l'estimation de l'incidence sur le contexte macroéconomique de la hausse des taux d'intérêt et de l'inflation ainsi que des perturbations de la chaîne d'approvisionnement exacerbées par les mesures imposées dans certains pays pour freiner la propagation de la COVID-19 et par les événements géopolitiques. Par conséquent, nous avons continué de faire appel à une part plus importante de jugement à l'égard des éléments précités afin d'estimer les pertes de crédit attendues. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et de ces hypothèses. Se reporter à la note 5 de nos états financiers consolidés pour plus de précisions sur le niveau élevé de jugement inhérent à l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9.

Utilisation du cadre réglementaire

Notre modèle fondé sur les pertes de crédit attendues tire également parti des données, systèmes et processus utilisés dans le calcul des ajustements réglementaires pour les pertes attendues selon Bâle pour la tranche de nos portefeuilles assujettis à l'approche NI avancée. Une grande part de jugement est requise pour apporter les ajustements appropriés aux paramètres de Bâle, de sorte qu'ils soient conformes aux dispositions de l'IFRS 9, notamment les faire passer de paramètres fondés sur le cycle économique et de paramètres liés au ralentissement économique appliqués dans les calculs réglementaires selon Bâle à des paramètres fondés à un moment dans le temps appliqués en vertu de l'IFRS 9, lesquels prennent en considération des informations prospectives. De plus, les pertes de crédit selon l'IFRS 9 sont évaluées sur un horizon de 12 mois pour les instruments financiers de premier stade et sur la durée de vie pour les instruments financiers de deuxième stade et de troisième stade, comparativement à un horizon de 12 mois pour les portefeuilles assujettis à l'approche NI avancée en vertu de Bâle. Les principaux ajustements à apporter aux paramètres de risque selon Bâle sont présentés dans le tableau ci-après :

	<i>Fonds propres réglementaires</i>	<i>IFRS 9</i>
PD	La PD prévue pour tout le cycle fondée sur la moyenne à long terme de la PD dans le cadre d'un cycle économique complet.	La PD ponctuelle pour les 12 mois à venir ou pour la durée de vie fondée sur les circonstances actuelles et les hypothèses prospectives pertinentes.
PCD	La PCD dans un scénario de ralentissement fondée sur les pertes qui seraient attendues au cours d'un ralentissement économique et soumises à certains planchers réglementaires. Montant actualisé en utilisant le coût du capital.	La PCD objective et fondée sur des pondérations probabilistes en fonction de la PCD estimative, y compris l'incidence des hypothèses prospectives pertinentes, dont les variations de la valeur de la garantie. Montant actualisé en utilisant le taux d'intérêt effectif initial.
ECD	Montant fondé sur le solde utilisé majoré de l'utilisation prévue de toute tranche non utilisée avant le défaut. Ce montant ne peut être inférieur au solde utilisé.	Le montant de l'amortissement et du remboursement de principal et du versement d'intérêts entre la date du bilan et la date de défaut est également pris en compte.
Divers		Les pertes de crédit attendues sont actualisées à compter de la date du défaut jusqu'à la date de clôture.

Répartition de la dotation à la provision pour pertes sur créances

Nous comptabilisons une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux (troisième stade) et sur prêts productifs (premier et deuxième stades) dans les unités d'exploitation stratégiques respectives. La dotation à la provision pour pertes sur créances comptabilisée directement au

compte de résultat consolidé se rapporte aux instruments financiers classés à titre de prêts et d'acceptations bancaires. La dotation à la provision pour pertes sur les titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti est comptabilisée à titre de Profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti, montant net dans le compte de résultat consolidé.

Comptabilité de couverture

Les lignes directrices en matière de comptabilité de couverture de l'IFRS 9 visent à harmoniser plus efficacement le traitement comptable et la gestion des risques. Cependant, l'IFRS 9 permet aux entités de continuer d'appliquer les dispositions actuelles en matière de comptabilité de couverture de l'IAS 39 plutôt que d'adopter les dispositions de l'IFRS 9. Comme l'autorise la norme, nous avons antérieurement choisi de ne pas adopter les dispositions de la comptabilité de couverture de l'IFRS 9 et de continuer plutôt d'appliquer celles de l'IAS 39. Comme l'exige la norme, nous avons adopté les exigences à l'égard des informations à fournir concernant la comptabilité de couverture applicables en vertu des modifications apportées à l'IFRS 7 qui étaient en vigueur en 2018. En raison de la réforme des taux d'intérêt de référence, nous avons adopté, avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2019, les dispositions du document intitulé *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 1 (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7)* publié par l'IASB et, avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2020, les dispositions du document intitulé *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2 (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16)*. Se reporter à la sous-section Réformes des taux d'intérêt de référence à la section Autres faits nouveaux en matière de réglementation pour plus de précisions.

Titrisations et entités structurées

Titrisation de nos propres actifs

En vertu de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* (IFRS 10), il faut faire preuve de jugement pour évaluer si un investisseur contrôle une entité émettrice, notamment s'il i) détient le pouvoir sur l'entité émettrice, ii) est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice, et iii) a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient. Un investisseur pourrait exercer son pouvoir par l'intermédiaire de droits de vote ou de droits similaires ou, dans le cas d'entités structurées, par l'intermédiaire d'accords contractuels dirigeant les activités pertinentes de l'entité émettrice. Lorsque les droits de vote ne sont pas pertinents pour déterminer si la CIBC a le pouvoir sur une entité, surtout dans le cas d'entités structurées complexes, l'évaluation du contrôle tient compte de tous les faits et circonstances, notamment l'objet et la conception de l'entité émettrice, les relations avec les autres investisseurs et la capacité de chaque investisseur de prendre des décisions à l'égard des activités importantes, et si la CIBC agit à titre de mandant ou de mandataire.

Nous sommes le promoteur de plusieurs entités structurées qui ont acheté et titrisé nos propres actifs, notamment Cards II Trust, entités que nous consolidons en vertu de l'IFRS 10.

Nous titrisons également nos propres actifs hypothécaires en vertu d'un programme de titrisation soutenu par le gouvernement. Nous vendons ces actifs titrisés à une entité de titrisation soutenue par le gouvernement que nous ne consolidons pas, ainsi qu'à d'autres tiers. L'IFRS 9 précise à quel moment il faut décomptabiliser les actifs financiers. Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie rattachés à l'actif sont arrivés à échéance ou lorsque nous avons transféré les droits de recevoir les flux de trésorerie rattachés à l'actif, notamment :

- nous avons transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à l'actif;
- nous n'avons ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à l'actif, mais avons transféré le contrôle de l'actif.

Nous avons établi que nos activités de titrisation liées aux prêts hypothécaires à l'habitation et aux créances sur cartes de crédit sont comptabilisées à titre de transactions d'emprunts garantis puisque nous n'avons pas satisfait aux critères susmentionnés.

Les prêts de titres et les opérations de mises en pension de titres n'entraînent généralement pas le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages liés à ces titres et ne donnent donc pas lieu à leur décomptabilisation.

Nous vendons aussi certains prêts hypothécaires commerciaux du marché américain à des tiers qui sont admissibles à la décomptabilisation puisque nous avons transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des prêts hypothécaires et que nous ne conservons pas de liens après le transfert.

Titrisation d'actifs de tiers

Nous sommes également le promoteur de plusieurs entités structurées qui achètent des groupes d'actifs de tiers. Nous évaluons un certain nombre de facteurs au moment d'établir si la CIBC contrôle ces entités structurées. Nous contrôlons la mesure dans laquelle nous intervenons au sein de ces entités structurées en investissant directement dans les titres de créance émis par l'entité structurée et en fournissant une protection des liquidités aux autres créanciers afin de déterminer si nous devons consolider ces entités.

L'IFRS 10 exige également que nous procédions à une nouvelle évaluation de la consolidation lorsque les faits et circonstances propres à l'entité indiquent qu'un ou plus d'un des trois éléments du contrôle énumérés ci-dessus a changé. Les facteurs entraînant la réévaluation comprennent, mais sans s'y limiter, des changements importants au sein de la structure de propriété des entités, des changements dans les accords contractuels ou de gouvernance, l'attribution d'une facilité de liquidité au-delà des modalités établies à l'origine, la conclusion de transactions avec les entités qui n'étaient pas prévues au départ et des changements à la structure de financement des entités.

Dans le cas plus précis de nos fonds multicédants, nous procédons à une nouvelle évaluation de la consolidation si notre participation dans le PCAC émis par les fonds multicédants change de façon importante ou, ce qui est plus rare, lorsque la facilité de liquidités que nous offrons aux fonds multicédants est utilisée ou modifiée.

Une augmentation appréciable de notre participation dans le papier commercial émis par les fonds multicédants serait plus probable dans les situations où le marché du PCAC soutenu par les banques se détériore de façon importante, de telle sorte que les fonds multicédants seraient incapables de renouveler leur PCAC.

Se reporter à la section Arrangements hors bilan et à la note 6 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur la titrisation de nos propres actifs et d'actifs de tiers.

Contrats de location

À titre de preneur, nous comptabilisons un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative correspondante en fonction de la valeur actualisée des paiements de loyers futurs, moins les avantages incitatifs à la location à recevoir, lorsque le bailleur met l'actif loué à la disposition de la CIBC. Nous exerçons notre jugement pour déterminer la durée du contrat de location appropriée, en fonction de la partie non résiliable de la durée du contrat de location, ajusté pour tenir compte des options de renouvellement et de résiliation que nous avons la certitude raisonnable d'exercer. Pour la comptabilisation du contrat de location, nous déterminons également les taux d'actualisation appropriés d'après le taux d'intérêt implicite du contrat de location, s'il est possible de le déterminer, ou le taux d'emprunt marginal de la CIBC.

À titre de bailleur intermédiaire, nous exerçons notre jugement pour classer un contrat de sous-location en tant que contrat de location simple ou contrat de location-financement selon que la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à l'actif au titre du droit d'utilisation sous-jacent est transférée ou non au sous-locataire. Si un contrat de sous-location est classé comme un contrat de location-financement, l'actif au titre du droit d'utilisation qui y est lié est décomptabilisé et un investissement dans le contrat de sous-location est comptabilisé selon le taux d'actualisation du contrat de location principal, à moins qu'il soit possible de déterminer le taux d'intérêt implicite du contrat de sous-location. Si un contrat de sous-location classé comme un contrat de location-financement comprend des composantes locatives et des composantes non locatives, nous répartissons la contrepartie totale dans le contrat entre chacune des composantes en fonction de notre estimation du prix de vente spécifique de chacune de ces composantes. L'investissement dans le contrat de sous-location est ultérieurement évalué selon la méthode du taux d'intérêt effectif, les produits d'intérêts étant comptabilisés sur la durée du contrat de sous-location. Les produits locatifs tirés des contrats de sous-location simple sont comptabilisés de manière systématique sur la durée du contrat de location. Pour les contrats de location-financement et les contrats de sous-location simple, nous exerçons des jugements similaires à ceux que nous exerçons lorsque nous agissons à titre de preneur afin de déterminer la durée appropriée d'un contrat de location.

Dépréciation des actifs

Goodwill

Au 31 octobre 2022, nous avons un goodwill de 5 348 M\$ (4 954 M\$ en 2021). Le goodwill n'est pas amorti, mais fait l'objet d'un test de dépréciation, au moins une fois par année, au moyen de la comparaison entre la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle le goodwill a été affecté, et sa valeur comptable, y compris le goodwill. Tout écart défavorable est comptabilisé à titre de dépréciation du goodwill. La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur estimée diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Le goodwill doit être soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe des indices que l'actif ait pu perdre de la valeur.

Il faut faire preuve de jugement important dans l'estimation de la valeur recouvrable. Les valeurs recouvrables sont estimées en fonction de modèles internes selon lesquels il faut poser des hypothèses importantes, notamment au sujet des résultats attendus, des taux d'actualisation, des taux de croissance, des exigences prévues en matière de fonds propres réglementaires et des ratios cours/bénéfice. Des réductions de la valeur recouvrable estimée pourraient découler de différents facteurs tels qu'une diminution des flux de trésorerie attendus, une augmentation du niveau hypothétique de fonds propres requis et une variation négative du taux d'actualisation ou des taux de croissance finaux, pris isolément ou selon une combinaison de ces facteurs. Si la valeur recouvrable que nous avons estimée n'excède pas considérablement la valeur comptable de l'UGT, il faut davantage faire appel au jugement, et des réductions à la valeur recouvrable sont plus susceptibles d'entraîner la comptabilisation d'une perte de valeur.

Au quatrième trimestre de 2022, nous avons effectué notre test de dépréciation annuel. Nous avons établi que la valeur recouvrable de nos UGT dépassait leur valeur comptable.

Se reporter à la note 8 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

Autres immobilisations incorporelles et actifs à long terme

Au 31 octobre 2022, nous avons d'autres immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité indéterminée de 143 M\$ (140 M\$ en 2021) et d'autres immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité déterminée de 358 M\$ (195 M\$ en 2021), y compris des relations liées aux cartes de crédit d'une valeur comptable de 218 M\$ (néant en 2021) acquises dans le cadre de l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco. Les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées séparément lorsque les avantages qu'elles comportent résultent de droits contractuels ou juridiques ou qu'elles peuvent être vendues ou faire l'objet d'une cession, d'une licence, d'un contrat de location ou d'un échange. Déterminer la durée d'utilité des immobilisations incorporelles exige du jugement et une analyse fondée sur des faits.

Les immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais font plutôt l'objet d'un test de dépréciation au moyen de la comparaison entre la valeur recouvrable et la valeur comptable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur estimée diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Un test de dépréciation doit être effectué au moins chaque année ou chaque fois qu'il existe des indices que ces actifs aient pu perdre de la valeur.

Les actifs à long terme et les autres immobilisations incorporelles identifiables dont la durée d'utilité est déterminée sont amortis sur leur durée d'utilité estimée. Ces actifs font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable.

Il faut faire preuve de jugement pour déterminer la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et des actifs à long terme, étant donné que nous estimons les flux de trésorerie futurs que nous prévoyons tirer des actifs et, le cas échéant, les flux de trésorerie découlant de l'éventuelle cession des actifs.

Se reporter à la note 8 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

Impôt sur le résultat

Nous sommes engagés à adopter des pratiques fiscales responsables. Nous mettons en œuvre des processus de gouvernance et de conformité fiscales dynamiques pour satisfaire aux exigences des lois fiscales de tous les pays dans lesquels nous menons des activités. Nous visons à gérer les risques liés à la fiscalité et à la réputation pour nous assurer de bien comprendre toute exposition aux risques financiers et faire en sorte qu'elle s'aligne sur notre stratégie, notre intérêt à l'égard du risque et nos objectifs financiers.

Nous sommes assujettis aux lois fiscales des divers territoires où nous exerçons nos activités. Ces lois fiscales peuvent faire l'objet d'interprétations différentes de notre part et de celle des autorités fiscales visées, ce qui engendre une incertitude. Nous faisons preuve de jugement pour estimer l'impôt sur le résultat ainsi que les actifs et passifs d'impôt différé. Ainsi, la direction exerce un jugement pour interpréter les lois fiscales pertinentes et pour estimer la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé. En ce qui a trait aux positions fiscales pour lesquelles la détermination définitive de l'incidence fiscale est incertaine, notamment les positions faisant l'objet d'une vérification, d'un différend ou d'un appel, nous comptabilisons une provision pour tenir compte de cette incertitude en nous basant sur notre meilleure estimation du montant qui devrait être versé en fonction d'une évaluation des facteurs pertinents.

L'impôt exigible est calculé d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Dans le cas de l'impôt canadien sur le revenu, « quasi adopté » s'entend généralement du moment auquel les taux proposés franchissent l'étape de la troisième lecture au Parlement canadien dans le cas d'un gouvernement minoritaire ou de la première lecture au Parlement canadien dans le cas d'un gouvernement majoritaire.

Des actifs ou des passifs d'impôt différé sont déterminés pour chaque différence temporaire en fonction des taux d'impôt qui devraient être en vigueur pour la période au cours de laquelle les actifs seront réalisés ou les passifs réglés, d'après les lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Les passifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables sauf si les différences temporaires sont liées à nos investissements nets dans des établissements à l'étranger et qu'elles ne se résorberont pas dans un avenir prévisible.

Nous devons évaluer s'il est probable que nos actifs d'impôt différé seront réalisés avant leur échéance et, selon tous les renseignements dont nous disposons, s'il convient de ne pas comptabiliser une partie de nos actifs d'impôt différé. Notre expérience en matière de résultat et de gains en capital, nos prévisions à l'égard du résultat net futur avant impôt sur le résultat, les stratégies de planification fiscale qui pourraient être mises en œuvre pour réaliser le montant des actifs d'impôt différé et la durée à courir avant l'échéance des reports en avant de pertes fiscales comptent parmi les facteurs servant à évaluer la probabilité de réalisation des actifs. En outre, pour les différences temporaires déductibles découlant de nos investissements nets dans des établissements à l'étranger, nous devons évaluer si les différences temporaires se résorberont dans un avenir prévisible. Bien que la réalisation ne soit pas assurée, nous croyons, selon tous les renseignements dont nous disposons, qu'il est probable que les actifs d'impôt différé comptabilisés seront réalisés. La comptabilisation de l'impôt sur le résultat a une incidence sur tous nos secteurs d'activité. Se reporter à la note 19 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur l'impôt sur le résultat.

Passifs éventuels et provisions

Procédures judiciaires et autres éventualités

Dans le cours normal des affaires, la CIBC est partie à diverses procédures judiciaires, y compris des enquêtes réglementaires, dans le cadre desquelles des dommages-intérêts imposants sont réclamés à la CIBC et à ses filiales. Des provisions sont constituées pour les procédures judiciaires si, de l'avis de la direction, il est probable que des ressources économiques devront être affectées au règlement de l'affaire et que le montant de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable. Si l'estimation fiable d'une perte probable se situe dans une fourchette de résultats possibles à l'intérieur de laquelle un montant précis semble représenter une meilleure estimation, ce montant est comptabilisé. Si aucun montant précis à l'intérieur de la fourchette de résultats possibles ne semble être une meilleure estimation qu'un autre montant, le montant médian de la fourchette est comptabilisé. Dans certains cas, toutefois, il n'est pas possible de déterminer si une obligation est probable ou d'estimer de façon fiable le montant de la perte, de sorte qu'aucun montant ne peut être comptabilisé.

Même s'il est par nature difficile de prédire l'issue de ces procédures judiciaires, à la lumière de nos connaissances actuelles et après consultation de nos conseillers juridiques, nous ne prévoyons pas que l'issue de ces affaires, individuellement ou collectivement, aura des

répercussions négatives importantes sur nos états financiers consolidés. Par contre, elle pourrait avoir une incidence importante sur nos résultats d'exploitation pour une période donnée. Nous vérifions régulièrement si les provisions pour les procédures judiciaires de la CIBC sont adéquates et procédons aux ajustements nécessaires en fonction des nouvelles informations disponibles.

Selon la CIBC, les pertes sont raisonnablement possibles lorsque le risque qu'elles surviennent n'est pas probable, sans être faible. Il est raisonnablement possible que la CIBC subisse une perte supérieure au montant comptabilisé lorsque la perte comptabilisée correspond au point médian d'une fourchette de pertes raisonnablement possibles, ou que la perte éventuelle se rapporte à un litige pour lequel une issue défavorable est raisonnablement possible, sans être probable.

Une description des procédures judiciaires en cours importantes auxquelles la CIBC est partie se trouve à la note 22 des états financiers consolidés. Les provisions présentées à la note 22 comprennent toutes les provisions de la CIBC pour les procédures judiciaires au 31 octobre 2022, notamment des montants liés aux procédures judiciaires importantes décrites dans cette note et à d'autres procédures judiciaires.

La CIBC croit qu'outre les montants déjà comptabilisés au titre des pertes raisonnablement possibles, la fourchette globale estimative pour les procédures judiciaires importantes la visant qui sont susceptibles de faire l'objet d'une telle estimation allait de néant à environ 1,5 G\$ au 31 octobre 2022. La fourchette globale estimative des pertes raisonnablement possibles est fondée sur les informations disponibles à l'heure actuelle à l'égard des procédures importantes auxquelles la CIBC est partie, compte tenu de la meilleure estimation de la CIBC quant aux pertes pouvant résulter de ces procédures et faire l'objet d'une estimation. L'estimation de la CIBC repose sur une grande part de jugement, en raison des différentes étapes auxquelles se trouvent les procédures et, dans bien des cas, de l'existence de multiples codéfendeurs dont la part de responsabilité reste à déterminer. La fourchette ne tient pas compte des dommages-intérêts exemplaires potentiels. La fourchette estimative au 31 octobre 2022 était fondée sur les procédures judiciaires importantes présentées à la note 22 des états financiers consolidés. Les éléments déterminant la fourchette estimative changeront au fil du temps, et les pertes réelles pourraient être très différentes de l'estimation actuelle. Pour certaines procédures judiciaires, la CIBC ne croit pas qu'une estimation puisse être faite actuellement, car bon nombre ne sont qu'à un stade préliminaire, et les montants réclamés ne sont pas tous déterminés. Ainsi, ces procédures judiciaires ne sont pas incluses dans la fourchette.

Hypothèses relatives aux avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

Nous sommes le promoteur de divers régimes d'avantages du personnel destinés aux employés admissibles, notamment des régimes de retraite agréés, des régimes complémentaires de retraite, ainsi que d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour les soins de santé et les soins dentaires (autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi). En outre, nous continuons d'être le promoteur de régimes d'assurance invalidité de longue durée et d'assurance soins dentaires (collectivement, les régimes d'avantages complémentaires à long terme). Le régime de remplacement du revenu d'invalidité de longue durée qui ne prenait plus aucune nouvelle réclamation depuis juin 2004 a été réglé en décembre 2021.

Le calcul de la charge nette et des obligations nettes au titre des prestations définies dépend de plusieurs hypothèses actuarielles, dont les taux d'actualisation, les taux tendanciels du coût des soins de santé, le taux de roulement du personnel, les augmentations de salaire prévues, l'âge de la retraite et le taux de mortalité. Les hypothèses actuarielles utilisées dans le calcul de la charge nette au titre des régimes de retraite à prestations définies pour un exercice sont formulées au début de la période annuelle de présentation de l'information financière. Ces hypothèses sont passées en revue chaque année conformément aux pratiques actuarielles reconnues et sont approuvées par la direction. Nous avons exercé un plus grand degré de jugement pour formuler des hypothèses liées aux salaires pour l'exercice clos le 31 octobre 2022, étant donné les effets des pressions inflationnistes sur les salaires du personnel et sur notre engagement public à accorder davantage de hausses salariales à certains employés.

Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer la charge nette et les obligations nettes au titre du régime de retraite à prestations définies tient compte des rendements du marché, à la date d'évaluation, des instruments de créance de qualité supérieure assortis d'une monnaie et d'une durée à l'échéance qui correspondent à la monnaie et à l'échelonnement prévu des versements au titre des prestations. Notre taux d'actualisation est estimé au moyen d'une courbe de rendement fondée sur des obligations de sociétés de haute qualité. Bien qu'il existe un marché très actif d'obligations de sociétés de haute qualité libellées en dollars canadiens assorties de durées jusqu'à l'échéance courtes et moyennes, il n'en existe pas pour les obligations assorties de durées jusqu'à l'échéance qui correspondent à l'échelonnement de tous les versements prévus au titre des prestations des régimes offerts au Canada. Par conséquent, pour nos régimes canadiens de retraite, nos autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et nos régimes d'autres avantages à long terme, nous avons estimé les rendements des obligations de sociétés de grande qualité assorties d'échéances à plus long terme en extrapolant les rendements actuels à court terme des obligations assorties de durées à court et à moyen terme sur la courbe de rendement. La construction de la courbe de rendement fait appel au jugement; c'est pourquoi, selon les différentes méthodes utilisées, la courbe de rendement peut donner lieu à différents taux d'actualisation.

Se reporter aux notes 18 et 1 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur la charge et les obligations comptabilisées chaque année au titre des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Programme de fidélisation autogéré

Nous sommes le promoteur de certains programmes autogérés de fidélisation des clients de cartes de crédit pour lesquels nous comptabilisons des passifs au titre des points de fidélisation des clients de cartes de crédit, qui font l'objet de réévaluations périodiques pour tenir compte des coûts liés à l'échange prévu des points à mesure que cette estimation évolue au fil du temps. Le calcul des coûts liés à l'échange prévu des points nécessite de faire appel au jugement et dépend de plusieurs hypothèses, y compris l'estimation des coûts par point et le taux d'échange à long terme.

Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur les programmes de fidélisation autogérés.

Faits nouveaux en matière de comptabilité

Transition à l'IFRS 17

L'IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), publiée en mai 2017, remplace l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*. En juin 2020, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 17 visant en partie à aider les sociétés à mettre en œuvre la norme. L'IFRS 17 et ses modifications s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023, ce qui correspondra au 1^{er} novembre 2023 en ce qui nous concerne. L'IFRS 17 fournit des lignes directrices complètes en matière de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information à fournir à l'égard de contrats d'assurance que nous émettons et des contrats de réassurance que nous détenons. L'IFRS 17 sera appliquée de façon rétrospective sauf si cela est impraticable. Nous prévoyons des changements au moment de la comptabilisation des produits tirés des contrats d'assurance et aux passifs des contrats d'assurance par suite de l'adoption de l'IFRS 17.

Nous continuons à nous préparer en vue de la mise en œuvre de l'IFRS 17, processus qui est supervisé par un comité de direction. Le comité de direction est formé de parties intéressées provenant des principaux secteurs d'activités et des groupes fonctionnels, notamment Finance, Technologie et Gestion du risque ainsi que notre actuaire désigné. Nous avons évalué les changements à nos méthodes comptables et actuarielles découlant de l'adoption de l'IFRS 17 et nous nous employons à mettre en œuvre une solution technologique à l'appui de la conformité aux nouvelles exigences.

Nous continuons d'évaluer l'incidence de cette norme sur nos états financiers consolidés.

Autres faits nouveaux en matière de réglementation

Réformes des taux d'intérêt de référence

Divers indices de taux d'intérêt et autres indices qui sont présumés être des « indices de référence » (y compris le LIBOR) sont assujettis à des lignes directrices réglementaires internationales et à des propositions de réforme. Les organismes de réglementation de divers pays ont préconisé la transition des taux interbancaires offerts vers des taux d'intérêt de référence alternatifs (taux alternatifs), fondés sur des taux sans risque établis au moyen de transactions réelles sur le marché. Par suite des annonces faites par divers organismes de réglementation, la publication des taux LIBOR en livres sterling, en yens japonais, en francs suisses et en euros, de même que celle du taux LIBOR en dollars américains à 1 semaine et à 2 mois, a cessé le 31 décembre 2021. Les autres taux LIBOR en dollars américains cesseront d'être publiés après le 30 juin 2023. La loi intitulée *Adjustable Interest Rate (LIBOR) Act* adoptée aux États-Unis en mars 2022 prévoit que les contrats qui ne sont pas assortis des clauses de remplacement adéquates puissent automatiquement passer au taux de financement à un jour garanti (SOFR) lorsque le taux LIBOR en dollars américains cessera d'être utilisé. La promulgation de cette loi constitue un pas dans la bonne direction et permettra de faciliter la mise à jour des expositions indexées au taux LIBOR en dollars américains.

En décembre 2021, le TARCOC a recommandé à l'administrateur du CDOR, Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited (RBSL), de cesser de calculer et de publier le taux CDOR après le 30 juin 2024 et a proposé une approche en deux étapes pour effectuer la transition entre le taux CDOR et le taux CORRA. Après les consultations publiques, RBSL a annoncé, le 16 mai 2022, qu'elle cessera définitivement de publier et de calculer le taux CDOR pour toutes les échéances restantes à compter du 28 juin 2024. Après cette annonce, le BSIF a publié ses attentes relatives à la transition, lesquelles correspondent à l'approche en deux étapes proposée par le TARCOC pour la transition du CDOR. Le BSIF s'attend à ce que tous les nouveaux dérivés et toutes les nouvelles valeurs mobilières passent à des taux alternatifs d'ici le 30 juin 2023, et à ce qu'aucune nouvelle exposition indexée sur le taux CDOR ne soit créée après cette date, seules quelques exceptions étant autorisées. Le BSIF s'attend également à ce que la transition soit effectuée d'ici le 28 juin 2024 pour tous les contrats de prêts faisant référence au taux CDOR et que les IFF se consacrent en priorité à la mise à jour des systèmes et des modèles facilitant le recours au taux CORRA avant le 28 juin 2024.

La transition des taux d'intérêt de référence actuels vers les taux alternatifs pourrait avoir une incidence défavorable sur la valeur, le rendement ou le marché de la négociation des contrats faisant référence aux taux d'intérêt de référence actuels. Cette transition pourrait mener à l'abandon de certains taux LIBOR et d'autres taux d'intérêt de référence. Un nombre important des contrats de dérivés, de valeurs mobilières, de prêts et de dépôts de la CIBC font référence à divers taux d'intérêt de référence, y compris des contrats dont les échéances vont au-delà des dates de cessation annoncées par les organismes de réglementation.

En réponse à la réforme des taux d'intérêt de référence, la CIBC a mis en place un programme de transition à l'égard des taux interbancaires offerts à l'échelle de l'entreprise (le programme) pour gérer et coordonner tous les aspects liés à la transition. Le programme s'appuie sur une structure de gouvernance officielle et des groupes de travail spécialisés formés de parties intéressées provenant des principaux secteurs d'activité ainsi que des groupes fonctionnels comme Trésorerie, Technologie et opérations, Gestion du risque, Affaires juridiques et Finance afin de faciliter la transition.

Notre programme de transition à l'égard des taux interbancaires offerts continue de gérer et de coordonner tous les aspects liés à la transition. Conformément aux attentes des organismes de réglementation, nous avons terminé la transition des contrats de nos produits fondés sur un taux autre que le taux LIBOR en dollars américains et sur le taux LIBOR en dollars américains à 1 semaine et à 2 mois, et il n'y a eu aucun montage de nouveaux produits fondés sur le taux LIBOR en dollars américains après le 31 décembre 2021, seules quelques exceptions ayant été autorisées. Nous nous employons, pour nos contrats fondés sur le taux LIBOR en dollars américains restants, à effectuer la transition de ce taux vers les taux alternatifs et nous avons élaboré des processus opérationnels connexes en appui à la transition. De plus, dans le cadre du programme, nous évaluons actuellement l'incidence de l'abandon du taux CDOR sur nos activités et élaborons des plans pour faciliter la transition du CDOR vers les taux alternatifs. Dans le cadre du programme, nous continuons également d'échanger avec des associations sectorielles au sujet des développements en cours et d'en tenir compte dans notre plan de mise en œuvre tout en rendant l'information accessible à nos clients et en offrant à ces derniers des conseils concernant les faits nouveaux. Dans le cadre du programme, la haute direction, y compris le comité de direction, et le conseil sont informés régulièrement des progrès réalisés.

L'IASB a publié des modifications aux normes comptables concernées pour offrir un allègement aux entités touchées par la transition vers des taux alternatifs. En septembre 2019, l'IASB a publié le document intitulé *Réforme des taux d'intérêt de référence (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39, et d'IFRS 7)* (les modifications issues de la phase 1), qui prévoit des allègements relativement à l'application de certaines dispositions relatives à la comptabilité de couverture afin d'apaiser les incertitudes au cours de la période précédant la réforme des taux d'intérêt de référence et qui énonce des exigences en matière d'informations à fournir. En août 2020, l'IASB a publié le document intitulé *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2 (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16)* (les modifications issues de la phase 2), qui traite des questions ayant une incidence sur la présentation de l'information financière lorsqu'un taux existant est remplacé par un taux alternatif et qui énonce des exigences supplémentaires en matière d'information à fournir. Seules les modifications apportées aux sections relatives au classement et à l'évaluation de l'IFRS 9, aux sections relatives à la comptabilité de couverture de l'IAS 39 ainsi qu'à l'IFRS 7, l'IFRS 4 et l'IFRS 16 s'appliquent à nous, parce que nous avons choisi de continuer d'appliquer les dispositions de l'IAS 39 portant sur la comptabilité de couverture au moment d'adopter l'IFRS 9. La CIBC a choisi d'adopter les modifications de manière anticipée, soit à compter du 1^{er} novembre 2019 pour les modifications issues de la phase 1 et à compter du 1^{er} novembre 2020 pour les modifications issues de la phase 2. Par conséquent, nous avons fourni des informations supplémentaires sur nos expositions aux principaux taux d'intérêt de référence visés par la réforme à la note 1 des états financiers consolidés.

Réformes axées sur les clients

En octobre 2019, les ACVM ont publié des modifications définitives au *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites* et à l'Instruction générale relative au Règlement 31-103. Les réformes axées sur les clients sont appuyées par des obligations nouvelles ou modifiées en matière de connaissance du client, de convenance au client, de contrôle préalable du produit, de connaissance du produit, de conflits d'intérêts, d'information sur la relation, d'entente d'indication de clients et de communications trompeuses. Les ACVM estiment que ces obligations établiront une nouvelle norme de conduite plus élevée pour les courtiers inscrits et les conseillers inscrits, ainsi que leurs représentants, de toutes les catégories. En outre, l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières et l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (ACCF) ont publié des modifications aux règles pour les harmoniser avec les réformes axées sur le client des ACVM.

En raison de la COVID-19, les dates de prise d'effet initiales du 30 juin 2020 (conflits d'intérêts) et du 31 décembre 2020 (toutes les autres modifications) ont été reportées en 2021. En fonction du nouveau calendrier, les exigences liées aux conflits d'intérêts ont pris effet le 30 juin 2021 et toutes les autres exigences prendront effet le 31 décembre 2021.

Ces exigences ont une incidence sur nos unités d'exploitation stratégiques Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, et Services bancaires personnels et PME, région du Canada, ainsi que sur le secteur Services financiers directs de notre unité d'exploitation stratégique Marchés des capitaux. Les modifications pertinentes à nos politiques et procédures visant à nous conformer aux exigences en matière de conflits d'intérêts ont été mises en œuvre le 30 juin 2021 ou avant cette date. Les autres modifications à nos politiques et procédures ont été mises en œuvre au plus tard le 31 décembre 2021.

SADC – Modernisation des modalités de protection des dépôts

En avril 2019, le gouvernement fédéral du Canada a approuvé les modifications apportées à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* visant à renforcer et à moderniser la protection des dépôts. Les modifications sont mises en œuvre sur deux phases. La première phase est entrée en vigueur le 30 avril 2020, et englobait les changements de la SADC visant la protection étendue aux dépôts assurables en devises et aux dépôts à terme de plus de cinq ans ainsi que la suppression de la protection des chèques de voyage. La deuxième phase est entrée en vigueur le 30 avril 2022 et comprenait d'autres changements, dont la mise en place d'une protection distincte pour certains types de régimes enregistrés et de nouvelles exigences pour la protection des dépôts en fiducie.

Ligne directrice B-13 du BSIF – Gestion du risque lié aux technologies et du cyberrisque

Le 13 juillet 2022, le BSIF a publié la version finale de la ligne directrice B-13, laquelle entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Cette ligne directrice décrit les attentes du BSIF quant à la manière dont les IFF devraient gérer le risque lié aux technologies et le cyberrisque, comme les fuites de données ou les pannes technologiques. La ligne directrice est organisée en trois domaines. Chacun d'eux énonce les principales composantes d'une saine gestion du risque lié aux technologies et du cyberrisque : la gouvernance et la gestion du risque; les activités et la résilience technologiques; et la cybersécurité. La CIBC s'emploie actuellement à réaliser une autoévaluation de sa conformité à la ligne directrice.

Ligne directrice du BSIF – Assurance fournie par les relevés de capital/fonds propres, de levier et de liquidité

Le 7 novembre 2022, le BSIF a publié une ligne directrice sur l'assurance fournie par les relevés de capital/fonds propres, de levier et de liquidité, qui énonce l'approche en trois étapes du BSIF visant à clarifier et à harmoniser les attentes à l'égard de l'assurance fournie par les relevés réglementaires de capital/fonds propres, de levier et de liquidité, y compris les attentes à l'égard du rôle de la direction, de la Vérification interne et des auditeurs externes. La ligne directrice sera mise en œuvre par étape sur une période de trois ans à compter de l'exercice 2023, notamment en ce qui a trait à l'exigence selon laquelle l'opinion de l'auditeur externe est requise au sujet du numérateur et du dénominateur des principaux ratios réglementaires pour l'exercice 2025.

Transactions entre parties liées

Nous avons mis en œuvre les procédés qui conviennent permettant de nous assurer que les renseignements sur les transactions entre parties liées sont, conformément à la *Loi sur les banques* (Canada), recueillis et communiqués au Comité de gouvernance du conseil tous les trimestres. Le Comité de gouvernance a la responsabilité de passer en revue nos politiques et pratiques visant à déceler les transactions entre parties liées qui pourraient avoir une grande incidence sur nos activités et de réviser les procédés correspondants afin d'encourager la conformité à la *Loi sur les banques* (Canada).

Dans le cours normal des affaires, nous fournissons des services bancaires à des parties liées et concluons avec elles des transactions à des conditions comparables à celles du marché. Les parties liées comprennent les principaux dirigeants¹, leurs proches parents et les entités sur lesquelles les principaux dirigeants ou leurs proches parents exercent le contrôle ou le contrôle conjoint. Les parties liées comprennent également les entreprises associées et les coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi des employés de la CIBC. Les prêts accordés à ces parties liées sont faits dans le cours normal des affaires et sont assortis essentiellement des mêmes modalités que les transactions comparables conclues avec des parties non liées. Nous offrons une subvention sur les frais annuels et des taux d'intérêt préférentiels appliqués aux soldes des cartes de crédit des dirigeants, que nous offrons d'ailleurs à tous les employés de la CIBC. En outre, la CIBC offre des régimes d'unités d'actions différées et d'autres régimes aux administrateurs indépendants, aux cadres et à certains autres employés clés. Des précisions sur la rémunération des principaux dirigeants¹ et sur nos placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence sont présentées aux notes 17, 18, 24 et 25 des états financiers consolidés.

1) Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la CIBC, directement ou indirectement, et comprennent les membres du conseil (désignés comme les « administrateurs ») et du Comité de direction, ainsi que certains dirigeants nommés aux termes de la *Loi sur les banques* (Canada) (collectivement désignés comme les « dirigeants »). Les membres du conseil qui sont également des membres du Comité de direction sont compris à titre de dirigeants.

Politique sur la portée des services de l'auditeur nommé par les actionnaires

La « Politique sur la portée des services de l'auditeur nommé par les actionnaires » établit des paramètres relativement à la mission de l'auditeur nommé par les actionnaires de la CIBC qui sont conformes aux lois applicables, notamment la loi des États-Unis appelée *Sarbanes-Oxley Act of 2002* et les règles de la SEC. La politique exige que tous les travaux exécutés par l'auditeur nommé par les actionnaires soient préalablement approuvés par le Comité de vérification et stipule que la CIBC ne peut retenir les services de l'auditeur nommé par les actionnaires pour des services « interdits ». Le Comité de vérification est responsable de la surveillance des travaux exécutés par l'auditeur nommé par les actionnaires et de l'évaluation annuelle des compétences, du rendement et de l'indépendance des membres de l'équipe de mission, y compris la rotation de l'associé responsable de la mission d'audit. Le Comité de vérification est aussi chargé d'effectuer une évaluation complète périodique de l'auditeur externe au moins tous les cinq ans. Les activités de surveillance du Comité de vérification à l'égard de l'auditeur nommé par les actionnaires sont présentées dans notre circulaire de sollicitation de procurations par la direction.

Contrôles et procédures

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information de la CIBC sont conçus afin de fournir une assurance raisonnable que les informations pertinentes sont consignées et communiquées à la direction de la CIBC, y compris au président et chef de la direction et au chef des services financiers, afin de leur permettre de prendre des décisions en temps utile en ce qui a trait aux informations à fournir.

La direction de la CIBC, en collaboration avec le président et chef de la direction et le chef des services financiers, a évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la CIBC en date du 31 octobre 2022 (conformément aux règles de la SEC et des ACVM). D'après cette évaluation, le président et chef de la direction et le chef des services financiers ont conclu que ces contrôles et procédures étaient efficaces.

Rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction de la CIBC est chargée d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière de la CIBC.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu par le président et chef de la direction et par le chef des services financiers ou sous leur supervision, et mis en place par le conseil, la direction et d'autres membres du personnel, afin de fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS publiées par l'IASB. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la CIBC comprend les conventions et les procédures qui i) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions des actifs de la CIBC; ii) fournissent une assurance raisonnable que les transactions sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux IFRS publiées par l'IASB et que les encaissements et les décaissements de la CIBC ne sont faits qu'en conformité avec les autorisations de la direction et des administrateurs de la CIBC; et iii) fournissent une assurance raisonnable quant à la prévention et la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la CIBC qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés.

Tous les contrôles internes, quelle que soit la qualité de leur conception, ont des limites inhérentes, et il se peut qu'ils ne permettent pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies en temps opportun. Ainsi, même les systèmes reconnus comme efficaces peuvent fournir seulement une assurance raisonnable à l'égard de la préparation et de la présentation des états financiers.

La direction de la CIBC s'est appuyée sur le document *Internal Control – Integrated Framework* qui a été publié en 2013 par le COSO pour évaluer l'efficacité du contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière.

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2022 et a conclu que celui-ci était efficace.

L'auditeur nommé par les actionnaires, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., cabinet d'experts-comptables indépendant, a procédé à l'audit des états financiers consolidés de la CIBC pour l'exercice clos le 31 octobre 2022, et a également délivré un rapport sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis.

Modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022, le contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière n'a fait l'objet d'aucun changement qui a modifié de façon importante son contrôle interne à l'égard de l'information financière, ou qui aurait raisonnablement pu le faire.

Information financière annuelle supplémentaire

Soldes moyens du bilan, produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre		Solde moyen ¹			Intérêt			Taux moyen		
		2022	2021	2020	2022	2021	2020	2022	2021	2020
Actif au Canada²										
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques		24 833 \$	37 527 \$	30 232 \$	384 \$	95 \$	150 \$	1,55 %	0,25 %	0,50 %
Valeurs mobilières		88 483	82 262	76 063	2 072	1 567	1 776	2,34	1,90	2,33
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres		29 606	27 203	26 498	509	154	290	1,72	0,57	1,09
Prêts		256 600	230 606	208 811	6 722	5 141	5 581	2,62	2,23	2,67
Prêts hypothécaires à l'habitation		41 687	39 939	40 690	2 075	1 624	1 949	4,98	4,07	4,79
Prêts personnels ³		13 236	10 171	11 258	1 687	1 338	1 484	12,75	13,16	13,18
Cartes de crédit ³		86 543	70 755	68 072	2 795	1 712	2 043	3,23	2,42	3,00
Prêts aux entreprises et aux gouvernements										
Total des prêts		398 066	351 471	328 831	13 279	9 815	11 057	3,34	2,79	3,36
Autres actifs productifs d'intérêts		9 488	8 901	5 194	123	45	62	1,30	0,51	1,19
Dérivés		15 426	11 382	14 334	—	—	—	—	—	—
Engagements de clients en vertu d'acceptations		11 909	10 613	9 560	—	—	—	—	—	—
Autres actifs non productifs d'intérêts		25 385	21 371	19 641	—	—	—	—	—	—
Total de l'actif au Canada		603 196	550 730	510 353	16 367	11 676	13 335	2,71	2,12	2,61
Actif à l'étranger²										
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques		34 703	30 270	20 050	324	36	99	0,93	0,12	0,49
Valeurs mobilières		88 234	72 870	62 014	1 350	574	792	1,53	0,79	1,28
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres		49 196	51 157	42 199	666	165	552	1,35	0,32	1,31
Prêts		4 941	4 501	4 429	187	157	176	3,78	3,49	3,97
Prêts hypothécaires à l'habitation		1 347	1 192	1 156	65	55	62	4,83	4,61	5,36
Prêts personnels ³		133	129	153	28	28	35	21,05	21,71	22,88
Cartes de crédit ³		84 337	66 677	66 015	3 103	1 995	2 416	3,68	2,99	3,66
Prêts aux entreprises et aux gouvernements										
Total des prêts		90 758	72 499	71 753	3 383	2 235	2 689	3,73	3,08	3,75
Autres actifs productifs d'intérêts		2 522	923	701	89	55	55	3,53	5,96	7,85
Dérivés		24 127	24 186	20 629	—	—	—	—	—	—
Engagements de clients en vertu d'acceptations		—	1	1	—	—	—	—	—	—
Autres actifs non productifs d'intérêts		7 477	6 985	7 792	—	—	—	—	—	—
Total de l'actif à l'étranger		297 017	258 891	225 139	5 812	3 065	4 187	1,96	1,18	1,86
Total de l'actif		900 213 \$	809 621 \$	735 492 \$	22 179 \$	14 741 \$	17 522 \$	2,46 %	1,82 %	2,38 %
Passif au Canada²										
Dépôts		204 075 \$	189 599 \$	172 913 \$	1 535 \$	734 \$	1 405 \$	0,75 %	0,39 %	0,81 %
Particuliers		224 303	198 978	178 476	3 662	1 170	2 019	1,63	0,59	1,13
Entreprises et gouvernements		1 513	2 220	2 105	9	3	13	0,59	0,14	0,62
Banques		43 892	37 893	39 076	862	378	668	1,96	1,00	1,71
Emprunts garantis										
Total des dépôts		473 783	428 690	392 570	6 068	2 285	4 105	1,28	0,53	1,05
Dérivés		15 581	10 621	14 398	—	—	—	—	—	—
Acceptations		11 910	10 614	9 563	—	—	—	—	—	—
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert		18 496	19 018	16 794	333	229	251	1,80	1,20	1,49
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres		18 594	26 349	27 374	301	151	220	1,62	0,57	0,80
Autres passifs		23 979	20 432	6 464	86	36	49	0,36	0,18	0,76
Titres secondaires		5 901	5 340	4 891	200	120	152	3,39	2,25	3,11
Total du passif au Canada		568 244	521 064	472 054	6 988	2 821	4 777	1,23	0,54	1,01
Passif à l'étranger²										
Dépôts		18 689	16 795	16 974	108	62	142	0,58	0,37	0,84
Particuliers		157 085	134 038	113 877	1 535	268	964	0,98	0,20	0,85
Entreprises et gouvernements		20 842	16 848	13 891	121	20	100	0,58	0,12	0,72
Banques		3 290	1 883	1 322	55	16	15	1,67	0,85	1,13
Emprunts garantis										
Total des dépôts		199 906	169 564	146 064	1 819	366	1 221	0,91	0,22	0,84
Dérivés		24 369	22 571	20 718	—	—	—	—	—	—
Acceptations		—	1	1	—	—	—	—	—	—
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert		2 789	1 050	1 047	47	7	3	1,69	0,67	0,29
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres		53 750	50 142	41 881	642	57	436	1,19	0,11	1,04
Autres passifs		3 013	2 395	13 706	39	29	34	1,29	1,21	0,25
Titres secondaires		97	96	152	3	2	7	3,09	2,08	4,61
Total du passif à l'étranger		283 924	245 819	223 569	2 550	461	1 701	0,90	0,19	0,76
Total du passif		852 168	766 883	695 623	9 538	3 282	6 478	1,12	0,43	0,93
Capitaux propres applicables aux actionnaires		47 851	42 563	39 682	—	—	—	—	—	—
Participations ne donnant pas le contrôle		194	175	187	—	—	—	—	—	—
Total du passif et des capitaux propres		900 213 \$	809 621 \$	735 492 \$	9 538 \$	3 282 \$	6 478 \$	1,06 %	0,41 %	0,88 %
Produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette⁴					12 641 \$	11 459 \$	11 044 \$	1,40 %	1,42 %	1,50 %
Informations supplémentaires : Passif-dépôts non productif d'intérêts										
Canada		92 579 \$	76 224 \$	59 862 \$						
Étranger		25 950	22 396	18 430						

1) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

2) Le classement au Canada ou à l'étranger est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

3) Certaines informations de l'exercice précédent ont été retraitées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

4) Produits nets d'intérêts exprimés en pourcentage de l'actif moyen.

Analyse du volume/taux des variations des produits nets d'intérêts

En millions de dollars		2022/2021			2021/2020		
		Augmentation (diminution) résultant de la variation du :			Augmentation (diminution) résultant de la variation du :		
		Solde moyen	Taux moyen	Total	Solde moyen	Taux moyen	Total
Actif au Canada¹							
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques		(32)\$	321 \$	289 \$	36 \$	(91)\$	(55)\$
Valeurs mobilières		119	386	505	145	(354)	(209)
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres		14	341	355	8	(144)	(136)
Prêts	Prêts hypothécaires à l'habitation	579	1 002	1 581	583	(1 023)	(440)
	Prêts personnels ²	71	380	451	(36)	(289)	(325)
	Cartes de crédit ²	403	(54)	349	(143)	(3)	(146)
	Prêts aux entreprises et aux gouvernements	382	701	1 083	81	(412)	(331)
Total des prêts ²		1 435	2 029	3 464	485	(1 727)	(1 242)
Autres actifs productifs d'intérêts		3	75	78	44	(61)	(17)
Variation des produits d'intérêts au Canada ²		1 539	3 152	4 691	718	(2 377)	(1 659)
Actif à l'étranger¹							
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques		5	283	288	50	(113)	(63)
Valeurs mobilières		121	655	776	139	(357)	(218)
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres		(6)	507	501	117	(504)	(387)
Prêts	Prêts hypothécaires à l'habitation	15	15	30	3	(22)	(19)
	Prêts personnels ²	7	3	10	2	(9)	(7)
	Cartes de crédit ²	1	(1)	–	(5)	(2)	(7)
	Prêts aux entreprises et aux gouvernements	528	580	1 108	24	(445)	(421)
Total des prêts ²		551	597	1 148	24	(478)	(454)
Autres actifs productifs d'intérêts		95	(61)	34	17	(17)	–
Variation des produits d'intérêts à l'étranger ²		766	1 981	2 747	347	(1 469)	(1 122)
Variation totale des produits d'intérêts²		2 305 \$	5 133 \$	7 438 \$	1 065 \$	(3 846)\$	(2 781)\$
Passif au Canada¹							
Dépôts	Particuliers	56 \$	745 \$	801 \$	136 \$	(807)\$	(671)\$
	Entreprises et gouvernements	149	2 343	2 492	232	(1 081)	(849)
	Banques	(1)	7	6	1	(11)	(10)
	Emprunts garantis	60	424	484	(20)	(270)	(290)
Total des dépôts		264	3 519	3 783	349	(2 169)	(1 820)
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert		(6)	110	104	33	(55)	(22)
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres		(44)	194	150	(8)	(61)	(69)
Autres passifs		6	44	50	106	(119)	(13)
Titres secondaires		13	67	80	14	(46)	(32)
Variation des charges d'intérêts au Canada		233	3 934	4 167	494	(2 450)	(1 956)
Passif à l'étranger¹							
Dépôts	Particuliers	7	39	46	(1)	(79)	(80)
	Entreprises et gouvernements	46	1 221	1 267	171	(867)	(696)
	Banques	5	96	101	21	(101)	(80)
	Emprunts garantis	12	27	39	6	(5)	1
Total des dépôts		70	1 383	1 453	197	(1 052)	(855)
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert		12	28	40	–	4	4
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres		4	581	585	86	(465)	(379)
Autres passifs		7	3	10	(28)	23	(5)
Titres secondaires		–	1	1	(3)	(2)	(5)
Variation des charges d'intérêts à l'étranger		93	1 996	2 089	252	(1 492)	(1 240)
Variation totale des charges d'intérêts		326 \$	5 930 \$	6 256 \$	746 \$	(3 942)\$	(3 196)\$
Variation totale des produits nets d'intérêts		1 979 \$	(797)\$	1 182 \$	319 \$	96 \$	415 \$

1) Le classement au Canada ou à l'étranger est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

2) Certaines informations de l'exercice précédent ont été retraitées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Analyse des prêts et acceptations nets

En millions de dollars, aux 31 octobre	Canada ¹		États-Unis ¹		Divers ¹		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Prêts hypothécaires à l'habitation	264 089 \$	246 581 \$	2 439 \$	2 071 \$	2 885 \$	2 594 \$	269 413 \$	251 246 \$
Prêts personnels	43 210	39 940	626	542	691	647	44 527	41 129
Cartes de crédit	15 523	10 362	26	22	146	125	15 695	10 509
Total des prêts à la consommation, montant net	322 822	296 883	3 091	2 635	3 722	3 366	329 635	302 884
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	5 827	6 259	–	48	250	268	6 077	6 575
Institutions financières	13 593	11 407	20 045	13 705	6 805	3 896	40 443	29 008
Commerce de détail et de gros	9 304	6 549	3 156	2 449	650	596	13 110	9 594
Services aux entreprises	9 932	6 663	6 188	4 808	2 077	1 789	18 197	13 260
Fabrication – biens d'équipement	3 012	2 222	2 746	2 500	39	93	5 797	4 815
Fabrication – biens de consommation	5 014	3 430	1 610	1 283	133	91	6 757	4 804
Immobilier et construction	29 486	25 151	22 705	18 138	1 218	1 264	53 409	44 553
Agriculture	7 901	7 242	242	129	32	36	8 175	7 407
Pétrole et gaz	2 391	2 539	1 214	1 818	55	238	3 660	4 595
Mines	993	415	167	127	554	490	1 714	1 032
Produits forestiers	442	283	111	165	–	–	553	448
Matériel informatique et logiciels	940	589	3 056	2 275	412	130	4 408	2 994
Télécommunications et câblodistribution	1 066	238	1 348	1 196	141	130	2 555	1 564
Édition, impression et diffusion	211	343	259	71	85	95	555	509
Transport	2 673	2 526	2 176	1 255	2 406	2 909	7 255	6 690
Services publics	5 583	4 397	3 870	3 654	4 159	3 519	13 612	11 570
Éducation, soins de santé et services sociaux	3 828	3 664	4 932	3 927	48	23	8 808	7 614
Gouvernements	2 074	1 666	302	229	2 304	1 736	4 680	3 631
Divers	–	–	–	–	–	–	–	–
Provision pour pertes sur créances de premier et de deuxième stades ^{2,3}	(260)	(245)	(370)	(282)	(113)	(141)	(743)	(668)
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements, y compris les acceptations, montant net	104 010	85 338	73 757	57 495	21 255	17 162	199 022	159 995
Total des prêts et acceptations nets	426 832 \$	382 221 \$	76 848 \$	60 130 \$	24 977 \$	20 528 \$	528 657 \$	462 879 \$

1) Le classement par pays repose principalement sur le lieu de résidence de l'emprunteur ou du client.

2) La provision pour pertes sur créances de troisième stade est affectée aux prêts aux entreprises et aux gouvernements, y compris les acceptations, selon les catégories ci-dessus.

3) Comprend les provisions pour pertes sur créances de premier stade et de deuxième stade selon l'emplacement géographique où elles sont comptabilisées.

Récapitulatif des provisions pour pertes sur créances

En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates	2022	2021
Solde au début de l'exercice	2 970 \$	3 722 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 057	158
Radiations ¹		
Prêts hypothécaires à l'habitation	47	27
Prêts personnels	274	266
Cartes de crédit	397	414
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	312	279
Total des radiations	1 030	986
Recouvrements ¹		
Prêts hypothécaires à l'habitation	2	3
Prêts personnels	69	70
Cartes de crédit	114	119
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	33	14
Total des recouvrements	218	206
Radiations nettes	812	780
Produits d'intérêts sur prêts douteux	(35)	(41)
Change et autres	96	(89)
Solde à la fin de l'exercice	3 276 \$	2 970 \$
Se compose de ce qui suit :		
Prêts	3 073 \$	2 849 \$
Facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan	203	121
Ratio des radiations nettes de l'exercice sur l'encours moyen des prêts pour l'exercice ¹		
Prêts hypothécaires à l'habitation	0,02 %	0,01 %
Prêts personnels	0,48	0,48
Cartes de crédit	2,12	2,86
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	0,16	0,19

1) Certaines informations de l'exercice précédent ont été retraitées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Prêts et acceptations nets par emplacement géographique¹

En millions de dollars, aux 31 octobre	2022	2021
Canada		
Provinces de l'Atlantique	16 108 \$	14 898 \$
Québec	41 703	35 092
Ontario	229 250	202 789
Provinces des Prairies	16 580	15 092
Alberta, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	49 666	46 816
Colombie-Britannique et Yukon	75 385	69 110
Provision de premier stade et de deuxième stade affectée au Canada ^{2,3}	(1 860)	(1 576)
Total au Canada	426 832	382 221
États-Unis ^{2,3}	76 848	60 130
Autres pays ^{2,3}	24 977	20 528
Total des prêts et acceptations nets	528 657 \$	462 879 \$

1) Le classement par pays repose principalement sur le lieu de résidence de l'emprunteur ou du client.

2) Comprend les provisions pour pertes sur créances de premier stade et de deuxième stade affectées selon l'emplacement géographique où elles sont comptabilisées.

3) Pour le Canada, la provision pour pertes sur créances de troisième stade est affectée aux provinces ci-dessus, y compris les acceptations. Pour les États-Unis et les autres pays, les montants sont nets des provisions pour pertes sur créances de troisième stade.

Sensibilité au risque de taux d'intérêt des prêts

En millions de dollars, aux 31 octobre	2022				2021			
	Taux variable	Taux fixe ¹	Non sensible au risque de taux	Total	Taux variable	Taux fixe ¹	Non sensible au risque de taux	Total
Prêts								
Prêts hypothécaires à l'habitation	104 379 \$	165 327 \$	– \$	269 706 \$	72 507 \$	179 019 \$	– \$	251 526 \$
Prêts personnels	37 023	8 406	–	45 429	35 626	6 271	–	41 897
Cartes de crédit	–	–	16 479	16 479	–	–	11 134	11 134
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	137 478	50 842	222	188 542	104 724	45 336	153	150 213
Montant brut	278 880	224 575	16 701	520 156	212 857	230 626	11 287	454 770
Provision pour pertes sur créances				(3 073)				(2 849)
				517 083 \$				451 921 \$

1) Les acceptations bancaires sont incluses comme faisant partie des prêts à taux fixe.

Prêts douteux nets

En millions de dollars, aux 31 octobre	Canada ¹		États-Unis ¹		Divers ¹		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Prêts douteux bruts								
Prêts hypothécaires à l'habitation	355 \$	425 \$	19 \$	18 \$	222 \$	195 \$	596 \$	638 \$
Prêts personnels	155	104	18	3	54	55	227	162
Total des prêts douteux bruts à la consommation	510	529	37	21	276	250	823	800
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	1	2	–	–	23	11	24	13
Institutions financières	11	4	30	70	–	1	41	75
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	187	192	55	55	51	53	293	300
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	26	24	67	51	3	16	96	91
Immobilier et construction	63	16	131	239	41	42	235	297
Agriculture	11	10	–	–	–	–	11	10
Secteurs liés aux ressources	12	50	23	7	–	–	35	57
Télécommunications, médias et technologie	6	4	15	6	–	–	21	10
Transport	4	6	–	–	1	2	5	8
Services publics	28	93	–	–	–	–	28	93
Divers	129	71	2	8	–	–	131	79
Total des prêts douteux bruts aux entreprises et aux gouvernements	478	472	323	436	119	125	920	1 033
Total des prêts douteux bruts	988	1 001	360	457	395	375	1 743	1 833
Autres prêts en souffrance ²	122	64	–	–	3	2	125	66
Total des prêts douteux bruts et d'autres prêts en souffrance	1 110	1 065	360	457	398	377	1 868	1 899
Provision pour pertes sur créances								
Prêts hypothécaires à l'habitation	48	54	5	5	114	99	167	158
Prêts personnels	101	64	6	2	39	40	146	106
Provision totale – prêts à la consommation	149	118	11	7	153	139	313	264
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	–	–	–	–	8	2	8	2
Institutions financières	1	1	–	15	–	1	1	17
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	161	177	17	19	34	33	212	229
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	9	9	–	3	1	4	10	16
Immobilier et construction	10	8	8	62	18	22	36	92
Agriculture	7	7	–	–	–	–	7	7
Secteurs liés aux ressources	9	33	10	1	–	–	19	34
Télécommunications, médias et technologie	4	3	3	1	–	–	7	4
Transport	2	3	–	–	1	1	3	4
Services publics	9	79	–	–	–	–	9	79
Divers	39	24	–	–	–	–	39	24
Provision totale – prêts aux entreprises et aux gouvernements	251	344	38	101	62	63	351	508
Provision totale	400	462	49	108	215	202	664	772
Prêts douteux nets								
Prêts hypothécaires à l'habitation	307	371	14	13	108	96	429	480
Prêts personnels	54	40	12	1	15	15	81	56
Total des prêts douteux nets à la consommation	361	411	26	14	123	111	510	536
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	1	2	–	–	15	9	16	11
Institutions financières	10	3	30	55	–	–	40	58
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	26	15	38	36	17	20	81	71
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	17	15	67	48	2	12	86	75
Immobilier et construction	53	8	123	177	23	20	199	205
Agriculture	4	3	–	–	–	–	4	3
Secteurs liés aux ressources	3	17	13	6	–	–	16	23
Télécommunications, médias et technologie	2	1	12	5	–	–	14	6
Transport	2	3	–	–	–	1	2	4
Services publics	19	14	–	–	–	–	19	14
Divers	90	47	2	8	–	–	92	55
Total des prêts douteux nets aux entreprises et aux gouvernements	227	128	285	335	57	62	569	525
Total des prêts douteux nets	588 \$	539 \$	311 \$	349 \$	180 \$	173 \$	1 079 \$	1 061 \$

1) Le classement par pays repose principalement sur le lieu de résidence de l'emprunteur ou du client.

2) Prêts dont le remboursement de principal ou le versement d'intérêts est en souffrance depuis 90 à 180 jours aux termes du contrat.

Dépôts

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	Solde moyen ¹		Intérêt		Taux	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Dépôts dans des établissements bancaires au Canada²						
Payables à vue						
Particuliers	14 123 \$	12 820 \$	5 \$	5 \$	0,04 %	0,04 %
Entreprises et gouvernements	77 567	67 233	731	164	0,94	0,24
Banques	11 076	8 881	2	–	0,02	–
Payables sur préavis						
Particuliers	135 937	130 636	490	194	0,36	0,15
Entreprises et gouvernements	68 671	64 661	1 115	390	1,62	0,60
Banques	129	351	2	2	1,55	0,57
Payables à terme fixe						
Particuliers	58 700	50 479	1 075	552	1,83	1,09
Entreprises et gouvernements	116 811	105 251	2 190	684	1,87	0,65
Banques	2 362	2 167	20	2	0,85	0,09
Emprunts garantis	43 892	37 893	862	378	1,96	1,00
Total au Canada	529 268	480 372	6 492	2 371	1,23	0,49
Dépôts dans des établissements bancaires à l'étranger						
Payables à vue						
Particuliers	2 650	2 213	2	1	0,08	0,05
Entreprises et gouvernements	28 621	24 156	69	8	0,24	0,03
Banques	14	37	1	1	4,29	2,70
Payables sur préavis						
Particuliers	9 333	8 305	57	33	0,61	0,40
Entreprises et gouvernements	18 834	16 623	153	26	0,81	0,16
Payables à terme fixe						
Particuliers	2 021	1 941	14	11	0,69	0,57
Entreprises et gouvernements	70 884	55 092	939	166	1,32	0,30
Banques	8 774	7 632	105	18	1,20	0,24
Emprunts garantis	3 290	1 883	55	16	1,67	0,85
Total à l'étranger	144 421	117 882	1 395	280	0,97	0,24
Total des dépôts	673 689 \$	598 254 \$	7 887 \$	2 651 \$	1,17 %	0,44 %

1) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

2) Les dépôts par les déposants étrangers dans nos établissements bancaires canadiens ont totalisé 55,8 G\$ (51,9 G\$ en 2021).

Honoraires payés à l'auditeur nommé par les actionnaires

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2022	2021
Honoraires d'audit ¹	24,6 \$	23,1 \$
Honoraires pour services liés à l'audit ²	2,2	2,3
Honoraires pour services fiscaux ³	1,9	1,3
Divers ⁴	–	–
Total	28,7 \$	26,7 \$

1) Au titre de l'audit des états financiers annuels de la CIBC et de l'audit de certaines de ses filiales, ainsi que d'autres services habituellement fournis par l'auditeur principal relativement aux documents de dépôt de la CIBC prévus par la loi ou la réglementation. Les honoraires d'audit comprennent l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière en vertu du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis.

2) Au titre des services de certification et des services connexes raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou à l'examen des états financiers consolidés de la CIBC, y compris la consultation en matière de comptabilité, diverses procédures convenues et la traduction des rapports financiers.

3) Au titre des services de conformité fiscale et des services consultatifs.

4) Comprend les honoraires pour des services autres que d'audit.

Glossaire

Actif productif d'intérêts moyen

L'actif productif d'intérêts moyen comprend les dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques, les dépôts à vue productifs d'intérêts auprès de la Banque du Canada, les valeurs mobilières, les garanties au comptant au titre de valeurs empruntées ou de valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres, les prêts, nets de la provision pour pertes sur créances, et certains actifs associés à des contrats de sous-location.

Base d'imposition équivalente (BIE)

Mesure qui consiste à majorer les produits exonérés d'impôt gagnés sur certaines valeurs pour les ramener au montant de la BIE. Il s'agit d'un ajustement compensatoire de la charge d'impôt sur le résultat.

Biens administrés

Biens administrés par la CIBC qui sont la propriété réelle des clients et qui, par conséquent, ne sont pas présentés au bilan consolidé. Les services fournis par la CIBC sont de nature administrative et comprennent les services de garde des valeurs, la présentation de rapports aux clients et la tenue des dossiers, le recouvrement du produit du placement et le règlement des transactions d'achat et de vente. De plus, les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

Biens sous gestion

Biens gérés par la CIBC qui sont la propriété réelle des clients et qui, par conséquent, ne sont pas présentés au bilan consolidé. Le service fourni relativement à ces biens consiste en la gestion d'un portefeuille discrétionnaire pour le compte des clients.

Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

Le BSIF surveille et réglemente toutes les banques, de même que l'ensemble des sociétés de fiducie et de prêt, des sociétés d'assurance, des associations coopératives de crédit, des sociétés de secours mutuel et des régimes de retraite fédéraux au Canada qui sont constitués en vertu d'une loi fédérale ou inscrits.

Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires

Les capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires comprennent les actions ordinaires, le surplus d'apport, les résultats non distribués et le cumul des autres éléments du résultat global.

Cautionnements et lettres de crédit de soutien

Représentent essentiellement l'obligation de la CIBC, sous réserve de certaines conditions, d'effectuer des paiements à des tiers pour le compte de clients si ces derniers ne peuvent pas effectuer les paiements ou ne sont pas en mesure de satisfaire aux obligations contractuelles précisées.

Coefficient d'efficacité

Charges autres que d'intérêts exprimées en pourcentage du total des produits (produits nets d'intérêts et produits autres que d'intérêts).

Coefficient de pertes sur créances

Ratio obtenu en divisant la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux par les prêts et acceptations bancaires moyens, nets de la provision pour pertes sur créances.

Contrat à terme de gré à gré

Contrat non normalisé visant l'achat ou la vente d'un actif précis à un prix stipulé et à une date ultérieure donnée.

Contrat à terme normalisé

Contrat normalisé visant l'achat ou la vente d'une marchandise, d'une devise ou d'un instrument financier donné, dont la quantité et la qualité sont normalisées, à une date ultérieure déterminée et à un prix stipulé d'avance. Ces contrats sont négociés en Bourse.

Contrat de dérivés négocié en Bourse

Contrat de dérivés normalisé (p. ex. des contrats à terme normalisés et des options) qui est négocié par l'intermédiaire de Bourses organisées et réglé par l'entremise d'une chambre de compensation centrale, et est généralement assujéti à des montants de garantie standards.

Contrat de garantie de taux d'intérêt

Contrat à terme de gré à gré fixant un taux d'intérêt à verser ou à recevoir à compter d'une date ultérieure donnée pour une période préétablie.

Coût amorti

Montant qui permet de calculer la valeur d'un actif ou d'un passif financier, à sa comptabilisation initiale, moins les remboursements, plus ou moins toute prime ou tout rabais non amorti accordé à la date d'octroi, plus ou moins tout ajustement de base découlant d'une couverture de la juste valeur et moins toute réduction pour dépréciation (appliquée directement ou au moyen d'un compte de provision). La valeur d'un actif ou d'un passif financier, évaluée à sa comptabilisation initiale, correspond au coût de l'actif ou du passif financier, y compris les coûts de transaction incorporés et les honoraires différés.

Coût de remplacement courant

Coût estimé du remplacement d'un actif au moment présent selon sa valeur actuelle.

Couverture

Transaction visant à contrebalancer les pertes et profits potentiels qui peuvent survenir dans le cadre d'une transaction ou dans un portefeuille.

Dérivés

Contrat financier dont la valeur est dérivée du rendement d'un instrument sous-jacent, d'un indice ou d'un taux d'intérêt.

Dérivés de crédit

Catégorie d'instruments financiers qui permet à une partie (le bénéficiaire) de séparer et de transférer le risque de crédit d'un non-paiement ou d'un paiement partiel d'un instrument financier sous-jacent à une autre partie (le garant).

Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances

Montant imputé aux résultats permettant de rajuster la provision pour pertes sur créances au niveau approprié pour les actifs financiers productifs et dépréciés. La dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances à l'égard des prêts et des acceptations et des engagements de prêts connexes hors bilan est comptabilisée au poste Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances du compte de résultat consolidé. La dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances à l'égard des titres de créance évalués à la JVAERG ou au coût amorti est comptabilisée au poste Profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti, montant net.

Entités structurées

Entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Équivalents temps plein

Mesure qui normalise le nombre d'employés à temps plein et à temps partiel, le nombre d'employés qui touchent un salaire de base et des commissions et le nombre d'employés entièrement rémunérés à la commission dans les unités d'équivalents temps plein selon le nombre réel d'heures de travail rémunéré au cours d'une période donnée, pour ce qui est des personnes dont la rémunération est incluse au poste Salaires et avantages du personnel du compte de résultat consolidé.

Évaluation à la valeur de marché

Juste valeur (comme il est défini ci-dessous) à laquelle un actif peut être vendu et un passif peut être transféré.

Garanties

Actifs donnés à titre de garantie du remboursement d'un prêt ou d'une autre obligation, qui sont confisqués si l'obligation n'est pas remboursée.

Instrument financier hors bilan

Contrat financier qui est fondé principalement sur un montant notionnel et qui représente un actif ou un passif éventuel d'une institution. Ces instruments comprennent les ententes relatives au crédit.

Juste valeur

Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché.

Levier d'exploitation

Écart entre les variations en pourcentage des produits et celles des charges autres que d'intérêts d'un exercice à l'autre.

Marge d'intérêts nette

Produits nets d'intérêts exprimés en pourcentage de l'actif moyen.

Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen

Produits nets d'intérêts exprimés en pourcentage de l'actif productif d'intérêts moyen.

Méthode du taux d'intérêt effectif

Méthode servant à calculer le coût amorti d'un actif financier ou d'un passif financier et à répartir les produits d'intérêts et les charges d'intérêts entre les périodes pertinentes. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les sorties ou les rentrées de trésorerie futures estimatives sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif financier ou du passif financier.

Montant notionnel

Valeur nominale d'un contrat financier servant à calculer les paiements effectués à l'égard de ce contrat.

Offre publique de rachat dans le cours normal des affaires (OPRCA)

Rachat, de temps à autre, par une société cotée, de ses propres actions aux fins d'annulation par l'entremise d'une Bourse ou d'un autre marché organisé, assujetti aux diverses règles des commissions des valeurs mobilières et des Bourses.

Options

Contrat financier en vertu duquel le vendeur donne le droit à l'acheteur, mais non l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) un montant déterminé d'un actif ou d'un instrument sous-jacent, à un prix stipulé d'avance et au plus tard à une date donnée.

Point de base

Équivaut à un centième de point de pourcentage (0,01 %).

Produits nets d'intérêts

Écart entre l'intérêt gagné sur les actifs (comme les prêts et les valeurs) et l'intérêt engagé sur les passifs (comme les dépôts et les titres secondaires).

Provision pour pertes sur créances

Selon la Norme internationale d'information financière (IFRS) 9, la provision pour pertes sur créances se rapporte aux pertes de crédit attendues sur 12 mois en ce qui concerne les instruments qui n'ont pas subi une hausse importante du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale, alors qu'elle se rapporte aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie en ce qui concerne les instruments qui ont subi une hausse importante du risque de crédit, notamment pour ce qui est des instruments dépréciés. La provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des prêts et des acceptations est incluse dans la provision pour pertes sur créances du bilan consolidé. La provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) est inscrite à titre de composante de la valeur comptable des titres, évalués à leur juste valeur. La provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des autres actifs financiers est comprise dans la valeur comptable de l'instrument. La provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des garanties et des engagements de prêts est inscrite dans les autres passifs.

La provision pour pertes sur créances est ajustée en fonction de la dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances et diminue en fonction des radiations, déduction faite des recouvrements.

Rajustement de l'évaluation du crédit (REC)

Rajustement de l'évaluation qui doit être pris en considération dans l'évaluation de la juste valeur des dérivés de gré à gré pour tenir compte du risque qu'une contrepartie donnée ne soit pas ultimement en mesure de respecter ses engagements. En évaluant notre exposition nette au risque de crédit de la contrepartie, nous prenons également en compte les facteurs d'atténuation du risque, comme les accords de garantie, les accords généraux de compensation et les règlements par l'intermédiaire d'une chambre de compensation.

Ratio de versement de dividendes

Dividendes sur actions ordinaires exprimés en pourcentage du résultat net déduction faite des dividendes versés sur actions privilégiées, des primes versées aux rachats d'actions privilégiées et des distributions associées aux autres titres de participation.

Rendement de l'actif moyen ou de l'actif productif d'intérêts moyens

Résultat net exprimé en pourcentage de l'actif moyen ou de l'actif productif d'intérêts moyen.

Rendement des actions

Dividendes par action ordinaire divisés par le cours de clôture des actions ordinaires.

Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires

Résultat net applicable aux actionnaires exprimé en pourcentage de la moyenne des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires.

Rendement total pour les actionnaires

Rendement total tiré d'un placement dans les actions ordinaires de la CIBC. Le rendement mesure la variation de la valeur pour les actionnaires, compte tenu des dividendes versés qui sont réinvestis dans des actions supplémentaires.

Swap

Contrat financier entre des contreparties portant sur l'échange d'une série de flux de trésorerie, en fonction d'un montant notionnel donné pendant une période déterminée.

Titres adossés à des créances avec flux groupés (TAC flux groupés)

Titrisation d'une combinaison de titres de créance de sociétés, de titres adossés à des créances mobilières (TACM), de titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) ou de tranches d'autres TAC flux groupés pour former un bloc d'actifs diversifiés et décomposés par tranches de titres qui comportent divers degrés de risque et de rendement pour répondre à la demande des investisseurs.

Titres adossés à des prêts avec flux groupés (TAP flux groupés)

Titrisation de portefeuilles diversifiés comprenant des titres de créance de sociétés et/ou des TACM décomposés par tranches de titres qui comportent divers degrés de risque et de rendement pour répondre à la demande des investisseurs.

Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres

Valeurs achetées avec l'engagement par l'acheteur de les revendre au vendeur original à une date ultérieure déterminée et à un prix stipulé d'avance.

Valeurs empruntées

Valeurs généralement empruntées pour couvrir les positions à découvert. L'emprunt nécessite qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur, notamment sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

Valeurs prêtées

Valeurs généralement prêtées pour couvrir les positions à découvert de l'emprunteur. L'emprunt nécessite qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur, notamment sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

Valeurs vendues à découvert

Engagement du vendeur à vendre des valeurs dont il n'est pas le propriétaire. En règle générale, le vendeur emprunte d'abord les valeurs pour pouvoir les remettre à l'acheteur. À une date ultérieure, il achète des valeurs identiques sur le marché pour remplacer les valeurs empruntées.

Valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres

Valeurs vendues avec l'engagement par le vendeur de les racheter de l'acheteur original à une date ultérieure déterminée et à un prix stipulé d'avance.

Glossaire en matière de risque et de fonds propres

Accord général de compensation

Accord standard conçu pour réduire le risque de crédit d'opérations multiples avec une contrepartie par la création d'un droit juridiquement reconnu de compenser les obligations de la contrepartie en cas de défaut de cette dernière et par l'établissement d'une provision pour le règlement net de tous les contrats au moyen d'un seul paiement.

Actif pondéré en fonction du risque (APR)

L'APR est constitué de trois éléments : i) l'APR reflétant le risque de crédit, qui est calculé au moyen de l'approche NI avancée et de l'approche standard, ii) l'APR reflétant le risque de marché, et iii) l'APR reflétant le risque opérationnel. Selon l'approche NI avancée, l'APR est calculé au moyen des probabilités de défaut, des pertes en cas de défaut et des expositions en cas de défaut et, dans certains cas, des ajustements d'échéance. Selon l'approche standard, l'APR est calculé à l'aide de facteurs de pondération précisés dans les lignes directrices du BSIF pour les expositions au bilan et hors bilan. L'APR reflétant le risque de marché du portefeuille de négociation est estimé d'après les modèles internes approuvés par le BSIF, à l'exception de l'APR pour les actifs de titrisation négociés pour lequel nous utilisons la méthode définie par le BSIF. L'APR reflétant le risque opérationnel lié au risque de pertes découlant de l'erreur humaine, du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes, ou d'événements externes est calculé au moyen de l'approche standard.

Depuis l'adoption du dispositif de Bâle II en 2008, le BSIF a imposé une exigence relative au plancher de fonds propres pour les institutions qui appliquent l'approche NI avancée visant le risque de crédit. On détermine le plancher de fonds propres en comparant les fonds propres selon les exigences de l'approche standard de Bâle II à ceux selon les exigences de l'approche de Bâle III, tel qu'il est indiqué par le BSIF. Toute insuffisance relativement aux exigences de fonds propres selon Bâle III est ajoutée aux APR.

Approche complète visant les opérations de financement par titres

Cadre d'évaluation du risque de crédit de contrepartie visant les opérations de financement par titres qui utilise la valeur du bien donné en garantie ajustée en fonction de la volatilité afin de réduire l'exposition.

Approche des modèles internes (AMI) visant le risque de crédit de contrepartie (RCC)

Modèles, conçus par la CIBC et approuvés par le BSIF, servant à mesurer le RCC lié aux dérivés de gré à gré.

Approche des modèles internes (AMI) visant le risque de marché

Modèles, conçus par la CIBC et approuvés par le BSIF, servant à mesurer les risques et les fonds propres réglementaires dans le portefeuille de négociation pour le risque général de marché, le risque spécifique de la dette et le risque spécifique de crédit.

Approche fondée sur les notations internes (NI) visant les expositions de titrisation

Cette approche comprend deux méthodes de calcul des fonds propres pour les expositions de titrisation qui doivent être approuvées par le BSIF : l'approche fondée sur les notations internes (SEC-IRBA) qui peut être utilisée par les banques ayant l'autorisation d'utiliser l'approche NI pour les expositions sous-jacentes titrisées et l'approche fondée sur les évaluations internes (SEC-IAA) qui peut être utilisée pour certaines expositions liées à la titrisation relevant de programmes de papier commercial adossé à des créances (PCAC).

Approche fondée sur les notations internes avancée (NI avancée) visant le risque de crédit

Modèles internes servant à calculer les exigences de fonds propres fondés sur les données historiques découlant des principales hypothèses sur le risque, telles que la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD), sous réserve de l'approbation du BSIF. Un plancher de fonds propres fondé sur l'approche standard est également calculé par les banques en vertu de l'approche NI avancée visant le risque de crédit, et un rajustement de l'actif pondéré en fonction du risque (APR) pourrait être requis, selon les exigences du BSIF.

Approche standard visant le risque de crédit

Appliquée lorsqu'il n'y a pas suffisamment d'informations pour permettre l'application de l'approche NI avancée visant le risque de crédit. Les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées en fonction d'un ensemble normalisé de pondérations du risque, tel qu'il est recommandé dans la ligne directrice NFP. Les pondérations normalisées du risque sont fondées sur des évaluations de crédit effectuées par des organismes externes, lorsqu'elles sont disponibles, et sur d'autres facteurs de risque, notamment les agences de crédit à l'exportation, l'exposition au titre des catégories d'actif, les garanties, etc.

Approche standard visant le risque opérationnel

Fonds propres calculés en fonction d'un pourcentage établi qui varie selon l'activité commerciale et s'applique aux produits bruts moyens des trois dernières années.

Approche standard visant les expositions de titrisation

Cette approche comprend des méthodes de calcul pour les expositions de titrisation qui n'ont pas à être approuvées par le BSIF, soit l'approche fondée sur les notations externes (SEC-ERBA) et l'approche standard (SEC-SA).

Autres expositions hors bilan

Montant lié au risque de crédit découlant de l'émission de cautionnements et de lettres de crédit.

Autres prêts de détail

Catégorie de prêts comprenant tous les prêts autres que les prêts de détail renouvelables admissibles et les prêts personnels garantis par des biens immobiliers accordés à des particuliers et à des PME conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires.

Capacité totale d'absorption des pertes (CTAP)

Somme du total des fonds propres et des passifs admissibles à la recapitalisation interne (comme ils sont définis ci-dessous) qui comportent une échéance résiduelle supérieure à un an.

Capital économique

Le capital économique fournit le cadre permettant d'évaluer le rendement de chaque unité d'exploitation stratégique, proportionnellement au risque pris. Le capital économique est une mesure de risque non conforme aux PCGR fondée sur une estimation interne des capitaux propres requis par les secteurs d'activité pour absorber les pertes non prévues, en fonction de la cote de risque ciblée sur une période de un an. Le capital économique se compose principalement du capital de risque de crédit et de marché, ainsi que de risque opérationnel et stratégique.

Contrepartie centrale (CC)

Chambre de compensation qui s'interpose entre les contreparties qui ont négocié des contrats sur un ou plusieurs marchés financiers et qui devient l'acheteur auprès de chaque vendeur et le vendeur auprès de chaque acheteur, et qui garantit la performance des contrats ouverts.

Contrepartie centrale admissible (CC admissible)

Entité agréée pour agir en qualité de CC et autorisée par l'autorité de réglementation/surveillance compétente à exercer sa fonction pour les produits offerts par cette CC.

Engagements non utilisés

Montant lié au risque de crédit découlant de prêts non versés à un client donné, mais qu'il pourrait utiliser plus tard.

Engagements utilisés

Montant lié au risque de crédit découlant de prêts déjà consentis à des clients et d'autres créances.

Exigences supplémentaires liées aux risques

Exigences de fonds propres appliquées en plus des fonds propres à l'égard du risque de marché afin de couvrir spécifiquement le risque de défaut et le risque de migration des actifs de crédit non titrisés de liquidité diverse détenus dans le portefeuille de négociation.

Exposition aux fins du ratio de levier

L'exposition aux fins du ratio de levier est définie selon les règles du BSIF, comme la somme des actifs au bilan (non pondérés), diminuée des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie, et majorée des expositions sur dérivés, des expositions sur opérations de financement par titres avec la possibilité d'une forme restreinte de compensation sous réserve de certaines conditions, et d'autres expositions hors bilan (engagements, substituts directs de crédit, achats à terme d'éléments d'actif, crédits de confirmation et lettres de crédit commercial, et expositions de titrisation).

Expositions à des transactions assimilées à des mises en pension

Montant lié au risque de crédit découlant de nos valeurs acquises ou vendues en vertu de prises en pension de titres, de même que nos activités d'emprunt de valeurs et de prêts de valeurs.

Expositions aux banques

Toutes les expositions au risque de crédit direct lié à des institutions acceptant des dépôts et à des sociétés réglementées en courtage de valeurs, ainsi que les expositions garanties par ces entités.

Expositions aux dérivés de gré à gré

Montant lié au risque de crédit découlant de produits dérivés se négociant directement entre deux parties plutôt que sur les marchés boursiers.

Expositions aux entités souveraines

Toutes les expositions au risque de crédit direct lié aux gouvernements, aux banques centrales et à certaines entités du secteur public, ainsi que les expositions garanties par ces entités.

Expositions aux entreprises

Expositions au risque de crédit direct lié à des sociétés, des sociétés en nom collectif et des entreprises individuelles, ainsi que les prêts garantis par ces entités.

Expositions en cas de défaut (ECD)

Estimation du montant à risque associé à un client en cas de défaut, au moment du défaut.

Flux de trésorerie nets cumulatifs

Les flux de trésorerie nets cumulatifs constituent un indicateur avec horizon de liquidité défini, dans la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, comme un outil de surveillance et de suivi du risque de liquidité qui mesure de façon détaillée les flux de trésorerie d'une institution afin de saisir le risque que posent les asymétries de financement entre les actifs et les passifs.

Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV)

Avec prise en effet le 1^{er} janvier 2013, afin d'être admissibles à titre de fonds propres réglementaires, tous les instruments de fonds propres réglementaires de première catégorie et de deuxième catégorie autres que sous forme d'actions ordinaires doivent pouvoir absorber les pertes en cas de non-viabilité de l'institution financière. Les investisseurs dans de tels instruments seront en mesure d'assumer les pertes avant les contribuables si le gouvernement décide qu'il est dans l'intérêt public de renflouer une banque non viable.

Fonds propres réglementaires

Les fonds propres réglementaires, conformément à leur définition dans la ligne directrice NFP du BSIF, sont composés des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des autres éléments des fonds propres de première catégorie et des fonds propres de deuxième catégorie. Les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires comprennent les actions ordinaires, les résultats non distribués, le cumul des autres éléments du résultat global (à l'exception du cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie et des variations de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre), ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale bancaire consolidée à des tiers, diminués des ajustements réglementaires apportés à des éléments comme le goodwill et les autres immobilisations incorporelles, certains actifs d'impôt différé, les actifs nets au titre des régimes de retraite à prestations définies et certains placements. Le 27 mars 2020, le BSIF a instauré des mesures transitoires pour le traitement du provisionnement des pertes attendues aux fins des fonds propres afin qu'une partie des provisions pour pertes de crédit attendues qui aurait autrement été admissible à titre de fonds propres de deuxième catégorie soit admissible à titre de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, sous réserve de certains facteurs scalaires et de certaines restrictions jusqu'à la fin de l'exercice 2022. Les autres éléments des fonds

propres de première catégorie comprennent principalement les actions privilégiées admissibles comme FPNV, les billets avec remboursement de capital à recours limité et les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers. Les fonds propres de première catégorie se composent des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires et des autres éléments de fonds propres de première catégorie. Les fonds propres de deuxième catégorie comprennent les titres secondaires admissibles comme FPNV, les provisions générales admissibles, ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers. Le total des fonds propres comprend les fonds propres de première catégorie et les fonds propres de deuxième catégorie. Les instruments de fonds propres réglementaires admissibles doivent pouvoir absorber les pertes en cas de non-viabilité de l'institution financière.

Gestion de l'actif et du passif (GAP)

Gestion des risques qui découlent d'écart entre l'actif et le passif, surtout dans les secteurs non liés à la négociation de la banque. Des techniques servent à gérer la durée relative des actifs (comme les prêts) et des passifs (comme les dépôts) de la CIBC, afin de réduire l'incidence défavorable des fluctuations des taux d'intérêt.

Mesures transitoires relatives au traitement du provisionnement des pertes de crédit attendues aux fins des fonds propres

Le 27 mars 2020, le BSIF a instauré des mesures transitoires aux fins du provisionnement des pertes de crédit attendues. Aux termes de ces mesures transitoires, une partie des provisions qui auraient été incluses autrement dans les fonds propres de deuxième catégorie peuvent être incluses dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires. La partie de la provision pour pertes de crédit attendues pouvant être incluse dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires est déterminée en fonction de l'augmentation des provisions pour les premier et deuxième stades par rapport aux soldes au 31 janvier 2020 utilisés à titre de niveau de référence. Ce montant est ensuite ajusté en fonction des incidences fiscales et multiplié par un facteur scalaire qui diminue au fil du temps. Le facteur scalaire est fixé à 70 % pour l'exercice 2020, à 50 % pour l'exercice 2021 et à 25 % pour l'exercice 2022. Pour les expositions traitées selon l'approche fondée sur les NI, le moindre d'entre ce montant et l'excédent de l'encours des provisions autrement admissibles à l'inclusion dans les fonds propres de deuxième catégorie est inclus dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires selon les mesures transitoires.

Passifs admissibles à la recapitalisation interne

Les passifs admissibles à la recapitalisation interne englobent des créances à long terme (soit une échéance initiale de plus de 400 jours) non garanties de premier rang émises à compter du 23 septembre 2018 qui sont échangeables et cessibles, ainsi que toutes les actions privilégiées et tous les titres secondaires qui ne sont pas des fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV). Les dépôts des clients, les passifs garantis (y compris les obligations sécurisées), certains contrats financiers (y compris les dérivés) et certains billets structurés ne sont pas admissibles à la recapitalisation interne.

Perte en cas de défaut (PCD)

Estimation du montant d'un prêt à un client donné qui ne sera pas remboursé en cas de défaut par ce client, exprimée en pourcentage de l'ECD. La PCD est habituellement fondée sur les hypothèses pour tout le cycle en matière de fonds propres réglementaires et généralement fondée sur des hypothèses ponctuelles qui reflètent les informations prospectives aux fins des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9.

Portefeuilles de détail

Catégorie de prêts comprenant principalement les prêts consentis à des particuliers et à des PME par lesquels l'acceptation s'appuie surtout sur les modèles d'évaluation du crédit.

Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements

Catégorie de risque comprenant les prêts consentis à des entreprises et à des gouvernements où l'acceptation du prêt s'appuie principalement sur l'établissement et l'attribution de notations du risque, qui reflètent le risque de crédit lié aux prêts.

Prêts de détail renouvelables admissibles

Catégorie de prêts comprenant les prêts sur cartes de crédit, les marges de crédit non garanties et les autorisations de découvert conclus avec des particuliers. En vertu de l'approche standard, ces prêts seraient inclus dans Autres prêts de détail.

Prêts personnels garantis par des biens immobiliers

Catégorie de prêts comprenant les prêts hypothécaires à l'habitation et les prêts et marges de crédit garanties par un bien immobilier conclus avec des particuliers.

Probabilité de défaut (PD)

Estimation de la probabilité de défaut d'un client donné, qui se produit lorsque ce client n'est pas en mesure de satisfaire à ses obligations lorsqu'elles deviennent exigibles en vertu du contrat. La PD est habituellement fondée sur les hypothèses pour tout le cycle en matière de fonds propres réglementaires et généralement fondée sur des hypothèses ponctuelles qui reflètent les informations prospectives aux fins des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9.

Profit économique

Mesure de performance non conforme aux PCGR, ajustée en fonction du risque, qui est utilisée pour calculer la valeur ajoutée économique. Cette mesure correspond au résultat de chaque secteur d'activité, déduction faite d'un montant au titre du coût du capital.

Programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP)

Cadre et processus conçus pour fournir une vision d'ensemble de l'adéquation des fonds propres, telle qu'elle a été définie dans le cadre du deuxième pilier de l'Accord de Bâle, en vertu desquels nous recensons et mesurons nos risques de façon continue afin de nous assurer que les fonds propres disponibles suffisent à couvrir tous les risques à l'échelle de la CIBC.

Ratio de capacité totale d'absorption des pertes

Mesure de la CTAP divisée par les APR déterminée par les lignes directrices du BSIF.

Ratio de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, ratio des fonds propres de première catégorie et ratio du total des fonds propres

Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, fonds propres de première catégorie et total des fonds propres réglementaires divisés par l'APR, conformément à leur définition dans la ligne directrice Normes de fonds propres (NFP) du BSIF, laquelle découle du cadre normatif du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB).

Ratio de levier

Fonds propres de première catégorie divisés par l'exposition du ratio de levier déterminée par les lignes directrices du BSIF, lesquelles se fondent sur le cadre normatif du CBCB.

Ratio de levier de capacité totale d'absorption des pertes

Mesure de la CTAP divisée par l'exposition aux fins du ratio de levier déterminée par les lignes directrices du BSIF.

Ratio de liquidité à court terme (LCR)

Dérivé du dispositif de Bâle III du CBCB et intégré dans la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, le LCR est une norme de liquidité visant à s'assurer qu'une institution dispose de suffisamment d'actifs liquides de haute qualité (HQLA) non grevés, sous forme de trésorerie ou d'actifs pouvant être convertis en liquidités sur des marchés privés sans perdre (ou en perdant très peu) de leur valeur, pour répondre à ses besoins de liquidités dans un scénario de crise qui durerait 30 jours.

Ratio de liquidité à long terme (NSFR)

Dérivée du dispositif de Bâle III du CBCB et incorporée dans la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, la norme NSFR vise à créer les conditions propices à une résilience à long terme du secteur des services financiers en exigeant des banques qu'elles maintiennent un profil de financement durable à long terme relativement à la composition de leurs actifs et à leurs activités hors bilan.

Retitrisation

Exposition de titrisation en vertu de laquelle le risque lié à une réserve sous-jacente d'expositions est divisé en tranches et au moins une exposition sous-jacente est une exposition de titrisation.

Risque de change structurel

Risque principalement inhérent à l'investissement net dans des établissements à l'étranger découlant des variations des taux de change ainsi qu'à l'actif pondéré en fonction du risque libellé en devise et aux déductions des fonds propres libellées en devise.

Risque de crédit

Risque de perte financière résultant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie à ses obligations conformément aux dispositions contractuelles.

Risque de liquidité

Risque de ne pas disposer de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie en temps opportun et de manière efficace sur le plan des coûts pour faire face à des engagements financiers à mesure qu'ils arrivent à échéance.

Risque de marché

Risque de perte financière dans nos portefeuilles de négociation et nos portefeuilles autres que de négociation attribuable aux fluctuations défavorables de facteurs sous-jacents du marché, dont les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions, le prix des marchandises, les écarts de taux et le comportement des clients à l'égard des produits de détail.

Risque de réputation

Risque qu'une publicité négative, qu'elle soit fondée ou non, portant sur la conduite des affaires et des pratiques de la CIBC, puisse nuire grandement à la réputation de la CIBC à titre d'institution financière de premier rang, ou alors puisse avoir des effets importants et néfastes sur les entreprises, les activités ou la situation financière de la CIBC.

Risque de taux d'intérêt structurel

Le risque de taux d'intérêt structurel s'entend essentiellement du risque découlant d'écarts entre l'actif et le passif, qui ne provient pas d'activités de négociation et d'activités liées à la négociation.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de pertes découlant d'une erreur humaine, du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes, ou encore d'événements externes.

Risque stratégique

Risque de la mise en œuvre inefficace ou inadéquate des stratégies d'affaires, y compris les fusions et acquisitions. Il comprend les pertes financières potentielles et les effets sur la résilience engendrés par l'échec des initiatives de croissance interne ou par l'incapacité à réagir de façon appropriée aux changements dans les environnements de l'entreprise ou du secteur.

Titrisation

Opération consistant à vendre des actifs (habituellement des actifs financiers comme des prêts, des contrats de location, des comptes clients, des créances sur cartes de crédit ou des prêts hypothécaires) à des fiduciaires ou à des entités structurées. Les entités structurées émettent habituellement des valeurs ou d'autres formes de droit aux investisseurs ou au cédant, et utilisent le produit tiré de l'émission des valeurs ou d'autres formes de droit pour acheter les actifs cédés. Les entités structurées utilisent généralement les flux de trésorerie tirés des actifs pour satisfaire aux obligations liées aux valeurs ou aux autres droits émis par les entités structurées, ce qui peut comporter un certain nombre de profils de risque différents.

Valeur à risque (VAR)

Mesure du risque généralement reconnue qui utilise des modèles statistiques pour estimer la distribution de rendements possibles sur un portefeuille en particulier selon un degré de confiance et une période déterminés.

Valeur à risque en situation de crise

Calcul de la valeur à risque qui utilise une période d'observation d'une durée d'un an pour laquelle des pertes importantes ont été subies par un portefeuille en particulier, selon un degré de confiance et une période déterminés.